

# **ASSEMBLEE DE MARTINIQUE**

# PROCÈS-VERBAL SEANCE DES 4 ET 5 AVRIL 2019

# **SOMMAIRE**

ORDRE DU JOUR	3
PRESENCES	10
LES DEBATS	12
SÉANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2019	12
SÉANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2019	122
INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR	251

# **ORDRE DU JOUR**

L'an deux mille dix-neuf et les 4 et 5 Avril à 9 heures 30, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018, 30 ET 31 OCTOBRE 2018, 28 ET 29 NOVEMBRE 2018
- 2/ PROPOSITION DE DENOMINATION DU GRAND HALL DU REZ-DE-CHAUSSEE D BATIMENT DE L'ATRIUM : "ESPACE CHRISTIANE EDA PIERRE"
- 3/ DENOMINATION DE LA SALLE DE LECTURE DES ARCHIVES "SALLE LILIANE CHAULEAU
- 4/ LIQUIDATION DE LA SEMAM ET CREATION DE LA REGIE ABATTOIR DE MARTINIQUE
- 5/ DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ALLOUEES AUX CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) POUR L'EXERCICE 2019
- 6/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION PORTANT SUR TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU DROIT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES TERRITORIALE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE DU GALION
- 7/ MODIFICATION DU PLAN DE FINACNEMENT PREVISIONNEL DEL'OPERATION CONCERNANT DES TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE CONSTRUCTION DU BATIMENT G DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE "LA JETEE" DE LA VILLE DU FRANCOIS
- 8/ MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DEL'OPERATION DE RENFORCEMENT PARASISMIQUE DE LA CITE SCOLAIRE "BEAUSEJOUR FRANTZ FANON" SUR LA COMMUNE DE TRINITE
- 9/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLLE ENTRE LA CTM ET L'ENTREPRISE SGTPM POUR LE DEDOMMAGEMENT DES TRAVAUX DE DEGAGEMENT, DEBLAIEMENT ET DEMISE EN SECURITE REALISES SUR LA RD 10 ENTRE SAINT-PIERRE ET LE PRECHEUR
- 10/ PASSATION DE CONVENTIONS TRANSACTIONNELLES AVEC LES SOCIETES
- 11/ COMPTE-RENDU DE L'EXECUTION DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE MARCHES PUBLICS
- 13/ DECISION MODIFICATIVE n°1 DU BUDGET 2019 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 14/ GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

- 15/ CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (INFORMATION)
- 16/ PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)
- 17/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FORMULÉE PAR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DU DIAMANT
- 18/ OCTROI DE SUBVENTION À L'AGENCE DES 50 PAS GÉOMÉTRIQUES DE MARTINIQUE POUR L'OPÉRATION DE RÉSORPTION D'HABITAT SPONTANÉ (RHS) DES QUARTIERS CROCHEMORT ET REDOUTE AU LORRAIN
- 19/ DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ALINÉA 2 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION DU CONTRAT DE PROGRÈS N°15-131-1/03 POUR L'OPÉRATION « TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AIRE DE JEU DE LA CITÉ FONDS D'OR DE LA VILLE DU MARIGOT »
- 20/ DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION ACRC N° 15-1529-32 DE L'EX-CONSEIL RÉGIONAL AU BENEFICE DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE
- 21/ CONVENTION D'APPLICATION ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) ET L'OFFICE DE L'EAU (ODE) RELATIVE À LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE DU PLAN D'EAU DU BARRAGE DE LA MANZO SUR LA PÉRIODE 2018-2019
- 22/ PROJET D'ECOTOURISME ET DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL MARIN SUR LA COMMUNE DU CARBET PHASE 2 (ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT)
- PROPOSITION D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES SUR L'ÎLET CHANCEL, COMMUNE DU ROBERT (CONSERVATOIRE DU LITTORAL)
- 24/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR L'ORGANISATION DU CONSEIL DES RIVAGES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE 2018
- 25/ ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE EN MARTINIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE)
- 26/ PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE PROMOTION DE L'AQUACULTURE MARTINIQUAISE D'EAU DOUCE ET D'EAU DE MER
- 27/ DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (PAR LE SEA) AUX PROJETS RITA DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET FEADER 161-2017-02 : MADIN'BIOSEM RESYMAR MADIN'RUM
- 28/ DEMANDE DE REPORT DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME 2018 DE SUIVI DES CÉTACÉS EN 2019 « PELAGOS 972 » (SEPANMAR)

- 29/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR COULEUR CAFÉ PRODUCTION AU TITRE D'UNE AIDE À LA PRODUCTION DE MAGAZINE TÉLÉVISÉ « CÔTE MER »
- 30/ AIDE EXCEPTIONNELLE A MONSIEUR R. A. POUR SA PERTE DE PRODUCTION AQUACOLE DE LOUP DES CARAÏBES
- 31/ COMPLÉMENT DE REMUNERATION DE LA TONNE DE CANNE LIVRÉE EN DISTILLERIE AGRICOLES : CAMPAGNE 2018
- 32/ PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE A L'AIDE À LA BALANCE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
- 33/ DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA SAEM-PSRM DU GALION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
- 34/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA SCA ANANAS MARTINIQUE POUR LA RELANCE DE LA FILIÈRE ANANAS
- 35/ DEMANDE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL CYCLISTE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 2018-2019
- 36/ DEMANDES D'AIDES INDIVIDUELLES SAISON SPORTIVE 2018-2019 (CYCLISME)
- 37/ DEMANDES D'AIDES INDIVIDUELLES POUR LA PRATIQUE DE SPORTS MECANIQUES
- 38/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE A TITRE DE CONTRIBUTION À L'ORGANISATION DE LA 34ÈME ÉDITION DU SEMI-MARATHON INTERNATIONAL (EDITION 2018)
- 39/ DEMANDES DE SUBVENTIONS FORMULÉE PAR LE CLUB BOULISTE DE SAINT-PIERRE (C.B.S.P.) A TITRE DE CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2018-2019
- 40/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR. M. HUGUES-EMMANUEL ROGES POUR LA RÉALISATION DE SA SAISON SPORTIVE 2018-2019
- 41/ REGLEMENT TERRITORIAL D'AGREMENT DES FORMATIONS EN TRAVAIL SOCIAL
- 42/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS
- 43/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF AUX CONDITIONS D'APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2018-937 du 30 OCTOBRE 2018 VISANT A FACILITER LA REALISATION DE PROJETS DE CONSTRUCTION ET A FAVORISER L'INNOVATION
- 44/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF AUX CONDITIONS DE NOMINATION ET DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE GREFFIER DE TRIBUNAL DE COMMERCE

- 45/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET N° 2012-432 DU 30 MARS 2012 RELATIF A L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'EXPERTISE COMPTABLE
- 46/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET N°2018-1159 DU 14 DECEMBRE 2018 PRIS POUR L'APPLICATION DE LA LOI N °2018-778 DU 10 SEPTEMBRE 2018 POUR UNE IMMIGRATION MAITRISEE, UN DROIT D'ASILE EFFECTIF ET UNE INTEGRATION REUSSIE ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRREGULIERE AU TRAITEMENT DE LA DEMANDE D'ASILE
- 47/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET N°2019-38 DU 23 JANVIER 2019 RELATIF AUX COMPETENCES DES PREFETS EN MATIERE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE D'ASILE ET DE LA MISE EN OEUVRE DES PROCEDURES RELEVANT DU REGLEMENT DU 26 JUIN 2013 DIT « DUBLIN III » –
- 48/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF A L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DOCUMENTS D'URBANISME
- 49/ COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX
- 50/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM (SMHLM) À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 2 019 480,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION E 27 LOGE-MENTS DE TYPE PLS SITUES QUARTIER BOIS CARRE AU LAMENTIN
- DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE SAINT-MARTIN (SEMSAMAR) A HAUTEUR DE 50 % DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 13 545 839,22 € DESTINÉ À L'ACQUISITION EN VEFA DE 112 LOGEMENTS SOCIAUX DONT 78 LLS ET 34 LLTS « RÉSIDENCE LES CYLADES », HABITATION GRANDE SAVANE VILLE DE DUCOS — ANNULATION DÉLIBÉRATION N°18-97-1 DU 4 AVRIL 2018
- 52/ PROPOSITION D'ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EVALUATION (SFE)
- 53/ MISE EN PLACE D'UN RÉGIME PORTANT EXONÉRATION DE L'OCTROI DE MER POUR LES IMPORTATIONS DESTINÉES À L'ACCOMPLISSEMENT DES MISSIONS RÉGALIENNES DE L'ETAT
- 54/ SOUTIEN AU RENFORCEMENT DU SECTEUR DES EXCURSIONS NAUTIQUES
- 55/ ACTUALISATION DU MINIMUM DE PERCEPTION SUR LES CIGARETTES VENDUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE
- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 VILLE DES TROIS-ILETS AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE : PREMIÈRE PHASE DE L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG N° MQ0014175 »
- 57/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 « DISTILLERIE

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

- DILLON SAS MODERNISATION DE LA LIGNE D'EMBOUTEILLAGE DU SITE DE FORT DE FRANCE, CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CHAI SUR LE SITE DE SAINT PIERRE ET RÉNOVATION DE LA BOUTIQUE DEPAZ N° MQ0014101 »
- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 SAS BRASSERIE LORRAINE ACQUISITION D'UNE LIGNE DE CONDITIONNEMENT DE BOUTEILLES ET CANETTES ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU DÉPÔT MQ0019224
- 59/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 EARL SOPRODA AMÉNAGEMENT ET MODERNISATION D'UNE EXPLOITATION EN ÉLEVAGE RMAR040118DA0970001
- 60/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 SARL EXPLOITATION BANANE DU GALION PLANTATION DE VITROPLANTS DE BANANE SUR 7,99 HA ET MÉCANISATION 2018 RMAR040117DA0970051
- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 SCEA MASSY BE MODERNISATION ET AMÉLIORATION D'UNE UNITÉ D'ÉLEVAGE RMAR040117DA970124
- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE ETAT MARTINIQUE 2014-2020 « PÔLE EMPLOI MARTINIQUE DIRECTION REGIONALE » MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR L'INSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI » « N° MDFSE 201804756 »
- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE ETAT MARTINIQUE 2014-2020 « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE POUR LES OPERATIONS 2018-2020 DU PLIE DE CAP NORD MARTINIQUE N° MDFSE 201805105 »
- 64/ SAS HABITATION PECOUL DEMANDE D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°18-46-15 DU 31 OCTOBRE 2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « PLANTATION DE CANNES ET BANANES ET ACQUISITION AGRICOLES LANCEMENT DE L'ACTIVITE CACAO 2016 ET 2017 RMAR040116DA0970238
- 65/ ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE A N° 492 APPARTENANT A LA COMMUNE DU MORNE-ROUGE SISE « RUE LUCIE » AU MORNE ROUGE CONSTRUCTION NOUVEAU COLLÈGE

- 66/ MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DURABLE ET BENEVOLE PAR UN TIERS D'UN ENFANT CONFIE À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE PREVU PAR L'ARTICLE L 221-2-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES
- 67/ DEMANDES DE SUBVENTION FORMULÉES PAR DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES PERSONNES ÂGÉES ÉDITION 2018
- 68/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DES CLUBS DES AINES DE LA VILLE DE FORT DE FRANCE POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS, PERIODE 2017 2019
- 69/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AMDOR 2000 POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 70/ ANNULATION DES TRANCHES DES EXERCICES 2012 ET 2013 DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE (A.PRO.QUA.VIE.) EN VUE DE LA CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (DELIBERATION CONSEIL GÉNÉRAL-CP/11-11 DU 6 JANVIER 2011)
- 71/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE TRINITÉ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MFP
- 72/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MARTINIQUE – CD 972 – SSVP – POUR L'EQUIPE-MENT D'UNE CUISINE PÉDAGOGIQUE
- 73/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE COMITE D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ORIGINAIRES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER EN MÉTROPOLE (CASODOM) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 74/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION LUMINA POUR L'ORGANISATION DE LA QUATRIEME EDITION DES « LUMINAS LES GRANDS TROPHEES DE LA JEUNESSE » EN JUILLET 2019
- 75/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION PROSPECTIVE POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « FEMMES ET MOSAIQUES REGARDS CROISES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES »
- 76/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DES SOURDS DE LA MARTINIQUE POUR LE « FESTIVAL SOURDS MATINIK » EN DECEMBRE 2018
- 77/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE AÉRIENNE DU 16 AOUT 2005 AVCA POUR LA POURSUITE DES SES ACTIONS EXERCICE 2019
- 78/ PROGRAMME D'INSERTION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

- 79/ PERSPECTIVES D'INTERVENTION DU FRAFU ET PRINCIPE D'UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE
- 80/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL (ALS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

# **PRESENCES**

#### **LE JEUDI 4 AVRIL 2019**

#### > LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

ETAIENT PRESENTS: Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COUTURIER, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Lucie LEBRAVE, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Michelle MONROSE), Jenny DULYS-PETIT (procuration à Fred LORDINOT), Eugène LARCHER, Marie-Line LESDEMA (procuration à Georges CLEON), Charles-André MENCE, Karine MOUSSEAU (procuration Yan MONPLAISIR), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Louise TELLE), David ZOBDA (procuration à Lucie LEBRAVE).

#### > LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>Assistaient à la séance</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

#### **LE VENDREDI 5 AVRIL 2019**

#### > LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEMBERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs Kora BERNABE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Michelle MONROSE), Catherine CONCONNE (procuration à Félix CATHERINE), Jenny DULYS-PETIT (procuration à Fred LORDINOT), Johnny HAJJAR (procuration à Justin PAMPHILE), Eugène LARCHER (procuration à Raphaël MARTINE), Lucie LEBRAVE (procuration Patricia TELLE), Marie-Line LESDEMA (procuration à Georges CLEON), Charles-André MENCE, Jean-Philippe NILOR, Sandrine SAINT-AIME (procuration à Louise TELLE), Marie-Frantz TINOT (procuration Sandra VALENTIN), David ZOBDA (procuration à Jean-Claude DUVERGER).

#### > LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>Assistaient à la séance</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

#### **LES DEBATS**

#### ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

#### **SÉANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2019**

#### Salle Camille DARSIERES

(Début de la séance à 11h10)

M. Le Président Claude LISE – Chers collègues, je vous demande de prendre place. Nous allons procéder à l'appel Monsieur PRIAM s'il vous plaît.

#### M. Christophe PRIAM -

(M. PRIAM procède à l'appel nominal des élus présents)

Président vous avez le quorum requis.

M. Le Président Claude LISE – Merci donc je déclare la séance ouverte. Je vous demande de désigner une secrétaire de séance ou un secrétaire de séance. Qui a levé le doigt ? Collègue BAURAS. Donc le collègue Christiane BAURAS est candidate à cette haute fonction puisqu'un jour peut-être que les secrétaires de séances sont appelées à signer les procès-verbaux donc s'il n'y a pas d'oppositions, il en est ainsi décidé. Chers collègues, vous me permettez quand même de regarder qu'en majorité vous n'êtes pas venus à 9h30 comme prévu, cela aurait évité d'ailleurs à certains d'être bloqués par la manifestation qui a commencé après 9h30. Le blocage a commencé après 9h30 donc c'est à la fois dommage parce que c'est un engagement que nous avions pris et puis deuxièmement cela nous a aurait permis de commencer avant le blocage. Je vais quand même recommander qu'à nouveau pour la prochaine plénière nous nous fixions comme début de la séance 9h30, ça nous permettrait de manière plus physiologique de suspendre vers les 13 heures, de reprendre avant 17 heures et peut-être de terminer avant 22 heures chaque réunion. Donc je vais rappeler cela à la fin de notre réunion mais je pense qu'il faut qu'on s'y tienne et je regrette d'avoir cédé lors de la première séance de 2016 puisque j'avais recommandé que nous fixions 9h30 comme dans les ex-collectivités alors beaucoup d'entre vous avaient dit « Mais non, comme les gens viennent à 10 heures, proposons 10 heures comme cela au moins on commencera à 10 heures » et l'expérience que quand on dit 10 heures, on commence à 11 heures 30, voilà. Donc aujourd'hui, on a une situation un peu particulière mais enfin, essayons de faire un effort pour la prochaine plénière. Je vois que la collègue LIMIER veut poser un point d'ordre?

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Président, juste pour signaler qu'on a des collègues qui ont des petits soucis avec leurs tablettes qui sont au service informatique. Moi-même j'y sors, j'ai laissé ma tablette donc...

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Très bien donc on sera un peu plus nombreux dans quelques minutes mais l'essentiel c'est que là nous pouvons...

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Excuse-moi Président, je te rejoins concernant l'horaire de la plénière, de mettre à 9 heures. Moi et BOUQUETY nous sortons de l'extrême Nord, nous nous organisons et nous arrivons à l'heure.

M. le Président Claude LISE – J'espère qu'on y arrivera au moins la prochaine fois. Nous sommes convoqués à priori sur 2 jours mais je pense qu'on sera bien obligé de faire les 2 jours pleins parce qu'il y a 80 points à l'ordre du jour. Je vais donc vous rappeler les différents points que nous avons, alors après l'approbation des procès-verbaux des réunions des 20 et 21 septembre 2018, 30 et 31 octobre 2018, 28 et 29 novembre 2018, nous passerons à l'examen d'une série de dossiers présentés par la Conseillère exécutive Marie-Hélène LEOTIN. Il s'agit des rapports 2 et 3. Ensuite nous aurons les dossiers présentés par le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE, rapports 4 à 11 puis ceux présentés par le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE, il s'agit des rapports 5 à 15. Non, excusez-moi 12 à 15. Ensuite le dossier présenté par le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN, rapports 16 à 40. Ensuite le dossier présenté par la conseillère exécutive Aurélie NELLA, dossiers 41 à 49 suivis par des dossiers présentés de nouveau par le Collègue Conseiller exécutif Miguel LAVNTURE. Il s'agit cette fois des rapports 50 à 65 et nous terminerons par une série de dossiers présentés par le Conseiller exécutif Francis CAROLE. Il s'agit des rapports 66 à 80. Donc, s'il n'y a pas de points d'ordre, s'il n'y a pas de questions sur cet ordre du jour, je propose que nous passions à l'approbation des trois procès-verbaux que vous avez reçus, donc je vous propose d'intervenir sur les trois, c'est-à-dire le procès-verbal de la réunion des 20, 21 septembre 2018, le procès-verbal de la réunion des 30 et 31 octobre 2018 et celui des 28 et 29 novembre 2018.

# 1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018, 30 ET 31 OCTOBRE 2018, 28 et 29 NOVEMBRE 2018

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des observations sur ces trois PV ? Il n'y a pas d'observations ? Oui, collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE – Le PV, séance du 30 et 31 octobre 2018, page 277, 9<sup>ème</sup> ligne, il faut lire au lieu de « a lieu », il faut lire « allie ». Je reprends la phrase : « La troisième chose que je veux dire c'est que c'est une manifestation qui allie à la fois sport et culture ».

M. le Président Claude LISE – Très bien. Donc, on a pris bonne note. Il n'y a pas d'autres observations ? Alors, nous passons... Oui, oui.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Bonjour à tous. Président sur le procès-verbal du 28 novembre 2018 à la page 61, il est précisé qu'un projet d'établissement qui réduit, qui répond, donc enlevez le mot réduit parce que cela voudrait dire réduit les attentes et donc cela change complètement le sens de la phrase et de l'information.

M. le Président Claude LISE – On a noté la remarque de notre collègue CLEM-BERTHOLO. Pas d'autres remarques, observations ? Donc nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre l'adoption ? Y a-t-il des abstentions ? Donc avec bien entendu l'intégration des modifications proposées, adoptés à l'unanimité.

#### **VOTE**

#### **Contre ? (0)**

## Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je demande à la collègue Marie-Hélène LEOTIN de nous rejoindre. Ça y est ? Voilà et je te demande de nous présenter la question qui concerne la proposition de dénomination du grand hall du rez-de-chaussée de l'Atrium. Il s'agit d'une proposition de dénomination de ce grand hall « Espace Christiane EDA-PIERRE ».

## 2/ PROPOSITION DE DENOMINATION DU GRAND HALL DU REZ-DE-CHAUSSEE D BATIMENT DE L'ATRIUM : "ESPACE CHRISTIANE EDA PIERRE"

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Bonjour Président, bonjour collègues. Président, est-ce que je peux présenter le deux et le trois en même temps parce que c'est la même chose ? Je ne pense pas qu'il y aura de gros problèmes.

M. le Président Claude LISE – Oui, puisqu'il y a également au point 2 une dénomination donc présente les deux.

Mme Marie-Hélène LEOTIN — Merci. Il s'agit de deux hommages à deux femmes, de leur vivant, car il faut saluer l'action de quelqu'un de son vivant. C'est un acte de reconnaissance pour ce que la personne a apporté dans son domaine sur le plan artistique, culturel ou historique. Donc, nous vous proposons, pour le dossier 2 de délibérer sur la proposition de dénomination du grand hall du rez-de-chaussée du bâtiment de l'Atrium « Espace Christiane EDA-PIERRE », cantatrice martiniquaise qui est née en 1932. Il y a un livre qui vient de paraître qui s'appelle « Christiane EDA-PIERRE, une vie d'excellence », livre écrit par Maître Catherine MARCELLINE et il y a un hommage qui a été rendu autour du 8 mars à Christiane EDA-PIERRE.

# 3/ DENOMINATION DE LA SALLE DE LECTURE DES ARCHIVES "SALLE LILIANE CHAULEAU"

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Le dossier numéro trois, là nous vous proposons de délibérer sur la proposition de dénomination de la salle de lecture des Archives de Martinique, Morne Tartenson, « Salle Liliane CHAULEAU ». Liliane CHAULEAU a été directrice des Archives de 1969 à 2000. Elle a été à l'origine de la construction du bâtiment Morne Tartenson, puis de l'extension de ce bâtiment. Elle est l'auteure de plusieurs livres sur l'Histoire de la Martinique dont parmi ces livres « Case-Pilote, le Prêcheur, Basse-Pointe, études démographiques sur le Nord de la Martinique. Je vous prie donc de délibérer.

M. le Président Claude LISE – Bien. Je demande l'avis de la commission Culture, bien sûr.

Mme Christiane EMMANUEL — Bonjour chers collègues, bonjour Président. La commission accueille favorablement ces différents hommages que nous allons rendre à deux grandes dames de la Martinique, qui donc Madame Christiane EDA-PIERRE et Madame CHAULEAU. Ce des femmes exemplaires qui ont marqué... qui continuent à marquer le temps, l'espace en Martinique et même au-delà de nos frontières. Christiane EDA-PIERRE continue à former et reste à l'écoute, non seulement au niveau de la formation mais aussi accompagne des,

comment dirais-je, des opéras noirs où on peut parler du Carib Opéra dont elle assure le suivi, la formation, les répétitions, enfin, l'encadrement technique et artistique et aussi Mme CHAULEAU qui s'est battue, enfin qui s'est battue, qui a quand même après avoir mis en place le premier bâtiment des archives. Mais, Président, tu t'en rappelles peut-être puisque tu étais là, c'était toi qui étais Président à l'époque du Conseil Général, concernant l'extension qu'il fallait réaliser et donc je ne peux... enfin, la commission Culture ne peut qu'appuyer ces reconnaissances et donner un avis favorable, quant à la Présidente de Tropic Atrium, aussi, elle valide l'Espace Christiane EDA-PIERRE du hall du Tropic Atrium. Merci.

M. le Président Claude LISE – Effectivement, pour ma part, bien sûr pour Madame CHAULEAU, je ne peux que m'associer à l'hommage puisque j'ai eu l'honneur de travailler avec elle pendant mes 19 années de présidence du Conseil Général. Elle était, enfin, pendant une bonne partie de ces 19 années, elle était notre Directrice des Archives départementales à l'époque et je peux dire que c'est une personnalité absolument remarquable. On lui avait rendu un hommage, bien sûr quand elle a cessé ses fonctions, quand elle est partie à la retraite donc je ne peux qu'appuyer cet hommage supplémentaire d'autant que c'est vrai, lorsque j'ai fait procéder à l'extension des archives, elle a été bien sûr, la cheville ouvrière de cette opération. Et, concernant Madame Christiane EDA-PIERRE, en plus de tout ce que tu as déjà indiqué, je veux vous dire que lorsque nous étions dans la phase de construction dans les années 90 de l'Atrium, je l'avais consulté sur les problèmes d'acoustique de la grande salle. Je crois qu'on a eu des avis très intéressants puisque vous avez tous remarqué la qualité acoustique de cette grande salle. Voilà, je ne sais pas si les collègues veulent intervenir. Collègue VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN – Merci Président. Je ne sais pas s'il y avait des avis de commissions, à part le commission Culture, ce que je voulais dire, c'est saluer le fait que l'on mette à l'honneur des femmes parce que ce n'est vraiment pas usuel que l'on attribue une telle distinction, j'ose dire, à une femme et en plus nous avons l'honneur de mettre en exergue deux femmes martiniquaises. Donc, c'est ce que je veux saluer, le fait que nous ayons pensé, que vous ayez pensé à mettre en valeur le travail réalisé par ces Martiniquaises pour que l'on puisse contribuer à cette dimension d'image et de représentativité pour tout notre peuple, de ce que la Martinique est capable de produire en termes d'excellence. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Donc on peut passer au vote. Oui collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Bonjour Président, chers collègues. J'ai quelques minutes de retard, tout simplement parce que l'entrée du parking est bloquée par des syndicalistes, donc Président, est-ce qu'il est possible de nous dire ce qui se passe parce que je sais que plusieurs collègues ont été retenus dont moi, puisque le portail principal est bloqué. Est-ce que quelqu'un du Conseil Exécutif ou une personne autorisée ou toi-même Président, tu peux nous dire ce qui se passe, pourquoi une fois de plus, il y a des mouvements devant la Collectivité et est-ce qu'il y a une proposition pour recevoir ces personnes si elles le souhaitent pour s'exprimer afin que ce blocage disparaisse. Parce que travailler dans ces conditions ce n'est pas toujours très commode. Donc, j'attends une explication des personnes autorisées et je souhaite que le Président de l'Assemblée de Martinique ait le contrôle de la police et de l'entrée du bâtiment où nous siégeons. Je ne fais que réclamer l'application de la loi. Tout à l'heure, je vais intervenir sur les questions budgétaires à propos

de la culture mais l'occasion m'est donnée puisqu'il y a plusieurs thèmes qui seront abordés, d'interpeller une fois de plus notre collègue Conseiller exécutif sur un certain nombre de choses qui concernent la culture. Je lui ai posé des questions sur une procédure en cours concernant l'adoption d'un drapeau et d'un hymne. Pourrait-elle me donner des précisions sur cette procédure, où est-ce qu'on en est ? Combien d'argent a été dépensé ? En tous cas qu'on ait, tout à l'heure on peut l'avoir au moment de la discussion budgétaire, des réponses claires sur la procédure qui est en cours parce que je trouve normal en tant que Vice-président de l'Assemblée que l'on me donne des informations sur des dépenses budgétaires, sur des prix qui seront attribués, sur des lots pour la création d'un hymne. On me dit que le jury s'est décidé, on me dit qu'il y a un drapeau qui a été adopté, j'aimerais que les Martiniquais et l'Assemblés soient informés sur cette affaire de drapeau. Est-ce que c'est possible à un moment ou à un autre, qu'elle nous dise exactement où en est cette procédure, où il y a 28 000 € engagés de dépenses. Qui pourra contrôler l'exécution de cette dépense ? Il me semble que c'est une prérogative de l'Assemblée à laquelle nous appartenons.

M. le Président Claude LISE – Bien. Alors je propose juste que nous votions d'abord sur la question posée concernant les dénominations. Ensuite, nous allons répondre aux deux questions. Moi, je répondrai pour ma part et si Marie-Hélène LEOTIN souhaite répondre de son côté, elle le fera. Je recueille d'abord le vote sur les deux dénominations, Christiane EDA-PIERRE et Liliane CHAULEAU. Je suppose que c'est unanime ? Personne n'est contre, ne s'abstient ? Donc je vous remercie. Nous recueillons un vote unanime.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Cela étant acquis. Collègue LORDINOT, il se trouve que j'avais proposé qu'à partir de cette réunion d'aujourd'hui, nous nous engagions à commencer nos travaux à 9h30. C'est parce que j'ai remarqué que de plus en plus, on commence tard et c'était une proposition que l'on avait au début, il y avait eu débat, les collègues avaient dit : « Fixons à 10 heures comme cela tout le monde sera là à 10 heures ». L'expérience a montré que en fixant à 10 heures, on est là à 11 heures ; 11 heures 30 même quelquefois. Donc j'ai décidé de convoquer à 9h30, je n'ose pas dire que c'est dans l'espoir que l'on puisse commencer un jour à 10h00 mais si on pouvait commencer vraiment à 9 heures 30, ce serait l'idéal. Il se trouve que, bien entendu, j'ai voulu donner l'exemple et par conséquent je suis arrivé ici vers 9 heures 15, et par conséquent, je n'ai trouvé aucun blocage et les quelques élus qui étaient là à l'heure n'ont pas eu de problème. Cela, c'est pour dire que je n'ai appris qu'il y avait un blocage que par la suite. Deuxièmement, je n'ai reçu aucune demande au moment où je vous parle, aucune demande d'intervention devant la plénière, aucune demande. Donc, je ne peux rien dire de plus, on a simplement appris que c'était un mouvement de grève toujours en rapport avec le problème que tout le monde connaît, qui concerne le transport. Voilà, pour ma part, ce que je peux répondre. Si un Conseiller exécutif ou une conseillère exécutive souhaite apporter des informations, bien entendu, ils le peuvent et en attendant qu'ils se manifestent, je propose que tu répondes collègue LEOTIN pour la part qui te concerne sur la culture.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – En ce qui concerne l'hymne et le drapeau, je dirais simplement que la procédure est toujours en cours, nous avons pris du retard, c'est vrai mais ce n'est pas un trop grand retard et je pense qu'on aura un résultat. Je voudrais ajouter en ce qui concerne les Archives de Martinique, cette année, c'est le 70ème anniversaire de la création des Archives. C'était en 1949 et c'est aussi le 50ème anniversaire de la prise de fonction de Liliane CHAULEAU en 1969. Pour terminer avec les anniversaires, la CTM vous attend tous, la semaine prochaine, vendredi 12 avril, pour marquer les 400 ans de l'arrivée de l'anonyme de Carpentras en Martinique. C'est un hommage que nous allons rendre à notre héritage kalina Caraïbe, vendredi prochain. Merci.

M. le Président Claude LISE – Bien. Alors il n'y a pas eu de propositions du Conseil Exécutif. Je n'ai pas noté de demande d'intervention. Non ?

M. Fred LORDINOT – Un point d'ordre. La réponse ne me satisfait pas et je ne pense pas qu'elle porte beaucoup d'information aux membres de cette assemblée. Est-ce que la collègue peut être plus explicite sur le retard pris dans la procédure ? Est-ce qu'elle peut nous dire qui a été désigné dans le fameux comité de sélection ? Quelles sont les personnalités ? Est-ce qu'il y a des élus de l'Assemblée qui siègent dans ce comité de sélection? Qu'on ait une information transparente et non pas l'opacité sur un processus décisionnel. A quel point exactement vous en êtes dans le retard pris ? Est-ce que très clairement on peut avoir... je le répète, les questions sont explicites, fermées. Quelles sont les personnes qui constituent les jurys ? A quelle date ces jurys vont se réunir ? Combien de réponses il y a eu ? Il nous faut sortir de l'opacité. Donnez-nous les éléments, vous avez la majorité, vous allez voter ce que vous voulez mais au moins donnez l'information à la Minorité que nous représentons et puis aussi à la population. Vous ne pouvez pas en catimini décider de l'hymne de la Martinique ou bien d'un drapeau dont on ne sait de quelle couleur il sera composé. Alors au moins jouons cartes sur table, soyons transparent. Collègue est-ce que tu peux nous dire de manière très explicite, je te repose la question, sur quoi, en quoi constitue le retard ? Et donne-nous tous les éléments pour nous permettre d'avoir la bonne information.

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Collègue, je te promets de rassembler tous les éléments pour te les apporter par la suite je ne pourrai pas te les fournir tout de suite. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue CHARPENTIER-TITY, sur ce sujet ?

**M.** Clément CHARPENTIER-TITY – Non non sur un autre sujet concernant la culture. Si c'est possible.

M. Le Président Claude LISE – Oui. Ben, oui, vas-y.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – D'accord. Bonjour Président, bonjour à tous les collègues, à tous les membres du Conseil Exécutif présents. Je profite de la présence de la Conseillère exécutive en charge de la culture pour savoir où en est le projet d'œuvre monumentale en l'honneur des insurgés de 1870. Ils ont été fusillés à Desclieux en novembre 1871 ? Si mes dates sont exactes. Ça, c'est la première question parce que je sais qu'il y a eu un appel d'offre je l'ai vu. Et puis concernant le musée d'art contemporain, là également j'ai appris que les choses avancent et donc c'est un peu pour le grand public, pour qu'il sache à quel

point on en est, étant donné que c'est un outil attendu par les artistes martiniquais et je pense à la Martinique entière. Merci des réponses.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Oui alors rapidement. En ce qui concerne un appel à projet artistique pour le monument à Desclieux en hommage aux insurgés de 1870 dont les principaux chefs ont été fusillés, effectivement à Desclieux. L'appel d'offre est sorti dans la presse, la date limite d'envoi des offres par les plasticiens, les artistes, c'est le 7 avril donc cette semaine et par la suite il y aura le jury de sélection selon le nombre d'offres reçues, tout dépendra de ce qu'on aura reçu comme proposition. Mais les choses sont en cours et nous sommes dans les délais même si c'est un peu... Il faudra faire rapidement quand même mais les choses sont en cours pour que nous puissions inaugurer ce monument si l'appel d'offre est fructueux, il faut que tu que nous puissions faire l'inauguration en septembre, le 22 septembre 2019. En ce qui concerne le musée d'art contemporain, c'est un projet de la CTM également pour renforcer l'attractivité de Fort-de-France pour allier à la fois développement culturel et développement touristique, développement économique. C'est aussi une façon d'apporter vers les Martiniquais tout le fond d'œuvres d'artistes, ce qu'on appelait le fond régional d'art contemporain. C'est une façon d'amener ces collections que nous avons qui sont stockées pour le moment, de les apporter vers les Martiniquais en créant ce musée d'art contemporain. Donc c'est un projet qui est en cours, que nous avons annoncé et nous sommes dans une phase en ce moment, et c'est le bâtiment, l'ancien palais de justice de Fort-de-France qui est un bâtiment classé monument historique où il y a quand même un certain nombre de travaux à réaliser, qui vont durer plusieurs mois. Il y a également un occupant dans ce bâtiment donc on va voir également les procédures à mettre en œuvre pour que les travaux puissent commencer une fois que le bâtiment sera libéré mais ce projet également il n'est pas seulement projet, il est à l'étude, il y a un programme de travaux qui a déjà été présenté en Conseil Exécutif et là aussi, nous pensons que nous allons à un bon rythme pour réaliser ce musée qui sera vraiment, je pense, un projet emblématique pour la CTM parce que, il faut absolument renforcer l'attractivité du centre-ville. Nous n'avons aucun musée d'art contemporain en Martinique et également il faut que nos artistes, en particulier nos étudiants qui sont au campus caribéen des arts qui est une école supérieure d'art visuel, d'arts plastiques qui peuvent aussi proposer, travailler avec ce musée, exposer ce qu'ils réalisent. Ce musée sera à la fois un lieu de création, d'animation, de vie au centre-ville de Fort-de-France.

M. le Président Claude LISE – Voilà, merci bien. Donc je te remercie et je demande au collègue Conseiller exécutif MARIE-SAINTE de venir nous rejoindre parce qu'il a plusieurs questions à nous présenter. La première est la question numéro 4 qui concerne la liquidation de la SEMAM et la création d'une régie abattoir de Martinique. Collègue MARIE-SAINTE, tu as la parole.

#### 4/ LIQUIDATION DE LA SEMAM ET CREATION DE LA REGIE ABATTOIR DE MARTINIQUE

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Merci Président. Je salue tous les collègues de l'Assemblée. Je présente ce rapport au nom du Président Alfred Marie-Jeanne. Les propositions que je vais vous soumettre c'est lui qui vous les a présentées. De quoi s'agit-il ? Je vais essayer de résumer cette question. La SEMAM, la Société Economie Mixte Abattoir de Martinique qui a été créé pour gérer cet abattoir. Cet abattoir, lui-même a été créé dans les années 70 avant

la décentralisation. Il s'est révélé que sa gestion a été de manière presque systématique, chaque année déficitaire. C'était une SEM qui la gérait. A l'époque, les textes permettaient à l'actionnaire majoritaire qui était le Conseil général puis ensuite le Conseil régional a rejoint dans le capital, il était possible de donner des subventions d'équilibre chaque année pour équilibrer la gestion. Mais néanmoins la situation de cessation de paiement a été constatée donc un programme de redressement judiciaire a été mis en place. Sous le contrôle du tribunal mixte de commerce, un plan de redressement sur une période de 10 ans a été mis en place et au terme de cette période le redressement ne s'était pas effectué. Le tribunal a donc nommé un administrateur et après une période d'observation, cet administrateur a fait un rapport qui a conclu à la liquidation judiciaire en date du 19 février. Le Président du Conseil Exécutif a sollicité un délai pour que la liquidation ne soit pas immédiate. Ce délai a été porté à 3 mois, c'est-à-dire que la liquidation sera effective au 19 mai. Dans l'intervalle pour pouvoir payer les salaires au mois de janvier, le Conseil Exécutif n'a pas arrêté de voter des subventions. Mais il faut savoir que la législation ayant évolué, il n'est plus possible pour notre Collectivité de verser des subsides pour rééquilibrer les comptes. Devant cette situation, le Président du Conseil Exécutif s'est entouré de conseils, conseils juridiques en particulier ayant examiné la situation, constatant que la Martinique ne peut pas se passer d'abattoir parce que s'il n'y a pas d'abattoir fonctionnant, un abattoir qui est aux normes, qui a un agrément, cela signifierait que les éleveurs n'auront pas un lieu pour abattre leur cheptel et que la seule solution qu'ils auraient c'est de les expédier vers un autre abattoir, par exemple celui de la Guadeloupe. Evidemment le transport, l'aller-retour ne ferait qu'augmenter le coût de la viande en sortie donc cette solution qui consiste à admettre la fermeture a été écartée. Une fois que ce constat est fait, que faire pour assurer la continuité ? Plusieurs hypothèses ont été étudiées. On ne peut plus faire le système de SEM donc il fallait chercher autre chose. Donc on s'est tourné vers un établissement public, il y en a plusieurs possibles. L'hypothèse de créer une société publique locale a été envisagée mais la Collectivité ne peut pas la créer seul, il faut au moins un deuxième actionnaire public. La ville du Lamentin a été sollicitée, en prenant le prétexte que l'abattoir se trouve sur le territoire de la commune mais malheureusement ce courrier n'a pas eu de réponse à ce jour donc la CTM se retrouve seule. Quelles étaient les hypothèses possibles? La régie directe, c'est-à-dire que la CTM porterait toute seule en termes de régie directe comme si cela devenait un service. Ce n'est pas cette solution qui a été préconisée en regard des coûts et avantages. Deuxième solution, tout à fait opposée consisterait à faire un affermage c'est-àdire une délégation de service public c'est-à-dire confier la gestion à un privé. Il se trouve que cet outil qui est magnifique qui date, qui a d'ailleurs coûté beaucoup d'argent pour son entretien puisque chaque année, d'abord le Conseil général puis maintenant la CTM, nous devons investir pour maintenir l'outil à niveau et vous avez dans votre rapport des sommes qui ont été versées chaque année et en particulier sur les trois dernières années. Ce sont des sommes importantes. Confier cet outil à un privé, la loi d'ailleurs nous oblige comme c'est un outil public de faire une mise en concurrence pour ensuite obtenir un gestionnaire c'est une affaire qui prend entre six et huit mois. Mais pour qu'un gestionnaire privé puisse être intéressé, il faudrait qu'il puisse arriver à rentabiliser l'outil parce que ce n'est pas une œuvre charitable qu'il ferait, c'est un entrepreneur qui se verra tirer profit. Or, qu'est-ce que l'histoire nous a enseigné concernant cet abattoir ? Puisque nous sommes retournés dans les archives, les plus anciens connaissent cela mieux que moi, c'est que l'abattoir avait été conçu par les services de l'État, les services techniques de l'Etat de l'Agriculture qu'on appelait la Direction de l'Agriculture à l'époque, la DDA. Il avait envisagé, un abattoir pour 3000 tonnes

de bétail à abattre par an. C'est ça qui est le point d'équilibre, si on en fait plus c'est super rentable si on en fait moins, c'est déficitaire. Or, si vous regardez dans le dossier, le volume de bêtes abattues a représenté entre 2000 et 2500 tonnes par an donc c'est structurellement déficitaire. Quelles sont les recettes ? C'est la taxe d'abattage et les services rendus mais il se trouve c'est ce que nous avons découvert dans le dossier, que les taxes ont été fixées, le niveau avait été fixé il y a 32 ans, ils n'ont pas été revalorisées. Lors des différents audits qui ont eu lieu au cours de l'histoire de cet abattoir, un plan de redressement avait été préconisé et qui prévoyait une augmentation des recettes, des tarifs sur une période de quatre ans par tranche successive sur quatre ans. Malheureusement, ce plan n'a pas été appliqué parce que, semble-t-il, il a rencontré une opposition des usagers. Or, il se trouve que ces usagers sont pour la plupart regroupés dans des coopératives, ces coopératives étaient représentées elles-mêmes au conseil d'administration. Evidemment, les représentants voyaient d'un mauvais œil, qu'ils aient à payer davantage pour abattre leurs animaux. La question donc du conflit d'intérêt, là, apparaissait. Si on le donne à un privé, pour qu'il puisse arriver à équilibrer il va vraisemblablement décider d'augmenter parce que, si on donne un contrat à un privé DSP, c'est à ses risques et périls à lui. Il va augmenter et qu'est-ce qui va se passer ? S'il augmente, la viande sera bien plus chère et les consommateurs risquent une fois de plus de se détourner de la viande de Martinique pour de la viande importée. Déjà et c'est dans le rapport il faut savoir que la consommation de la viande en Martinique, c'est autour de 12 000 tonnes par an. La filière viande est arrivée à faire admettre à l'AMIV qui est une filière qui était remarquablement organisée à faire en sorte que la grande distribution puisse mettre la viande de Martinique dans les rayons mais malheureusement tous les consommateurs que nous sommes, lorsque nous achetons, ce n'est pas la qualité qui prime, c'est le prix souvent donc il faut trouver le bon équilibre. Donc le Président MARIE-JEANNE n'a pas proposé de retenir la gestion à un privé. Premièrement comme je l'ai dit parce que la procédure va être longue, l'abattoir risque d'être fermé entretemps et deuxièmement il y a un risque de voir augmenter peut-être exagérément le cours de la viande de Martinique alors qu'est-ce qui restait ? C'est la solution médiane et c'est celle qui vous est proposée, de créer une régie dotée de l'autonomie financière, de la personnalité juridique. C'est le seul type d'établissement public qui admet qu'il puisse y avoir un seul actionnaire, à savoir la CTM. Cela signifie qu'il y aura, si vous êtes d'accord, un conseil d'administration et le choix qui vous est proposé c'est qu'il soit exclusivement formé d'élus de la Collectivité désignés par l'Assemblée et qui ont des comptes à rendre à l'Assemblée sur leur gestion. Et, dans le projet qui nous est soumis il y aura donc, ce sera un établissement public, à caractère industriel et commercial avec une comptabilité publique donc avec un comptable public et un directeur, dont la proposition sera faite et qui devra être validée par l'assemblée plénière. Voilà en résumé je n'ai pas voulu lire le rapport mais je me tiens à votre disposition pour toutes les demandes d'informations complémentaires que vous souhaitez avoir au cours des débats.

M. le Président Claude LISE – Merci. Nous souhaitons l'avis de la commission Développement économique et la commission Développement agricole.

<u>Mme Nadine RENARD</u> – Merci Président. Bonjour Président, bonjour chers collègues. La commission Développement agricole a émis un avis favorable sur ce dossier. Je ne reviendrai pas sur tout ce que le collègue Daniel MARIE-SAINTE a énoncé. Nous savons depuis de nombreuses années, la SEMAM fait face à un certain nombre de difficultés. La Collectivité a essayé de permettre à cet outil de perdurer à travers les différents efforts financiers qui ont

été consentis depuis plusieurs années sur cet équipement. Aujourd'hui, il s'avère que malgré les efforts qui ont été réalisés, la situation financière de la SEMAM ne permet plus aujourd'hui de continuer sous cette forme-là puisque nous avons une décision de liquidation judiciaire qui a été prise. il s'agit aujourd'hui de pouvoir maintenir cet outil structurant et indispensable pour la filière animal sur notre territoire, indispensable à la fois pour nos éleveurs, pour les bouchers et puis pour les consommateurs martiniquais qui ont besoin d'avoir un outil d'abattage sur notre territoire pour pouvoir trouver de la viande locale de qualité à un prix acceptable donc c'est pour cela que dans un souci de maintenir cet outil et de le faire perdurer, nous ne pouvons qu'émettre un avis favorable à la création de cette régie qui nous permettra de poursuivre le travail déjà entamé pour maintenir et remettre à niveau cet abattoir étant entendu que la commission a également souligné l'importance de l'audit qui devrait être réalisé sur cet équipement de façon à avoir un état des lieux de la situation, à la mise en place de cette régie et pouvoir définir un plan d'action par la suite. Donc voilà, un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Commission des finances.

Mme Manuella CLEM BERTHOLO – La commission des Finances qui s'est également réunie conjointement avec la commission Développement économique a émis un avis favorable. Bien sûr les arguments énoncés par le Conseiller exécutif ont été pris en compte et nous avons émis un avis favorable sachant la nécessité de cet outil d'intérêt général donc en plus c'est une alternative à d'autres modes de gestions qui ont été éprouvés et qui ont donné des résultats peu satisfaisants donc nous émettons un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci la discussion est ouverte, qui veut intervenir ? Oui, collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN - Bonjour Président, chers collègues. C'est un dossier important pour la Martinique effectivement que nous avons examiné au sein de la commission consultative, services publics locaux qui amène de mon point de vue, beaucoup de remarques. La première c'est que nous avons beaucoup de considérations d'ordre juridique qui fondent aujourd'hui ce débat mais je n'aurai pas commencé par cela parce que je pense que l'essentiel et j'ai encore entendu beaucoup d'éléments concernant la gestion. La gestion procède tout simplement de la réalité des hypothèses qui construisent le budget qui nous a été proposé avec deux hypothèses. La première chose, l'abondement de la Collectivité a été et sera encore très significative du fait même qu'il y a structurellement un déficit attaché à cette exploitation qui tient et Daniel MARIE-SAINTE en parlait tout à l'heure à l'insuffisance de matières traitées par l'abattoir. Il y a un delta d'à-peu-près 1000 tonnes, ce qui est considérable. 1000 tonnes déterminent finalement la réalité de l'effort que la Collectivité devra assurer pour pouvoir procéder à l'équilibre d'exploitation de la structure. Ça c'est le premier élément. Le deuxième élément qui est de mon point de vue aussi factuel, c'est qu'il y a un enjeu fort sur la réalité des prix qui sont aujourd'hui et qui seront pratiqués demain. D'ailleurs le budget qui nous est soumis est fait sur la base de deux hypothèses avec une revalorisation des prix ou le maintien des prix tels qu'ils existent. Donc, il y a d'abord vis-à-vis de l'ensemble des professionnels concernés parce que je rappelle, il y a des contentieux qui ont été engagés sur la base des tarifs antérieurs et qui n'étaient pas encore honorés par certains opérateurs. Il ne faut pas que cette orientation qui est prise soit une fuite en avant parce que ce qui est en question aujourd'hui, c'est le modèle économique et je ne dis pas la gestion parce qu'on ne fait pas de miracle quand il y a des réalités qui sont aussi précises que celles-ci. Donc face à cela, il y aurait plusieurs hypothèses possibles et ce qui nous est proposé c'est une régie qui n'emporte pas de mon côté ma préférence parce que je ne peux pas me satisfaire qu'un simple courrier envoyé à une commune constitue une fin de nonrecevoir. Je pense que sur un dossier aussi important c'est d'engager une discussion de façon à ce qu'il y ait une éventualité, je dirais de vrai partenariat dont acte. L'autre réalité sur laquelle nous sommes c'est aussi l'inquiétude qui pèse aujourd'hui sur les acteurs de cette filière et qui nous amène à faire un acte de responsabilité, indépendamment du choix qui nous est proposé. Donc, pour ma part en tout cas comme je l'ai fait CCSPL, je voterais le dossier en mettant en affirmation quand même que de mon point de vue ce qui était important c'est de concevoir cette régie de façon transitoire. Cela a été exprimé y compris par des professionnels à l'occasion du débat de la CCSPL donc par rapport à cela j'invite vraiment chers collègues à un acte de responsabilité, donc à un moment donné il faut proposer et vraiment orienter. Bon, la solution qui nous est proposé je l'ai votée en CCSPL, je la voterais aujourd'hui mais ce qui est important c'est que nous puissions effectivement, non pas considérer que ceci constitue en quelque part un blanc-seing sur la démarche parce que nous serons tôt ou tard amenés à en rediscuter ici, dans l'enceinte de cette Assemblée.

#### M. Le Président Claude LISE – Merci. Autre demande ? Oui, vas-y.

M. Marius NARCISSOT – Merci Président. Alors, avant de livrer mon propos, je voudrais saluer le travail qui a été fait par notre collègue RANGON, Lucien RANGON puisque nous l'avions désigné pour représenter la Collectivité dans la gestion de cette structure et nous savons toute son implication donc il est important qu'aujourd'hui nous saluions le travail de ce collègue et qu'il sache que malgré, en tous cas, en face de ses difficultés, qu'il a le soutien de ces collègues élus parce qu'on sait que la tâche n'était pas facile et qu'il sache aussi quelle que soit la situation dans laquelle il se trouvera, nous serons encore à ces cotés pour poursuivre ce travail. Je crois qu'il est important que l'on s'arrête sur un point qui me semble fondamental et le collègue MARIE-SAINTE l'a dit, aujourd'hui nous sommes dans une situation où nous savons que les éleveurs, ils n'auront plus de lieu pour abattre les animaux ca c'est une chose. Et la deuxième c'est que, il faut assurer la continuité donc on n'a pas le choix et il est très bien dit dans le rapport qui nous est présenté et tu n'es pas exempt Président LISE puisque lorsqu'il a été créé cette structure, je crois que c'était dans les années 70 et la continuité qui a été assurée sous ta présidence, l'objectif était clair, c'était de mettre en place un service public industriel, commercial pour répondre aux besoins de la population et des éleveurs et tout cela pour prévenir comme il est dit dans le rapport les risques naturels. Je crois qu'aujourd'hui il est important que nous nous positionnions sur un point qui me semble essentielle, c'est l'efficacité de la nouvelle structure qui nous est proposée aujourd'hui pour que justement cette nouvelle structure ne subisse pas les effets négatifs que nous avons constaté dans le fonctionnement de la structure actuelle. Et là, je parle des raisons structurelles qui ont amené justement l'abattoir à se trouver dans cette situation. Le collègue ROBIN tout à l'heure, où nous avons un delta de 1000 €, 1000 tonnes pardon, à compenser puisque la structure fonctionne à hauteur de 70 % de sa capacité et que là effectivement si là nous ne prenons pas des dispositions pour gérer ce delta nous allons encore entraîner justement cette insuffisante, cette difficulté quelle que soit la structure qui la reprendra donc ça c'est déjà un premier point. Le deuxième point qui me semble important, c'est justement l'adaptation ou en tout cas la prise en compte des règles statutaires, où on a vu dans le fonctionnement passé l'exclusion des petits éleveurs qui étaient eux-mêmes privés des aides publiques. Donc là, nous devons effectivement dans la nouvelle structure nous assurer que cette forme d'exclusion ne soit pas au rendez-vous de la décision que nous prendrons. Et puis, le dernier point qui me semble important c'est aussi favoriser l'accès de la structure donc l'accès de l'abattoir à tout citoyen, c'est-à-dire à tout éleveur. Donc, permettre en sorte à ceux qui ne bénéficient pas d'aides et qu'ils puissent effectivement profiter de la structure et je crois que tous ces éléments-là vont concourir à ce que nous ne tombions pas dans les erreurs que nous avons constatées. Et puis, l'autre avantage qui a été souligné effectivement dans cette proposition d'une régie, c'est que, aujourd'hui il est question de rendre l'élu acteur et décideur mais je dis, par rapport à ce que nous avons vu dans le rapport et qui a contribué aussi, je ne dirai pas à l'échec, mais en tout cas de la situation difficile que nous avons vue, où on a vu qu'il y avait des difficultés d'adapter l'évolution des tarifs. On a vu des difficultés financières des coopératives donc il y a aussi des décisions à prendre et je dis et je pense, en tout cas je formule ce souhait, ce vœu pieux, c'est que les collègues qui seront désignés, nommés, fassent aussi preuve de courage pour que nous n'ayons pas à subir, que nous soyons proactifs dans les décisions. Le collègue ROBIN a parlé de gestion donc il faudra effectivement que nous soyons proactifs dans la gestion de cette nouvelle structure pour éviter les carences que nous avons constatées. Voilà ce que je voulais dire et pour dire que nous soutenons, en tout cas nous tenons à marquer un intérêt fondamental dans l'accompagnement de cette nouvelle structure et surtout l'accompagnement de la filière viande en Martinique. Voilà, merci.

## M. Le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Bonjour à tous, bonjour à toutes, chers collègues. Mwen lé di kè o fèt nou adan an touwnan ki impowtan. Touwnan emportant tala asou filièw viann Matinik ka montwé kè tou lé jou nou ni a miziré, a analizé lé désizion kè nou ka pwan. Mé mwen lé an menm tan di ke si i ni an delta de mil ton mankan ka anpéché kè o fèt labatwar la ékilibré ou fonksioné korekteman sé paske mwen ka kwè kè an moman doné nou pa tchenbé kont menm si nou aplé'y abatwar piblik, nou pa tchébé kont moun ki pa déklaré éleveur mé ki toujou ni an ti bèt bo kay yo mé ki ka bizwen tchoué'y, lè wè yo ka pwésanté ko yo labatwar yo pa té ka wouvè la pot ba yo. E pa rapo à sa, sa fè kè nou konnèt an sèten nonbr dabataj kè yo ka kriyé klandèsten ou sovaj mé ki té ka réponn a kondisyon a survi dé moun an pèp-la ki bizwen soti ko yo dafèr. Mwen lé osi raplé ke le fè ke labatwar la pa té ké pé wouvè a dé moun ki ka fè ti élevaj yo paskè y obo kay yo, yo pa ni gran choz donk yo ka fè élevaj yo é lè yo bizwen tchoué'y pou endé yich yo ki ka fè létid, péyé fakti yo, é bien souvan yo té douvan difikilté é menm kan parfwa an bouché té vini achté an lanmen yo, é ben bouché-a té ka twouvé ko'y adan an difikilté apwé. Mwen ka kwè ke jodi-a fo nou tchenbé kont dè pliziè moun ki ka fè élevaj Matinik é wè ki manniè nou pé wouvè lapotla pou ke kon kanmarad Narcissot fini di kè tout moun pé pawtisipé a survi enstwiman tala, paskè mwen ka kwè ke tout martiniké ka konpwann kè ou pa pou alé tchoué bèt kon sa paskè i ni le koté sanitèr tan pou wou ke pou moun ki pé pawtisipé mé si ou wè sé moun tala pa ni dot alternative, fo nou konpwann ke sa pé èt an difikilté é fo nou pwan sa an konsédérasion é adan kota-a ki ka mantché-a, nou oblijé analizé sa osi.

#### M. Le Président Claude LISE – Merci. Collègue RENARD.

<u>Mme Nadine RENARD</u> – Merci Président. Je voudrais juste apporter quelques précisions. J'ai entendu le collègue parler tout à l'heure de faire preuve de courage, je voudrais souligner

quand même le travail qui a été réalisé pendant ces quelques années. Quand nous sommes arrivés en 2016 au sein du conseil d'administration de la SEMAM, le collègue MARIE-SAINTE a évoqué le fait que depuis près de 30 ans les tarifs d'abattage n'avaient pas été revalorisés. Et, je crois que dans un contexte qu'il a évoqué, particulièrement difficile et qui a justifié cette non-augmentation pendant une trentaine d'années du tarif d'abattage, nous avons quand même tenu, compte tenu de la situation de la structure et des enjeux à faire en sorte que ces tarifs d'abattage puissent faire l'objet d'une revalorisation malgré, je dirai, les vents contraires et nous avons dans cette Assemblée en février 2018 voté une revalorisation de ces tarifs avec un étalement sur un certain nombre d'années. Cette décision a permis d'entamer le processus permettant aussi d'aller vers une amélioration des recettes de la structure. Je voudrais également dire que dans l'objectif que l'on se fixe à travers cette régie de faire perdurer l'outil, il y a un certain nombre de choses qu'il faudra prendre en considération et par rapport aux expériences passées, il faudra non seulement, certains ont évoqué la nécessité de combler le déficit en terme de tonnage, certes à travers l'accompagnement des filières, il y a un travail à faire à ce niveau-là et je crois que nous l'avons déjà commencé, il faudra le renforcer et le maintenir mais il faut également que nous puissions souligner la nécessité que chacun au sein de cette nouvelle entité puisse prendre ses responsabilités. Parce que si aujourd'hui l'abattoir est également dans cette situation, il y a certes un déficit structurel mais nous avons aussi une dette conséquente des usagers de l'abattoir qui a conduit également à cette situation que nous connaissons aujourd'hui. Et il faut que chacun joue le jeu et que les usagers qui ont besoin de cet outil soient aussi ceux qui contribuent à le faire perdurer en honorant leurs engagements et en permettant de maintenir à travers leurs contributions financières à l'outil de faire en sorte que nous puissions maintenir cet outil parce que la SEMAM a connu une dette conséquente des usagers qui à ce jour n'est pas comblée et nous avons parmi les décisions que nous avons prises au sein de ce conseil d'administration, également pris des mesures de façon à ce que nous puissions commencer à recouvrir des dettes qui s'accumulaient depuis plusieurs années et depuis 2016 nous avons engagé un certain nombre d'échanges, de partenariats, de plans d'étalement etc pour permettre aux usagers de l'abattoir qui avaient des dettes conséquentes, de pouvoir solder ces dettes. A ce jour, ce travail n'a pas pu être terminé mais en tout cas nous avons à travers les décisions qui ont été prises par le conseil d'administration et qui ont nécessité du courage, je crois que le courage nous n'en n'avons pas manqué et le courage continuera à être présent pour continuer à faire perdurer cette structure.

### M. Le Président Claude LISE – Merci. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci Monsieur le Président, chers collègues. C'est le domaine de la viande animale, il ne faut pas pour autant rentrer dans l'enfumage. Cette décision, votre décision de liquider l'abattoir crée chez l'opinion et aussi chez celui qui parle de l'émotion, de la consternation mais aussi de l'indignation et de la colère parce que la faillite de l'abattoir c'est la faillite de votre gestion. Et, lorsque... Président je voudrais faire un point d'ordre. A la plénière du 14 février, je n'ai pas pu terminer mon intervention parce qu'un certain nombre de collègues n'ont pas voulu me laisser parler. Cela fait plusieurs fois qu'on le dit dans cette Assemblée, chers collègues au nom de la démocratie, au nom des 71000 voix obtenues par notre liste, je vous demande de me laisser m'exprimer, vous aurez tout le temps pour répondre. Mais si chaque fois que je fais une intervention dans cette Assemblée, il y a une volonté d'interrompre mes propos, ce n'est plus la peine que nous venions dans

ces plénières donc s'il vous plaît, permettez-moi d'aller jusqu'au bout de mon propos. Donc, je disais que cette décision de liquider l'abattoir est le résultat de la faillite de votre gestion. Vous aviez les outils vous permettant de maintenir cet abattoir en survie et notamment la poursuite du plan de conciliation qui s'achevait en 2020. Qu'est-ce que vous avez décidé en 2016 ? De réduire le montant des subventions à l'abattoir, d'après ce que vous nous donnez à la page 2 du rapport, 700 000 €. En 2017, vous donnez 970 000 € et lorsque vous voyez que ces dotations ont été insuffisantes en 2018, vous donnez 1 320 000 € mais c'est trop tard, c'est trop tard. Il fallait anticiper mais la question que nous nous posons : mais qui est en charge de l'élevage dans cette Collectivité ? Y a-t-il un Conseiller exécutif chargé de la filière élevage ? Où est-il ? Parce que finalement, c'est un outil structurant qui doit permettre justement aux éleveurs de développer leur production, de l'abattre et d'obtenir des revenus. Mais, je ne veux pas interpréter des propos mais surtout je veux être sûr que personne ici n'invite des gens à s'orienter vers l'abattage clandestin. Je veux croire que tous, nous sommes conscients que cet outil unique envié par les grandes îles de la Caraïbe constitue un élément fondamental de la qualité sanitaire des viandes produites et commercialisées en Martinique. Donc, sur cette question, est-ce qu'il n'y a pas là l'échec en fait de la politique agricole et de celui qui est normalement en charge de la porter ? J'aimerais bien l'entendre. Qu'est-ce qu'on a fait pour aider les producteurs ? Stigmatiser les coopératives c'est un peu facile, c'est un peu facile de dire que c'est de leurs fautes. Mais, j'ai vu le montant de leurs dettes, 753000 € mais nous subventionnons, quand je dis nous, c'est la Collectivité qui subventionne les coopératives mais asseyons-nous et comme l'a dit tout à l'heure le collègue, asseyons-nous pour discuter avec toutes les parties. Moi, je vois mal une Collectivité... Mais, le collègue Conseiller exécutif a dit que la CTM est seule mais la CTM n'est pas seule. Il y a la ville du Lamentin, il y a la CACEM, il y a les socioprofessionnels donc comment dire aujourd'hui : "Non on est seul donc on fait nos affaires, on décide de la liquidation". Je sais que vous ne pouvez pas nous produire le jugement puisqu'il y a des difficultés au greffe du tribunal de commerce, tout à l'heure on verra dans une discussion sur l'avis concernant la privatisation d'un certain nombre... en tout cas de l'activité de greffier, ce qui va je l'espère entre parenthèses permettre aux entreprises qui le souhaitent d'obtenir leur Kbis en moins de 24 heures comme cela se fait en France. Pour le moment, ce n'est pas le cas lorsque vous essayez en Martinique mais je ferme la parenthèse. On n'a pas le jugement mais on n'a pas aussi la copie de l'avis de la Commission consultative tel que c'est dit dans le dossier. On n'a pas l'avis, moi j'aimerais qu'on me le produise et si possible avec les différentes prises de position parce que sur cette question chacun doit avoir la liberté de conscience. Pour ma part mon vote sera négatif, je vous le dis tout de suite. C'est une erreur, c'est une erreur. D'ailleurs dans votre délibération vous dites que vous ferez un audit mais cela ne figure pas dans la délibération, j'espère que ce ne sera pas comme l'audit sur les finances que nous n'avons jamais eu. Donc, j'aimerais qu'on mette ceci dans la délibération et à la limite qu'on s'engage à remettre l'audit à l'ensemble des élus puisque l'audit sur les finances jusqu'à maintenant on refuse de nous le donner. On refuse de nous le donner cet audit. Donc, s'il y a un audit qui est fait, engagez-vous à le faire mais aussi engagez-vous à le donner. Sur la formule juridique de la régie, c'est une mauvaise formule. Aujourd'hui la tendance en France c'est toujours d'aller vers une autre forme, rester dans une forme qui associe les privés donc les éleveurs, les partenaires, les coopératives et la collectivité publique, sortir des régies pour passer à ce que l'on appelle des Sociétés d'Economies Mixtes à opération unique selon la loi du 1er juillet 2014. C'est une forme tout à fait nouvelle, relativement récente depuis 2014 donc cela fait cinq ans et cela permet d'appliquer à une

activité commerciale le code général des collectivités territoriales ainsi que le code de commerce. Il suffit d'avoir deux actionnaires, il faut lancer une procédure d'abord pour sélectionner un partenaire privé parce que la gestion de l'abattoir me semble-t-il ne doit pas être une question confiée aux élus de l'Assemblée mais doit impérativement associer les socioprofessionnels et les éleveurs parce qu'il faut que le dialogue ait lieu à l'intérieur même si la collectivité garde le pouvoir et je veux saluer le travail du collègue RANGON. Oui c'était difficile, de la même manière que je veux saluer le travail du collègue BARTHELERY, j'espère que la SEM du Galion ne va pas connaître le même sort que cette SEM c'est-à-dire la liquidation parce qu'on me dit on ne peut pas donner l'argent. On me dit on ne peut pas donner juridiquement de l'argent mais vous donnez 242 000 € de financement, c'est marqué dans le rapport. Soit, vous ne pouvez pas donner du tout, soit vous pouvez donner et vous donnez en conséquence. Si vous voulez que les socioprofessionnels soient associés à la gestion de l'outil, Vous devez changer de formule juridique et passer donc à cette société d'économie mixte à opération unique qui est réglementée, je ne vais pas faire tout un chapitre sur cela, il suffit d'aller voir dans les codes et vous allez trouver la manière de rendre cela opérationnel. Je le dis d'autant qu'on sait depuis très longtemps que structurellement l'outil est déficitaire mais qu'il joue un rôle sanitaire incontournable, c'est exactement comme l'usine du Galion. Même si la sucrerie est déficitaire, la distillerie est très rentable donc il nous faut trouver le moyen d'équilibrer ces choses et de faire que la sucrerie qui aujourd'hui est connectée à Albioma, donc qui va monter progressivement en régime et les subventions et les investissements nécessaires. C'est faux de dire que juridiquement, on ne peut pas le faire, c'est faux. Je l'ai vu marqué dans des documents. On aura une discussion si vous voulez sur les dossiers qui viendront tout à l'heure sur l'aide à la balance et sur l'aide structurelle. Je vous dis qu'aujourd'hui cela est faisable, il faut avoir la volonté donc associez les socioprofessionnels à la nouvelle structure pour qu'il y a un consensus parce qu'il nous faut effectivement augmenter le tonnage de 1 000 tonnes. Aujourd'hui on est autour de 2300 tonnes, l'abattoir est calibré pour 3 200 tonnes. Oui on peut trouver des perspectives auprès des petits éleveurs mais il faut accompagner les petits éleveurs et là il y a une marge d'au moins 300 tonnes sur les 1 000 tonnes à reconquérir, ce qui fait qu'il nous faut 700 tonnes nouvelles. Sur cela dans un pays où il y a 14 000 hectares de terrain en friche, où il y a des jeunes qui sont formés chaque année au lycée professionnel, nous pouvons mettre un plan en utilisant les fonds européens pour qu'il y ait une relance de l'élevage en Martinique et atteindre cet objectif sur, on va dire, cinq ou six ans. C'est une question de volonté et je vous le dis, cette gestion je ne la partage pas. De mon point de vue, elle reflète votre absence totale de politique industrielle. Il ne faut pas dire que c'est le tarif, le tarif est une forme de subvention. Regardez ce qui se fait en France, dans un pays où il y a une concurrence acharnée entre les abattoirs. Qu'est-ce que je constate ? Je constate que les communes qui sont propriétaires des abattoirs financent très largement le secteur parce que tout le monde sait que les deux mamelles de la France, l'industrie et l'élevage, alors pourquoi l'élevage ne serait pas l'une des mamelles du pays Martinique ? Eh bien, au nom de cette mamelle, je vous demande de revoir votre position si vous ne le faites pas, je voterai contre cette décision.

#### M. le Président Claude LISE – Collègue TOUL.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> — Bonjour Président, bonjour chers collègues. Alors j'ai entendu beaucoup de choses, je ne sais pas par où je vais commencer. Je vais déjà saluer le travail du collègue RANGON, Président de la SEMAM. Je veux aussi saluer son travail son engagement

parce qu'on parle beaucoup des coopératives, on parle des éleveurs et pour que cette SEM puisse fonctionner, il faut du personnel et le travail aujourd'hui du Président c'est de rassurer, d'être à côté du personnel et effectivement de les accompagner dans ce changement. Cela aussi est très important. Je veux aussi rassurer les consommateurs Pour leur dire qu'aujourd'hui la continuité du service se poursuit parce qu'il ne faudrait pas laisser entendre aujourd'hui que c'est la porte ouverte à des abattages clandestins. Les choses ne sont pas faciles, les choses sont parfois très complexes, surtout aujourd'hui dans le contexte que l'on sait avec la problématique du traitement des déchets, jusqu'à présent l'abattage, le travail se fait avec des échanges, avec véritablement une concertation de l'équipe en place, notamment du Président et du personnel. Je veux saluer véritablement ce personnel pour sa volonté de poursuivre, de maintenir l'outil, je voulais lui dire. Je profite également pour saluer l'engagement de Président Claude LISE, alors Président du Conseil Général qui avait accompagné cette structure. Je crois que c'est important de le dire. Maintenant, je crois que nous sommes tous conscients qu'un changement de statut ne va pas régler toutes les problématiques de l'abattoir. Nous sommes tout à fait conscients qu'il ne suffit pas de passer d'une SEM à une régie pour faire en sorte que tout d'un coup, demain matin le tonnage augmente. Et, je crois que c'est bien pour cela que les élus qui ont siégé et qui siègent encore au conseil d'administration ont attiré l'attention du Président du Conseil Exécutif qui a, me semble-t-il, acté ce fait et a bien pris soin, me semble-t-il de noter dans l'objet même de la régie puisqu'il ne s'agit pas simplement d'un objet uniquement autour de l'abattage mais bien plus large où on parle de définitions d'actions de toute nature permettant l'accroissement du cheptel destiné aux abattoirs qui devront être soumis à l'agrément au préalable de la CTM, donc véritablement je crois que cette problématique a été prise en compte.. Maintenant, pour ce qui est des coopératives, je crois que personne ici n'a pointé du doigt ou jeté l'opprobre sur les coopératives. Nous savons que c'est une filière particulièrement difficile, nous savons, nous connaissons toutes les problématiques et je crois que ce conseil d'administration a véritablement tenté d'accompagner les coopératives puisque certaines coopératives ont eu la possibilité d'avoir des étalements de leurs dettes alors même que la SEMAM, elle-même était en difficulté. Il y avait une épée de Damoclès sur la tête avec un certain nombre de contraintes puisqu'il faut savoir que dans le même temps la SEMAM a aussi eu des réglementations qui ont évolué, notamment sur le bien-être animal et toute cette mutation a contraint véritablement la SEMAM à être dans une situation de plus en plus difficile. Puisqu'il faut le dire et le noter quand même, lorsque nous sommes arrivés nous avons trouvé une situation financière compliquée, un certain nombre de subventions qui avait été annoncées sur papier ne sont jamais arrivées lors de l'ancienne Majorité sur les comptes de la SEMAM et c'est notre Majorité qui a dû payer ses subventions. Il faut aussi dire que dans les mesures qui avaient été prises en compte, on avait aussi demandé de revoir le capital, il était aussi nécessaire d'augmenter son capital et l'ancienne Majorité avait effectivement acté que cela était nécessaire mais personne n'avait bougé, personne n'avait bougé. Donc je crois qu'aujourd'hui le travail qui est fait et qui a été fait est véritablement, comment dirais-je ? Une sauvegarde de l'outil et aussi une sauvegarde de l'outil et préservation de la filière. Alors, j'ai entendu dire qu'on a écarté les acteurs de la filière. Nullement parce qu'il faut savoir qu'à côté de cette régie les différents acteurs de la filière, ce qui ne serait pas le cas aujourd'hui parce qu'il faut savoir qu'au conseil d'administration, une coopérative représente l'ensemble des coopératives, ce qui pose souvent problème puisque on sait que bien souvent il y a mésententes entre ces coopératives. Et bien nous aurons à côté de cette régie une structure de concertation pour l'ensemble des acteurs, toutes les coopératives. A côté de ces différentes coopératives, nous aurons également les services de l'État, bien naturellement la Chambre d'Agriculture, ce qui n'existe pas aujourd'hui l'association des consommateurs, à côté de cela la SPA et puis des associations pourquoi pas, environnementales. Des propositions sont faites justement pour faire en sorte que la discussion et que le dialogue se poursuivent et que cette discussion et ce dialogue pour la filière soit un dialogue permanent donc je crois que beaucoup de choses ont été faites et pour rassurer les uns et les autres, je dois dire que oui, il va falloir faire en sorte que cette structure poursuive le travail qui avait été initié par la SEMAM, notamment au niveau de l'ouverture à tous. Et, non pas seulement les professionnels mais véritablement pour tout le monde : les bouchers, les particuliers. C'est aujourd'hui une obligation pointée du doigt par l'autorité de la concurrence, véritablement c'est une obligation et personne ne pourra s'y déroger donc je crois que là-dessus il faut que les choses soient dites et que chacun puisse être assuré. Encore une fois, la régie me semble-t-il est une proposition qui ne ferme pas définitivement la possibilité d'aller vers une autre évolution et je crois que dans ces différentes évolutions, il ne faut pas oublier le personnel dans tout cela. aujourd'hui, la réponse que nous avons eue, alors je le précise j'ouvre la parenthèse et je vais la refermer, je rappelle que la compétence économique n'est plus au niveau des communes mais bien au niveau des communautés d'agglos et c'est aujourd'hui la CACEM qui a été interpellée et nous n'avons toujours pas eu de retour de la CACEM. Aujourd'hui, n'ayant pas de réponse, la Collectivité ne pouvait pas laisser la filière ainsi, il était donc important qu'une structure d'abattage soit le plus rapidement mise en place puisque les trois mois vont bientôt arriver et je rappelle que pendant ces trois mois la continuité du service est assurée.

#### M. Le Président Claude LISE – Merci. Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM BERTHOLO – Je voudrais alerter sur une contre-vérité. J'ai entendu que la Collectivité Territoriale de Martinique aurait liquidé la SEMAM. A mon sens, je ne crois pas que la Collectivité Territoriale de Martinique soit un tribunal, il me semble que les liquidations sont prononcées par des tribunaux. Et puis je voudrais revenir sur les faits. L'abattoir a toujours été structurellement déficitaire, cela a déjà été dit. L'abattoir a pu bénéficier de subventions d'équilibre, cela a été également dit. Par contre, il y a des mesures, des règlements qui interdisent un dépassement en matière de subventions. Si je ne me trompe, il doit être d'environ 75 %, il me semble que pour l'abattoir la Collectivité avait déjà atteint ce quota et ne pouvait aller au-delà de cela. Sur le point de la SEM, effectivement dans le conseil d'administration, si je ne me trompe il y avait les administrateurs composés également de coopérative. Il a été démontré que dans certains cas, ces coopératives se trouvaient en situation de juge et partie ; cela voudrait dire qu'elles étaient en même temps administrateurs mais aussi les utilisateurs et que à ce niveau, il pouvait y avoir conflit d'intérêt surtout si elles avaient des dettes envers cet abattoir. Il faut quand même que nous ayons cette situation à prendre en compte. Il y a également sur ce point-là, l'urgence au niveau de la situation et des conditions sanitaires. Pourrait-on imaginer que l'on puisse revenir à l'abattage sauvage ? Le Président du Conseil Exécutif a pris une décision qui me semble prudente, qui me semble responsable pour permettre la continuité du service. Effectivement, on peut imaginer qu'un autre type de gestion puisse être choisi, qu'on aille vers une logique du privé. Compte tenu de la vétusté de l'équipement, bien sûr une entreprise dans le domaine du privé devrait investir. Investir pour effectivement moderniser les équipements. Une fois cet investissement réalisé, une entreprise privée reste dans une logique de profit, n'ayons pas peur des mots. Pour qu'elle puisse réaliser sa marge, elle ne pourra agir mécaniquement que sur les prix donc que se passera-t-il ? Les prix de la viande Martiniquaise augmenteraient. Qu'est-ce qui se passerait ? Directement la population se diriger vers de la viande importée mettant à mal la filière en Martinique. Il me semble que là aussi, le fait d'avoir choisi la régie permet à la Collectivité de rentrer dans son rôle c'est-à-dire un soutien d'une filière qui effectivement connaît déjà des difficultés. A ce niveau, on ne peut pas d'emblée dire que cette option ne serait pas la bonne. Elle n'a pas encore été éprouvée donc attendons qu'elle soit mise en place, attendons que nous en voyions les fruits et ensuite nous pourrons tirer des conclusions. En tout cas la Collectivité me semble-t-il ne porte pas la responsabilité et je veux que tout le monde l'entende puisque, on crie haut et fort que c'est la Collectivité qui a liquidé l'abattoir. La Collectivité territoriale n'est pas un tribunal.

#### M. Le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Rapidement pour compléter les propos des différents collègues. Puisqu'on a parlé du plan de continuation, il faut savoir que les annuités vont en croissant donc c'est vrai qu'aujourd'hui les annuités sont beaucoup plus importantes qu'au début du plan, cela je tiens à le signaler. De même que nous avons et je tiens à le signaler, la collègue CLEM BERTHOLO a parlé de l'état de vétusté, je pense qu'il est important de le signaler parce que c'est toi qui le précisais, Président, tu parlais de dette grise et je crois que s'il y a un endroit où on a pu mesurer l'effet négatif de la dette grise, c'est bien à l'abattoir.

#### M. le Président Claude LISE – Collègue RENARD.

Mme Nadine RENARD – Oui rapidement Président juste pour... Je ne voudrais pas qu'on laisse entendre ici qu'on jette l'opprobre sur les coopératives et qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura plus de dialogue avec les coopératives si on passe dans une forme de régie où elles ne sont plus ou représentées. Je crois que nous avons en tout cas, pendant les quelques années, depuis 2016 au niveau de la SEMAM, nous avons fait en sorte de toujours maintenir le dialogue avec les coopératives le plus possible, de privilégier quand il y avait des difficultés le dialogue et trouver des solutions ensemble, les solutions de concertation aussi bien pour les dettes. Le collègue LORDINOT a mentionné, je n'avais pas voulu mentionner le montant de la dette mais il l'a mentionné, près de 750 000 € de dettes de la part d'un certain nombre d'usagers de l'abattoir. Nous avons fait en sorte de pouvoir trouver des accords d'échelonnement, de paiement etc. des arrangements permanents pour permettre à ces usagers de continuer à abattre tout en résorbant progressivement leur endettement et également de faire en sorte que la Collectivité puisse les accompagner, pour ceux qui étaient en difficulté. Ce travail, nous allons le poursuivre dans la nouvelle forme que prendra cette régie, nous allons poursuivre ce travail d'accompagnement des structures qui sont pour certaines en difficulté et je l'ai dit, je le répète, nous allons également continuer à travailler au développement de la production de la filière animale de façon à ce que nous puissions augmenter les volumes d'animaux traités à l'abattoir. Ce n'est pas parce que la régie ne permet pas que les coopératives puissent siéger au conseil d'administration que nous allons rompre le dialogue. Ce dialogue est indispensable à la fois pour une bonne évolution de la politique agricole que nous menons et aussi nous sommes partenaires, me semble-t-il au niveau de cet outil qu'est l'abattoir, nous sommes partenaire avec les usagers, les salariés. La collègue TOUL en a parlé je crois qu'à travers ce choix que nous faisons aussi, il y a une volonté forte de la collectivité de maintenir l'emploi parce qu'il y a quand même des inquiétudes des salariés à ce niveau-là et il était important aussi que nous puissions rapidement apporter une solution juridique qui permet aussi de les rassurer sur ce plan-la et permettre de continuer le travail que nous faisons en partenariat avec ces coopératives pour les aider à pouvoir sortir de situations financièrement difficiles et développer la filière. Merci.

#### M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Merci Président. Je voudrais au moment où l'on va passer certainement un nouveau type de gouvernance de la SEMAM, rappeler un peu le travail conséquent qui a été réalisé par les élus qui représentaient la CTM au sein du conseil d'administration de la SEMAM. Tout d'abord son Président Lucien RANGON, Madame TOUL, Madame RENARD, Madame BAURAS, Lucien ADENET moi-même, ainsi que les collègues de l'Opposition, ils étaient deux. Donc c'est un travail qui...

#### (Intervention hors micro inaudible)

Oui mais je crois qu'il y a eu un changement après. Il y a la collègue Kora BERNABE qui vient avec nous aux différentes réunions que ce soit... parfois on fait des réunions de bureau élargies aussi, du conseil d'administration. Il y avait la collègue Marie-Frantz TINOT qui a été remplacée par une autre collègue puisqu'en plénière même ici, on a vu qu'elle a dû céder sa place à quelqu'un d'autre que je ne vais pas nommer. Je voudrais dire que c'est un travail conséquent qui a été réalisé. Travail conséquent, non seulement avec les autres membres du conseil d'administration, les coopératives qui étaient au sein du conseil d'administration, les villes aussi qui étaient représentées, les représentants des villes mais aussi un travail conséquent avec les salariés parce que nous avons eu à faire de nombreuses réunions avec les salariés. Si aujourd'hui on doit changer de gouvernance c'est tout simplement parce qu'il y avait un certain nombre de raisons à cela et ce sont des raisons très valables. On a parlé de difficultés de finances structurelles au niveau de la SEMAM, on a parlé de difficultés conjoncturelles, on a parlé du redressement judiciaire, on a parlé d'un certain nombre de jugements qui ont été prononcés et je signale que le jugement du tribunal mixte de commerce de Martinique qui, le 19 février 2019 a prononcé la liquidation judiciaire de la SEMAM. Ce jugement a été assorti d'une période très courte de poursuite d'activité de 3 mois donc il a fallu faire très rapidement pour trouver un autre type de gouvernance pour la SEMAM. Je voudrais également reprendre certains propos de ma collègue TOUL. La SEMAM n'est pas en arrêt d'activité. Il faut que toutes les personnes qui nous écoutent, comprennent bien qu'il y a un fonctionnement normal de la SEMAM aujourd'hui, même si on doit changer de gouvernance. Deuxièmement les consultations qui ont été faites par le Président du Conseil Exécutif ont été menées de manière régulière, de manière normale donc il a consulté un certain nombre d'organismes qui pourraient participer à la nouvelle gouvernance, les réponses ont été négatives. Il s'est appuyé aussi sur un staff juridique, sur un cabinet pour savoir quelle était la forme juridique la plus adaptée à mettre en place pour gérer la SEMAM. Et il s'est appuyé aussi sur le fait que la SEMAM, cet outil dans la filière élevage est un maillon très, très important, c'est un maillon qui permet à des petits éleveurs comme à de grands éleveurs de pouvoir abattre leur production, c'est un maillon qui permet d'abattre la viande dans de bonnes conditions sanitaires et cela aussi est important. Donc, il a pris la décision qui s'imposait aujourd'hui, la meilleure des décisions pour proposer cette régie pour la gouvernance de l'abattoir. Je dois dire également qu'avant en Martinique, il y avait un certain nombre d'abattoirs, tout le monde sait cela Président. Tu sais bien, puisque cet outil c'est un outil qui a été créé par le Conseil Général. D'ailleurs, c'était l'outil du Conseil Général. Il y avait deux outils, c'était l'abattoir et l'usine du Galion et à un certain moment on s'est dit, l'abattoir et la SAEM du Galion, c'était des outils à vocation économique et la Collectivité qui avait la compétence économique, c'était la Région. On s'est dit qu'il fallait quand même que la Région s'implique davantage dans la gestion de ces deux outils et toute une série de discussions a eu lieu entre les deux collectivités et on a fait en sorte que, les deux collectivités ont participé de manière conséquente financièrement à la gestion de ces deux outils. Je disais donc, l'abattoir aujourd'hui c'est un établissement classé dans un petit pays comme le nôtre. On ne peut pas mettre plusieurs établissements classés de ce type et c'est la raison pour laquelle on avait choisi le Lamentin parce que c'était central et cela répondait aux besoins en matière d'abattage. Peut-être qu'on avait vu trop grand mais on avait espéré quand même que la matière première, la production serait au rendezvous mais la production n'était pas au rendez-vous. Pour quelles raisons chers collègues ? Nous avons ici... J'étais président de la commission agriculture du Conseil Régional en 2009 et on a fait toute une série d'ateliers sur l'élevage, d'ailleurs on avait appelé cela "La table ronde sur l'élevage". Et dans cette table ronde qui a duré plusieurs mois, on avait étudié tout spécifiquement l'outil d'abattage qui est l'abattoir. Nous avons constaté que les recommandations qui étaient faites pour améliorer le fonctionnement de l'abattoir ne pouvaient pas être appliquées et je vais vous expliquer, je vais vous dire une seule recommandation. L'abattoir a continué à fonctionner en contradiction avec la réglementation en matière d'abattage parce que tout simplement il y avait des gens qui empêchaient l'accès des bêtes des petits éleveurs qui étaient réglementairement... qui fonctionnaient de manière normale à produire, à avoir accès à l'abattoir. Cela aussi donc aujourd'hui si nous voulons augmenter ce delta dont parlait le collègue, si nous voulons combler ce delta de 1000 tonnes de viande abattues à l'abattoir, il va falloir que le conseil d'administration de la nouvelle régie dise clairement que toutes les bêtes qui ont été produites en Martinique de manière régulière avec un itinéraire correct devront être abattues à l'abattoir. C'est l'une des propositions que nous allons mettre en œuvre malgré les réticences de certains acteurs. Et puis deuxièmement, je voudrais dire quelque chose, les collègues en ont parlé. Dans le conseil d'administration de l'abattoir, il n'y aura pas les coopératives, il n'y aura pas certains socioprofessionnels mais nous avons prévu à côté un organe de consultation et nous avons même dit que s'il y a des experts, certains experts qui dans des domaines particuliers concernant l'élevage qui ne sont pas des membres de ces coopératives, on pourra les inviter à la réflexion, à l'analyse que nous allons faire. Voilà un peu ce que je voulais dire donc chers collègues, je vous invite à voter favorablement pour la mise en place de cette régie parce que cela va nous permettre de poursuivre le travail d'intérêt général, d'intérêt public qu'assume l'abattoir et cela va nous permettre de sécuriser un certain nombre d'acteurs de la filière, cela va nous permettre de rassurer les salariés de la SEMAM. J'en ai terminé, merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Oui collègues, je ne pensais pas évoquer ce que je vais vous dire mais comme vous avez dit je pense que c'est inévitable, évoquer quand même la politique de développement de l'élevage. Je ne peux pas ne pas vous dire que je ne comprends pas qu'on ait laissé tomber des expériences qui avaient abouti dans les années 2009-2010, qui avaient abouti à la production de veaux sélectionnés à partir de transfert embryonnaire. Nous avions fait en sorte que ce qu'on appelait à l'époque la SECI, la Station

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

d'Essai en Cultures Irriguées où l'on faisait de l'expérimentation en matière d'irrigation et qui avait vu se développer un troupeau de brahmanes de très bonne qualité. Nous avions à l'époque pensé qu'il fallait essayer à partir de là, de faire de l'expérimentation en matière de transfert embryonnaire. On avait réussi puisque j'ai remis à la CODEM à l'époque, plusieurs veaux et c'était un début de promotion de l'élevage puisque vous savez que l'un des problèmes c'était la consanguinité qui a entraîné bien sûr une baisse de la qualité dans la reproduction de nos bovidés. Nous arrivions à faire naître pour aller vite des limousins dans des utérus de brahmane et toute la Caraïbe attendait un transfert de savoir-faire dans ce domaine-là. Lorsque j'ai quitté la présidence du Conseil Général en 2011, étrangement tout cela a été arrêté et j'ai remarqué qu'on a fait deux choses, on a changé le nom de la Station d'Essai en culture Irriguée mais en changeant le nom on a laissé tomber ce qu'on y faisait de plus important tant sur le plan de l'irrigation que... on a laissé tomber l'entretien de la collection de poiriers qu'il y avait là à l'époque, etc. Tout cela a abouti à une véritable friche que je ne peux malheureusement vous inviter à aller visiter. L'ennui c'est que depuis trois ans nous n'avons pas non plus changé les choses. C'est pour moi l'occasion de dire que peutêtre que c'est un élément à prendre en compte à l'heure actuelle. Pourquoi ne pas reprendre ce genre d'expérimentation ? J'ai noté que les éleveurs sont demandeurs. Comme nous avions réussi je pense qu'il nous faut reprendre cela donc je plaide pour une réorganisation de ce qui s'appelait la SECI dans le temps, je n'ai pas retenu le nouveau nom.

(Intervention hors micro inaudible)

Comment?

## M. Lucien ADENET – Le SEA.

M. le Président Claude LISE – Oui, le SEA. On a changé d'appellation mais l'ennui c'est que, on a l'impression que quelquefois lorsqu'on ne sait plus faire les choses on change les noms mais en tout cas, je pense qu'il faut vraiment, vraiment qu'on reprenne ce qu'on a laissé tomber depuis plusieurs années. Je pense que cela peut contribuer sérieusement à promouvoir l'élevage local et bien entendu cela ne peut avoir qu'un effet positif. Je ne me prononce pas sur la question de la gouvernance mais enfin je pense que je ne pouvais pas ne pas évoquer puisque on ne peut pas ne pas parler de l'abattoir sans parler du développement de l'élevage local. Je ne sais pas... il me semble que collègue RENARD tu as levé le doigt mais je vais aussi donner la parole à... Elle avait demandé avant ? Vas-y. Je te passe la parole. Est-ce qu'on peut faire en sorte que l'on ait du son ? Ce n'est pas allumé.

Mme Kora BERNABE – Merci Président, chers collègues. J'ai plusieurs questions. Si c'est le cas pourquoi la liquidation a été prononcée avant la fin du plan de continuation ? Je voudrais savoir ce qu'il en sera des dettes ? A la fois des dettes de la SEMAM et des dettes qu'ont principalement les coopératives envers la SEMAM ? Comment on va faire lorsqu'on va créer cette nouvelle régie pour ne pas avoir dès le départ ce déséquilibre structurel parce que la création d'une nouvelle entité juridique ne répond pas aux différentes questions de l'éloignement par rapport au transport à la fois pour les éleveurs mais aussi certains particuliers, petits producteurs. La question aussi de l'accès aux particuliers à l'abattoir et la question du prix d'achat qui a posé problème lorsqu'il a été augmenté l'année dernière. Il a été évoqué le fait que le CA serait uniquement composé d'élus, cela me gêne un peu et d'ailleurs il y a une des collègues qui a parlé des dettes des membres du CA et du conflit

d'intérêt. Au sein de l'abattoir, la coopérative qui siégeait était celle qui avait le moins de dettes donc je ne pense pas que ce soit en tout cas un argument dans le cas de l'abattoir aujourd'hui qui tenait. Mais dans tous les cas c'est vrai qu'il y a nécessité d'assurer une continuité pour les éleveurs de Martinique et si aujourd'hui je vote pour ce sera principalement bien sûr pour l'élevage de Martinique. Merci Président.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue RENARD, je crois que tu voulais réagir à mes propos.

Mme Nadine RENARD – Oui Président, c'était dans la continuité de ce que tu as évoqué sur le travail qui avait été engagé au préalable avec l'ex SECI et la demande effectivement de l'élevage, de pouvoir poursuivre en ce sens. Pour te dire que j'ai avec la CODEM et l'UEBB, nous avons mené déjà à plusieurs reprises des séances de travail pour justement voir comment il serait possible de mettre en place un projet pour pouvoir poursuivre ce travail-là et aller plus loin puisque effectivement au niveau de l'élevage il y a une vraie demande, de faire un travail sur la sélection génétique et pour pouvoir être pourquoi pas un pôle de compétitivité et de compétence en la matière parce qu'il y a même une demande au niveau de la Caraïbe pour avoir des partenariats avec la Martinique parce qu'ils connaissent le savoir-faire des équipes, notamment de l'UEBB et le travail qui a été réalisé avec un certain nombre d'éleveurs de la CODEM. Il y a une vraie volonté et des possibilités, des perspectives intéressantes pour pouvoir collaborer avec notamment la Caraïbe sur cette activité de recherche et développer des partenariats par la suite. J'ai eu l'occasion de travailler, d'avoir plusieurs séances de travail avec ces différents partenaires, ces différents acteurs et nous espérons pouvoir mettre en place un projet que nous aimerions par la suite soumettre à l'Exécutif de façon à voir comment on pourrait envisager mettre en place quelque chose à ce niveau-là.

M. le Président Claude LISE – Je suis très heureux de cette nouvelle que tu me donnes. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Un complément pour aller dans le même sens que ma collègue RENARD. Je voudrais te dire que l'expérimentation qui a été menée à la SECI, aujourd'hui au SEA, Service d'Expérimentation en Agro-écologie, ce n'était pas un coup d'épée dans l'eau parce que cela a eu des retombées. Et je me souviens il y a un éleveur du Vauclin qui avait mis en place sur son élevage, je n'ai pas besoin de le citer, ce mode de production de bêtes, c'est le transfert embryonnaire. D'ailleurs, il a obtenu de très bons résultats sur son exploitation au quartier Pagma au Vauclin. Le SEA aujourd'hui, comme dit ma collègue, au SEA nous allons essayer de remettre sur pied un certain nombre d'actions qui sont très, très utiles au développement de l'agriculture d'une manière générale mais tout cela demande un temps parce que quand une activité a été ralentie pendant une certaine période, c'est le cas du SEA, il faut quand même un temps pour remettre la machine en marche, remettre la machine en place. C'est ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE – En fait, tu es gentil quand tu dis que cela a été ralenti. Cela a été anéanti plutôt. Voilà. Bien avant de passer au vote, je vais demander au Conseiller exécutif MARIE-SAINTE de nous présenter l'avis de la commission des services publics locaux.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je vais donner l'avis et puis je vais porter peut-être des...

M. le Président Claude LISE – Attends. Excuse-moi, il y a... Qui a demandé la parole. Attends, on va donner la parole au collègue RANGON. Je croyais que tu ne voulais pas intervenir.

M. Lucien RANGON – Merci Président. Président, je vais commencer par ces mots. Les vérités tuent mais celles qu'on tait deviennent vénéneuses. Depuis plus d'un quart de siècle, l'abattoir est sous assistance respiratoire. Bien qu'on abat les bêtes mais la finance était sous assistance respiratoire. Je viens ici vous expliquer mesdames et messieurs, je veux parfois vous éveiller la conscience mais ne pas la contraindre. L'abattoir c'est un concentré de souffrance. J'ai subi pas mal de choses tant au niveau structurel qu'au niveau personnel : menaces de mort. Il faut que vous le sachiez mes chers collègues. Mes deux voitures ont été sabotées, l'abattoir a été cambriolé plus d'une fois, me réveiller dans la nuit, me déplacer pour aller rencontrer les services de surveillance. Les collègues ici ne le savent pas parce que je choisis toujours la sagesse et l'humilité. On m'a confié un travail, on m'a confié un job, j'ai, au conseil d'administration auquel je travaille, que je remercie énormément, qui m'a toujours accompagné... Encore cette semaine, avant-hier, j'ai réveillé ma collègue TOUL pour lui dire qu'on avait un problème sanitaire. C'est inadmissible que l'Etat sachant que la décharge de Céron est fermée, nous avons un problème sanitaire, nous avons des bennes à enlever à l'abattoir, la société qui doit faire ces services ne peut pas enlever ces bennes parce qu'ils n'ont pas d'endroit pour déverser ces bennes. Il a fallu plus d'une fois, Marie-France est intervenue pour moi, Monsieur MERCAN, ici présent, est intervenu pour demander au Préfet de prendre un arrêté de réquisitions pour qu'on puisse avoir la possibilité d'aller verser ces déchets et de faire de l'abattage. Concernant les coopératives, utilisatrices de l'abattoir, c'est une lutte permanente entre les grandes et les petites coopératives qui viennent à l'abattoir régler leurs problèmes. Souvent, je me trouve entre deux feux. Le comportement des agents qui sont inquiets, le comportement des éleveurs, le comportement des transporteurs qui se croient tout permis, qui veulent emmener les bêtes à n'importe quelle heure, à n'importe quel moment alors que l'abattoir c'est un établissement classé avec un règlement. Personne ne veut entendre ces mots-là : classé, règlement. Toi, le petit Président on va te faire valser, toi, le petit Président tu n'as rien à foutre là, toi, le petit Président, il y en a eu avant toi qu'on a fait chanter. Eh bien moi non, jusqu'à maintenant ils ne m'ont pas fait chanter, je suis toujours resté droit dans mes bottes et ferme dans ce que je fais. C'est pourquoi, à chaque fois j'ai des problèmes avec les utilisateurs, les transporteurs et certains agents de l'abattoir. Fort de tout cela, j'ai gardé la tête froide. Aujourd'hui il y a une décision qui va être prise, tant mieux, je suis content qu'on ait pu trouver une solution. Mais la faillite de l'abattoir n'a pas été prononcée par la CTM comme le dit notre collègue. Quand je suis arrivé à l'abattoir, l'abattoir était encaillé pour reprendre le terme du Président de l'Exécutif. On a essayé de le désencailler plus d'une fois et c'est à coup de 350 000 €, alors lorsqu'on vient ici pour dire qu'on a mis en faillite l'abattoir, je dis non. J'espère qu'on ne dira pas non plus qu'on a mis en faillite aussi les transporteurs, je le souhaite Président. Alors bientôt nous aurons une nouvelle régie, très bien, avec une administration et je souhaite de tout cœur que mes chers collègues puissent voter cette régie afin de permettre aux éleveurs et aux coopératives de tuer leurs bêtes. Je comprends parfois que sous-entendu, Monsieur Lordinot, je crois que vous avez été une fois, Président de la SEMAM et que vous avez pris la poudre d'escampette quand vous avez vu la situation. Hélas! Je me trompe. Ah bon! Je me trompe. Et pourquoi tu n'es pas resté? Pourquoi tu n'es pas resté? C'est que, ce n'était pas si facile que cela?

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît! Collègues. Calmez-vous. Collègue RANGON, continue. Tu m'inquiètes de plus en plus, j'ai l'impression qu'on fait un cadeau pas très intéressant au Président du Conseil Exécutif parce qu'avec la régie, cela va être...

M. Lucien RANGON – Cela va être difficile Président...

M. le Président Claude LISE – ...en prise directe...

M. Lucien RANGON – Je t'avoue d'avance que cela va être difficile. Je ne suis pas là pour énoncer des dogmes, je ne suis ni un messie ni un prophète, je ne détiens pas la vérité, mais j'ai quand même une certaine aspiration concernant l'abattoir. Moi aussi, et là je le dis publiquement, je suis un petit éleveur. Donc pour participer à l'économie du pays, à la filière viande, j'aurais besoin de cet outil plus que d'autres. Mes chers collègues, avec ce salut fraternel, je ne vais pas plus loin parce que j'aurais trop de choses à dire... Je vais m'arrêter là parce que nous avons eu un problème de gaz. L'abattoir a été fermé et les spécialistes qui sont venus faire ce travail nous avaient demandé pour une période d'un mois, mais fort de leurs compétences, l'abattoir a été ré-ouvert sous quinzaine. Et qu'avons-nous eu comme mépris, comme demande de subvention nous disant que c'était volontaire de notre part, encore une fois c'est la SEMAM qui avait créé ce problème pour pouvoir faire comprendre que ces difficultés étaient dues à une mauvaise gérance. Oui, mais la CTM n'était pas là, mais c'était l'ancienne Majorité qui avait ce devoir de s'occuper justement de cet outil. Et Monsieur le Président, on a remis en marche l'abattoir après ces quinze jours. Donc, on a écopé d'une grève qui a duré encore une semaine en pleine semaine Pascale, parce que les bouchers se sont permis de « boucher » et que moi, de mon côté, j'ai essayé de déboucher... et ils ont rebouché.

(Applaudissements dans l'hémicycle)

Quand on vient ici nous dire que... c'est la CTM qui fait ci, la CTM ne fait pas, la CTM est complice, la CTM... je dis non. Alors n'ayant pas obtenu de satisfaction parce qu'ils étaient obligés par la suite des choses de déboucher l'abattoir, Monsieur le Président, à une heure du matin, on m'appelle chez moi pour me dire qu'il y a eu une tentative de sabotage sur le système de gaz. Je me rends sur les lieux effectivement, je vois qu'on a essayé de couper les tuyaux alimentant la chaudière. Une chaudière que l'exécutif, Monsieur MARIE-SAINTE, venait de payer près de 90 000 €. Alors quand on me dit qu'on ne fait rien pour la filière, Monsieur le Président, que doit-on faire alors ? Et si à chaque fois, nous mettons en place des appareils pour travailler et qu'à chaque fois on passe derrière pour saboter. Des fois, Président, j'ai une révolte passagère avec un simple feu de paille on pouvait régler beaucoup de choses. Je reste toujours sage et humble...

(Applaudissements dans l'hémicycle)

M. Marius NARCISSOT – Président LISE voilà pourquoi j'ai dit dans mon propos j'ai dit que les collègues qui prendront la suite, devront être des collègues courageux. Voilà pourquoi je le disais tout à l'heure.

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT

M. Fred LORDINOT – Merci Président. J'ai été cité, il y a un règlement...

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

M. Lucien RANGON – Je n'ai pas fini Président...

M. le Président Claude LISE – Ah excuse-moi, j'ai cru que tu avais fini.

M. Lucien RANGON – Réveillé par la montée vertigineuse des factures impayées qui fissurent douloureusement la comptabilité de la SEMAM, au bout du petit matin, merci Mesdames et Messieurs, pendant le mois de décembre, après avoir réceptionné des animaux, le lendemain, nous les trouvons en divagation. Quelqu'un s'est permis de rentrer à l'abattoir et de les libérer. Donc on a visionné les caméras, malheureusement ce terroriste social, excusez-moi de prononcer ce mot, mais je dis terroriste social était masqué, ganté, peut-être même armé. J'ai déposé plainte auprès de la police et elle a peut-être cherché à faire une enquête, deux jours après, Monsieur le Président, les caméras ont été sabotées. Ils ont pris une échelle, ils ont pris des barres de fer et ils ont saboté les caméras. Je souhaite beaucoup de courage à la nouvelle structure et à son nouveau conseil d'administration parce que ce n'est pas facile et cela ne sera pas facile pour eux. J'ai omis de vous dire, Mesdames et Messieurs, pendant que les bouchers bouchaient l'entrée de l'abattoir de la semaine pascale, toujours pareil un soir, mon frère m'appelle : on est en train de me voler des bovins. Donc, il s'est déplacé avant moi, j'ai eu de la chance qu'il se soit déplacé avant moi. Que trouve-je à la barrière de mon étable, un sachet avec des boucles appartenant à un boucher. Je n'ai jamais dénoncé ce boucher, et j'attends le moment opportun pour le dénoncer et lui faire savoir qui suis-je. Je vais m'arrêter là, Président parce que l'heure passe et nous sommes en retard. Je vous demande, mers chers collègues de bien vouloir apporter votre soutien fondamental à cette structure que la Martinique a besoin pour des raisons sanitaires, pour la santé, pour le label population martiniquaise économique. Merci beaucoup.

(Applaudissements dans l'hémicycle)

M. le Président Claude LISE – Merci cher collègue. Je passe la parole au collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Le collègue RANGON a envie de me voir Président, je serai tenté de lui dire qu'il faut attendre 2021. Je n'ai jamais été Président de la SEMAM, jamais. Par contre ce dossier, je l'ai particulièrement suivi et j'ai même eu maille partie à l'époque avec le directeur des services vétérinaires lorsqu'on faisait toutes sortes de difficultés aux agriculteurs concernant la remise des abats et des têtes et des pattes des bœufs. J'avais dit à ce monsieur : vous pouvez évoquer tant que vous voulez la législation européenne, mais tant que les Martiniquais feront du pâté en pot, vous allez leur remettre les pattes et les têtes des animaux. Sur la question des conditions d'activité de la filière, ma position, bien que n'étant pas Président, est constante : il faut soutenir économiquement et financièrement cette filière. Et comme j'ai entendu des choses tout à l'heure puisque c'est à la suite de mon intervention, dans le rapport sont citées deux délibérations : une du Conseil Général en date du 08 avril 2010 et l'autre du Conseil Régional en date du 27 avril 2010 où il est dit que les deux collectivités peuvent financer l'abattoir à hauteur de 1 805 335 € par an. C'est marqué dedans. Quand on me dit qu'on ne pouvait pas financer à cette hauteur, on ne tient pas compte de délibérations exécutoires. Je vous le dis, chacun votera en conscience, ma position et je l'ai dit y compris à mes amis de mon groupe, cette mise en gestion par une régie exclusivement dirigée par des élus donc par votre Majorité est la plus mauvaise manière de gérer un outil industriel où il faut associer y compris les éleveurs mais après ce que j'ai entendu, je compatis à l'ensemble des malheurs que tu as subis et j'espère que tu auras justice. Ce que je veux te dire, cher collègue, il y a d'abord des actes de gestion en régie ou en SEM structurellement comme la SEM du Galion, il y aura un déficit. Et il nous appartient si nous voulons qu'il y ait une filière s'il y a des gens et je suppose que ces personnes sont nombreuses dans la salle qui sont favorables comme moi à la souveraineté alimentaire du pays, je dis bien à la souveraineté alimentaire du pays, nous devrons mettre les montants financiers nécessaires pour garantir la survie de l'équipement des bouchers, des éleveurs, qu'ils soient gros ou petits.

### M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Je souhaite juste faire un point d'ordre. Je n'ai pas participé à la séance ce matin, parce que j'attendais le reste de mes collègues. Un certain nombre de mes collègues n'ont jamais pu rentrer dans la Collectivité Territoriale de Martinique. J'ai donc décidé personnellement, en guise d'expression, de ne pas participer à la plénière. Maintenant je dois rejoindre mes collègues et je découvre que je ne peux même pas quitter la collectivité. Je demande de manière expresse, de manière lucide et de manière très sereine et posée que l'autorité de la Collectivité Territoriale de Martinique permette aux élus ou aux salariés, puisque je vois que je ne suis pas le seul, il y a un certain nombre de salariés également qui ne peuvent maintenant même plus quitter cet établissement. Je le fais publiquement, solennellement et je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR, je pense que ta demande, elle a été, je m'adresse à toi, j'ai été poli quand même je t'ai écouté, écoute ma réponse.

(Intervention hors micro de M. Johnny HAJJAR)

Non, je suis obligé de te répondre, tu m'as posé une question, tu t'es adressé au Président de l'Assemblée, juste pour te dire ce que tu sais, mais comme il y a beaucoup de gens qui nous écoutent et tu m'as posé une question, je suis obligé de te répondre. En ce qui me concerne, je n'ai d'autorité que sur cette salle. Si des individus quels qu'ils soient s'aventuraient à venir menacer ou bloquer la sortie de ces salles, j'appellerai immédiatement le directeur de cabinet du Préfet afin de faire intervenir la force publique, si on m'empêche de sortir d'ici là dans cette salle ou qu'on empêche l'un de vous de sortir ou d'entrer. Au-delà je n'ai aucune responsabilité. Par conséquent, je ne peux que transmettre ta demande, mais je pense que de toute façon, elle a été entendue par les conseillers exécutifs qui sont présents dans la salle. Collègue CAROLE, tu souhaites répondre.

M. Francis CAROLE – Concernant ce qui se passe devant l'entrée de la collectivité alors évidemment on peut tenter toutes les récupérations politiciennes que l'on veut. Ce qui est c'est que la collectivité n'est pas opposée à recevoir une délégation du syndicat qui est à l'entrée de la collectivité. Il faudra simplement en définir les modalités, le lieu, pour que cette rencontre puisse avoir lieu. Je pense qu'il est important de rappeler que ce conflit est un conflit infra intra CFTU, mais dans la mesure où une réunion est demandée à la collectivité, elle ne va pas s'y opposer. Au moment où je parle...

#### M. le Président Claude LISE – La collectivité...

M. Francis CAROLE – Notamment le Président du Conseil Exécutif ne s'y oppose pas...

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

- M. le Président Claude LISE Il faudra que j'accepte moi ici, tu comprends.
- M. Francis CAROLE Non, non...Il y a deux choses...
- M. le Président Claude LISE Mais oui c'est l'entrée dans les bâtiments.
- M. Francis CAROLE J'ai pris la peine...Avant de répondre...
- M. le Président Claude LISE Non c'est pour te dire que je ne suis saisi au moment où nous ne parlons d'aucune demande de venir ici.
- M. Francis CAROLE —Très bien, c'est pourquoi j'ai pris soin de te dire, Président, si tu as bien écouté, je n'ai pas parlé d'intervenir dans la plénière, ça c'est ta responsabilité d'accord, j'ai parlé d'une rencontre avec le syndicat, ce qui n'a rien à voir avec la plénière. D'accord ? C'est très clair, très net et au moment où nous parlons le DGS est en train de voir comment cette réunion peut se tenir au plus tôt dans l'après-midi. Là je le répète pour que cela soit très clair, il n'est pas question d'envisager une intervention en plénière, ce qui relèverait de ta responsabilité ici dans cette salle. D'accord ? Par contre ce qui est important, d'autant que je n'ai pas connaissance de cette demande, la demande dont j'ai connaissance c'est celle d'une rencontre. Il n'y pas d'opposition à rencontrer une délégation.
- M. le Président Claude LISE Je crois que c'est une réponse qui...
- M. Johnny HAJJAR Non, je n'ai pas eu de réponse, la réponse que j'attends c'est de pouvoir faire en sorte que les agents de la sécurité de la Collectivité Territoriale de Martinique permettent aux salariés ou aux élus qui le souhaitent de quitter cet établissement librement et simplement avec leur véhicule bien sûr. J'aurais aimé avoir une réponse claire et nette sur ce point.
- M. Francis CAROLE Président, mon intervention n'était pas destinée à répondre à qui que ce soit. Je pense que dans l'Assemblée, il y a une préoccupation légitime parce que tout le monde sait ce qui se passe à l'extérieur de cette salle et j'ai voulu apporter cette réponse. Je ne voulais pas répondre en particulier au collègue qui vient de s'exprimer avec le ton que j'ai entendu. Je donne cette information sinon je ne rentre pas dans les débats, nous sommes extrêmement conscients des problèmes de sécurité qui peuvent se poser quand les abords de la collectivité sont bloqués. Nous sommes extrêmement conscients de ces questions et nous ne sommes pas à l'origine de cette situation ni parce que nous sommes responsables du conflit ni pour une autre raison. Par contre, quelle que ce soit l'analyse que nous pouvons avoir du conflit, il faut que la collectivité en responsabilité assure la sécurité de son personnel. Je ne rentre pas dans d'autres débats et je ne réponds pas aux démarches qui me semblent être des démarches complètement politiciennes. J'en ai fini.
- M. le Président Claude LISE Collègue ROBIN.
- M. Daniel ROBIN Je pense qu'il faut là aussi être extrêmement clair. Ce n'est pas faire de la politique politicienne que de dire que nous sommes ici à l'Assemblée de Martinique; c'est une instance qui est de la plus haute importance parce qu'elle prend en compte des réalités et des décisions concernant l'avenir du pays. Ce qui est réjouissant ce matin, c'est d'entendre que le Président de l'Exécutif est prêt à recevoir le syndicat qui s'est aujourd'hui

manifesté et qui fait ce que vient de dire le collègue. Alors je ne sais pas s'il y a des dissensions au sein de l'exécutif, réglez vos problèmes. C'est ce qui vient d'être dit. Par contre ce que je trouve inacceptable c'est que nous soyons pris en otage parce que si l'on ne peut ni rentrer ni sortir c'est que nous sommes pris en otage. Et qu'à aucun moment qu'il s'agisse de la Majorité ou de l'Opposition, nous ne pouvons cautionner ce type de pratiques. Si la collectivité et ses collaborateurs, les élus sont aujourd'hui vraiment en situation d'être pris en otage, je pense que c'est extrêmement grave. J'ai toujours milité à titre personnel et à titre de Président des associations des médiateurs de la Martinique pour qu'il y ait de la concertation, de la conciliation, du dialogue. Ce qui se passe aujourd'hui est un précédent grave et j'aurais aimé que, tous ensemble, nous manifestions non pas des débats qui nous opposent, mais qui nous rassemblent pour dire : c'est inacceptable, c'est inadmissible

M. Francis CAROLE - Une petite précision, Président...

M. le Président Claude LISE – Collègues, n'entamons pas un débat sur le sujet. Collègue CAROLE.

M. Francis CAROLE – Juste une précision le collègue BOUTRIN a apporté simplement une précision par rapport au fait que ce soit le Président, je n'ai pas dit que le Président recevrait, j'ai dit qu'il y a une délégation qui recevra. C'est ce qui a pu apparaître comme une contradiction entre BOUTRIN et moi-même, il n'y a pas de contradiction, ce n'est pas le Président directement qui va recevoir mais le Président a donné mandat à une délégation pour recevoir les personnes comme cela se fait habituellement.

M. le Président Claude LISE – Il reste quand même une difficulté qu'il va falloir bien un jour résoudre c'est que, dans cette affaire, les élus de l'Assemblée c'est normal qu'ils s'adressent à moi pour me dire, nous sommes pris en otage. Et moi, je ne peux absolument rien leur répondre pour la bonne raison qu'à aucun moment l'exécutif ne m'a fait savoir quelle est sa position sur l'entrée et la sortie d'un bâtiment dont je n'ai pas la responsabilité et dont il a la responsabilité et il se trouve que l'enceinte dans laquelle nous sommes est à l'intérieur de ce bâtiment. Tu comprends ? Il y a un problème, il y a une difficulté parce que s'il y a des décisions à prendre, elles ne peuvent pas être qu'unilatérales d'un côté ou d'un autre. Moi j'ai besoin de savoir s'il y a une négociation de prévue ou pas, si cela entraîne la libération de l'entrée ou de la sortie ou pas. Pour l'instant on est en plénière, mais il y a bien un moment où la plénière va suspendre ces travaux. Supposons que la situation soit toujours la même au moment où on va suspendre les travaux, il y aura là un moment extrêmement compliqué.

M. Francis CAROLE – S'il y a une évolution substantielle de la situation où il faudrait prendre d'autres décisions qui impliquent ta responsabilité, évidemment je te demanderai ou quelqu'un d'autre te demandera de suspendre la séance pour qu'on puisse en discuter. A partir de ce qui avait été dit et qui pouvait induire en erreur, j'ai tenu à faire une rectification. Evidemment s'il y a des décisions d'une autre nature à prendre, il faudra que le Président de l'Assemblée suspende et qu'on discute pour voir comment on fait.il n'y a pas de difficulté à ce niveau.

M. le Président Claude LISE - Pour l'instant collègue...

M. Manuella CLEM BERTHOLO – Ce n'est pas pour faire un débat là-dessus.

M. le Président Claude LISE – Attends, collègue ADENET avait demandé avant toi.

<u>M. Manuella CLEM BERTHOLO</u> – Ce n'est pas pour lancer un débat là-dessus, mais tout simplement pour dire que si effectivement il y a des blocages, on sait qui bloque et on sait qui empêche de rentrer ou qui empêche de sortir.

M. le Président Claude LISE – Cela ne résout pas le problème ; il reste que..., je répète, que nous sommes en séance, tout à l'heure, je vais suspendre pour que nous allions déjeuner, mais on va reprendre les travaux. Supposons que la situation dure jusqu'à ce soir, il y a bien un moment où il va falloir suspendre et où l'Assemblée, les différents élus y compris moimême nous devons sortir. J'espère que d'ici là j'aurais une information quelconque me permettant de savoir ce que je dois faire. Si je prends une position en tant que Président de cette Assemblée par rapport à vous tous ou si c'est chacun pour soi et auquel cas, personnellement je sais comment sortir, mais bon... il faudra savoir si c'est une Assemblée si on continue à répondre à des normes qui sont prévues par des textes ou si c'est au petit bonheur la chance selon l'évolution des choses, chacun fait ce qu'il entend côté Exécutif, côté Assemblée. Si chacun fait de son côté, quand le moment sera venu, je dirai sauve qui peut. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Président, on a commencé une plénière qui s'est très bien déroulée jusqu'à maintenant. Tout le monde était serein, les débats ont eu lieu. Je sais, Président, qu'il y a des gens qui veulent venir polluer aussi le débat. Je le sais et tu le sais aussi, il y a des gens qui essaient de polluer nos débats. Et je sais aussi qu'il y a des gens qui mettent le feu et qui crient au feu, au feu. Président, je te propose que nous continuions l'examen de nos dossiers jusqu'à la pause. Puis on verra. Nou ka prézajé, nou ja ka dit ke tel bagay key fèt, on va voir avec le Président de l'exécutif. D'accord ?

C'est ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET, tu as dû remarquer que j'ai mené ma plénière depuis ce matin, je n'ai même pas fait allusion à la présence de blocage puisque je suis arrivé d'ailleurs avant. Maintenant je ne peux ne pas répondre à toute question qui m'est posée. Ces débats sont télévisés, je te signale et il faut que les Martiniquais comprennent qui est responsable de quoi. Quand des collègues me posent des questions du type comment on va faire pour sortir etc., tous ceux qui regardent cela en Martinique, qui ne comprennent pas très bien comment les choses se passent, tu sais, non je te dis, la plupart des gens ne savent pas qui est responsable de quoi, etc. Je me suis rendu compte que même au niveau de l'Etat, il y a des gens qui n'ont toujours pas compris la différence entre le Conseil Exécutif et l'Assemblée, etc. N'en parlons pas d'autres. C'est ce que je lis ici ou là, dans un hebdomadaire récemment je viens de lire quelque chose d'extrêmement confus pourtant de gens qui ont des responsabilités politiques. Je suis obligé de faire une sorte de pédagogie, tu comprends, je suis obligé de dire : cela ne dépend pas de moi et pour l'instant je n'ai aucune indication me permettant de répondre à ce type de questions. Ce n'est pas moi qui ai posé le problème. Ceci étant posé, on continue sereinement la question qui était à l'étude... Collègue COUTURIER c'est sur le sujet, c'est-à-dire le problème de l'abattoir ?

M. Gilbert COUTURIER – Président c'est un point d'ordre.

M. le Président Claude LISE – Christiane BAURAS c'est un point d'ordre ou c'est sur...?

(Réponse hors micro de Christiane BAURAS)

M. le Président Claude LISE – Un point d'ordre Donc je te laisse faire le point d'ordre, ensuite le collègue COUTURIER va revenir sur le sujet dont nous discutons.

Mme Christiane BAURAS – J'irais assez vite. Bien évidemment nous débattons c'est bien, nous parlons effectivement de la possibilité d'entrer ou de sortir, nous savons très bien que tous les élus ici présents ne sont pas seulement des élus qui travaillent à l'intérieur de la CTM, nous avons effectivement des responsabilités dans des institutions périphériques. Précisément aujourd'hui, je dois signer au niveau de l'accès au droit aux enfants au tribunal (la dateline) impérativement un pli qui m'a été apporté là déjà et cette personne du tribunal n'a pas pu rentrer ; c'est juste pour dire que je lui ai dit de revenir à 17h00 ; si d'aventure à 17h00 cette personne ne peut vraiment pas rentrer, je vais partir à 17h00. Non, je partirai, on ne m'empêcherait pas d'aller chez moi, je partirai à 17h00 quitte à donner rendez-vous à cette personne sur la route...

M. le Président Claude LISE - On a enregistré...

Mme Christiane BAURAS – Juste pour dire au Président que j'aurais aimé que d'ici là que nous trouvions le modus vivendi qui nous permettra et je le dis à l'Exécutif qui, de manière très bonhomme a pu nous faire comprendre qu'il y aura certainement une solution avant ça. J'aurais souhaité précisément remplir aussi ma mission qui n'est pas seulement la mission d'ici aujourd'hui de la plénière, mais dans les autres institutions où je siège.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Donc...

M. Fred LORDINOT – Président, je voudrais faire un point d'ordre...

M. le Président Claude LISE – C'est un point d'ordre aussi ?

**M. Fred LORDINOT** – Oui c'est un point d'ordre en fonction du règlement intérieur qui me donne la possibilité de le faire comme Vice-président. Je ne demande pas de dérogation.

M. le Président Claude LISE – Vas-y.

M. Fred LORDINOT — Les débats qui sont là sont enregistrés et seront au procès-verbal. Est-ce que cela signifie qu'on est en train de délibérer sous la contrainte ? Si on est en train de délibérer sous la contrainte cela signifie que les délibérations sont nulles, en droit. Donc aujourd'hui, il me semble légitime que le Président de l'Assemblée, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi vérifie que l'Assemblée ne délibère pas sous la contrainte. Il y a deux types de violence : la violence de la tyrannie et la violence de l'anarchie. Il ne faut pas que l'on sorte de la violence de la tyrannie pour rentrer dans la violence de l'anarchie. Il y a un règlement intérieur dans cette Assemblée qui dit que la seule personne qui dispose du pouvoir de police ce n'est pas le Président du Conseil Exécutif, c'est le Président de l'Assemblée, il est le seul à pouvoir faire des réquisitions. Je suis très inquiet quand j'entends un collègue de l'Exécutif dire qu'en fonction de l'évolution de la situation, on verra si vous pourrez, etc. Non, ce n'est pas cela la loi, elle est très claire. Elle dit que l'Assemblée est présidée par un Président qui a un certain nombre de prérogatives légales. Si maintenant le Président lui-même est pris en otage par sa propre Majorité, c'est une autre affaire.

Maintenant, je le répète, il faut bien inscrire et je demande à ce que ce soit inscrit au procèsverbal, si la délibération est prise sous une contrainte quelconque, elle est nulle et non avenue.

M. le Président Claude LISE – Collègues, on ne va pas débattre. Je veux simplement préciser que pour l'instant, je n'ai reçu ni demandes d'intervention des grévistes, enfin ceux qui opèrent un blocage, je n'ai pas reçu d'eux de message ni par porteur ni par SMS. Je ne peux pas non plus dire que j'ai reçu de menaces, personne ne m'a dit que nous ne pouvons pas sortir, etc. Je ne suis pas en ce moment en mesure de dire qu'il y a contrainte. Vous voyez? Pour l'instant, j'entends dire qu'il y a des difficultés, mais qu'il y aurait quand même une négociation en cours. Mais je n'ai aucune information sur cette négociation. Voilà tout ce que je peux dire au moment où nous parlons. Bien entendu si à un moment donné, on m'explique que nous sommes pris en otage, je prendrais mes responsabilités à ce momentlà, mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. On va voir comment les choses évoluent et j'espère que l'Exécutif me tiendra informé du développement d'une situation puisque c'est lui qui a la responsabilité du bâtiment. Je le répète. Peut-être que tout ça va inspirer les distingués parlementaires qui nous représentent. A tous, j'ai déjà eu l'occasion de dire et de répéter que nous sommes régis par des textes qui ont été élaborés dans des conditions invraisemblables qui comportent des blancs des imprécisions qui... mais oui, attendez, c'est le travail des parlementaires. Je constate que depuis trois ans que j'entends dire qu'il y a des problèmes dans des textes, je n'ai encore vu aucun amendement déposé, je n'ai encore vu aucun texte déposé pour essayer de modifier les choses. Je suis obligé de le dire quand même. J'ai interpellé l'Etat à de multiples reprises à tous niveaux pour dire qu'il y a des difficultés. On en a une illustration là, il y a un texte qui dit que nous devons délibérer effectivement sans contrainte et le Président de l'Assemblée a la police des lieux. Mais les lieux c'est quoi ? Vous comprenez ? Cela veut dire qu'il y a des précisions à apporter au texte. Collègues de même que vous savez que la loi dit que c'est le Président de l'Assemblée qui choisit le lieu après avoir pris l'avis du Bureau. Evidemment je pourrais très bien vous proposer d'aller vous réunir lorsque je sais qu'il y aura un blocage (si on le sait) ailleurs, mais je n'ai absolument pas les moyens logistiques de faire ça. Voilà un exemple des problèmes dus à un texte qui est absolument mal rédigé. Je n'ai aucun service même pas le secrétariat de l'Assemblée voire la logistique. Par conséquent, si je décrète qu'on se réunit à l'avenue des Caraïbes, je décidé ça et je donne l'ordre à qui de préparer la salle, de s'occuper des problèmes de logistique, etc. Vous comprenez? Donc vous voyez bien qu'il y a des contradictions dans les textes. Ça ce sont des problèmes qu'il faudra envisager par ailleurs, mais je remarque que chaque fois qu'il y a une difficulté tout le monde veut discuter mais qu'après personne ne veut, à un moment donné, discuter ne serait-ce que pour l'avenir de ce qui pourrait éviter que l'on ne se trouve dans des situations difficiles. Je ferme cette parenthèse. Il y a le collègue COUTURIER qui a demandé d'intervenir sur le sujet. Je lui donne la parole. Et dès qu'il aura fini, je donnerai... Le collègue BOUTRIN voudrait intervenir en tant que Conseiller exécutif.

M. Louis BOUTRIN – Je voudrais intervenir en tant que Conseiller exécutif, mais surtout en tant que premier Vice-président de Martinique Transport. Le Président de Martinique Transport m'a demandé de recevoir une délégation. Je voudrais dire que les conditions qui sont posées sont que l'accès soit libre, on est en train de négocier cette condition de manière à ce que la liberté d'aller et venir soit respectée. C'est une condition sinequanone pour que l'on puisse avoir des débats sereins. J'espère que l'on pourra avoir, ici dans

l'Assemblée, des débats sereins. J'ai 24 dossiers à présenter, Monsieur le Président, je te demande de les décaler, puisque je serai de retour en fin d'après-midi ou du moins je l'espère. Voilà l'annonce que je voulais faire. Il n'y a pas de raison de s'affoler puisqu'il n'y aura pas de négociation tant qu'il y aura un barrage à l'entrée de la collectivité.

M. le Président Claude LISE – Au moins, vous voyez j'ai une information, enfin, qui vient de l'Exécutif. Ceci étant posé, je donne la parole au collègue COUTURIER sur le sujet que nous avons en cours. Ensuite je vais demander au Conseiller exécutif rapporteur de nous donner l'avis de la CSPL, Commission des Services Publics Locaux, puisque cet avis est obligatoire et nous passerons au vote.

Collègue COUTURIER, tu as la parole.

M. Gilbert COUTURIER – Mwen ka kwé ke sé pa an plézi pou nou ka pran la pawol tout lé, mé sé paske ni an enfomasyon ki bagay, nou té wé'y mé nou pa persisté asou', mé komm sa di piblikman, toujou adan kad pou nouvel striktir la ki key ni a jéré laswuit de filièr viand-lan, enformasyon-an ki té raplé toutalè-a ke ni dé délibérasyon adan dokiman ki rimèt nou-an, délibérasyon ki ka palé di Conseil Général ensi ke di Conseil Régional de lépok ki té ka di ke yo téka asosié ko-yo a an montan pou yo té versé'y. Mwen té kay enmen ke konséyé egzéktif-la di nou, sa fèt an 2010 (2011, 2012,2013 2014) eske sé délibérasyon-an apliké ou eske nou ka matjé bagay pou matjé bagay Matinik. Sé sa ka ba nou difikiltè. Sé pétèt sous di réflégsion pou pwochen striktiré-a kay monté pou nou pa ékri bagay mé nou mété déyè lé nou di ba yo mwayen ba yo lémwayen kom nou té di-a. Sé sa mwen té lé di Pwézidan.

M. le Président Claude LISE – Je passe la parole au Conseiller exécutif rapporteur. D'abord, je te demande de donner l'avis de la CSPL ensuite tu vas répondre aux questions et nous passerons au vote.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Merci Président. J'ai écouté avec beaucoup d'attention mes collègues le débat était riche, c'était un débat qui faisait l'analyse de ce qui s'est passé et comment nous sommes arrivés là. Il est quand même bien de rappeler que l'échéance était le 19 mai. Actuellement l'abattoir est géré par un commissaire désigné par le tribunal. Et il doit aller jusqu'au 19 mai et il faut qu'à cette date, une solution de continuité soit mise en place dans toutes les formes légales. Comme le choix qui nous a été proposé c'est de mettre un établissement public la loi dispose qu'avant de décider une consultation doit avoir lieu. Et cette consultation se fait au sein d'une Commission des Services Publics Locaux. Cette Commission a été mise en place par une délibération de l'Assemblée qui disposait d'une part qu'il y ait un collège d'élus, formés des élus de la Majorité et ceux de l'Opposition au nombre de sept (5 de la Majorité, 2 de l'Opposition) une deuxième délibération donnait nommément la liste et puis il y a une délibération qui prévoyait comme c'est prévu dans les textes qu'il y ait un certain nombre d'associations qui sont sur le régime de la loi 1901 représentant tous les secteurs de la société civile. On avait ciblé 11 secteurs et il fallait trouver des associations dans ces différents secteurs. Et la délibération de l'Assemblée signée par le Président de l'Assemblée prévoyait qu'il fallait ensuite nommer ces personnes. Cela a été fait. Ce qui fait que ces conditions ont pu être remplies pour que cette Commission consultative se réunisse le 27 mars 2019 et le Président du Conseil Exécutif avait fait l'honneur de me désigner comme son représentant au sein de ce Conseil et je l'ai présidée et c'est pour cela que je vous fais le rapport. J'avais, puisque nous sommes écoutés au-delà de cette salle, demandé aux services d'adresser à chaque élu le procès-verbal de la réunion – évidemment cela a été fait sous forme dématérialisée – avant cette séance parce que nous voulions que vous ayez connaissance de l'avis avant même ce débat. Je voulais le préciser puisque j'ai entendu un des membres de l'Assemblée dire qu'il n'avait pas reçu l'avis. Voilà les directives qui avaient été données que l'avis soit transmis sous forme dématérialisée. Ceci étant dit, étaient présents sept élus de l'Assemblée, nous avons noté la présence (je ne vais pas donner leurs noms) de cinq élus du groupe majoritaire et de deux élus de l'Opposition. Le collège des associations qui étaient présents, là je vais donner leurs noms, pour montrer qu'on avait utilisé un champ assez large. Association départementale des consommateurs de Martinique, l'Association des Producteurs Agricoles et de la Mer Associés (APAMA), l'Association pour la SAUvegarde du PAtrimoine MARtiniquais (ASSAUPAMAR), l'Association Départementale des Retraités et des Personnes Âgées (ADARPA), l'association des usagers de transport de la Martinique et l'association Martinique Insertion Conseil pour la formation. Il y a eu un débat sous la base du même rapport qui vous a été présenté ici, le débat a été très riche et au terme des débats il y a eu un vote et j'ai tenu qu'il y ait non seulement un vote à mains levées, mais de plus que le procès-verbal soit signé par la totalité des membres présents. La commission consultative qui s'est réunie en sa séance du 29 mars 2019 a émis un avis favorable à l'adoption du projet de création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dédiée à l'exploitation de l'Abattoir de Martinique. Et c'est signé par tous les présents qui ont écrit leur nom. Il y a eu une unanimité évidemment après un débat et après des demandes d'explication. Il y a eu effectivement et je vais répondre un peu à ce que j'ai entendu aux questions qui ont été posées : quel était le rôle qui serait donné aux professionnels ? Cette question a été posée et les réponses sont dans le rapport. Cela a été rappelé par beaucoup d'entre vous, il n'y a pas une exclusion ; c'est simplement une non-participation aux actes de gestion, aux décisions, mais il y aura une association par le biais de la concertation de l'ensemble des professionnels et il était même souhaité aussi des usagers, tous les usagers, y compris les consommateurs et cela a été rappelé, puissent siéger dans une commission un peu consultative de manière à ce qu'ils puissent faire part de leurs propositions, de leurs observations mais au moment où il faut prendre des décisions financières en particulier budgétaires, ce sont les membres de l'Assemblée. C'est le choix qui a été retenu pour cette régie et nous avons bien vérifié que la loi rendait cela possible. C'est simplement... si une autre hypothèse est prise pour que l'on puisse faire admettre d'autres personnes que les élus, c'est une possibilité que la loi donne, mais il n'y a pas d'obligation. Autre point que je voulais souligner, contrairement à ce qui a été dit, mais la réponse a déjà été donnée et c'est dans le rapport, ce n'est pas la CTM qui a décidé de liquider. La question des engagements pris par les deux collectivités, d'après les renseignements qui m'ont été donnés, ces engagements ont été tenus parfois étaient tenus avec du retard ; la collègue TOUL l'a rappelé, qu'il y avait eu encore des arriérés non encore versés et il a fallu parfois insister pour que la CTM verse des sommes qui avaient été promises par l'ancienne collectivité. Ces versements ont eu lieu et même il est précisé dans le rapport et il faut tenir compte de cela, devant une impossibilité dans laquelle s'est trouvée la CTM parce qu'il y a eu une évolution de la législation concernant les SEM. Il est précisé dans le rapport que le payeur territorial a refusé de verser le solde parce que disait-il c'était illégal. Nous avions dépassé la limite du soutien possible. Il y avait une volonté politique de maintenir cette SEM en activité, mais on s'est heurté aux rigueurs de la loi qui a évolué entre temps qui fait que le payeur n'a pas versé. C'est pour cela que l'administrateur judiciaire, le commissaire comme on dit dans le texte, a dû admettre devant le tribunal et c'est écrit dans le rapport, collègues, le tribunal s'est réuni une première fois le 27 novembre 2018 puis le 19 décembre 2018, le commissaire à l'exécution du plan a indiqué ne pas percevoir la possibilité de redressement de la structure et a préconisé au tribunal de prononcer la liquidation. Donc c'est le tribunal qui a prononcé la liquidation dans un rapport fait par le commissaire qui disait : compte tenu de l'évolution de la législation, la collectivité ne pouvait pas continuer à verser des sommes qui avaient été prévues dans le plan de redressement. Deuxièmement les dettes de la SEMAM étaient trop lourdes (dettes sociales, dettes fiscales, etc.) mais surtout il y avait des créances qui n'entraient pas... donc le commissaire dit qu'il ne voit pas la possibilité. Je veux à cette occasion manifester ma solidarité avec mon collègue et ami lamentinois (c'est une solidarité lamentinoise) puisqu'il nous a fait part et je le savais déjà des menaces. Quand vous prenez un certain nombre de responsabilités aux bénéfices de certains usagers, il y en a qui ne sont pas contents. Je veux manifester ma solidarité dans cette affaire parce qu'il a fait face à ses responsabilités courageusement. Maintenant il a prononcé mon nom, je veux également dire que lorsque nous sommes arrivés en 2016, nous avons été interpellés aussi bien par le Président de la SEMAM que par la collègue TOUL à plusieurs reprises sur l'état de délabrement des installations et de la nécessité qu'il y avait de faire des interventions. D'abord j'ai dû me renseigner pour savoir quel était le rôle que la CTM avait à jouer puisqu'il y avait une délégation avec un gestionnaire. Comme les bâtiments sont la propriété de la collectivité, nous avons, nous CTM, la responsabilité de l'infrastructure. Ce bâtiment coulait, il y avait des fuites partout, de l'eau pluviale qui passait au travers des toitures tombait sur les carcasses qui étaient suspendues dans les chambres froides (des risques sanitaires) il y avait des fuites de gaz donc des risques pour les personnes. Après un examen technique fait par les services de la collectivité, j'ai adressé un rapport au Président du Conseil Exécutif en lui disant que sa responsabilité pouvait être mise en cause s'il y avait des accidents de personnes et il a privilégié la sécurité des usagers et des travailleurs qui sont là et il a pris un arrêté pour fermer le temps de faire les travaux. Croyezmoi, faire des travaux de réparation de gaz en Martinique c'est assez compliqué parce qu'il n'y a pas beaucoup de spécialistes dans ce domaine et nous avons dû, tout en respectant toutes les règles de la commande publique, trouver une entreprise, trouver des experts qui ont réparé dans les délais que le collègue a rappelés puisque l'abattoir n'est pas resté fermé plus de quinze jours. Nous avons ensuite fait faire un contrôle technique et obtenu un avis favorable pour remettre en service. C'est le même problème pour l'eau chaude qui est nécessaire pour nettoyer les abats mettre des conditions sanitaires malheureusement les installations là aussi n'avaient pas été bien entretenues par le passé, je parle de l'héritage c'est ce que l'on appelé la dette grise, nous avons dû en quatrième vitesse réparer des chaudières, remettre des panneaux sur les toitures etc. Et c'est ce qui est indiqué dans le rapport, tous les investissements. Il y a non seulement les dotations que nous donnions à la SEMAM mais il y a aussi des investissements qui ont été faits sur le bâtiment et ce n'est pas fini parce que nous ne voulons à aucun moment perdre l'agrément. Je voulais témoigner de cela pour manifester la volonté politique de maintenir l'outil au niveau. Il n'y a aucune attitude contre les éleveurs, contre les bouchers puisque c'est ce que je vois que l'on essaie de faire croire, que nous excluons ceux-ci, nous avons encore jusqu'à présent, sans faiblir, voulu maintenir l'outil en bon état. L'audit annoncé par le Président concernera évidemment le fonctionnement, mais j'ai besoin d'un diagnostic précis sur l'état du bâti des structures pour savoir comment garder à niveau et remettre à niveau. Voilà ce que je voulais dire Président. Maintenant il faut très rapidement et je souhaite, j'appelle les collègues à

délibérer pour permettre d'assurer une continuité de cet outil. La Martinique en a besoin. Merci.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous allons procéder au vote et ensuite je demanderai au Conseiller exécutif Francis CAROLE de nous donner des nouvelles, de nous faire un point de la situation.

Mme Marie-France TOUL – Les membres du Conseil d'Administration doivent-ils sortir ?

M. le Président Claude LISE – Mais oui, effectivement... Attendez, collègues, comme la structure est liquidée, par conséquent le problème ne se pose pas. Nous passons au vote.

M. Daniel MARIE-SAINTE — C'est ce petit point, certains de mes amis parlent toujours de la SEMAM. Ce matin, nous parlons de l'abattoir parce que malheureusement la SEMAM est liquidée. Je m'excuse, parce qu'il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu. La collègue avait posé la question du devenir des dettes. C'est comme dans toute liquidation il y aura un liquidateur qui va devoir voir comment il gère l'actif et le passif c'est-à-dire que les créances qu'il doit faire rentrer et les dettes qu'il doit faire. Vraisemblablement comme nous sommes l'actionnaire majoritaire (il ne faut pas l'oublier) chaque fois qu'il y a une liquidation d'une société nous sommes actionnaires, peut-être que nous serons appelés en complément de passif, mais ce n'est pas une poursuite d'exploitation. La régie ne reprend pas les activités du passif... c'est liquidé, il n'y a pas eu de repreneur. Maintenant il y a un outil qui est là qui est la propriété de la collectivité, il s'agit de savoir que fait-on avec. Je voulais porter cette réponse concernant le devenir des dettes.

M. le Président Claude LISE – Je pense que tout est clair. Par conséquent, nous passons au vote. Sur la proposition qui vous est faite de créer la régie abattoir de Martinique. A l'unanimité moins deux voix. Il va faire la différence par rapport au nombre de présents avec les procurations.

VOTE Contre ? (2) Abstentions ? (0) Pour ? (36)

Je vous remercie et nous passons à la question suivante qui est la question n°5. Il s'agit des dotations de fonctionnement et d'investissement allouées au Centre de Formation des Apprentis pour l'exercice 2019. Juste avant comme je vous l'ai promis, je passe la parole au Conseiller exécutif Francis CAROLE qui va nous faire le point de la situation par rapport aux négociations en cours.

M. Francis CAROLE – Je serai très bref. Nous nous sommes entretenus avec les travailleurs, les représentants de la CSTM. Le collègue BOUTRIN qui est le premier Vice-président de Martinique Transport va recevoir le syndicat à 15h30. Entretemps la circulation sera libre c'est-à-dire que les personnes sont libres d'entrer et de sortir de la collectivité. Les dangers que nous avions évalué pour le personnel et pour les élus, ils sont écartés et nous pouvons continuer à délibérer sans contrainte, puisque nous avions commencé sans contrainte. La question qui a été posée était une question non pas une question de contrainte sur l'Assemblée qui pouvait entacher d'irrégularité le vote de l'Assemblée. Parce que personne

n'a fait de pression sur nous ici, mais juste de faire en sorte que, autour du bâtiment que les conditions de sécurité soient réglées et après discussion avec les responsables syndicaux, cette difficulté est levée et le personnel de Plateau Roy peut aller et venir comme il entend de même que les élus.

M. le Président Claude LISE – Cela a une conséquence pour le repas puisqu'il y a beaucoup d'agents, de membres du personnel qui ont choisi de rester déjeuner, ce qui fait que cela va repousser forcément le service qui nous concerne nous. Nous allons poursuivre de toute façon au moins jusqu'à la fin des questions présentées par le collègue MARIE-SAINTE et nous allons voir si nous pouvons suspendre à ce moment-là. Je vais me renseigner. Pour l'instant, la question n°5, on l'a dit.

# 5/ DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ALLOUEES AUX CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) POUR L'EXERCICE 2019

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je vais essayer de tenir. D'abord des éléments de contexte, il faut savoir qu'actuellement les CFA sont rentrés dans des zones de turbulence parce qu'il y a un avenir un peu incertain. Vous vous rappelez qu'il y avait un projet de loi sur lequel nous avions eu à donner notre avis qui s'appelle « La liberté de choisir son avenir professionnel ». Nous avions unanimement donné un avis négatif parce qu'il y avait une forme de recentralisation. Notre avis négatif comme celui de beaucoup d'autres régions, cela n'a pas suffi, le gouvernement a voté la loi. Mais les décrets concernant l'Outre-mer, c'est ainsi qu'on nous appelle, certains d'entre eux ont été différés en particulier celui qui concerne le financement de l'apprentissage. Je rappelle que la loi fondamentale dispose que dorénavant ce sera une structure appelée France Compétences qui est une structure centralisée qui aura à verser les dotations. Mais dans l'intervalle pour 2019 ce n'est pas encore entré en application en Martinique ni dans les autres dernières ex-colonies (comme j'aime à les appeler). Nous vous proposons de maintenir le système que nous avons pratiqué jusqu'à présent qui est que l'apprentissage est à la fois financé par des ressources propres des gestionnaires ceux qui peuvent récolter comme taxe d'apprentissage, si les collecteurs veulent bien leur verser et une subvention d'équilibre versée par la collectivité. Vous avez dans le rapport le rappel pour les années antérieures et également le système que nous vous proposons qui était d'ailleurs identique l'an dernier, c'est sur la base d'un coût apprenti pour obtenir la dotation totale, on le multiplie par le nombre d'apprentis. C'est le système qui est retenu.

Il vous est proposé de maintenir le même coût d'apprentis que 2018 et pour calculer le montant de dotation pour chacun des CFA, nous avons appliqué le nombre de contrats pressentis proposés par chacun des CFA. Ce qui conduit :

- Le CFA BTP à une dotation de 1 602 284 €;
- Le CFA Agricole 627 457 €;
- Le CFA des Métiers 3 076 129 €
- Le CFA Tertiaire 2 778 015 €;

Vous constatez que malheureusement pour certains CFA le nombre d'apprentis diminuent. La dotation évidemment diminue. Ce qui est dans les négociations, le dialogue de gestion que nous avons eu avec les gestionnaires, leur disant si vous voulez revoir remonter la dotation, il faut augmenter le nombre d'apprentis. Pour les aider à remonter le nombre d'apprentis, faire remonter le nombre d'effectifs, nous avons pris l'initiative d'une série d'actions. Il y en a d'ailleurs une qui s'est conclue mercredi puisque nous avons relancé le championnat de l'apprentissage ; l'objectif c'était à la fois de redonner du tonus, à la fois aux jeunes qui se sont lancés dans le contrat d'apprentissage, mais également féliciter et encourager les entreprises qui permettent aux jeunes de s'insérer professionnellement par le biais du contrat d'apprentissage. Je veux également dire à l'Assemblée que l'un des freins que faisaient ressortir un certain nombre d'employeurs c'était la non-régularité dans les versements de ces primes. Nous avons mis en place une organisation. Nous avons poursuivi d'ailleurs une initiative que mon collègue Daniel ROBIN qui s'occupait de cela avait commencé c'est-à-dire nous avons récupéré en direct la gestion ; la CTM s'est procurée d'une plateforme logicielle qui permet de manière partenariale avec les chambres consulaires, les CFA et les employeurs de bien renseigner sur l'existence des contrats d'apprentissage, et ensuite c'est la CTM qui verse une prime d'incitation à l'apprentissage à chaque employeur qui accepte de prendre des apprentis. Cela commence à avoir des effets puisque certains CFA nous disent qu'ils voient revenir des employeurs qui avaient laissé un peu tomber l'apprentissage. Il faut reconnaître également que dans certains secteurs qui ne pratiquaient pas l'apprentissage le secteur tertiaire en particulier, le nombre de contrats est en augmentation puisque nous avons pu visiter le pôle consulaire géré par la Chambre de Commerce et nous avons vu que non seulement le nombre d'apprentis augmente, mais le niveau de formation augmente puisque nous sommes déjà arrivés maintenant au niveau II de licence par l'apprentissage alors que pendant beaucoup d'années on s'était limité au niveau V c'est-à-dire CAP. Voilà ce que je voulais vous dire non seulement nous vous proposons des dotations de fonctionnement, mais pour le CFA de Métiers qui est à Rivière-Salée, compte tenu de quelques difficultés que la Chambre Consulaire des Gestionnaires rencontre, nous lui proposons également de lui donner une dotation d'investissement pour l'aider à renouveler certains matériels pédagogiques pour 112 000 €. Voilà ce que je pouvais dire en résumé, collègues, je me tiens à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous souhaitez avoir.

**M. le Président Claude LISE** – Avis de la commission Formation professionnelle et Apprentissage.

Mme Francine CARIUS – La commission Formation professionnelle et Apprentissage émet bien évidemment d'un avis favorable, ce d'autant qu'il ne s'agisse pas uniquement du seul accompagnement de la collectivité en faveur de l'apprentissage. Je profite pour remercier mes collègues élus de l'Assemblée, élus du Conseil Exécutif qui ont contribué au succès de la manifestation concernant le championnat des apprentis. Ils se sont mobilisés, nos apprentis en avaient besoin, ils ont été accompagnés par les élus et je profite de la plénière pour pouvoir les remercier publiquement.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances. Pas d'avis ? Nous passons... Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY – C'est un avis favorable également Président compte tenu du fait que nous sommes sur le rapport n°5 c'était un avis groupé avec la commission Economique.

M. le Président Claude LISE – Nous passons aux interventions s'il y en a. Il n'y en a pas. Nous passons au vote tout de suite. Le rapporteur tu n'as rien à ajouter ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Sinon pour dire aux collègues que nous avons mené, mais c'est une mission qui a été confiée à l'AGEFMA, de faire une campagne de promotion pour l'apprentissage que vous verrez sur tous les écrans de télévision, sur Internet, mais également dans les salles de cinéma. En accord avec les gestionnaires des CFA, cette promotion sera répétée dans la période de recrutement des apprentis. C'était pour annoncer cela.

M. Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons à,

6/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION PORTANT SUR TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU DROIT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES TERRITORIALE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE DU GALION

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est à la fois infrastructurel mais lié à l'écologie. La CTM a une délibération de juin 2018 de l'Assemblée à autoriser la CTM d'adhérer à un contrat de rivières. Nous sommes là avec 43 autres partenaires, c'est le contrat de rivière du Galion bien évidemment où on trouve tous les acteurs économiques : l'Etat, les communes qui sont sur le bassin du Galion, Cap Nord, les industriels, les agriculteurs, les Chambres Consulaires, les riverains, les associations et bien évidemment la CTM et ceci pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle du bassin versant. Ce contrat de rivière, je le rappelle, a pour objectif une meilleure qualité des eaux, la valorisation du milieu aquatique et la gestion équilibrée en ressources en eau. Dans cette optique, le Comité de Bassin a établi un programme de 66 actions et parmi elles, il y en a 4 qui devront être réalisées par la CTM. Evidemment ce sont des réalisations que nous ferons en lieu et place de la Région et du Département qui étaient dans ce Comité de Bassin avant la création de la CTM. En quoi sommes-nous concernés ? Nous avons des routes qui sillonnent ce bassin du Galion, de la rivière Galion. Ces routes sont la RN1 en ce qui concerne l'ancienne Région et les routes départementales pour ce qui concerne l'ancien Conseil Général et également un gué (un site) qui s'appelle « Bô la riviè ». Vous savez que, quand il y a une route il y a un ouvrage hydraulique et cet ouvrage hydraulique suivant la manière dont il est construit, il peut rompre la continuité écologique de la vie. Les spécialistes nous disent que cela gêne la montaison et la dévalaison de certaines écrevisses, de certains crabes, de certains poissons. En gros ce qui est demandé c'est de permettre aux espèces qui vivent dans la rivière de pouvoir monter et descendre et que les ouvrages hydrauliques qui ont été construits ne soient pas un obstacle. Les préconisations pour la modification de ces ouvrages ont été faites par des techniciens, une évaluation des coûts de ces travaux a été faite à 194 000 € qui comprend à la fois les études, les travaux et le personnel concerné. Pour pouvoir faire face à ce financement des subventions sont possibles. Nous avons préparé un plan de financement prévisionnel que je suis chargé de vous présenter pour solliciter de l'ODE 34 000 € (Présidente tu es là) l'AFD 135 000 € et la CTM aura 24 000 € à sa charge, ce qui représente 12%. Cela concerne, je le rappelle, le quartier La Digue pour la RN1, le quartier Bassignac pour une autre route et le site *Bô la riviè*.

- M. le Président Claude LISE Avis de la commission Développement durable.
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE Avis favorable Président.
- M. le Président Claude LISE Avis de la Commission BTP équipements réseaux
- **M.** George CLEON La Commission a émis un avis favorable pour que la montaison et la dévalaison des espèces aquatiques puissent être assurés.
- M. le Président Claude LISE Pour les deux ? Est-ce que la Commission des Finances est représentée ?
- M. Richard BARTHELERY Oui un avis favorable pour la montaison et la dévalaison de la biodiversité.
- M. le Président Claude LISE Vous avez la parole. Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Je veux rappeler car le collègue Daniel MARIE-SAINTE a dit que la Présidente de l'ODE est là. Je rappelle que le Président de l'Office de l'Eau c'est bien et bel Claude LISE qui est le Président de l'Office de l'Eau et que moi en ma qualité de Présidente du comité de l'eau et de la biodiversité j'ai à charge l'exécution, la mise en place, l'élaboration du SDAGE et effectivement l'élaboration de ces différents travaux de restauration pour permettre la continuité écologique font partie des orientations du SDAGE pour permettre que la biodiversité aquatique soit préservée.

M. le Président Claude LISE – Bien entendu l'ODE que j'ai l'honneur de présider est très...

Mme Marie-France TOUL – L'ODE accompagne...

M. le Président Claude LISE – ... favorable et fait partie tout à fait des actions que soutient l'ODE.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> —Je tiens à préciser par ailleurs que la collectivité, outre l'ODE, soutient les contrats de milieux financièrement et aujourd'hui je crois que c'est la suite concrète de cet accompagnement. Et c'est vrai que cela peut faire sourire quand on parle de montaison et de dévalaison que notre biodiversité elle est exceptionnelle, unique et cela fait partie de notre écosystème que nous devons tous et toutes protéger.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote...

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons à la question 7

- 7/ MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DEL'OPERATION CONCERNANT DES TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE CONSTRUCTION DU BATIMENT G DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE "LA JETEE" DE LA VILLE DU FRANÇOIS
- M. Daniel MARIE-SAINTE Je rappelle pour mémoire qu'un diagnostic sismique avait été fait sur ce bâtiment et qui le rendait vulnérable au séisme. La solution c'est de le casser et de le reconstruire aux normes parasismiques actuelles. J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter ici un plan de financement, mais comme je l'avais annoncé par ailleurs à l'époque, parallèlement nous avions sollicité auprès de l'Etat des financements au titre de prévention de risques naturels et majeurs. Le plan initial évidemment comme nous n'avions pas de réponse de l'Etat prévoyait pour un total de 500 000 €, le FEDER 213 000 € et évidemment le complément 287 000 € aurait été à la charge de la CTM. Entretemps la réponse est parvenue et l'Etat est en mesure en tout cas nous a fait savoir qu'il peut donner 200 000€ ce qui représente 40% du montant total ; ce qui va faire diminuer la part de charge de la CTM ce qui fait que le nouveau plan de financement total de 500 000 € hors taxes, pour le FEDER il reste à 213 000 €, l'Etat 200 000 €, le solde le reste à charge 87 000 € pour la CTM. Voilà le nouveau plan de financement que nous vous proposons d'approuver.
- M. le Président Claude LISE Avis de la commission Education.
- M. Clément CHARPENTIER-TITY La Commission Education a examiné ce dossier et donne naturellement un avis favorable à ce nouveau plan de financement de l'opération portant sur les travaux de démolition et de construction du bâtiment G du lycée d'enseignement générale et de Technologie La Jetée au François. J'ai fait une petite soustraction : ce nouveau plan financier permettra à la CTM de diminuer sa participation de 200 000 €.
- M. Daniel MARIE-SAINTE Juste un petit point d'ordre, excusez-moi, les services me font savoir qu'il y a eu un rapport additif qui vous a été transmis. Cela m'avait échappé, c'est que le plan de financement est fondé sur un montant du coût de l'opération supérieur. Depuis les études ont été menées à terme et au lieu de 500 000 € la démolition et la reconstruction de cet immeuble sera de 750 870 € hors taxes. Ce qui fait que le plan de financement prévoit de remonter un peu le FEDER pour rester à 42,60% soit 320 296 € évidemment la part de l'Etat pour les risques naturels et majeurs reste en valeur absolue à 200 000 € et la part de la CTM par rapport à ce que j'ai annoncé tout à l'heure remonte à 231 574 € ; excusez-moi j'ai eu le document à l'instant, mais il était parait-il sur le site.
- M. le Président Claude LISE Avis de la Commission BTP équipements.
- M. Georges CLEON Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – J'interviens en ma qualité de membre du CA du Lycée du François et j'aurais un certain nombre de questions à poser. Sachant qu'il est nécessaire de procéder au désamiantage dont vous avez parlé et qui fait l'objet du rapport comme indiqué, peut-on connaître les dates et la durée des travaux prévus ? Par ailleurs il se trouve que, au sein du bâtiment G, la salle de musculation occupe tout le rez-de-chaussée. Je rappelle qu'au sein de ce lycée, il y a deux pôles sportifs et je profite aussi de l'occasion pour vous interroger, je sais que le rapport concerne le bâtiment G, concernant l'étage du bâtiment F. A quelle date prévoyez-vous les travaux de ce bâtiment F puisque ce sont des travaux qui vont permettre la réinstallation à la fois de la musculation, de la danse, de l'espace de pingpong, etc. Sachez aussi que lorsque ces travaux se réaliseront ce sont aussi des gains financiers au niveau du transport. Sachant aussi que ces bâtiments seront affectés ailleurs qu'a-t-on prévu à l'emplacement du bâtiment G car il manque des salles de cours pouvant contenir une trentaine d'élèves par exemple. Actuellement faute de salle adéquate, des cours pour des classes de plus de 24 élèves sont dispensés dans les salles alors qu'elles ne peuvent contenir que 19 places. Aujourd'hui il y a le problème de l'implantation de l'internat c'est vrai qu'il y a la section cuisine où quelquefois les jeunes refusent de venir au François puisqu'il n'y a pas suffisamment de places à l'internat. J'avais une autre question qui concerne, je pense que les collègues qui siègent au conseil d'administration ont reçu deux ou trois mails, le remplacement d'une cuisinière. Ils sont en souffrance au niveau de la cuisine où il y a un personnel malade. Bien qu'il ne reste que deux mois et là je m'adresse à Madame SAÏTHSOOTHANE, il serait intéressant de mettre à leur disposition une cuisinière pour pouvoir continuer à assurer les services car ils sont en souffrance... Il y a environ 1 300 repas à faire... J'ai reçu le même mail au moins trois fois, cette demande est une urgence. Il y a aussi une demande pour un autre poste celui de magasinier, mais comme ils disent, la rentrée c'est bientôt, il n'est pas aussi nécessaire que la cuisinière qui est très importante. Voilà toutes les questions que j'avais à poser car il y a urgence. Je vous remercie de m'avoir écoutée en attente de réponses.

M. le Président Claude LISE – Pas d'autres questions ? Peux-tu répondre ?

M. Daniel MARIE-SAINTE — Je ne peux répondre que sur les questions sur lesquelles je peux y répondre. Je profite d'ailleurs pour rappeler à tous les collègues qu'au conseil exécutif, nous sommes huit et le Président a donné un domaine de compétences à chacun des élus donc tout le monde ne sait pas tout. D'ailleurs la collègue qui s'est exprimée, à un moment donné, elle s'est retournée vers la conseillère exécutive en charge de l'éducation. Une partie des réponses pourra être apportée par ma collègue SAÏTHSOOTHANE pour ce qui concerne la gestion au quotidien, la répartition des moyens. En tout cas, pour ce qui me concerne, une fois que la nécessité des travaux a été actée, souvent d'ailleurs les demandes passent par la collègue SAÏTHSOOTHANE, ensuite validées, puis tombent dans mes domaines de compétences pour aller avec les services pour faire les travaux. Sur la première partie de la question mon Directeur Général Adjoint vient de me donner quelques éléments. Je suis toujours très prudent quand je prends des engagements sur des dates. C'est vrai, le

diagnostic a montré qu'il y avait de l'amiante et dès lors que la recherche d'amiante avant travaux est positive, quand c'est positif, les problèmes commencent parce que c'est très difficile de désamianter un site occupé. Il faut confiner le bâtiment, mettre les gens en sécurité, etc. Nous sommes donc obligés d'attendre que le bâtiment ne soit plus occupé pour faire les opérations de désamiantage. Et à partir de quand il n'est plus occupé, c'est pendant les vacances. L'opération de désamiantage est prévue pour juillet-aout et la reconstruction pour le bâtiment G est programmée, nous espérons pouvoir confier à toutes les entreprises le moment venu, et commencer en octobre 2019. C'est une opération un peu longue parce qu'elle va prendre toute la fin de l'année 2019 et entamer 2020. L'espoir c'est de pouvoir restituer le bâtiment en septembre. Je dis cet engagement sur la fin des travaux à voix basse. Concernant la salle de sports qui est située au rez-de-chaussée du bâtiment G, lorsque l'on va le travailler, le projet – je pense que Madame SAÏTHSOOTHANE vous êtes 'accord – c'est de la repositionner au bâtiment F. Elle dira ce qu'il faudra faire, ensuite faire les travaux dans le bâtiment F parce qu'il y a des travaux là aussi puisque nous envisageons de les commencer en début de vacances en juillet, mais vraisemblablement, nous ne terminerons pas pour la rentrée concernant le bâtiment F. puisque quand nous travaillons sur des sites occupés, le délai d'exécution est un peu plus long.

## M. le Président Claude LISE – Collègue SAÏTHSOOTHANE.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE – Merci Président. Bonjour à tous et à toutes. Je suis heureuse que Madame TINOT puisse exprimer la voix du Conseil d'Administration qui a dû se tenir très récemment, je pense, parce que j'ai beau rechercher les demandes de personnel au niveau de ma messagerie, je n'ai vu qu'une seule demande qui date du 23 janvier 2019. Si la demande est récente, forcément elle sera traitée comme nous avons toujours traité des problèmes de personnel dès lors que la demande effective de Monsieur le Proviseur arrivera à la Collectivité sauf si cela m'a échappé. C'est le seul courrier que j'ai et cela ne concernait non pas un cuisinier, mais un magasinier et je crois que la demande a été suivie d'effets. Je suis aussi heureuse d'entendre ces demandes et j'aurais aimé que Madame la Conseillère Territoriale et élue au Conseil d'Administration du Lycée du François parle des conditions qui se sont quand même beaucoup améliorées au lycée puisque nous avons réalisé et nous sommes en cours de finalisation des travaux de sécurisation de la Cité la Jetée au niveau du parking, réfection totale de tout le parking, clôture du parking et nous aurons bientôt les portails qui existent déjà, mais l'automatisation qui permettra de mettre en sécurité toutes et tous nos élèves de la Cité Scolaire la Jetée. Nous avons également effectué pour nos agents de la CTM une salle totalement rénovée qui, lors de l'inauguration que nous avons faite en grande pompe avec Monsieur le Proviseur et toute son équipe ont fait part de leur réelle satisfaction pour une situation qui était très vieille et sur laquelle ils n'avaient pas de réponse. Je tiens aussi à rappeler que le tremblement de terre, concernant l'internat c'est 2007, effectivement à notre arrivée, Monsieur MARIE-SAINTE et moi, Monsieur le Président ainsi que les élus d'ailleurs, ont émis le fait que 2007-2016 (quand nous sommes arrivés) cela faisait neuf ans qu'il n'y avait pas eu de travaux sur la partie des internats, mais pas seulement sur la Jetée au François mais également sur la Cité Scolaire de Raymond Néris du Marin où nous avions également de grosses problématiques qui étaient liées au tremblement de terre de 2007. Donc notre attache cela a été justement de faire en sorte qu'après la mandature que nous sommes en train de réaliser, nous porterions de réelles réponses aux équipes pédagogiques qui attendaient depuis longtemps des retours sur leur situation. C'est la raison pour laquelle effectivement le désamiantage va commencer à la Cité du François, mais également au collège du Marin puisque le collègue Gérard Café est également logé dans des conditions très extrêmes. Et ça aussi ce seront des choses qui seront réalisées, ce désamiantage. C'est pour expliquer que la vue d'ensemble que nous avons sur les 68 collèges et lycées, c'est une vue qui nous permet d'aller au plus près des problèmes de sécurité et de régler ces problématiques que tu soulèves, Madame TINOT. Simplement pour dire à la communauté scolaire du François qu'ils vont, malgré tout, continuer à être un peu dans des conditions qui sont quand même tout à fait acceptables, mais un peu difficiles par rapport à cette destruction de ce bâtiment G qui a été appelée des vœux d'ailleurs de la communauté et qui est vraiment un besoin avec un travail qui sera fait le plus rapidement possible. Je rappelle que ce sont les conditions qui existent depuis maintenant de très nombreuses années. C'est la réponse que je souhaite te porter, mais concernant la gestion du personnel, je tiens vraiment à le dire même si Monsieur MARIE-SAINTE l'a dit, de l'exclusivité de Monsieur le Président du conseil Exécutif de la collectivité. Je ne peux être qu'un relais sur ces problématiques de personnel.

Mme Marie-Frantz TINOT — Je remercie la Conseillère exécutive en charge des Affaires scolaires bien entendu comme je vais régulièrement au CA, je vois l'avancée des travaux et je sais là où il y a des difficultés; on est tout à fait en phase sur ce qui a été dit. Par contre la demande concernant le remplacement d'une cuisinière, elle émane du lycée depuis le 12 mars et vous êtes tous destinataires de ce mail qui a été renvoyé, je vois les noms, le 26 mars et qui fait un rappel : « Aussi je réitère pour la énième fois ma demande de remplacement ». Je ne sais pas s'il y a un problème au niveau de vos adresses mail mais c'est une demande qui a été adressée à tous ceux qui font partie du Conseil d'Administration. C'est pour cela que je me suis permise aujourd'hui d'en parler même si ce n'est pas à l'ordre du jour parce qu'il y a une urgence.

<u>Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE</u> – Je ne fais pas partie du Conseil d'Administration effectivement.

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> – Il vous a été adressé quand même Madame SAÏTHSOOTHANE, je vois le nom.

M. le Président Claude LISE – Vous allez régler cela par coup de téléphone, courrier, etc. Je vous signale qu'il est 14h45 et que nous n'avons pas encore fini la série de questions avec le Conseiller MARIE-SAINTE. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 8.

8/ MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DEL'OPERATION DE RENFORCEMENT PARASISMIQUE DE LA CITE SCOLAIRE " BEAUSEJOUR FRANTZ FANON" SUR LA COMMUNE DE TRINITE

M. Daniel MARIE-SAINTE - D'ailleurs cela me permet de dire puisque j'ai vu dans l'avis donné par le Conseil Consultatif à propos de la DM1 (j'anticipe) qu'ils se posaient des questions de savoir : est-ce que la CTM présentait des projets sur le plan séisme. Il se dit dans un certain nombre de salons que l'Etat a mis des sommes que nous n'utilisons pas. Vous avez déjà entendu cette histoire. Vous avez vu que dans le dossier précédent, l'Etat a plafonné à 200 000 €. Ce dossier, si je reviens devant vous c'est pour une modification de plan de financement car nous avions voté un premier et nous avions présumé un montant, le montant de l'Etat sera un peu plus faible que ce nous escomptions. Je rappelle que le lycée de Trinité à Beauséjour a subi de gros dégâts lors du séisme de novembre 2007, collège et lycée car ils sont construits sur un socle rocheux et l'épicentre du séisme était dans l'atlantique juste en face de Trinité. Nous avons un grand programme qui est de l'ordre de 15 M€, mais nous avons regardé ce qui était disponible dans le PO actuel, cela nous a contraint à prévoir deux phases. Ce que nous proposons là aujourd'hui c'est la phase 1 pour un montant total hors taxes de 7 261 000 €. Ce qui nous permet d'espérer ou de solliciter auprès du FEDER sur la base de 42,60% de participation un montant de 393 186 € hors taxes. Nous avions sollicité, dans le premier plan de financement l'Etat à hauteur de 2 921 125 € hors taxes soit 40,20%. Entre temps on nous a fait savoir que la participation de l'Etat était plafonnée à 40%. Les 0,20% restent à la charge de la CTM. Simplement c'est ce qui change, la répartition au lieu de prendre en charge 17,20%, la CTM aura à prendre en charge 17,40% ce qui fait en valeur absolue à 1 263 414 € hors taxes. Voilà le nouveau plan que je soumets à votre appréciation.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Education.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Avis favorable pour la poursuite du programme de renforcement parasismique.

M. le Président Claude LISE – BTP.

M. Georges CLEON - Avis favorable

M. le Président Claude LISE – Finances.

M. Manuella CLEM BERTHOLO – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY – Rebonjour, chers collègues. Je suis au Conseil d'Administration du lycée général de Trinité, du lycée professionnel, du collège de Beauséjour également et du collège du bourg. J'étais à un Conseil d'Administration mardi 19 mars au lycée général de Trinité et j'ai pu avoir quelques observations du personnel qui menacent d'exercer leur droit de retrait au lycée général de Trinité notamment au laboratoire – comme nous sommes sur le lycée de Trinité, donc j'en parle – tout simplement des étiquettes au laboratoire ont complètement disparu depuis quelques années sur les produits chimiques qui sont dans ce laboratoire. Ils menacent de se retirer parce qu'il n'y a pas de séparation, de cloison dans la salle qui sépare leur salle de repos (où ils sont disposés) et là où se trouvent les produits qui sont dans cette salle de laboratoire depuis de nombreuses années. Ils n'ont pas le droit d'y toucher, je leur ai dit que je ferai une intervention et voir avec Madame SAÏTHSOOTHANE et Monsieur Daniel MARIE-SAINTE qui sont les deux conseillers exécutifs, plus Madame

SAÎTHSOOTHANE qui est plus concernée par ça, avant d'exercer leur droit de retrait. Je vais revenir vers eux. Je souhaite que ce problème soit réglé, parce que c'est un problème sanitaire extrêmement grave, dangereux. Je souhaite que ce problème soit réglé parce qu'il s'agit précisément de la dangerosité de ces produits qui menacent les agents, de plus ce sont les agents de la Collectivité Territoriale de Martinique qui sont menacés par ces produits, ils sont exposés et ça c'est extrêmement dangereux. Deuxièmement, je voudrais rappeler et informer l'Assemblée de Martinique, que cette année, le lycée de Trinité, le lycée Frantz Fanon aura 50 ans et que pour son 50<sup>ème</sup> anniversaire, les responsables du lycée ont décidé de le fêter à la fin du dernier trimestre 2019 c'est-à-dire au premier trimestre de l'année scolaire 2019/2020. C'était juste une communication que je tenais à dire et que ces réparations d'entretien de peinture pour que cet anniversaire se passe dans d'excellentes conditions soient faites. Je m'adresse une deuxième fois à Madame SAÏTHSOOTHANE en espérant que ce 50<sup>ème</sup> anniversaire qui sera quelque chose de bien, de plus, qui va correspondre au 100<sup>ème</sup> anniversaire également du premier proviseur qui a travaillé dans ce lycée pendant une quinzaine d'années, Monsieur MOETHUS qui est décédé juste quelques jours avant son 100<sup>ème</sup> anniversaire, je crois qu'ils veulent le mettre à l'honneur à cette occasion. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER TITY – Merci Président. Comme nous parlons du lycée Frantz Fanon, je voudrais profiter de l'occasion parce que, avec la Conseillère exécutive Madame SAÏTHSOOTHANE et tout le service administratif qui s'occupe des lycées et des collèges, nous avions fait une grande tournée qui nous avait emmenés entre autres au lycée Frantz Fanon où il y avait d'importants travaux qui avaient été lancés par la collectivité sur la réfection des vestiaires, sur la mise aux normes de certains plateaux sportifs. Je vais profiter de la présence de Madame SAÏTHSOOTHANE pour savoir où cela en est. Merci d'avance.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non, toutes les questions évoquées concernent ma collègue.

M. le Président Claude LISE – D'Accord, collègue SAÏTHSOOTHANE.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE — Alors Super SAÏTHSOOTHANE va répondre. Ce que je voudrais dire à Monsieur le Conseiller territorial de la ville de Trinité c'est que, aussi bien la CTM est responsable du clos et du couvert des établissements en aucun cas il n'est responsable de l'étiquetage des produits qui se trouvent dans l'établissement. Cela relève de la responsabilité directe de l'établissement et nous n'avons pas, nous, à intervenir sur ce qui concerne la pédagogie pour les produits qui sont utilisés. Je pense que même au niveau du Conseil d'Administration, cette réponse aurait pu être apportée puisque c'est quelque chose qui est tout à fait logique et que d'ailleurs tout le monde doit comprendre que les collectivités ne vont pas rentrer dans les armoires des professeurs de chimie ou des professeurs de physique et d'aller étiqueter ou de ne pas étiqueter. Cela relève directement de la responsabilité du lycée. Ça c'est la première réponse. J'espère que je t'ai convaincu dans ce que je dis là. Concernant la cloison, c'est un problème qui peut effectivement être fait même si le personnel a l'impression que cela a été demandé depuis de nombreuses années, tu étais invité à la réunion du 18 mars (il n'y a pas très longtemps) lorsque nous

sommes allés à la rencontre de l'équipe pédagogique du lycée général Frantz Fanon, je pense que tu étais empêché puisque tu n'y étais pas, mais tu aurais pu apprendre de nombreuses choses. Par conte le problème de cloison n'est absolument pas apparu dans une priorité au niveau de l'établissement. Aujourd'hui j'entends parler de droit de retrait, c'est un peu surprenant parce que nous avions une réunion très cordiale au niveau de cet établissement. Nous avions pu faire un point avec les professeurs de sport sur les installations sportives – pour répondre à Monsieur CHARPENTIER-TITY Vice-président de la commission Education – les vestiaires du lycée général technologique ont été réalisés, les vestiaires du lycée professionnel étaient en cours et j'ai appris de la bouche du professionnel avant-hier lors de notre visite sur le chantier du site de Charpentier à Sainte-Marie sur les établissements du lycée et du collège de Sainte-Marie, qui était présent sur ce chantier qui m'a dit que les vestiaires avaient été également livrés. Les deux vestiaires ont été livrés, les plateaux sportifs, les fixations sont réalisées durant les vacances de pâques ainsi que le marquage et le container pour accueillir les kayaks sera fait d'ici les grandes vacances. Pour tout ce qui concerne le petit chemin, cela m'était quand même resté au travers de la gorge, dont tu avais parlé Monsieur BARTHELERY, ce grand chemin et ce large chemin qui permet à nos élèves d'accéder des vestiaires au plan d'eau est réalisé en totalité ainsi que tout ce qui concerne la pompe de refoulement. Concernant le numérique, cet établissement est câblé à 95% au très haut débit, les 5% seront réalisés très prochainement. Je note la cloison, par contre et je répète, il faudra que je vérifie dans les notes peut-être que c'est encore un message qui m'a échappée, mais absolument à aucun moment ce problème n'a été soulevé par Monsieur le Proviseur. Peut-être que c'est un oubli de notre part ou de sa part en tout cas nous prendrons bien sûr acte de cette problématique. Comme tu le dis c'est une problématique qui doit dater de très longtemps. Le droit de retrait j'ai du mal à comprendre si ce n'est que pour l'étiquetage parce que c'est quelque chose que je peux comprendre. S'il y a des produits dangereux, il appartient au lycée de faire venir une entreprise spécialisée comme le fait le Lycée Schœlcher, comme le fait le lycée de Bellevue, comme le font tous les lycées de la Martinique pour faire en sorte que ce problème soit réglé. Voilà ce que je peux porter à ta connaissance et Monsieur CHARPENTIER-TITY voilà ce que je peux dire également.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Est-ce que je peux ajouter quelques mots, Président ?

M. le Président Claude LISE – Bien sûr.

M. Daniel MARIE SAINTE — D'abord d'un commun accord avec ma collègue, nous avons fait rédiger une charte qui a été remise à chaque proviseur pour déterminer la frontière entre les tâches qui relèvent de la CTM et celles qui relèvent des occupants. La communauté scolaire étant des occupants. Parce qu'il y a toujours un petit jeu donc nous avons clairement défini de ce qui relevait de notre domaine de compétences et ce qui relevait peut-être du budget de fonctionnement du lycée ou du collège parce que par ailleurs la collectivité donne une dotation et il y a un certain nombre de charges qui relève de la responsabilité du chef d'établissement. Les choses sont claires maintenant puisque c'est écrit et je tenais à ce que soit clairement écrit pour que nos agents qui interviennent sachent ce qu'ils ont à faire, évidemment ceux qui sont placés dans les lycées, qui sont parfois certains de nos agents, sachent exactement ce qui relève d'eux. Je voulais passer un autre message parce qu'au début il y a eu un mouvement social concernant les équipements sportifs et je rappelle que j'ai fait faire une enquête foncière patrimoniale pour savoir à qui

appartenait les installations. L'enquête a révélé que ce sont des équipements municipaux. Ils sont tellement anciens que peut-être le maire actuel ne le savait pas. Néanmoins, normalement si nous restons dans l'égalité nous n'avons pas à entretenir les biens d'autrui. En opportunité, constatant que c'était principalement les lycéens ou les collégiens qui utilisaient les installations même si certaines sont utilisées par des riverains également, nous avons convenu en accord avec notre collègue que nous allons faire les travaux de remise à niveau des installations sportives. Elle a parlé de la voie d'accès, nous avons remis des vestiaires, nous avons fait des travaux et pour le faire vite, nous avons fait avec ce qui s'appelle les accords-cadres avec des bons de commande, donc nous n'avons pas eu à faire des appels d'offres spécifiques qui étaient toujours très longs, mais malheureusement nous n'avions pas tous les accords-cadres possibles en particulier l'accord cadre à bon de commande pour les équipements sportifs qui n'étaient pas encore devenus exécutoires. Nous avons lancé une consultation, les offres des entreprises sont en cours d'analyse et j'espère qu'au début du mois de mai, ces accords-cadres seront exécutoires et nous allons pouvoir remettre complètement à niveau les équipements sportifs – je parle des butes, des paniers de basket, etc. – pour ce lycée. Pour tous les autres établissements scolaires qui relèvent de notre compétence sur le territoire de Martinique puisque les accords-cadres que nous faisons, ils ont une compétence sur tout le territoire, quand bien même on découpe le territoire en lots géographiques. Je voulais le dire parce que nous avons reçu une lettre assez comminatoire d'un certain nombre de représentants de profs de gym, d'enseignants qui nous menaçaient de se remobiliser, etc. Je voulais passer ce message pour dire que ce n'est pas de la mauvaise volonté, nous savons que le travail n'était pas achevé à 100%, mais nous avons les règles de la commande publique qu'il faut respecter. Je le dis aux administrateurs des lycées et du collège, je pense que nous allons terminer complètement ce travail très prochainement.

### M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons au 9

<u>M. Daniel MARIE SAINTE</u> – Président, je proposais de résumer les deux dossiers parce que, aussi bien le 9 que le 10 sont de même nature.

M. le Président Claude LISE – C'est toute une série de conventions transactionnelles avec des sociétés. Essaie de nous résumer cela parce qu'on nous attend.

9/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA CTM ET L'ENTREPRISE SGTPM POUR LE DEDOMMAGEMENT DES TRAVAUX DE DEGAGEMENT, DEBLAIEMENT ET DEMISE EN SECURITE REALISES SUR LA RD 10 ENTRE SAINT-PIERRE ET LE PRECHEUR

10/ PASSATION DE CONVENTIONS TRANSACTIONNELLES AVEC LES SOCIETES AFIGESE - ANTILLA - CIG GRANDE COURONNE - ÉDITIONS DALLOZ — EBSCO - ÉDITIONS LÉGISLATIVES — ÉDITIONS LEXIS NEXIS - ÉDITIONS DU MONITEUR - ÉDITIONS MARTIN MÉDIA - ÉDITION TERRITORIAL — ÉDITIONS WEKA — ELSEVIER -- LA CAS A BULLES, CONVENTIONS AYANT POUR OBJET LE PAIEMENT DE PRESTATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DE PRESTATIONS RELATIVES À L'ACQUISITION D'OUVRAGES POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Daniel MARIE-SAINTE - C'est de même nature, c'est toujours le même problème qui traîne, certains c'était avant la création de la CTM d'autres c'est après. C'est évidemment la force de l'inertie, il y a des pratiques qui existaient qui consistaient à faire travailler des entreprises sans bon de commande ou acheter des articles sans bon de commande. Vous savez que le législateur actuel est très strict et moi aussi puisqu'on m'a donné délégation pour signer des bons de commande, il est interdit de signer des bons de régularisation. Nous avons mis en place avec nos services des systèmes pour faire en sorte que sans perdre de temps on puisse éviter trop d'écueils. Il se trouve que dans la circonstance, pour plus détailler, qu'il y avait c'est vrai des charges, des inondations sur la route entre Saint-Pierre et Prêcheur qu'il fallait vite dégager. Notre collaborateur nous a dit qu'il pensait pouvoir faire appel à un accord, un marché à bon de commande qui existait, manque de pot, il n'avait pas vérifié et lorsqu'il s'est agi de faire le bon de commande, mais les travaux avaient déjà été faits, le marché était déjà arrivé à terme puisque chaque marché a une durée. Donc on n'a pas pu faire le bon. C'est un peu la même chose qui s'est passé pour ceux qui commandent toute la documentation, les marchés étaient terminés, les fournisseurs continuaient à livrer cela concerne beaucoup de fournisseurs. Une fois qu'il a été clairement établi – et j'exige toujours qu'il y ait des rapports signés par les responsables qui se sont engagés dans cette procédure – que ces prestations ont été servies, nous avons soumis le rapport à la Commission d'appels d'offres qui a eu à donner un avis, puis au Conseil Exécutif, tout le monde a donné un avis positif pour que ce soit présenté devant vous pour que vous puissiez autoriser le Président du Conseil Exécutif à signer les conventions transactionnelles qui vont conduire à des indemnisations.

M. le Président Claude LISE – Collègues, je pense qu'il n'y a pas de questions là-dessus, ce sont des régularisations.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous donnons notre accord de façon unanime.

Il nous reste à voir le traditionnel compte-rendu d'exécution de la délégation qui est donnée au Président du Conseil Exécutif en matière de marché public. Cela va être très résumé également.

## 11/ COMPTE-RENDU DE L'EXECUTION DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE MARCHES PUBLICS

M. Daniel MARIE-SAINTE – Moi en toute transparence, je vous ai mis tous les détails. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 15 mars 2019, la CTM a passé 38 bons de commande liés à des accords-cadres ou à des marchés de travaux de fourniture pour un montant total de 675 589,29 € TTC, 6 marchés à procédure adaptée pour un montant total de 64 476,64 € et 305 bons de commande hors marché, c'est une série de petits bons, petits montants, pour un montant de 913 059,24 € soit un engagement dans cette période, une injection de l'économie de 1 947 813,72 € TTC. Je suis à votre disposition pour les détails, en tout cas vous avez toute la liste des achats qui ont été effectués.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que la Commission des Finances a un avis ?

**Mme Manuella CLEM-BERTHOLO** – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vous demande de donner acte du fait que ce rapport nous a été présenté comme le veut la loi. Je peux considérer que vous êtes d'accord. Je remercie le collègue MARIE-SAINTE et je suspends la séance, il est 15h06, je propose qu'on reprenne à 16h30. La séance est suspendue.

(Suspension de séance à 15h06 - Reprise à 17h30)

M. le Président Claude LISE – Chers collègues nous reprenons la séance. Je demande au collègue LAVENTURE de rejoindre la tribune. Avant le collègue LAVENTURE pour la question 12, je dois vous donner lecture de la liste des membres du Conseil d'Administration de la nouvelle structure concernant l'abattoir, la régie. Effectivement on a oublié après la présentation de la question concernant l'abattoir. Vous savez dans quelle condition on était, il y avait énormément de débats annexes. Je dois vous donner lecture des noms qui ont été retenus par le Président du Conseil Exécutif (c'est une régie) qui nomme les représentants. La Majorité a droit à six représentants et l'Opposition deux représentants. L'Opposition a choisi ses deux membres. Je viens de bien m'assurer des noms parce qu'il y avait un petit doute. Concernant l'Opposition, les deux membres sont les suivants : Madame Catherine CONCONNE et Madame Kora BERNABE. Voilà les deux collègues de l'Opposition. Pour la Majorité : Monsieur Lucien ADENET, Madame Nadine RENARD, Madame Marie-France TOUL, Madame Christiane BAURAS et Monsieur Lucien RANGON. Comment? Mais non il ne manque pas... je vous ai donné, six et deux... Comment ? Il y a six membres... Cinq membres, pardon. Excusez-moi, cinq membres de la Majorité et deux membres de l'Opposition, Il y a sept membres.

Il n'y a pas d'observation là-dessus?

Mme Nadia LIMIER - Reprends les noms pour moi s'il te plaît.

M. le Président Claude LISE – Je reprends. Par conséquent, pour l'Opposition Madame Catherine CONCONNE et Madame Kora BERNABE. Pour la Majorité : Monsieur Lucien ADENET, Madame Nadine RENARD, Madame Marie-France TOUL, Madame Christiane BAURAS et Monsieur Lucien RANGON. Il n'y a pas d'observations là-dessus. Comme

l'Opposition a fait son choix et les autres sont désignés par l'Exécutif, donc on peut considérer que le Conseil d'Administration est ainsi formé. Cela étant nous revenons à l'ordre du jour. Le collègue LAVENTURE a plusieurs questions à nous présenter. La première est bien entendu une question qui concerne... avant de voir la Décision Modificative, une communication sur l'avis rendu le 26 février 2019 par la Chambre Régionale des Comptes de la Martinique.

## 12/ COMMUNICATION SUR L'AVIS n°2019 – 0016 RENDU LE 26 FEVRIER 2019 PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA MARTINIQUE

M. Miguel LAVENTURE – La loi fait obligation à la collectivité de présenter à sa plus prochaine plénière, les éléments ou le texte des avis qui sont émis par la Chambre Régionale des Comptes. L'objet de ce rapport n°12, conformément à cette règle, c'est de porter à la connaissance de l'Assemblée d'un avis de la Chambre Régionale des Comptes qui a été exprimé le 26 février 2019 suite à une requête introduite par la Société LAGARIGUE en raison d'une créance que voulait faire valoir la Société LAGARIGUE auprès de la collectivité. Vous avez le document qui a été communiqué à chaque membre depuis une douzaine de jours et la position de la Chambre Régionale des Comptes est la suivante : elle déclare irrecevable la saisine de la Société LAGARIGUE aux titres des dispositions de l'article L.16.12 15 du Code Général des Collectivité Territoriales pour le montant de la créance qui est en principal de 129,04 € dont le mandat a été effectué. Elle décide qu'il n'y a pas lieu de statuer sur la part principale de cette créance et elle constate que les crédits inscrits au budget permettent de payer des intérêts moratoires de 71,82 €. Elle clôt ainsi l'instance qui a été introduite. Voilà Monsieur le Président, l'institution auprès de l'Assemblée de cet avis de la Chambre Régionale des Comptes suite à une saisine effectuée pour créance de 129 €.

M. le Président Claude LISE – Bien il n'y a pas d'observation ? Nous passons au vote ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Monsieur le Président, il me semble qu'il n'y a pas de vote. C'est l'occasion pour moi de faire un point sur les délais de paiement de notre collectivité aux entreprises. Le collègue exécutif a présenté à sa manière l'avis de la Chambre, mais c'est une Société LAGARIGUE, distributeur de matériaux, Société connue qui emploie des Martiniquais, qui fait son travail et qui demande à la CTM de payer une facture qui traînait de 129,04 €, c'est-à-dire qu'une grosse entreprise de distribution du pays demande à la CTM de payer 129,04 €. Que fait la CTM qui traînait ? Elle fait diligence pour faire un mandat, ce qui fait que, avant que la Chambre ne statue, un mandat ayant été émis, la demande est déclarée irrecevable, mais cette Société reçoit tout de même 71,82 € d'intérêt moratoire. Ce qui fait que pour ces 129 €, elle reçoit environ 200 €. Et c'est là où je demanderai au Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE de faire en sorte que les entreprises soient payées dans les délais de 30 jours. Peut-il donc nous dire quels sont les délais aujourd'hui de l'ordonnateur et quels sont les délais aujourd'hui du payeur ? Pourquoi vous le dis-je ? Parce que dans la vie civile, il se trouve que je dirige une petite entreprise, et il se trouve que, comme beaucoup d'entreprises, nous sommes obligés de céder nos créances publiques bien souvent à une banque qui s'appelle BPI France. Et BPI France qui est une banque d'Etat, cela dépend de la Caisse des Dépôts, aujourd'hui, avance l'argent des créances aux entreprises moyennant intérêts. Mais BPI France dit à l'entreprise qu'elle soit petite ou grosse, si vous voulez qu'on vous avance l'argent de votre créance, vous devez faire ce que l'on appelle un gage espèce. Si vous voulez qu'on vous avance 100 000 €, vous devez donner là 30 000 € à BPI, banque d'Etat c'est-à-dire que ces 30 000 € sortent de la trésorerie de l'entreprise et sont donc immobilisés dans une banque publique qui fait des bénéfices sur la tête des petites entreprises. Vous vous rendez compte, comment peut-on développer économiquement un pays, si la banque d'Etat elle-même impose ses conditions aux petites entreprises? Ensuite lorsque vous avez cédé une créance, compte tenu des délais aujourd'hui de paiement des collectivités, la banque vous demande de certifier la créance tous les trois mois. Donc des entreprises se retrouvent avec des créances détenues sur des collectivités publiques, si dans les trois mois, l'entreprise n'est pas payée, vos comptes sont bloqués et on vous dit allez demander une nouvelle attestation à la collectivité ou à la commune. A ma connaissance, il n'y a jamais eu de commune martiniquaise ou de collectivité qui ont fait faillite. Dans ces conditions, je m'adresse à la collègue qui n'est pas là, TORPILLE, qui s'occupe des entreprises, elle sera là tout à l'heure, il y a trois collègues : pouvez-vous entamer des discussions avec BPI France pour demander la suppression du gage espèce. Madame Annick GIRARDIN est ici, si j'ai l'occasion de lui parler, je vais lui dire que ceci est intolérable. Ce n'est pas le rôle d'une entreprise. Ensuite, je demanderai au responsable de l'exécutif de la CTM de faire en sorte qu'il y ait de véritables garanties qui jouent... des fonds de garanties qui soient en œuvre pour accompagner les entreprises. Ce que je veux dire, et au nom des entreprises Martiniquaises : payez les entreprises à 30 jours et nous n'avons plus besoin de demander de crédit aux banques. Cela, je vous le dis et c'est possible parce que j'entends toutes sortes de discours... Là maintenant, je vous pose une question très précise : quels sont les délais de paiement de la CTM, délais de l'ordonnateur et délais du payeur? Et pouvez-vous aujourd'hui nous donner la certitude que les créances seront payées dans moins de 30 jours ? Voilà la question que je vous pose sans faire de polémique parce que, aujourd'hui, vous avez toute une série d'entreprises qui ont des difficultés, qui sont dans les bras du banquier et qui sont asphyxiées, parce qu'elles se retrouvent à faire des crédits aux collectivités. Ce n'est pas possible, collègues, on ne peut pas développer les entreprises et l'emploi comme cela. Et tout à l'heure, on va peut-être reprendre ce débat à l'occasion d'autres dossiers, nous n'avons pas les moyens, quand je dis nous, ce sont les entrepreneurs martiniquais, de préfinancer des fonds européens, nous n'avons pas les moyens de le faire; les grosses entreprises ont la trésorerie pour le faire, elles ont les biens. Alors essayons de mettre un peu d'équité. Là cette grosse entreprise a les moyens avec son service juridique d'envoyer un courrier parce qu'elle n'a pas peur, à la Chambre Régionale des Comptes. Et là vous faites rapidement, vous allez mandater 71 € d'intérêts moratoires. Mais pourquoi ne pas mettre en œuvre le même dispositif sans qu'il y ait Chambre Régionale des Comptes pour les petites entreprises au moins ? Ce n'est pas une discrimination. Voilà ce que je demande tout simplement. Donc il y a une vraie attente des entreprises sur ce sujet. Et encore une fois, je ne suis pas ici pour faire de la polémique, je parle de problème objectif de trésorerie d'entreprise. Mais dorénavant, je vous le dis, collègues, sur chaque fonds que vous allez évoquer, je vous demande de me donner le nombre d'entreprises qui ont bénéficié sur chaque fonds, parce que je constate que cela ne fonctionne pas. Chacun va juger, collègues. Je demande simplement ce que j'appelle l'information quantitative : quelles sont les chiffres, combien d'entreprises qui ont bénéficié de tel fonds? Voici le fonds et pourquoi le fonds ne fonctionne pas, pourquoi les petites entreprises n'arrivent pas à mobiliser les sommes européennes? Et c'est là ma question sans aucune polémique. Ce que je vous demande c'est de nous donner les chiffres et de faire en sorte que les entreprises soient payées à 30 jours.

M. le Président Claude LISE – Je te donne la parole ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Je suis en train de lire l'avis qui a été émis : « Considérant que la Société GEDIMAT LAGUARIGUE dûment représentée par son directeur, a saisi la Chambre Régionale des Comptes sur le fondement de l'article L.16 12 15 du Code Générale des Collectivités en vue du règlement par le Conseil Général de Martinique d'une créance relative à une facture impayée depuis novembre 2015 d'un montant de 129,04 € »

(Intervention hors micro de Fred LORDINOT)

M. Lucien ADENET – Je reprends pour toi, puisque tu ne me laisses pas parler. Président, tu m'autorises à parler ?

M. le Président Claude LISE – Bien sûr.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Parce que lui, quand il parle, tout le monde l'écoute religieusement, quand il raconte toutes sortes d'histoire. Il raconte ce qu'il veut...

M. Fred LORDINOT – Comme Alfred...

M. le Président Claude LISE – Collègues, restons sereins en ce début d'après-midi.

M. Lucien ADENET – Quand ce sont les autres qui parlent, il sème le trouble. J'ai dit : « En vue du règlement par le Conseil Général de Martinique d'une créance relative à une facture impayée depuis novembre 2015 d'un montant de 129,04 € ». Les élections ont eu lieu en décembre 2015. Donc la créance date d'avant notre arrivée. D'accord ? Première chose que je voudrais dire. Deuxièmement, je suis à la commission d'appel d'offres et c'est souvent que nous voyons des factures impayées, laissées par les mandatures des ex-collectivités et qui se chiffrent parfois à des centaines de millions d'euros. J'aurais souhaité que le Conseiller exécutif (le rapporteur) qui présente ce dossier aujourd'hui, s'il n'a pas les chiffres en mains, s'il n'a pas les différentes factures en mains, qu'il nous fasse une recherche et qu'à la prochaine Assemblée, qu'il nous dise un peu quelles étaient les factures qui avaient été impayées lors des mandatures précédentes. Je pose la même question et tu permets, Président, puisque quand c'est un conseiller exécutif, il faut qu'il demande l'autorisation de s'exprimer, c'est la règle qui a été ici mise en place, je demande à mon collègue et ami, Daniel MARIE-SAINTE, qui a délégation pour représenter le Président du Conseil Exécutif à la commission d'appel d'offres de nous donner quelques indications, à propos de ce que je viens de dire. J'en ai terminé, Président. Merci.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que le collègue MARIE-SAINTE souhaite répondre ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Pas aussi précisément que le collègue le souhaite, mais je rappelle que la procédure qui est mise en place depuis la nouvelle loi, elle est peut-être plus transparente qu'avant. Avant, lorsqu'une entreprise n'était pas payée parce que les formalités réglementaires n'avaient pas été respectées pour passer les marchés, on ne pouvait pas payer, on était obligé de faire une convention transactionnelle, cela se passait en

Commission Permanente. Celle-ci par la loi, ne faisait pas de réunion publique et la nouvelle collectivité, ainsi que l'a voulu le législateur, fait que pour pouvoir payer des factures qui n'avaient pas fait l'objet d'engagement réglementaire, la seule possibilité que nous avions était de faire une convention transactionnelle. Lorsque l'information était portée à notre connaissance et après enquête il était établi effectivement qu'il y avait eu une prestation, (s'appuyant du code civil) nul ne peut s'enrichir sans cause, nous allons devant la Commission d'appel d'offres pour savoir quel est son avis : donne-t-elle un avis favorable pour que cette question arrive devant nous. Vous voyez qu'à de nombreuses séances, je viens présenter ici, je l'ai encore fait ce matin, des conventions transactionnelles qui sont la seule façon (nous dit-on) pour pouvoir régler les entreprises. Ça c'est la première chose. Il faut savoir que tout n'arrive pas ici parce qu'il y a des entrepreneurs qui, au lieu de rechercher un accord conventionnel parce que c'est une indemnisation ce n'est pas un paiement de facture, c'est une indemnité, cela résulte d'une transaction, préfèrent aller au tribunal. Celui-ci a choisi d'aller à la Chambre Régionale des Comptes, d'autres saisissent le tribunal. Dans les rapports que vous fera ma collègue concernant l'état des contentieux, vous verrez qu'il y a parfois où les entreprises ont été déboutées c'est-à-dire qu'il n'y a des non-lieux. Nous avons donc hérité (un héritage) d'un tout un tas de factures qu'on ne peut pas payer. Il faut le savoir. Il y a des collègues qui connaissent bien le milieu des entreprises, ils pourront croiser plusieurs entreprises que l'on ne pourra pas payer. Si on les paie, le payeur dit non, on rejette les mandats parce que les choses ne sont pas faites dans les règles. C'est pour cela que – le collègue ADENET en est témoin puisque nous en parlons souvent en Commission d'appels d'offres - que nous menons véritablement avec rigueur une campagne pour que les choses ne se fassent plus ainsi; que les entreprises n'acceptent pas de travailler par une simple demande d'un agent au prétexte qu'on a l'habitude de le faire ainsi. Parce qu'il y a une véritable complicité entre l'entreprise à qui on demande de travailler et celui qui lui demande de travailler. Tout entrepreneur responsable doit savoir qu'il y a un ordonnateur qui est le seul habilité à passer des commandes au nom de la Collectivité. C'est cela la réalité. Voilà ce que je voulais rappeler, mais collègues, hélas, les factures sont nombreuses. Chaque fois que nous découvrons et que nous arrivons à une transaction, que nous les payons. Maintenant ceci étant dit, le collègue a parlé des retards de paiement. En tout cas comme j'ai en charge les travaux, je m'échine et je répète tout le temps, je parle sous le contrôle des fonctionnaires qui sont là, de faire en sorte que sitôt le travail fait, qu'on ait contrôlé le service fait, il faut que les factures soient certifiées et transmises, le payeur effectue le paiement. Ensuite le législateur dit que c'est 30 jours : 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours maximum pour le payeur. C'est vrai que la quasi-totalité les collectivités de Martinique n'arrive pas à tenir dans les 30 jours. Je siège dans trois collectivités : celle d'ici, et deux autres, je connais les délais et je suis persuadé que les autres ne sont pas aussi performantes que nous. Il y a des efforts à faire, je concède. En principe le législateur a prévu que les intérêts moratoires soient automatiques, ils sont dus. Personnellement c'est ma position c'est que tout ce qui est dû doit être payé lorsque le travail est fait. J'en ai fini.

#### M. le Président Claude LISE – Merci.

M. Fred LORDINOT – Pour remercier le collègue Monsieur MARIE-SAINTE et pour ne pas rentrer dans une polémique. Je le dis comme je le pense, je ne suis pas dans une polémique avec qui que ce soit. Peut-être que, le collègue, peut-être qu'il a lu ça rapidement, les élections ont eu lieu le 15 décembre, s'il y a une facture qui est arrivée le 15 novembre, cela

veut dire que les 30 jours tombent le 15 décembre. Donc nous n'étions plus là puisque vous aviez gagné. Je ne veux pas polémiquer. Ce que je souhaite, collègues, c'est qu'il y ait un véritable travail partenarial des entreprises martiniquaises avec la collectivité, comme cela se passe en France, en Corse, à la Réunion, partout. Je ne veux pas rentrer non plus dans la polémique du collègue, je le répète, parce que dans le dossier 10, concernant les factures impayées qui sont dues à un certain nombre d'entreprises, ce sont des factures de 2016, 2017 et 2018; le dossier 10, collègue, tu l'as aussi, lis-le. Donc si tu rentres dans des polémiques avec moi de 2015, on ne va pas s'en sortir. Je préfère la réponse du Conseil exécutif qui dit : il faut trouver les moyens d'améliorer les choses. Je le lui dis puisqu'il est responsable des travaux. Il faut trouver les moyens d'améliorer la certification des factures. Cela prend trop de temps, même si on a un système CHORUS qui permet théoriquement d'accélérer le paiement des entreprises, la difficulté c'est que, lorsque vous mettez la facture sur le logiciel CHORUS, il faut qu'elle soit certifiée pour que justement votre banquier qui a accès directement à ce logiciel, à cette facture, voit que le service a été effectué, sinon le banquier vous dit, mais monsieur vous avez déposé la facture, mais qui me dit que le service est fait. Je milite depuis plusieurs années et je le dis ici au conseiller exécutif, et je peux le dire aussi au Président MARIE-JEANNE qui n'est pas là, il y a là des marges d'amélioration pour permettre une meilleure fluidité du règlement des factures. Je ne suis pas dans la polémique, mais dans la recherche de solutions. Alors n'entrons pas dans la polémique. Aujourd'hui la question est de savoir comment les conseillers exécutifs chargés du développement économique peuvent faire pression sur le système bancaire aussi pour deux choses : baisser les taux d'intérêt et supprimer toute une série de frais qui viennent grever la trésorerie des entreprises – c'est ce que l'on veut – pour leur permettre notamment de payer leurs charges sociales. Il y a trop d'entreprises en Martinique qui sont contraintes de négocier des accords avec la Sécurité Sociale, les Caisses de Retraite pour honorer leurs charges sociales. Ceux qui ont déjà géré des entreprises vont comprendre aisément ce que je dis. Nous sommes donc à la recherche de solutions pour que, je le répète, la trésorerie des entreprises soit plus fluide et qu'elle soit moins vulnérable. Ne soyons pas dans une logique d'affrontements ou de cancans sur des questions aussi essentielles.

## M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Nous sommes sur un avis de la Chambre Régionale des Comptes sur un montant de 130 €, si je ne m'abuse. Comme on dit « Pawol an bouch pa chaj. » On peut parler, mais les téléspectateurs nous écoutent, la Martinique nous écoute et ce refrain depuis trois, quatre ans qui revient systématiquement, il faut quand même qu'il y ait la capacité de discernement mais pour l'avoir, il faut bien entendre les deux positions. Il y a une position arcboutée, il y a des dizaines de millions d'euros qui n'ont pas été payés, etc. La preuve, un avis de la Chambre Régionale des Comptes de 130 €. Vous allez payer 130 €, c'est bien, mais néanmoins je pense qu'il faut aussi rétablir un certain nombre de faits. Lorsqu'une collectivité s'arrête à une année donnée et qu'une année commence, il y a ce que l'on appelle un compte de gestion et un compte administratif. Le compte de gestion rappelle tout ce qui a été exécuté par la collectivité en dépenses et en recettes et le compte administratif ajoute les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Donc, à moins que le payeur ait fait des choses pas correctes, je pense que tout ce qui n'a pas été payé par la Région de l'époque, fait partie du reste à réaliser, mais également toutes les recettes parce que je vois que vous parlez beaucoup des dépenses, mais il y a plus de 80 M€ de recettes qui n'étaient pas rentrées dans les caisses. D'ailleurs le rapport du 16 septembre de la Chambre

Régionale des Comptes, qui est aussi un avis (apparemment vous ne souhaitez pas le prendre en compte, même s'il est obligatoire, vous n'avez pas de position alternative possible disait qu'il y avait un excédent, cela veut dire qu'il y avait plus de recettes que de dépenses. Je trouve curieux de maintenir ce type d'accusation alors que la CRC, Chambre Régionale des Comptes, elle-même dit que fin 2015, la Région a terminé avec un excédent de près d'un demi-million d'euros et il y avait 80 M€ de recettes que vous aviez oubliés de prendre en compte. Je suppose que ces 80 M€ sont rentrés dans les budgets suivants puisque tout qui est recettes, vous les avez récupérées, mais vous n'osez parler que de certaines dépenses. Je pense qu'il faut être honnête et que les gens entendent bien qu'en face d'une dépense il y a aussi une recette reconnue et identifiée par la Chambre Régionale des Comptes. Ce n'est pas nous qui le disons c'est la Chambre Régionale des Comptes. Je pense que plutôt que de repartir sur ce type d'affirmation fausse, il faut rester devant les faits réels ; ici vous avez 130 € d'avis que la Chambre Régionale des Comptes demande de payer, il faut payer cette somme. Je dis aussi qu'il faut sortir de la confusion parce que, et le conseiller exécutif en charge des marchés a parlé de deux catégories puisque j'ai cru comprendre qu'il y aurait des personnes qui pourraient passer des marchés qui ne seraient pas habilitées (des salariés) pourraient donner un ordre de commande comme cela sans document. Il ne faut pas mélanger ce type de fonctionnement qui est du ressort et de la responsabilité de la collectivité qui pilote avec son équipe ou ses équipes et avec des délais de paiement qu'il faut toujours améliorer parce qu'effectivement le poumon économique a besoin de cette trésorerie-là parce que aujourd'hui les banques ne prêtent pas facilement et il faut continuer à payer les salaires et les charges. Il n'y a pas que les entreprises, et ça quand on parle de délai de paiement, c'est aussi le délai de paiement pour l'ensemble des associations. Aujourd'hui on sait que le délai est quasiment de deux ans. Entre le moment, et on a des exemples que l'on pourrait sortir en quantité, où l'association de droit dépose sa subvention et qu'elle obtient l'accord de la subvention et de la notification et le moment où l'argent est versé, il se passe deux ans. Ce sont des associations, ce ne sont pas des entreprises. Elles n'ont pas de trésorerie, elles n'ont pas de capacité de développement sans un apport de départ conséquent. Je le dis comme cela, mais attention et à chaque fois que vous allez répéter les mêmes choses pendant six ans, puisque vous avez encore deux ans devant vous, pendant les deux ans qui viennent, nous serons là aussi pour rectifier et donner les faits. La Chambre Régionale des Comptes a été très claire. Nous sommes au tribunal actuellement pour justement rappeler la sincérité obligatoire des comptes et faire en sorte que la vérité sorte. Quand il y a plus de recettes que de dépenses, ne parlez pas que de dépenses parlez des recettes aussi, elles sont là aussi, elles sont rentrées et vous ne dites rien là-dessus, vous n'en parlez pas. Par contre, la moindre petite facture de 130 €, bang cela devient un débat. Je souhaitais le dire pour que les personnes qui nous écoutent aient les deux visions très différentes aujourd'hui vis-à-vis de ce dossier et vis-à-vis de mener financièrement une collectivité publique.

#### M. le Président Claude LISE – Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Je suis toujours assez stupéfait d'entendre notre collègue, à chaque séance, nous infliger une leçon de gestion à propos d'un prétendu excédent et nier qu'il nous ait laissé un certain nombre de factures impayées. Il nous rappelle que la Chambre Régionale des Comptes au cas particulier s'appuie sur des faits. Alors les faits c'est une créance de 129 €, j'ai presque envie de dire yo ka brilé an kay pou tjwé an rat...

## (Brouhaha dans l'hémicycle)

Mais... Monsieur le Président, je souhaiterais pouvoir m'exprimer jusqu'au bout. Je voudrais quand même rappeler que celui qui nous donne des leçons vient de recevoir de la même Chambre Régionale des Comptes une injonction lui demandant de corriger le budget de la Ville de Fort-de-France qui accuse un déficit de 55,8 M€. Vous permettez ? En matière de leçon de gestion, il faut que certains apprennent à balayer devant leur porte. Cette Chambre Régionale des Comptes, le 19 décembre, saisie à partir de ses équilibres sur le budget annexe du SERMAC s'est emparée de la totalité du budget de l'année 2018 et a relevé – on parlait d'insincérité -13 insincérités, je traduis sur Wikipédia, insincérité veut dire falsifications - et demandait à la collectivité de rectifier. La collectivité, par un tour de passepasse juridique a dit que ce n'est pas possible, le 05 février, et la Chambre Régionale des Comptes, le 11 mars, vient de reprendre un nouvel avis et demande au Préfet de régler le budget de la Ville de Fort-de-France autrement dit, d'exercer sa tutelle. Et que, s'il ne le fait pas, le Préfet, devra motiver sa décision parce que nous sommes en matière de contrôle budgétaire et non en matière de contrôle de gestion. Cela veut dire très concrètement diminuer les services à la population de Fort-de-France, cela veut dire augmenter les impôts, cela veut dire purger le citoyen pour payer la mauvaise gestion de ceux qui viennent ici nous donner un certain nombre de leçons. Par conséquent, je conseille à notre collègue, les soirs d'insomnie, de lire l'avis de la Chambre Régionale des Comptes. Et je suis sûr quand il aura terminé le dispositif qui lui dit : « Constate que la Ville de Fort-de-France n'a pas modifié son budget de 2018 selon les préconisations de la Chambre Régionale, propose au Préfet de régler le budget 2018 de la commune en apportant au budget voté les modifications par chapitre figurant dans les tableaux ci-annexés repris au présent avis, etc. » Il y a de quoi être assommé et à prendre sommeil. Voilà.

(Applaudissements dans l'hémicycle)

M. le Président Claude LISE – Collègue Yan MONPLAISIR, tu as la parole.

M. Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur le Président. J'ai un problème de micro...Je ne sais pas si on m'entend? Monsieur le Président, je ne m'entends plus peut-être qu'il y a trop d'animation. Monsieur le Président, on parle de 129 €. Mais quelquefois 129 € peuvent être le point de départ d'explications. Et je suppose que la motivation d'ailleurs de l'entreprise dans sa démarche quand on compare l'espérance de récupérer ses 129 € au coût d'un avocat on est en droit de se questionner sur la motivation. Peut-être que la motivation – et je veux croire que ce n'est que ça – est précisément de souligner ce qu'a indiqué le collègue LORDINOT. Et d'ailleurs un certain nombre d'entre nous en sont convenus y compris Daniel MARIE-SAINTE, il est nécessaire (à mon avis c'est en cela qu'il faut l'entendre) de faire en sorte qu'il y ait un effort dans le délai de paiement de toutes les collectivités. Certaines collectivités ont des délais de paiement d'autant plus lourds que leur situation les conduit à ne pas faire face en matière de trésorerie pour régler leurs factures. Ce qui a un effet d'entraînement, il a raison le collègue LORDINOT, très souvent sur les entreprises et en particulier sur les plus petites et les plus fragiles de ces entreprises. Il est presque utile et je crois que c'est pour ça que les établissements LAGARIGUE ont fait cela, ils ont voulu que l'on ait ce débat public, parce qu'ils ont voulu attirer l'attention sur cette problématique. Ce n'était pas inutile qu'on ait ce débat. Ce qui est également certain, je crois qu'il faut accepter les vérités, avant que la Collectivité Territoriale ne soit mise en place, c'est vrai et il ne faut pas revenir là-dessus, il y avait à minima des difficultés de trésorerie au niveau de la Région Martinique, à minima. Cela se traduisait par un certain nombre d'évidences, deux ans de retard sur le paiement des bourses des étudiants. Qui va me faire croire que ce n'était pas des problèmes de trésorerie? C'est clair qu'il y avait des problèmes de trésorerie. On dit qu'il y avait peut-être des problèmes de trésorerie, mais il n'y avait pas de problèmes budgétaires. Je veux bien, mais je crois que quelquefois, il y a des exposés qui sont tellement éloquents que je ne vais pas les reprendre parce qu'on peut toujours faire la fuite en avant budgétaire, on fait le coup d'après, ainsi de suite, mais on finit par être rattrapé, mais le bonneteau, comme ça, cela ne marche qu'un temps. Je crois que, ce qui serait bien c'est qu'on reste là, qu'on n'essaie pas de travestir des choses qui sont des évidences, il était nécessaire de redresser les finances de cette collectivité. C'était indispensable. On a bien vu le jeu d'écriture d'ailleurs qu'il y avait eu 14 M€ qui sont passés de la Région, du Département au Syndicat du transport, on ne comprenait pas bien, on a fait tourner 14 M€. Je veux dire c'est évident qu'il y avait..., à minima, une présentation budgétaire floue. Nous avons redressé les comptes de cette collectivité. J'ai eu l'occasion de dire que j'avais trouvé la période de « redressement » peut-être un peu trop sévère. J'avais des points de vue différents là-dessus. Il n'en demeure pas moins qu'il était nécessaire de procéder à ce redressement. Les finances de la collectivité sont aujourd'hui redressées. Et qui peut imaginer que l'on ne paye 129 € à une entreprise parce qu'on n'a pas les moyens de les payer ? Personne ne peut imaginer cela. Il est évident que le délai est trop long, il est évident qu'il y a dû avoir quelque part un problème. Il est clair c'est vrai, et ça il ne faut pas non plus laisser dire autre chose que cela, il est vrai qu'il y avait des commandes qui étaient passées avec une chaîne de commandes qui posaient problème. On n'a pas dit que personne a triché, on n'a pas dit que... c'est la procédure qui n'était pas la bonne. Il a fallu mettre en place une procédure qui, aujourd'hui, permet d'éviter ce genre de situation. Tout cela me paraît couler de source. Vous demandez un exemple, je vais donner un exemple qui traduit l'inacceptable : est-il normal que, lors d'une réunion avec la direction du Grand Port, quand nous sommes arrivés en 2016, alors que le principe d'une subvention était arrêté pour ce grand port, nous nous sommes entendus dire qu'il y avait une dette de 3 millions supplémentaires que nous n'avions pas. Le seul document qui attestait de cet engagement de la Région qui a dû être repris ensuite par la collectivité, c'était une lettre du Président de la Région sans que ceci ne soit passé par les procédures normales d'adoption de ce genre de subvention. Nous nous sommes trouvés confrontés à cette réalité. Ne dites pas que ce n'est pas vrai, ce sont des faits qu'on vous donne. Alors tout cela, c'est vrai qu'on paie trop lentement, c'est vrai que les collectivités d'une manière générale paient trop lentement, c'est vrai que les entreprises au bout d'un moment – collègue LORDINOT, moi je l'approuve, il a raison de le dire parce que si on ne le dit pas, qui va le dire – nous demandons à ce que cela soit entendu. J'ai entendu le collègue MARIE-SAINTE dire, effectivement il est d'accord et qu'il veille à ce que ce soit accéléré. Il y a des procédures administratives un peu lourdes, il y a de la lenteur, accélérons tout cela, mais faisons, en sorte pour pouvoir résoudre cette problématique de ne pas avoir des difficultés de trésorerie que rencontrent trop de collectivités à la Martinique et ce n'est pas le cas de cette collectivité. Il faut le souligner aujourd'hui.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je ne sais pourquoi on est arrivé là, mais on en est là quand même. Dans la réalité, je suis membre aussi de la Commission d'appels d'offres et je donne

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

raison au collègue MARIE-SAINTE de dire qu'il se bat contre cela. Mais on se bat contre des transactions de 2016, 2017, 2018, 2019. Cela voudrait dire qu'il demande, c'est un choix d'organisation, maintenant au chef d'entreprise qui avait l'habitude de ne pas passer commande sans le voir. D'ailleurs à la dernière Commission d'appels d'offres, je lui ai dit, mais en cas d'urgence, il me dit, je reste à disposition quel que soit, minuit, j'envoie un accord. C'est un choix. Mais il nous arrive quand même (je ne sais pas combien de dossiers) d'avoir des dossiers de transaction, de négocier. Ce ne sont pas des dossiers qui datent d'avant 2016. Ce n'est pas vrai. Donc cela peut arriver que des chefs d'entreprise... mais c'est un choix, la collectivité peut faire le choix de ne pas donner beaucoup de délégations, X, Y, Z. J'ai appartenu à d'autres collectivités où des directeurs de services techniques pouvaient intervenir parce qu'il y avait une Commission Permanente. On a le droit de changer et de nous dire voilà, voilà, voilà, il y avait une suite. L'autre aspect, chaque fois qu'on intervient ici, il y a un collègue qui découvre le mandat d'élu. C'est une espèce de Lazare. Sans ça, il n'y aurait rien eu. Et chaque fois, il prend l'exemple d'une autre collectivité et il mélange tout. George MARCHAIS serait là il aurait dit *c'est un scandale* !

C'est extraordinaire. A quel moment on va m'inter... d'ailleurs si j'étais maire d'une commune, messieurs les maires, je ne serais jamais gêné si j'avais un déficit et j'avais amélioré ma ville. Je n'aurais pas été gêné. Je sais que tout le monde se bat pour ne pas être dans cela. Mais si c'est pour améliorer la ville, si sé paske dlo ka chayé moun, pié bwa ka tonbé anlé kaye moun, larout-la bouché, épi yo di mwen, mwen pa té ni lajan, fé lékol, ou bian fé kréch, tant pis, j'aurais supporté la critique. Mais chaque fois que l'on parle de notre collectivité, il n'y a pas d'autres exemples, elle est nouvelle, cette collectivité, on ne peut la comparer à aucune autre. La CTM existe pour la première fois. Mais c'est comme si... je prends un exemple, dans un débat politique, on me parlerait de la richesse du Parti Progressiste et j'aurais tout de suite parlé de la pauvreté du Parti Communiste en présence humaine. Cela ne serait pas bien, cela ne serait pas un bon exemple. Mwen paka twanpé, mais cela serait encore considérer qu'il y a un Parti... Mais je vous donne un exemple.

### M. Michel BRANCHI – Mé sé sa zot ka fè.

M. Jean-Claude DUVERGER - ...je comptais le dire, peut-être tout à l'heure, puisqu'on va parler d'une DM. Vous savez à quel moment une collectivité peut avoir une difficulté ? Cela peut être simple, sans mauvaise volonté. Notre collectivité, au moment où nous parlons, n'a pas permis au COSDEM de donner les indemnités nécessaires aux retraités qui sont partis en 2017-2018. Cela s'est fait là. Le COSDEM, il y a bien une explication, ne recevant pas de l'argent de la collectivité, n'a pas pu payer, mais des gens qui ont cotisé. Pourquoi ? Parce qu'on a voulu regrouper COSDEM et COSREG ; cela a pris du temps. On ne sait à qui donner. Mais même quand cela s'est mis en place et il y a eu un vote et on a créé un COS, le choix a été peut-être de donner les œuvres sociales à un organisme en France. L'organisme qui va recevoir, qui maintenant va actionner des œuvres sociales, cela ne sera ni COSDEM ni COSREG, un organisme qui n'est pas ici, mais de l'autre côté, ne peut pas reprendre 2017, 2018. Ce que l'on peut faire et si quelqu'un nous remplaçait et si notre mandat finissait aujourd'hui, avec une autre manière de voir, pourrait dire avant que l'organisme se mette en place et prenne le relais, nous donnons aux deux COS qui étaient là la possibilité d'accomplir ses missions et dans une DM voter une somme, pour que le COSDEM puisse donner... Des gens n'ont pas bénéficié du départ, moi je crois qui était de 900 € pour les cadres C, de 600 € pour les cadres B et de 500 pour les cadres A, cela ne s'est pas fait au moment où nous parlons. Je parle de 2016, de 2018, il y a des gens qui m'entendent qui savent qu'ils n'ont rien touché. Je n'aurais pas critiqué cela comme une espèce de mauvaise gestion, etc. J'aurais simplement demandé peut-on faire l'effort de dire aux responsables, puisque malgré le vote qu'il y a eu lieu, on n'a pas tenu compte. Je crois que dans ce vote, il y avait un seul vote contre peut-être trois abstentions et les autres, pour. Donc j'aurais plaidé pour qu'on assume ces deux années avant que l'organisme français qui va prendre le relais, mette en place sa politique d'œuvre sociale. Mais au moment où nous parlons, il y a des retraités qui n'ont pas touché et qui sont en souffrance. Voilà ce que je propose et non pas critiquer, etc., si on peut le faire ensemble, je suis bien content et ce ne sont pas nécessairement ni mes électeurs ni rien du tout, mais ce sont des gens qui m'ont interpellé. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Je pense que cette partie du débat se termine. Je ne sais pas si tu avais les chiffres qui ont été demandés concernant les délais de paiement de l'ordonnateur et du payeur. Peux-tu les donner ? Puisque cela a été demandé, sinon on peut aussi les faire tenir plus tard.

M. Miguel LAVENTURE - Demander des chiffres de cette nature alors qu'on sait qu'ils ne sont pas disponibles, c'est une astuce pour dire, on dit quelque chose et qu'on créée un contexte d'indisponibilité de réponses. Effectivement c'est l'ordonnateur qui détient ces chiffres et habituellement ils sont communiqués au moment du compte administratif; concernant le payeur, c'est au moment du compte de gestion et je dirais sans surprise, nous aurons ces informations dans quelques semaines lorsque nous serons au rendez-vous du compte administratif et du compte de gestion. Je voudrais juste, Monsieur le Président, rappeler quand même deux ou trois éléments fondamentaux, parce que j'ai entendu des choses un peu étonnantes. D'abord cette réflexion sur la nécessité d'améliorer les délais de paiement, est une réflexion qui est impérative et qui concerne la totalité des acteurs de ce qui est payé de manière publique. Cela va de l'Etat à l'ensemble des collectivités. Je ne sais pas si on va faire des hits parades, parfois certains médias font quelques comparaisons, il n'est pas de notre intention de nous lancer dans cela. Je pense que chacun mesure bien que les efforts doivent être continus, permanents, quelle que soit la Majorité qui est en place et, quel que soit le type d'institution concernée. Mais je voudrais quand même mettre en garde tous ceux qui imaginent que l'on puisse catégoriser des payeurs diligents et des payeurs qui traînent. Je veux croire que personne ici ne soupçonne la CTM d'avoir autre chose que la volonté de payer le plus vite possible. Vouloir payer le plus vite possible nécessite deux éléments : le premier c'est qu'on ait la capacité de payer non pas simplement de la trésorerie au sens classique du mot, mais qu'on ait une structure financière qui permet le paiement. Tant que les finances de la CTM n'ont pas été redressées suffisamment, on a un handicap de paiement structurellement. Par conséquent, les améliorations en matière de délai de paiement de la CTM, sont directement liées aux efforts qui ont été faits et qui sont en cours, et j'espère qu'ils pourront se traduire effectivement par une fluidité de paiement qui sera appréciée par tous. Le deuxième élément : ce sont les procédures et je pense que, pour une collectivité qui se met en place, on peut considérer que nous arrivons maintenant à une prise en mains qui permet d'espérer que les procédures et leurs fluidités vont conduire à des résultats plus satisfaisants. Enfin, je retiens que l'exemple qui nous amène à en parler aujourd'hui est un exemple qui concerne 129 €. Et je veux simplement dire ici que, évidemment les services des finances – je le dis en présence du Directeur Général Adjoint des Finances – sont invités par l'ordonnateur à mettre en œuvre tout ce qui convient pour faire en sorte que l'amélioration déjà en cours continue à s'exprimer concertant les rythmes de paiement. Voilà Monsieur le Président, sur ce sujet qui a donné lieu à beaucoup de développement.

M. le Président Claude LISE – Bien entendu, je partage ta manière de présenter les choses. Mais enfin si j'ai relayé la demande qui a été faite de donner des délais de paiement, c'est tout simplement parce qu'il semble qu'il n'y a rien à cacher. C'est de droit. Je sais que lorsque je tenais ma commission permanente tous les quinze jours, premier point, je donnais la situation de trésorerie, et deuxièmement les délais de paiement. Quand cela arrivait que cela dépasse, on essayait d'expliquer, quand c'était très bon on était très content. Il y a des raisons. Je partage tout le discours sauf que, honnêtement, je ne peux pas moi dire que l'Assemblée ne peut pas, au moins à chaque séance, avoir la connaissance des délais de paiement. Car si on me les demande, des acteurs économiques me le demandent, je devrais pouvoir les donner parce que je suis élu par ceux qui sont en droit de me demander ce genre de choses donc puisqu'il n'y a rien à cacher, qu'il serait bon, à chaque plénière, qu'il soit communiqué cette situation qui est en voie d'amélioration. Je crois que c'est très simple. Puis franchement, je le dis de tous les côtés, il ne faut jamais adopter des attitudes trop partisanes sur ces choses. Je le dis à mes collègues de l'Opposition très sympathiquement. Ayant vécu les deux situations, je sais tout le harcèlement que j'ai subi à une époque où on estimait par exemple, j'aurais aimé que collègue DUVERGER que tu sois là pour expliquer que quand on dépensait un peu trop c'était précisément pour pouvoir construire les équipements nécessaires et que l'on ne me dise pas que je mettais le Département en faillite par exemple alors que je l'ai quitté avec huit années de capacité de désendettement. Ce qui est loin de 150 années par exemple. Il y a des gens qui, à l'époque, me disaient que je mettais le Département en faillite. Je le dis ce n'est pas pour polémiquer, mais c'est pour que chacun acquiert un peu de sagesse. On est dans l'Opposition à un moment donné, on peut se retrouver dans la Majorité demain, vice-versa. Il est normal qu'on se critique démocratiquement mais de temps en temps il ne faut pas pousser le bouchon trop loin puisque cela finit en boomerang après. Je me permets de vous donner ces conseils après un long parcours où j'ai tellement vu des gens changer de discours selon le lieu où ils se trouvaient, mais effectivement je crois que, de temps en temps, il y a des difficultés qui résultent du passé ; on fait le maximum d'efforts ; Je crois que tout le monde essaie quand même de répondre aux besoins du pays. Il faut au moins que l'on admette cela. Après chacun peut penser qu'on peut faire mieux. C'est normal. En tout cas mon souhait, puisque cela a été demandé... je ne suis pas gêné de constater qu'il faut du temps pour réduire les délais de paiement, mais je ne pense pas qu'ils soient mauvais à l'heure actuelle, j'ai cru comprendre qu'ils étaient plus que présentables donc présentons-les plutôt que de laisser douter. On est d'accord au moins là-dessus...

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – On est d'accord il suffit simplement de le prévoir et de ne pas l'improviser.

M. le Président Claude LISE – Je te demande de relayer... Mais non ce n'était pas l'idée de te mettre en difficulté, mais je souhaite qu'on relaie cette demande. Ceci étant, puisqu'il n'y a pas de vote là-dessus, je propose de passer à la question n°13 qui est la décision modificative numéro 1 de notre Budget 2019.

## 13/ DECISION MODIFICATIVE n°1 DU BUDGET 2019 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Miguel LAVENTURE - Nous avons un rapport qui propose de pouvoir procéder à un certain nombre d'opérations budgétaires. Cette Décision Modificative est d'un montant total de 59 904 021,42 €. Ce montant recouvre évidemment des opérations qui s'équilibrent en recettes et en dépenses. Nous allons dire un mot d'abord des recettes, pour une part il s'agit d'ajustements par rapport à des inscriptions qui sont intervenues au Budget Primitif que nous avons voté ici le 19 décembre dernier avec, vous l'avez sous les yeux, quelques diminutions pour un montant de 115 000 € concernant les frais de gestion de la taxe foncière, 73 000 € pour le fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises 48 000 € pour le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, des augmentations pour le fonds de solidarité en faveur des départements de 879 583 €, des fonds européens pour un montant total qui recouvre une multiplicité d'opérations de 34 775 202,46 € et pour des revenus d'immeubles pour 357 237,37 €. Il y a par ailleurs des recettes nouvelles qui n'ont pas pu faire l'inscription à l'occasion de l'élaboration du Budget Primitif, je répète, voté le 19 décembre dernier parce que, évidemment elles n'étaient pas connues au moment où cela a été élaboré. Vous les avez, il y en a un certain nombre qui concernent un dispositif de stabilisation qui a été estimé pour 2019 à 6 033 000 €, des crédits concernant des questions de transport pour un montant total de 17 261 657,59 €, des montants au titre de la délégation académique au numérique éducative pour 16 530 €, la participation de la CAF au dispositif Sport vacances pour 40 000 €, participation du CNC (Centre National du Cinéma) pour 65 550 €, pour une opération de Fonds Européens FSE Atout Evaluation pour 211 932 €. C'est donc l'ensemble de ces éléments qui constitue le volume global de 59 404 000 €. Pour les dépenses, il y a une série d'opérations qui vous est proposée dans des secteurs multiples avec un tableau récapitulatif qui le définit avec une décomposition en investissement et en fonctionnement. Pratiquement tous les chapitres du budget sont concernés par ces attributions de crédits de dépenses supplémentaires, je répète, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement : les frais généraux, la sécurité, les Fonds Européens, l'enseignement, la formation professionnelle, la culture, la santé et l'action sociale, l'aménagement du territoire, l'action économique, l'environnement, les transports, avec un ajustement sur la question des dettes en fonction des montants définitifs qui ont été retenus pour les emprunts qui ont été mobilisés. Nous avons ainsi une Décision Modificative qui globalement nous permet d'augmenter le budget pour les montants que nous avons indiqués. Un mot particulier concernant un des budgets annexes de la collectivité. Il s'agit du budget qui se rapporte au LTA, Laboratoire Territorial d'Analyses, il est proposé d'inscrire en recettes la somme de 112 458,78 € en concertation avec la Préfecture et la péri-territoriale au titre d'un excédent constaté au titre du budget 2017 et qui se retrouve, après avoir enjambé l'année 2018 sur cette Décision Modificative qui vous est présentée. Au total, si on intègre tous les éléments qui ont été indiqués dont vous avez le détail dans le rapport, on a un budget de la collectivité territoriale qui, sur cette base, s'élève en crédit budgétaire à 1 226 550 190,78 €. Voilà ce qui est présenté pour la délibération de l'Assemblée avec la traduction en mouvements budgétaires qui est de 71 626 568,78 € qui résulte des mouvements réels que j'ai indiqués 59 541 480,20 € et des mouvements d'ordre qui sont associés c'est-à-dire 12 085 088,58 €. Voilà Monsieur le Président, la présentation de la DM1 telle qu'elle est détaillée dans le rapport, mais aussi dans les documents comptables qui sont associés à cette proposition.

M. le Président Claude LISE – Nous allons demander au Président de la CESECEM de venir nous présenter l'avis de son assemblée consultative, Président LECURIEUX-DURIVAL, je te passe la parole.

M. Patrick LECURIEUX DURIVAL (Président du CESECEM) – Je vais commencer par les remarques préalables. Sauf situation exceptionnelle, la Décision Modificative n'a pas vocation à remettre en cause les grands équilibres du Budget Primitif. Il convient toutefois de noter que cette DM1 a pour objet de procéder à des ajustements budgétaires en recettes et en dépenses par rapport au BP 2019. Ces ajustements d'un montant de 71 626 568,78 € impacteront le budget principal ainsi que le budget du LTA. Ils feront donc passer le Budget Primitif en crédit budgétaire de 1 154 893 624 € à 1 226 520 192,78 €. Le CESECEM est appelé à donner son avis sur la DM1-2019 de la CTM qui se présente comme suit : en mouvements budgétaires 71 626 568,78 €, en mouvements réels 59 541 488,20 € et en mouvements d'ordre de 12 085 088,58 €. Cette Décision Modificative n°1 intègre, s'agissant du budget principal, une section d'investissement pour plus 41 873 148,64 € et une section de fonctionnement en plus de 29 615 961,36 € soit un total de 71 489 110 € et s'agissant du Laboratoire Territoriale d'Analyses nous notons l'inscription de 112 458,78 € en investissement et 25 000 € en fonctionnement. Soit 137 458,78 €. Concernant le BP PISE, 0 € et en tableau récapitulatif avec le détail dont je vous fais grâce et je poursuis en disant qu'à ce stade de l'analyse, le CESECEM observe que la Collectivité a apporté un accent particulier sur l'investissement tant au budget principal que pour le LTA. Cette observation est d'autant plus importante que les recettes engrangées sont sensiblement les mêmes recettes d'investissement 29 778 060,06 €, recettes de fonctionnement 29 615 961,36 €. En analyse sectorielle s'agissant de l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage, il y a 18 281 388,19 € en dépenses d'investissement. Pour rappel, le montant inscrit au BP 2019 faisait apparaître en dépenses d'investissement 31 764 777 € et en dépenses de fonctionnement 123 984 773 €. Le CESECEM donne son avis relatif au BP 2019 et avait fait remarquer que les dépenses d'investissement avaient diminué d'environ 7% par rapport au BP 2018. Le CESECEM demandait par ailleurs qu'une attention particulière soit portée sur la rénovation des CFA, des bâtis scolaires existants et de leur mise aux normes. Il note que la somme de 18 281 388,19 € inscrite en DM concernera outre l'avancement des travaux de la reconstruction du lycée Schœlcher, mais aussi la réalisation des travaux dans les CFA et dans les établissements d'enseignement. S'agissant du RSA et régularisation de RMI, il y a 3 792 433,57 € en dépenses de fonctionnement. Pour rappel, il avait été inscrit au BP 2019 203 691 288 € et en dépenses de fonctionnement. Le CESECEM note que l'obligation de solidarité nécessite un effort supplémentaire sur le budget de la collectivité territoriale pour un montant total de 5 611 583,26 € dont 3 792 733,57 € dédiés au RSA et RSO. Le CESECEM note que ce poste de dépenses qui représente déjà 18,61% de la structure du budget de 2019 en légère augmentation par rapport à celui de 2018 a encore augmenté. Toutefois la relance de l'activité économique devrait permettre de diminuer cette dépense obligatoire et d'agir sur l'emploi. S'agissant des actions de santé et actions sociales la dépense d'investissement, il y a 2 506 819,69 € et en dépenses de fonctionnement 4 665 093,06 €. Pour rappel le BP de 2019 affichait les sommes de dépenses d'investissement 3 691 530 € et en dépenses de fonctionnement 138 643 357 €. S'agissant des personnes âgées, le CESECEM avait pris acte des dispositions proposées pour favoriser le maintien à domicile. Il souhaitait que la CTM finance ces actions en mettant aussi l'accent sur des lieux d'hébergement partagé, ce qui permettrait de diminuer les coûts finaux supportés par les familles ou/et la collectivité. Le CESECEM note avec satisfaction l'inscription de la somme de 1 819 419,69 €

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

pour l'accompagnement des établissements d'hébergement de personnes âgées et de petite enfance. S'agissant du transport, en recettes de fonctionnement nous avons 17 261 657,59 € et en dépenses d'investissement 3 890 000 €. Pour rappel, il avait été inscrit au BP 2019 en dépenses d'investissement 23 118 480 € et en dépenses de fonctionnement 80 516 441 €. Le CESECEM note l'arrivée d'une recette nouvelle de 17 261 657,59 € qui s'inscrit dans le cadre des conventions passées entre Martinique Transport et la CTM. Et par ailleurs il note l'inscription d'une dépense de 3 500 000 € pour améliorer le réseau routier par la CTM. Il rappelle que les interrogations déjà formulées concernant le financement des grands projets annoncés par la CTM comme l'extension du TCSP vers Schœlcher, Trinité et Sainte-Marie et les études y afférentes. S'agissant des Fonds Européens, nous avons une ligne FEDER de 34 775 202,46 €, pour le FSE Atout Evaluation pour 211 932 €. Pour rappel les montants inscrits au BP 2019 étaient en recettes de fonctionnement 6 777 592 € et en recettes d'investissement 52 684 914 €. Le CESECEM souhaite que la CTM poursuive les efforts engagés avec l'Etat et les différents partenaires pour accompagner les différents porteurs de projet dans la mise en œuvre de leurs actions. Ces efforts participeront sans aucun doute à la réalisation de la stratégie de développement de notre pays et de son attractivité. En matière d'environnement, en dépenses de fonctionnement il y a 1 415 000 € et en dépenses d'investissement 5 669 098 €. Pour rappel, il avait été prévu au Budget Primitif 2019 les sommes en dépenses de fonctionnement 9 047 800 € et en dépenses d'investissement 17 260 790 €. Le CESECEM prend acte de l'inscription du Programme Territorial de la Maîtrise des Déchets dans le budget et sera attentif sur les critères d'évaluation de ce programme. En dépenses de fonctionnement, il y a 492 529 € et en dépenses d'investissement 472 582,12 €. Pour rappel, le montant des inscriptions au BP 2019 était de 17 091 158 € en dépenses de fonctionnement et de 23 134 400 € en dépenses d'investissement. La politique d'aide aux communes doit s'accompagner accompagnement de cette dernière à l'assainissement de leur compte notamment en ce qui concerne le respect de leurs engagements auprès des différents acteurs économiques et sociaux. En matière de sécurité, il y a 3 000 € en dépenses de fonctionnement et 2 536 789,14 € en dépenses d'investissement. Pour rappel les sommes de 18 035 000 € en dépenses de fonctionnement et de 119 590 € en dépenses d'investissement avaient été inscrites au BP 2019. Il est important de maintenir nos infrastructures à un bon niveau d'intervention pour assurer la sécurité des personnes et des biens compte tenu des risques naturels majeurs auxquels nous sommes exposés. En Outre le CESECEM interroge la CTM telle qu'elle a été mentionnée aux Assises n° 2, relatif aux risques naturels des 25 et 26 mars 2019 à Montpellier sur l'existence ou non d'un tour de table visant à mobiliser en Martinique et en Guadeloupe les 456 000 000 € mis à la disposition par l'Etat. Cette somme s'inscrit dans le cadre de la deuxième tranche du plan séisme Antilles n°2. Et pour information cette enveloppe qui est la quote-part de l'Etat et qui appelle à la mobilisation des Fonds Européens notamment. En conclusion, le CESECEM prend acte de l'effort consenti par la collectivité sur l'investissement du budget principal et du LTA et cet avis a été adopté à l'unanimité des membres présents de la plénière de la CESECEM le 1<sup>er</sup> avril 3019. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci Monsieur le Président. Avis de la commission Finances.

M. Michel BRANCHI – Cette Décision Modificative n°1 porte sur un montant de 59,4 M€ et nous notons qu'il y a 70 % de cette somme, comme l'a noté le Président du CESECEM, qui sont consacrés à l'investissement donc 41,8 M€ et 5,7 M€ en fonctionnement. Des notifications sont intervenues après le vote du Budget Primitif, des recouvrements effectués

qui ont permis effectivement à améliorer des montants prévisionnels inscrits au budget primitif de 2019. Des recettes nouvelles en particulier sont de 23,6 M€ et toutes ces ressources nouvelles sont affectées au secteur de l'éducation 18,3 M€, de la solidarité, le RSA 3,8 M€. Je souligne d'ailleurs à cet égard que notre collectivité fait un gros effort pour le soutien de nos compatriotes que notre système laisse au bord du chemin, les établissements d'hébergement des personnes âgées et de la petite enfance de 1.8 M€, de l'environnement, la participation au programme territorial de maîtrise des déchets + 1 M€, l'économie notamment les communes + 4 M€, l'eau et l'assainissement qui sont un vrai problème dans notre pays 3,4 M€, le transport + 3,5 M€, la sécurité notamment à travers le SDIS 2,5 M€, et puis l'administration générale parce qu'il faut bien entretenir et maintenir les bâtiments administratifs 8,2 M€. Donc cette Décision Modificative porte le budget général à 1 226 520 192,78 €, c'est-à-dire une augmentation de 5% du Budget Primitif. La commission a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des commissions qui veulent donner un avis ? Collègue MARTINE.

<u>M. Raphaël MARTINE</u> – La commission Politique de la mer réunie le 1<sup>er</sup> avril 2019, après analyse du dossier, a donné un avis favorable à cette Décision Modificative n°1.

### M. le Président Claude LISE - Collègue ADENET

M. Lucien ADENET – Les Commissaires présents à la réunion de la commission Transport, ont noté avec satisfaction que l'Exécutif ajuste en permanence les recettes et les dépenses à la réalité de la gestion, par Décision Modificative. Il note que le secteur de l'investissement est bien servi avec 70% des crédits de cette DM. Les commissaires apprécient que les chantiers emblématiques de la mandature : Lycée Schœlcher, la Cité Scolaire Nord Atlantique, le très haut débit, l'aide aux communes, le secteur de l'eau et de l'assainissement, les routes, etc., soient prioritaires dans l'attribution des fonds. Ils soulignent enfin que le budget 2019 de la CTM en se montant à 1 200 000 000 € environ de crédits réels est en progression de +11,64% par rapport au budget de 2018 à la même date qui était de 1 098 000 000 € environ. C'est un avis favorable de la commission bien sûr.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres collègues ? Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY – La commission Affaires européennes a donné un avis favorable compte tenu du fait que la réaffectation concerne 6%du Budget Primitif. Voilà ce qu'elle a retenu.

M. le Président Claude LISE – Collègue LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS REGIS – Avis favorable de la commission de Développement agricole.

M. le Président Claude LISE – Collègue CHARLES-JOSEPH ANGELIQUE.

M. CHARLES-JOSEPH ANGELIQUE – Avis favorable de la commission Développement durable.

M. le Président Claude LISE – Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Avis favorable de la commission Education.

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEON.

<u>M. George CLEON</u> – La commission Infrastructure Equipement a pris note du fait que cette DM enregistre les recettes comme indiqué et qu'elles sont réaffectées sur tous les postes d'investissement et de fonctionnement du budget de la CTM. Elle a donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Collègue CARIUS.

<u>Mme Francine CARIUS</u> – Avis favorable des commissions insertion et formation professionnelle.

M. le Président Claude LISE – Collègue BAURAS.

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Avis favorable effectivement en date du 26 mars dernier de la commission Logement Habitat.

M. le Président Claude LISE – C'est tout pour les commissions. Qui veut prendre la parole sur la DM ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT - Merci Monsieur le Président et tout à l'heure vos remerciements me vont droit au cœur, puisque pour avoir été dans l'Opposition à l'époque où le Président LISE était Président du Conseil Général, je dois noter qu'il y a une amélioration sensible de l'information financière. Il avait, en ma modeste personne, un aiguillon et à chaque séance je me souviens la qualité de l'information financière s'améliorait. Madame FANON était à l'époque Directrice Générale des Services. Il était tout à fait possible d'avoir les délais de paiement, il était tout à fait possible d'avoir le solde du compte de la collectivité au Trésor et disposer donc de la trésorerie. Mais à l'époque, je dois dire, je consacrais moins d'énergie à obtenir certains documents notamment l'audit financier qui a été réalisé en 2017 qui nous permettrait d'avoir le point sur la situation, mais apparemment c'est un audit secret. Je vais rappeler que j'ai écrit à la Commission Administrative de communication de documents et que cette commission m'a donné raison. Je n'ai pas les moyens de faire comme LAGUARIGUE de payer un avocat 1 500 € pour 100 €. Donc, je vous ai demandé aussi l'inventaire des biens de la collectivité, apparemment c'est un secret, nous sommes aussi là dans l'opacité. Je vous ai demandé aussi de me donner... de nous donner y compris aux collègues de la Majorité, l'organigramme de la collectivité. Tout cela est quasiment impossible. Donc je réitère ma demande : pouvons-nous avoir, en toute transparence, accès à ces documents publics? Je remercie une fois de plus le Président LISE d'avoir dit que tout cela est tout à fait naturel dans une collectivité démocratique. Sur quoi peut-on se réjouir sur cette DM1 ? D'abord sur le fait que, et là je dois l'admettre, mes recommandations ont été suivies concernant le Laboratoire Territoriale d'Analyses. Enfin on a mis un petit peu de crédit (pas beaucoup) environ 118 000 € pour faire de l'investissement. On les avait déjà annulés, là on les réintègre. Bravo. Il suffit de relire l'intervention que j'ai prononcée à la dernière plénière ou à l'avant-dernière. Bravo pour les 25 000 € concernant les déchets toxiques qui font que cela fait plus d'un an que des locaux ne sont pas utilisables parce qu'il y a des déchets toxiques alors qu'on sait qu'il y a une entreprise bien connue en Martinique capable de procéder au nettoyage de ces déchets. Voilà donc 25 000 € de chiffres d'affaires pour cette société. Réjouissons-nous. Donc, au moins sur cela, nous sommes d'accord. Ce sur quoi on est moins d'accord, ce sont les recettes. Je vois très chers collègues que vous affichez des recettes nouvelles pour 23 M€ environ, on va se passer des milliers et des centimes dont 6 M€ proviennent de l'Etat (fonds de solidarité des départements) et 17 M€ proviennent de Martinique Transport. Au nom d'une convention que je ne connais pas (je ne suis pas membre) mais je vois que Martinique Transport, alors que ce matin, nous étions en situation de blocage par un syndicat, pris en otage dans cette collectivité pour des questions de transport, je vois que Martinique Transport verse 17 M€ au budget principal. Peut-on me montrer la convention ? A l'heure où les chauffeurs de taxi demandent un petit 80 000 €, à l'heure où des entreprises de transport, de mobilité (il faut employer aujourd'hui le terme mobilité) sont mises à mal, je vois qu'il y a 17 M€ qui apparemment sortent de Martinique Transport selon une convention passée, me dit-on. Je me suis donc intéressé auprès des collègues qui sont membres du Conseil d'Administration. Je leur ai dit, chers collègues, pouvez-me transmettre les comptes de Martinique Transport; et quelle ne fut ma surprise : excédent global de l'exercice 2018, 23 674 000 € d'excédent à Martinique Transport, après près de 4,8 M€ l'année d'avant. La question que je me pose comme tous les Martiniquais: avez-vous des difficultés à utiliser cet argent pour le transport? Auquel cas, nous avons un certain nombre de propositions à vous formuler notamment d'accompagner les chauffeurs de taxi, notamment d'accompagner les entreprises qui sont victimes aujourd'hui d'exaction. J'entends dire qu'il y a des bus qui brûlent. Moi, j'aurais une entreprise où les bus auraient brûlé, j'avoue que j'aurais été embêté, mais apparemment dans le pays Martinique cela ne roule pas. Depuis quatre mois il n'y a pas de transport à Schœlcher. Apparemment fè stop, covoiturage, collègues. La nouvelle loi sur la mobilité demande à la collectivité de mettre en place des moyens pour une plateforme pour faciliter le covoiturage. On reste dans le domaine de l'autorité de gestion de Martinique Transport. Comment pouvez-vous expliquer que, dans la situation des transports en Martinique, Martinique Transport puisse afficher 24 M€ d'excédent ? Il y a manifestement un lézard. Si cela ne fonctionne pas, il y a bien un responsable, il y a bien une autorité, il y a bien un président de Martinique Transport ou un Vice-président. Pouvez-vous, aujourd'hui, nous expliquer pourquoi quelques mois avant on donne 60 M€ et trois mois après rétropédalage, march aryè et on revient à 17 M€. Je vous demande, très chers collègues, de cesser ces manœuvres budgétaires pendant que les Martiniquais souffrent de l'absence de transport public. Et cela, les Martiniquais me comprendront on ne peut pas continuer aujourd'hui avec cette méthode. Et je le dis aux collègues, je ne veux pas polémiquer, chaque fois, ils me relancent : ah oui, zot kité fakti, zot kité dèt, etc. nou kay péyé lé pénalitè de retard. Mais je lis toujours dans le document que Martinique Transport doit payer 1,5 M€ de pénalités de retard à deux banques et à VINCI... Comment expliquer qu'après avoir payé 491 000 € de pénalité de retard, vous devez de nouveau donner à la Caisse des Dépôts, à VINCI et à l'AFD 1,5 M€ de pénalité de retard. Quand on lit la presse, le patron de la Caisse des Dépôts et Consignations dit, nous avons tellement d'argent que nous manquons de projet en face de cet argent que nous voulons prêter aux collectivités. Mais la collectivité de Martinique, parce qu'elle n'a pas payé les échéances pendant deux ans - c'est marqué dans le document que vous nous avez donné - doit payer 1,5 M€ de pénalité de retard concernant le TCSP. Est-ce naturel, est-ce que je polémique en disant qu'il faut payer? Cet argent, par exemple, on pourrait le donner aux producteurs de musiques que j'ai rencontrés, la collègue n'est pas là, en compagnie de la collègue du François, Conseillère exécutif, dans un débat organisé par les artistes martiniquais, syndicat de défense des artistes. Qu'est-ce qu'ils disent ? Ils disent que c'est la catastrophe. En 2001, on produisait une quantité que je n'ai pas voulu croire mais j'ai vérifié, ce sont les chiffres de la SACEM, 477 000 CD, maintenant c'est près de 20 000 en 2018. Que le secteur est sinistré, que les artistes Martiniquais et notamment les producteurs de musiques sont en souffrance et pourtant on a vu comment la musique adoucit les mœurs, comment les Martiniquais apprécient leurs musiques et leurs musiciens que le secteur est pourvoyeur d'emplois, qu'il fait vivre des entreprises. Et j'avoue que, je ne comprends pas en lisant ce budget, vous mettez quelques sommes en crédit de fonctionnement et en crédit d'investissement au chapitre au chapitre 903 globalisé sur culture vie sociale jeunesse, sport et culture. Pouvezvous me dire, si dans ces crédits, y a-t-il une aide pour les producteurs de musiques ? Est-ce que l'on peut au plus tôt avec certainement le concours de la Présidente qui est une artiste, Présidente de la commission culture qui pourrait faire qu'on donne un peu d'espoir aux artistes martiniquais? Parce que sé sa ki ka pran fé ki ka kryé. Il y a eu des jeunes auteurs interprètes qui ont eu un succès ces jours-ci, il y a une qualité remarquable des musiciens martiniquais, nous avons aussi des techniciens remarquables. Est-ce que l'on peut mettre en place à l'image de la Réunion ou de la Guyane – je n'aime pas ces comparaisons – mais je suis allé regarder, il y a des dispositifs qui permettent d'accompagner les artistes martiniquais. Aujourd'hui, c'est assez extraordinaire, l'une des grandes revendications des artistes c'est d'avoir un fonds de secours telman sé artist-la ka pran fé. Je vous dis, collègues, plutôt que de payer 1,5 M€ de pénalités aux grosses institutions financières françaises, ne pourrait-on pas leur donner 1.5 M€? C'est tout à fait possible. Ne peut-on pas prendre parmi les 17 M€ puisque, apparemment il y a de l'argent et le collègue me le dit tout le temps en Commission LORDINOT ki sa ou ka fé la, ni lajan mwen di'w an nou envesti lajanan, an nou édé les entreprises de la culture ? Est-ce que le collègue pourra donc nous donner des indications sur les dispositifs que vous comptez mobiliser pour aider les artistes martiniquais? Je ne vais pas les citer ici, ils existent ils sont connus, c'est l'aide à la production, l'aide à la diffusion, l'aide à l'exportation, bref toute une série de dispositifs pour que la musique martiniquaise vive. Si on peut mettre 13 000 € sur un hymne... et bien mettons- de l'argent sur des chansons de carnaval, de mi-carême, de noël, ou de vacances, mais ne laissons pas mourir le secteur culturel. Donc, je le dis, je le répète, peut-on me donner le détail de la rubrique chapitre 903. L'autre question que je voudrais vous poser, je vais revenir tout à l'heure, à l'occasion du débat sur les autorisations de programme, qu'en est-il du cyclotron? Parce que j'ai vu dans les autorisations de programme, qui seront présentées tout à l'heure, que le cyclotron fait partie d'un groupe d'autorisation de programme pour lesquelles il n'y a plus de crédits. Et pourtant j'entends dire, la collègue VALENTIN connait mieux que nous ces questions, en tous cas dans notre groupe, elle va certainement en parler mais, j'entends dire que l'appel d'offres a été lancé pour le cyclotron, que les clients ont été reçus, j'ai même entendu dire qu'il y a trois plis, qu'une commission va se réunir pour désigner l'entreprise qui sera choisie pour produire les équipements. Ensuite il faudra construire le bâtiment avec l'autorisation de l'autorité de sureté nucléaire pour héberger cet équipement. J'avoue que, et je le dis très modestement sans polémique, parce que le Docteur LISE le sait, Président, permettez-moi de parler de votre titre, on est d'accord sur ça avec beaucoup de membres de la Majorité, le cyclotron doit être un projet commun d'autant plus qu'il peut être utile à beaucoup d'entre nous. Vous savez que l'imagerie médicale concerne beaucoup l'Alzheimer, donc ce n'est pas seulement le cancer, l'imagerie médicale devient un secteur de pointe de la médecine et combien d'entre nous ici présents seront peut-être atteints par ce fléau. Dans notre famille, chacun le voit, en tout cas dans la mienne, j'ai vu ce que c'est et je dis Bon Dieu pourvu que sa pa rivé'w. fok yo ba'w an pitji gran bonè. Mais on croit en la science, on se dit qu'on va trouver les moyens médicaux, Docteur LISE, la science qui va permettre de faire par l'imagerie médicale qu'on guérira des personnes de cette maladie mais aussi des cancers, première cause de mortalité dans notre pays. Il faut le rappeler, mais il faut le dire aussi, le nombre de cancers, je le dis toujours, est moins important qu'en France qu'en Martinique. C'est peut-être parce que jistman nou ka manjé plis bagay bo kay, plis pwoduy jaden kréol. Il faut qu'il y ait là une stratégie claire et je vous demande combien d'argent dans le budget 2019 pour le paiement des dépenses du cyclotron ainsi que pour le Pôle Universitaire de Santé. Cela me paraît être des questions partagées consensuelles, je le dis une fois de plus, pas de polémique, juste que l'on me dise, collègue, nous avons ouvert une autorisation de programme, voici l'affectation des crédits de paiement pour l'année 2018, 2019, 2020 en espérant que le chantier soit terminé fin 2020 pour une mise en service me dit-on au premier semestre 2021 parce que ce cyclotron est attendu, pas seulement par les Martiniquais, mais aussi par beaucoup de Caribéens. La collègue en dira un peu plus que moi, mais sur cela, je voudrais qu'on ait l'assurance que les crédits existent pour financer le cyclotron. J'en ai terminé. Merci de votre attention.

M. le Président Claude LISE - Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Président je laisse collègue ADENET passer avant.

M. Lucien ADENET – Il a demandé la parole avant moi, je lui donne la parole.

M. le Président Claude LISE – Tu as la parole collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Je n'ai pas voulu court-circuiter en parlant l'un derrière l'autre. D'abord très simplement dire à mon camarade communiste que je suis très serein et très lucide et que nous aurons l'occasion d'échanger, je te donnerai les explications dont tu as besoin au conseil municipal de Fort-de-France très bientôt. Rassure-toi je sais faire la part des choses, mais remarque bien que nous avons une attitude très respectueuse de la Chambre Régionale des Comptes et on ne dévie dans ce que l'on dit et dans nos convictions contrairement aux échanges où tantôt lé Lachanb Réjional Dékont ka di an bagay kont zot i pa bon, mé lé i ka di an bagay kont « ennmi zot » la sé la jwa. Mais ce n'est pas grave. Très bien je ne vais pas rentrer dans ce schéma nous avons un profond respect pour cette institution, même s'il y a des analyses que l'on peut discuter et nous en discuterons le moment venu dans le lieu indiqué à cet effet et je te rassure, cela sera fait. D'autre part, je veux avoir un regard plus politique de la Décision Modificative. C'est vrai que, on peut la considérer comme des ajustements comptables, on prend de l'argent par-là, on ajoute des recettes par-là, et on réaffecte des sommes. Ce qui m'intéresse c'est l'utilisation de ces sommes. Et c'est vrai que mon collègue LORDINOT, et c'est avec une grande stupéfaction je le dis comme je le pense – que je constate que l'autorité unique de transport, en pleine crise des transports (je dis bien en pleine crise des transports) nous sommes en crise du transport publics de passagers, l'excédent qu'il a accumulé depuis deux ans maintenant de versement, je rappelle que le principal actionnaire de Martinique Transport, c'est la Collectivité Territoriale de Martinique qui finance, allez à 90%, et donc finalement cet argent qui n'est pas utilisé depuis deux ans à l'autorité unique est reversé à la Collectivité Territoriale de Martinique. Et là je m'interroge, et je me dis et je considère quand même assez grave ce reversement et je vais l'expliquer. En décembre 2018, l'autorité unique annonce, par délibération d'ailleurs j'étais dans ce conseil d'administration, la résiliation du contrat de délégation de service public avec le groupement CFTU et cotraitants. C'est une délibération passée par le conseil d'administration présidé par le Président du Conseil Exécutif en tant que Président de Martinique Transport Alfred MARIE-JEANNE lui-même et son premier Vice-président, Monsieur BOUTRIN. Donc, la résiliation est prononcée, on se dit que si la volonté de résilier donc de rompre le contrat est acté, derrière il y aura un remplacement, une amélioration. C'est ce que les usagers attendent, c'est ce que les Martiniquaises et les Martiniquais entendent. Et bien je me rends compte que sur la compensation financière annuelle qui représente environ 30 M€ sur la CACEM, (2,9 M€ par mois) qu'aucun moyen financier n'a été positionné pour le remplacement du groupement dont le contrat va être résilié. Et ça, je suis sur un fait. Le collègue communiste l'entend bien, je suis sur un fait. Cela veut dire concrètement que si je lis entre les lignes, comme l'autorité unique reverse l'argent à la CTM, cela veut dire qu'il n'y aura pas de résiliation en 2019. Je répète puisque l'argent qui aurait dû servir à être affecté à la résiliation repart, il va ailleurs. Je rappelle également que, en dehors de la notification qui n'est toujours pas arrivée, au moment où la notification va arriver, il y a encore six mois de fonctionnement. Donc les choses sont claires. Il n'y aura pas de résiliation en 2019. C'est un fait. Alors que la délibération qui a été prise a eu quoi comme effet : elle a bloqué la défiscalisation puisque le Ministère des finances refuse aujourd'hui, compte tenu du fait qu'il y a une résiliation en cours, d'assumer les 4,2 M€ de défiscalisation pour le Centre technique des transports qui est en train d'être construit. L'Agence Française de Développement qui devait donner un versement de 6 M€ d'euros a bloqué ce versement, cela veut dire qu'il y a une quarantaine d'entreprises qui ont travaillé sur le Centre technique des transports qui ne sont pas payées depuis trois mois. Il y a les usagers qui ne peuvent pas se déplacer, de plus il y a une quarantaine d'entreprises qui ne sont pas payées donc des pères et des mères de famille qui travaillaient sur le Centre technique et qui se retrouvent aujourd'hui non payées depuis plusieurs mois parce qu'il y a eu cette annonce de résiliation et que par conséquent, l'AFD, le Ministère des finances, les banques ont dit ce n'est pas la peine d'aller financer une structure qui ne va plus fonctionner. Les effets positifs de cette résiliation sont attendus toujours et à priori ne se verront pas en 2019, par contre les effets négatifs sont immédiats. Comment en pleine crise des transports aujourd'hui, on n'arrive pas à voir comment mettre en place un plan de développement de réorganisation. On a parlé des taxicos, le TCSP n'est toujours pas connecté avec les « taxicos » Le nord n'a pas d'organisation de transport. Mais on considère que cet argent doit être utilisé ailleurs. J'avoue que j'ai énormément de mal à comprendre ce choix politique qui donne des annonces, dont les actions n'auront pas lieu cette année parce que finalement dans la réalité de ce qui se passe, on se dit que peut-être la volonté est plus une volonté de pourrissement parce que, effectivement pour corser le tout, le groupement reçoit une pénalité de 13 M€ injustifiée, mais 13 M€ c'est la liquidation. Donc finalement il y a un affichage de résiliation, il y a un pourrissement et je rappelle que lorsqu'il a fallu mettre la marche à blanc, la CFTU et son groupement ont attendu plus d'un an avant de voir l'argent de la marche à blanc qu'ils ont réalisée. Et je peux remonter cette histoire depuis un bon moment, mais je veux rester sur les faits immédiats. Alors que nous sommes en pleine crise, s'agit-il d'une volonté carrément de demande de liquidation ? Vous êtes en train d'organiser, à travers le reversement de cet argent au niveau de la Collectivité Territoriale de Martinique, dans les mois à venir, une dégradation du service public de transport qui a déjà lieu puisque pour remplacer les bus, il faut avoir les prêts bancaires et pour les avoir il faut que la banque et les garanties...

#### (Problème de micro)

...mais comme il y aura une résiliation du contrat, aucune banque ne va prêter pour le moment donc il n'y aura pas de nouveaux bus, pire, et bien, comme il y a moins d'argent puisque la clause de revoyure qui devait donner la réalité des montants financiers, des coûts, et bien qui étaient donnés à 6 M€ globalement, l'autorité unique n'a payé que 2 Millions, conséquence, il y des CCD notamment des chauffeurs, une trentaine de chauffeurs, qui ne sont pas reconduits dans leur activité pour assurer le déplacement des usagers sur le territoire de la CACEM donc il y a des gens qui perdent leur travail, une trentaine aujourd'hui qui ne peuvent plus travailler sur soixante, parce que les moyens financiers qui ont été serrés sur le mouvement, les banques qui ne prêtent pas, la qualité de service va donc continuer à se dégrader et qui est-ce qui va payer? Et bien d'abord les quatre maires puisqu'apparemment ça concerne d'abord les maires alors qu'il y a une autorité unique et qu'on s'est battu depuis plus de trente ans pour avoir une autorité unique et pour une fois qu'on a une autorité unique, et je rappelle que moi-même j'ai été Vice-président de la CACEM délégué, j'ai eu çà traiter des conflits entre SOTRAVAOM et la CSTM, oui, à m'immiscer, en tant qu'autorité de la CACEM, tous ceux qui se rappellent, à l'époque où la CACEM était encore autorité des transport, de donner un coup de main pour que les exécutants ne se retrouvent pas avec un blocage qui finalement prend en otage les usagers parce que aujourd'hui la réalité c'est que les innocents sont pris en otage, le service public n'a pas lieu et l'autorité unique n'est pas concernée. Alors que je pense qu'il a l'obligation de s'en préoccuper donc si l'autorité unique qui a le pouvoir, qui paye, je dis bien qui paye les 30 M€ annuel au groupement qui fait le service publique, si cette autorité unique considère que ce n'est pas de son fait, mais qui va régler le problème ? Ce n'est même pas nous-mêmes alors, nous ne sommes même pas capables d'assumer nos propres responsabilités ? Nous l'avons fait, nous, quand la CACEM était autorité organisatrice du transport, à plusieurs reprises. Donc aujourd'hui, non seulement je suis inquiet pour le transport parce que finalement les moyens financiers qui auraient pu être affectés par Martinique Transport, a réorganiser le transport, à connecter les taxicos et le TCSP, à organiser le transport dans le nord, et bien à mettre en place le nouveau système que vous voulez pour la CACEM, le territoire d'agglomération. Et bien la réalité c'est que cet argent quitte Martinique Transport, revient à la CTM et qu'on est toujours en situation de crise et de blocage. Donc j'avoue que c'est extrêmement perturbant pour les citoyens, pour les élus que nous sommes, on voit bien que entre dire et faire, qu'il y a un gros décalage, j' entends parler de résiliation, mais je me rends compte que politiquement aujourd'hui, on est plus maire... une volonté de pourrissement de la situation dans le transport notamment sur la communauté d'agglomération et je pèse mes mots, et avec une conséquence plus un risque de liquidation ce qui va vous éviter certainement de faire la résiliation mais qui ne règle pas le problème parce que même si il y a liquidation, qui va transporter certaines personnes qui n'ont pas de véhicule parce que sé sa ki pani loto jodi-a ki pri, sa ki ni ka déplasé ko yo, i ni plis embouteillage mais au moins, yo ni en loto, yo pé fé en lokasion, yo pé débrouyé ko yo mais sa ki pani moyen ki menniè yo ka fè donc on a pris en otage, tous les captifs du transport public, le service public est à l'arrêt, et cette somme qui aurait pu servir justement à huiler, à développer, à organiser, à assumer sa responsabilité en terme de compétence, et bien elle est réaffectée à la Collectivité Territoriale de Martinique. Alors, mon intervention aujourd'hui, c'est de sensibiliser sur le fait que je pense que c'est une erreur de faire en sorte que ces moyens financiers n'aillent pas dans le domaine du transport pour améliorer le fonctionnement mais pour permettre d'abord à court terme, de sortir de la crise du

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

transport dans laquelle nous sommes et à moyen terme, de prévoir un vrai développement du transport avec de vrais programmations, de vrais projets que l'on ne voit toujours pas. Les taxicos sont livrés à eux-mêmes, les travailleurs salariés, leurs conditions de travail se dégradent et c'est normal, eh bien oui puisque il n'y a pas les moyens oui, aujourd'hui il y a même des chauffeurs qui ne sont pas renouvelés, donc il faut essayer, à mon avis, de reprendre conscience, que l'intérêt aujourd'hui, n'est pas du tout de faire des règlements de comptes, mais d'aider les usagers, au service de l'intérêt général et de rétablir les services de transport public avec ses obligations de service public pour aller vers un meilleur transport et puis, je veux très clairement me dire que finalement, à quoi ça servait de parler de résiliation sinon de donner, et bien, la possibilité à tous ceux qui pouvaient apporter des financements, à ceux qui exécutent le transport, et bien d'occuper ses financements, et alors que Martinique Transport et la Collectivité Territoriale de Martinique ne bougent pas et elle considère que les problèmes des Martiniquais finalement ne sont pas les leurs.

### M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Quels flot de paroles, quelle litanie! Je me demande si celles et ceux qui nous écoutent, celles et ceux qui nous regardent à la télévision vont comprendre quelque chose de tout ce qui a été dit avant moi... Nous sommes partis d'un chiffre, c'était ça, on a mis dans la DM. Je rappelle ce qui a été écrit dans la DM : « Par ailleurs dans le cadre des conventions passées entre Martinique Transport et la Collectivité Territoriale de Martinique, un montant total de 17 261 657,59 € est attendu ». Voilà, c'est tout ce qui est écrit. Et je vais vous expliquer un petit peu – je parle là aux Martiniquais, à celles et ceux qui m'écoutent – Martinique Transport a été créée à la fin de 2016. En 2017, Martinique Transport n'était pas encore opérationnel encore et au sein de Martinique Transport qui est devenue Autorité Organisatrice Unique du Transport, il y avait quatre autorités organisatrices du transport : il y avait la CACEM sur le centre, l'Espace Sud sur le sud, Cap Nord sur le nord et la CTM. J'ai dit qu'en 2017 nous n'étions pas encore opérationnels à Martinique Transport. Je dois dire que certaines personnes racontent que le Président du Conseil Exécutif s'est autoproclamé Président. Vous savez, c'est le terme qui est à la mode : il y a beaucoup de gens qui s'autoproclament Président aujourd'hui. Et bien le Président du Conseil Exécutif ne s'est pas autoproclamé Président de Martinique Transport. C'est la loi qui a fait du Président du Conseil Exécutif le Président de Martinique Transport, tout le monde le sait et c'est ça la vérité. Don, il est, de par la loi, il est devenu Président de Martinique Transport tout simplement parce que le groupe qui est ici aujourd'hui est majoritaire. Maintenant si c'était l'Opposition qui avait gagné les élections en 2015, cela aurait été tout simplement le Président du Conseil Exécutif et nou té kay enkliné ko nou parce que c'est la démocratie. Aujourd'hui les perdants veulent nous mettre les bâtons dans les roues pour nous empêcher de progresser. Voilà ce qu'il faut comprendre. Ecoutez bien ce que je vais dire et je vais expliquer un peu ce qui s'est passé. J'ai dit qu'en 2017, Martinique Transport n'était pas encore opérationnel, on a signé, et le collègue qui s'est exprimé avant moi le sait puisqu'il est au Conseil d'Administration de Martinique Transport tout comme moi, des conventions semestrielles pendant l'année 2017 avec d'autres autorités organisatrices du Transport pour permettre la continuité du service public en matière de transport. Et bien la CTM faisait le job et aujourd'hui, tout simplement, Martinique Transport reverse à la CTM ce qui a été dépensé. Il n'y a pas de problème à ce niveau. J'ai entendu aussi que le Président de Martinique Transport aurait dû régler certains conflits qui sont d'ordre privé et c'est ce que d'autres faisaient avant. Certains élus achetaient la paix sociale, nous, ce n'est pas dans notre pratique, ce n'est pas dans la pratique du Président de Martinique Transport d'acheter ainsi la paix sociale. Dernier point, l'excédent qu'il y a eu au niveau des comptes administratifs de Martinique Transport, c'est tout simplement pour permettre de mieux commencer la prochaine année budgétaire puisque nous savons qu'il y a énormément de choses à faire encore. On nous dit que dans le nord de la Martinique il n'y a pas encore de développement de transport. Ces sommes vont donc servir à faire des études, vont servir à mettre en place un véritable service de transport sur la région nord. Voilà ce que je voulais dire. On veut faire croire aussi que la résiliation de la DSP au centre ne se fera pas en 2019. Nous y travaillons avec des cabinets d'études et une assistance à maîtrise d'ouvrage et cela demande du temps pour faire aboutir les choses. Président, comme tout à l'heure, quand j'ai demandé la parole, le Vice-président de Martinique Transport n'était pas dans la salle, si tu permets, j'aurais bien aimé que tu lui cèdes la parole pour qu'il apporte d'autres informations concernant toutes les questions qui ont été posées.

### M. le Président Claude LISE – Collègue BOUTRIN.

M. Louis BOUTRIN- Merci Monsieur le Président. Il est quand même surprenant après un tel réquisitoire contre Martinique Transport que l'on ne puisse pas apporter aux téléspectateurs et à tous ceux qui nous écoutent ce soir et chers collègues de l'Assemblée quelques éléments d'éclairage. Tout d'abord je ne vais pas vous raconter ce soir l'histoire des pompiers pyromanes puisque nous avons eu droit aujourd'hui à un document qui circule dans la presse, et j'ai presque envie de dire, chers collègues qu'à la lecture de ce document je me suis demandé si nous n'étions pas dans un pays de schizophrène? Comment comprendre qu'à l'intérieur du Conseil d'Administration de Martinique Transport qui est l'établissement public qui s'est substitué de plein droit à la CTM qui n'a donc plus la compétence transport - à la CACEM à Cap Nord et à l'Espace Sud -, que la majorité et la très grande majorité des délibérations sont votée à la quasi-unanimité à quelques rares exceptions près, y compris par le Vice-président de la CACEM, qui se trouve être le Maire de Fort-de-France. Alors, d'un côté les délibérations et les décisions sont prises et il faut s'en réjouir à la quasi-unanimité et de l'autre côté Martinique Transport sera accusé de tous les maux. En réalité, chers collègues, et vous le savez, nous avions affaire à une situation insoutenable et cette situation, si le fonctionnement du transport dans la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique était performant, nous n'aurions pas eu à prendre la décision qui a été prise, mûrement réfléchie, à savoir la résiliation de la convention de délégation de services public qui avait été passée en 2012. Vous comprenez chers collègues que ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on prend de telles décisions, mais devant le service public que nous avons effectivement délégué au GME (Groupement Momentané d'Entreprise) MOZAÏK devant la défaillance de ce groupement dont le mandataire est la CFTU, nous étions contraints et forcés pour des raisons évidentes, là, pour des motifs d'intérêt général, de procéder à la résiliation. Et j'ai eu la présence d'esprit de rappeler au Président de Martinique Transport que la situation financière de la CFTU nous obligeait également à considérer que cette résiliation pouvait se faire pour motif de faute grave. Ce qui veut dire que nous aurons à ouvrir la comptabilité de la CFTU pour savoir où est réellement passé l'argent public pendant des années. Alors c'est une situation où on ne peut pas se réjouir puisque vous l'avez bien compris, aujourd'hui ce sont les usagers qui en pâtissent et aujourd'hui ce sont les usagers qui sont pris en otage. Je me suis absenté, chers collègues et Monsieur le Président, parce que le Président de Martinique Transport a voulu que l'on reçoive une délégation de représentant du personnel d'une société qui est un

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

cotraitant du délégataire de la CFTU. Nous avons eu une discussion puisqu'il s'agit bien d'une discussion et non d'une négociation, sur un conflit qui est un conflit de droit privé entre ce cotraitant et ses salariés. Il y a un syndicat qui représente ces salariés et nous avons débattu de cette question. Mes chers collègues, je dois vous le dire, j'ai eu l'occasion de recevoir cette semaine, en qualité de Vice-Président de Martinique Transport des usagers de la commune de Schœlcher qui relatent ce que vous savez, mais la situation devient plus que critique puisque, aujourd'hui les femmes qui font du stop pour pouvoir aller travailler, se trouvent dans une situation d'insécurité tout à fait inacceptable parce qu'elles font du stop et quand elles en font, elles mettent leur vie en danger. Au-delà de ces considérations, on ne peut pas non plus rester insensibles à la situation de ces nombreux salariés qui ont perdu leurs emplois, de ces collégiens, lycéens, étudiants qui doivent passer des examens. Et là encore nous savons prendre nos responsabilités et nous les avons prises. Une des conditions de la discussion que nous avons eue avec la CSTM aujourd'hui, c'était un, de libérer l'entrée de la CTM. Je suis descendu et j'ai demandé à Monsieur CAMBUSI que nous ayons un accord pour entreprendre cette discussion, mais qu'elle ne pouvait pas se faire, et cela a été le souhait que vous avez ici, Majorité et Opposition, que vous avez exprimé ici, sous le sceau de la contrainte. Nous avons obtenu la libération des entrées, la libre circulation des agents de la CTM et également des élus. Lors de cette discussion, il se trouve qu'il y avait un préalable à poser, après avoir écouté Monsieur CAMBUSI pendant 01h39, il a bien fallu et je le lui ai rappelé que c'est le principe du contradictoire qui doit guider notre discussion. Après l'avoir entendu pendant 01h39, il m'appartenait, au nom de Martinique Transport, de rappeler les conditions et ce que nous souhaitons pour assurer notre mission de service public. Ce que nous avons demandé c'est que la population de Schœlcher pour laquelle il y avait une délégation de service public, avec huit lignes, actuellement il n'y en a aucune, donc qu'il y ait un service exceptionnel, on peut l'appeler service minimum ou exceptionnel, nous ne sommes pas fétichistes, l'essentiel c'est que l'on puisse avoir la garantie que les usagers de Schælcher puissent effectivement avoir droit et accès au transport public à Schælcher. Nous avons obtenu de la délégation de la CSTM cela et c'est un prérequis. Nous avons convenu également, lors de cette discussion, que l'ensemble des parties, l'autorité délégante Martinique Transport, le délégataire, le Groupement GME Mozaik, avec la CFTU comme mandataire, également le cotraitant SOTRAVOM, ses salariés et la représentation syndicale, d'une réunion dès demain à l'hôtel de l'Assemblée afin de mettre toutes les cartes sur la table. Même si c'est un conflit de droit privé et que nous n'avons pas (je l'ai rappelé à la délégation syndicale) qualité pour agir puisque dans ce conflit, il nous était demandé de procéder à une médiation judiciaire, or dans celle-ci c'est une médiation entre les parties concernées à savoir, l'employeur et les salariés. Pour autant, nous espérons, je le dis aux collègues, la situation est telle qu'il faut éviter de mettre de l'huile sur le feu, il faut éviter aujourd'hui que ce conflit s'éternise parce qu'il y a un ras-le-bol tout à fait légitime de la population et nous avons tous une part de responsabilité collective vis-à-vis de cette situation. Alors Président, pour être au cœur du sujet, j'hésitais à intervenir, à la demande du collègue ADENET je suis intervenu et le collègue LAVENTURE a souhaité effectivement que j'apporte des éléments de clarification. Mais on n'est pas censé ignorer que l'entreprise CFTU, bien avant la constitution de Martinique Transport, bien avant que nous n'arrivions aux affaires à la CTM était une entreprise en difficulté et que celle-ci, il suffit de lire la presse de l'époque, pour s'apercevoir que c'était une entreprise qui avait des pertes qui s'élevaient à plus de 900 000 €, avec plus par moment 20 000 € de perte par jour à cause d'un conflit qu'il y avait à l'intérieur de cet établissement et que la situation était telle que la CACEM et la Ville de Fort-de-France avaient décidé d'augmenter leur participation au capital social. Donc malgré cet apport et malgré le fait qu'il fallait effectivement épauler la CFTU, malgré une aide conséquente de Martinique Transport pour un montant, tenez-vous bien de 32 M€ annuel soit plus de 2 700 000 € par mois qui sert essentiellement à couvrir l'exploitation c'est-à-dire à la fois l'amortissement du matériel, les salaires et le fonctionnement. Voilà la réalité qui est une réalité objective, financière et qui a été prise en compte par le collègue LAVENTURE lors de la DM. Puisque vous avez bien compris que les sommes qui étaient allouées à Martinique Transport vont permettre effectivement à la fois de réorganiser le transport sur le centre. Vous le savez pertinemment, on ne crée pas une régie du jour au lendemain, on ne lance pas une délégation de service public du jour au lendemain, mais qu'il a fallu prendre une décision responsable. C'est ce qui a été fait. Alors en ce qui concerne les questions qui ont été posées, Monsieur le Président, nous les avons déjà présentées ici même. La réorganisation des transports a été à ce jour largement entamée. En ce qui concerne le nord, les transporteurs du nord ont accepté pour le nord caraïbe de s'organiser en coopérative. Nous les avons reçus pendant plusieurs heures ici-même dans la salle A402 et nous avons arrêté sur ce principe que les taxicos actuels, les conducteurs soient des salariés de cette coopérative qui pouvait être notre délégataire. Ce qui nous permettrait de mettre en place l'organisation que, depuis nanni-nannan, plusieurs délégués comme Marc PULVAR, comme d'autres ont essayé de faire, ça y est les transporteurs acceptent le principe de sortir des contrats risques et périls et de rentrer dans une coopérative. Il se trouve que le lendemain, les transporteurs du nord atlantique ont accepté également cette proposition qui a été faite avec le bureau d'études SISTRA que nous n'avions pas choisi, mais choisi par l'autorité délégante de l'époque mais avec laquelle nous avons travaillé. En ce qui concerne la desserte maritime, nous travaillons actuellement pour le compte de Martinique Transport et, ici même, chers collègues vous avez pris cette décision en Assemblée pour qu'il y ait une organisation prochaine, une desserte rapide Fort-de-France/Saint-Pierre par voie maritime avec une extension vers la commune de Grand-Rivière. Nous espérons pouvoir lancer cette délégation de service public à la fin de l'année avec une extension vers le sud caraïbe vers la commune des Anses d'Arlet. Au moment où les Martiniquais subissent de plein fouet ce dysfonctionnement et ce blocage au niveau du transport public, nous avons là encore une responsabilité, nous nous devons de montrer la direction et donner un peu d'espoir à cette population qui finalement risque de sombrer dans une espèce de sinistrose. Il faut sortir de ces logiques négatives et aujourd'hui les propositions que nous faisons, font, je le répète, Monsieur le Président, l'objet de vote à la quasi-unanimité à Martinique Transport. Voilà les précisions qui m'ont été demandées d'apporter et pour lesquelles, chers collègues, je le dis honnêtement, je le fais sans aucune considération politicienne, c'est avant tout un Martiniquais responsable qui vous parle et nous sommes en droit d'espérer que l'on puisse travailler en bonne intelligence au service du peuple martiniquais, parce que le transport est essentiel pour assurer la mobilité dans ce pays, mais également pour assurer le bon fonctionnement de nos entreprises. Mèsi an pil, mèsi an chay.

M. le Président Claude LISE – Il y a trois collègues qui demandent la parole. Collègue BOUTRIN, il y a peut-être quelque chose que je n'ai pas bien compris. Il me semble que tu as dit que c'était tel ou tel syndicaliste qui avait tenté d'organiser le transport dans le nord caraïbe. C'est ce que j'ai entendu ?

M. Louis BOUTRIN – Non, qui avait fait une proposition de coopérative à l'époque, mais...

M. le Président Claude LISE – Moi, j'ai le souvenir que nous avons tenté à mon époque, sous ma présidence, d'organiser ce transport sur le nord caraïbe. Mais je ne veux pas solliciter le témoignage de mon ancien directeur des transports qui est à ma gauche, j'aimerais te rappeler que c'est précisément ceux que tu désignes-là qui ont empêché la constitution de ce service de transport que nous voulions mettre en œuvre. Comme les mêmes ont empêché ce que j'avais essayé d'organiser sur le nord atlantique. Il faudra peut-être qu'à un moment donné qu'on écrive la véritable histoire parce que je n'aimerais quand même pas, qu'on ne rende pas à César ce qui lui revient.

M. Louis BOUTRIN – Président, on ne va pas polémiquer là-dessus. Dans les archives Président...

M. le Président Claude LISE – Non, c'est juste un petit point d'ordre. Parce que comme c'est dit là comme cela, que tout le monde entend cela et que souvent on me dit mais pourquoi vous n'avez pas organisé le transport, etc. à une époque II faudra peut-être écrire l'histoire et qu'on raconte la manière dont les choses se déroulaient. Qui venait nous bloquer à l'Avenue des Caraïbes ? Qui ont essayé à certains moments d'aller jusqu'à nous prendre en otage en salle de Commission Permanente, etc etc. L'un de ceux qui faisait ça, est devenu un haut fonctionnaire par la suite, il y en a un qui est décédé et qui a eu un titre de père de la nation. C'est ce que je connais, mais enfin peut-être qu'un jour nous nous mettrons ensemble pour écrire cette histoire-là. J'ai beaucoup de documents que je pourrais offrir pour ceux qui ont une plume adéquate.

M. Louis BOUTRIN— Président, cela n'enlève rien aux initiatives qui ont été prises par les politiques y compris par toi à la tête du Département. Quand il y a eu la mission Jacob venu en Martinique, à la demande du Premier Ministre Alain JUPPE, la proposition avait été faite par Marc PULVAR pour qu'on crée une coopérative des transporteurs même si c'est une idée qu'il avait à un moment combattu. On va ré-ouvrir les archives s'il le faut.

M. le Président Claude LISE – Je préfère ce que tu ais ajouté ce que tu viens de dire. Mais ça ce n'était qu'un tout petit élément, mais de précision. Voilà. Donc je passe la parole au collègue LORDINOT. Sont inscrits les collègues PAMPHILE et ROBIN. Il n'est pas question de censurer qui que ce soit, mais collègues essayez d'aller droit au but puisque vu l'heure et le nombre de questions que nous avons, je crains que nous ayons du mal à tenir sur deux jours. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT — Merci Monsieur le Président. Je ne suis pas dans l'esprit de polémique, mais je veux rappeler des vérités. L'Opposition n'a aucune responsabilité dans la situation actuelle dans la situation de désorganisation actuelle et je le dis d'irresponsabilités politiques des personnes qui président Martinique Transport. On peut revêtir la robe noire et se croire autorisé à des plaidoiries pour noyer le poisson, mais les chiffres sont là. Page 18 du Compte Administratif de Martinique Transport : « les échéances en retard s'élèvent à 4 647 861,43 €, montant à verser à Caraïbus gestion de 2016 à 2018 : 3 136 590,20. Ensuite intérêt de retard facturé par les prêteurs 215 105, intérêt de retard facturé par Caraïbus 1 296 000. Total 4 647 000 €. Monsieur le premier Vice-président, payez les entreprises. C'est la première chose puisque vous dégagez des excédents et vous me dites qu'il y a 24 M€ d'excédents après deux ans de fonctionnement. Il y a une contradiction, je vous demande d'adopter une gestion plus cohérente. Et je mets en garde les chauffeurs de taxi, vous voulez

transformer des entrepreneurs en salariés et vous ne voulez pas racheter le fonds de commerce Mais c'est quoi ça? Je dis donc aux chauffeurs de taxi, refusez toutes propositions qui ne vous indemnisent pas. Compte tenu des largesses financières de cette collectivité, il faut donc payer le fonds de commerce, Monsieur le Conseiller exécutif. Et tout le monde a en mémoire ce 22 mai au Prêcheur où vous étiez en train de vous battre avec Monsieur CAMBUSI. Alors arrêtez de me dire qu'ici vous voulez jouer au pacificateur, je vous demande d'abord d'arrêter d'être en conflit avec votre collègue indépendantiste. Les Martiniquais n'ont pas à souffrir de la querelle des indépendantistes soit de la CSTM et du MIM. C'est cela la réalité. Ne venez pas nous dire ici que l'Opposition a un rôle à jouer. Moi je n'ai pas de rôle à jouer à cela. Et si j'étais Président de Martinique Transport, ce que par la grâce de dieu on ne peut pas écarter...

Mais oui, je vous dis, ce matin il voulait me mettre Président de l'abattoir... qu'on aurait mis tout de suite de l'argent sur la table pour acheter des bus. On aurait acheté des bus comme on a acheté du matériel roulant pour le TCSP et là on aurait dit, maintenant vous avez un outil de travail. Ce que l'on aurait fait aussi si on n'était pas d'accord, en tant qu'autorité délégante ayant le pouvoir, on aurait résilié les délégations. Je vous dis, Monsieur le Conseiller exécutif, vous connaissez le droit autant que moi, vous avez le pouvoir, si vous le voulez, de résilier cette délégation et de créer une régie. Faites-le, vous serez obligé d'embaucher 400 personnes. Vous le savez. Je vous dis, en travaillant sérieusement, alors ne pas nous renvoyer la balle di lapopilasyon, sé moun-la ka pran fé. Moun ki pa ni loto. Toutalè ou di sa mé responsabilité-a sé wou ki ni'w, wou sèl. Sa mwen ka di'w sé pran lajan-an, sèvi'y achté matéryel, édé sé antrepwiz-la striktiré ko-yo, mété an plas si ou lé an twanspo asou ladimand pour les personnes âgées. Ou ni pouwva-a, fey. Toutalè- Man la konséyè egzékitif Aurélie NELLA kay prézanté an lwa asou lamobilité ki ka byen montwé'w ke pouwa Martinique Transport kay ranfosé lwa-a ka bay'w anko plis pouwva ke sa ou ka Di-a. Donk pa vini di-nou jodi-a sé fot lopozisyon sé entel titine bwa sèch mwen pas sav. Sé responsabilité'w donk asimé'y jwen sendika-a, jwen Misié CAMBUSI, i pé palé pandan kat lé tan si i lé, mé mwen ka di'w ke dézizyon-an sé wou ki pou pran'y. Pa vini di lé Matinikè jodi'a adan an plényè douvan tout moun, non sé pa mwen, ou sav, etc. Non, sé zot, é lé mwayen finansié zot ni'y sèvi lajan-an plito ke di di an kou zot ba 65 milyon déwo, Martinique Transport, lé zot ka wé ni twop lajan zot ka viré mété'y adan bidjè prinsipal-la mé pou di nou pou fé ki sa, nou pa pli sav. Ou ka ba mwen di otorizasyon di pwogram épi démilyon déwo adan an dokiman toutalè ke mwen pa plis sav a ki sa i kay sèvi (ou pa ka détayé'y) épi ou ka di mwen twanspo-la pa ka maché, non, pwan responsabilité'w.

#### M. le Président Claude LISE – Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Merci Président. Alors, c'est vrai que le point de l'ordre du jour qu'on était en train d'aborder, c'est celui d'une Décision Modificative. Et à l'occasion de cette Décision Modificative, on a glissé sur un débat qui est un débat fondamental. C'est la question de l'organisation du transport et des problématiques de transport qu'on rencontre à la Martinique. Puis il y a un chiffre qui a été prononcé, 17 M€ ont été reversé ou seront reversés dans les comptes de la CTM. Alors je m'attendais c'est pour cela que j'ai tardé à demander à faire mon intervention parce que je n'avais prévu de prendre la parole sur ce sujet. Je m'attendais à une réponse d'explication sur le pourquoi de reversement des 17 millions. Je m'attendais à cette réponse et je voulais cette réponse. Alors j'ai entendu une sorte de balbutiement de réponse; dans le balbutiement de réponse, j'ai entendu : nous

avons reversé les 17 M€, parce que nous avons remboursé des sommes qui auraient été payées, il y a deux ou trois ans, par la CTM. Alors si c'est cela la réponse, je ne l'ai pas entendu du Conseiller Exécutif, je l'ai entendue dans l'Assemblée. Alors je souhaiterais que ceux et celles... plutôt celui qui a la charge de cette opération, de cette compétence, de l'organisation de cette affaire, en particulier de la gestion des 17 millions, nous dise exactement s'il s'agit bien de remboursement de sommes engagées par la CTM. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, c'est que, vous savez, je suis Conseiller à l'Assemblée Territoriale de Martinique, et s'il y a une chose qui est vrai aujourd'hui, je suis fatigué des cancans qui concerne le transport dans le centre de la Martinique. Je suis fatigué d'entendre que ou fé, tala pa fé, ki l'esse ki té pou fé. Je suis fatigué de ça quand en face de moi, j'ai des Martiniquais à raison de 100 000 Martiniquais qui attendent désespérément (ce n'est pas de l'espoir dont je parle là) ils attendent désespérément qu'on leur dise comment ils vont se déplacer dans le territoire nord de la Martinique, nord caraïbe et nord atlantique. Et quand j'entends qu'il y a 17 millions qui sont en train de faire la navette d'un point à un autre, je me dis peut-être que ces 17 M€ aurait pu servir à un semblant d'organisation voire de balbutiement de transport sur le territoire nord de la Martinique. Alors cela va appeler quelques interrogations de ma part et j'aurais aimé avoir des réponses ici. Nous avons et j'ai, j'ai, j'ai à maintes reprises demandé par écrit d'être entendu ici par le Conseiller, par le Président de l'Exécutif, par le Conseiller exécutif sur la question de l'organisation du transport dans le nord. Au moment où je vous parle, je suis certainement à ma  $3^{\grave{e}^{me}}$  ou  $4^{\grave{e}^{me}}$ lettre envoyée ici, je suis à ma 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> demande verbale de rendez-vous jusqu'à présent, aucune réponse. J'ai quelques questions, j'ai entendu qu'il y a une coopérative à organiser sur la côte caraïbe et que les transporteurs du nord atlantique également ont accepté d'organiser une coopérative. Ah bon, ah bon, mwen pa menm o kouran sa, je ne sais même pas si à Cap Nord, ils sont au courant de cela, je ne sais pas. Première question : à quel stade en sommes-nous dans la mise en place d'un projet de transport dans le nord de la Martinique ? En novembre ici, il nous a été présenté le lancement d'un projet d'organisation du transport sur le territoire nord de la Martinique ou de manière générale sur le territoire de la Martinique, de manière générale. A quel stade en sommes-nous dans l'avancement de la mise en œuvre de cette démarche ? Je voudrais savoir. Deuxième question ; peut-on nous donner le montant des sommes qui ont été engagées sur les trois territoires de la Martinique Cap Nord, Cap Sud, Cap Centre... mwen sav, mwen si ou konprann, dans les trois territoires de la Martinique, Espace Sud, Cap Nord et CACEM. Je voudrais connaître les montants des sommes qui ont été engagées sur ces trois territoires pour l'organisation, la mise en œuvre et la structuration du transport depuis le temps où aujourd'hui, vous avez l'organisation de ce transport dans le territoire martiniquais. Quel est le montant de la somme dépensée sur le territoire nord de la Martinique pour ce qui relève du transport ? Je suis curieux de connaître ce montant, mais je veux les trois montants pour pouvoir avoir une appréciation de la réalité de la dépense. Autre question : après trois années, va-t-on venir simplement m'annoncer où les points d'arrêt vont être implantés ? Parce que si c'est cela j'ai un problème, cela veut dire qu'il n'y aura peut-être jamais de concertation avec les élus du territoire, mais on viendra simplement leur dire que dans le cadre de l'organisation du transport, mi sé la pou mété pwen daré'a bis-la, mété abribis-la la ni pwen daré-la puisque on n'a jamais discuté avec nous. Et je vais reprendre un certain nombre d'interrogations. Je continue. Après des années d'inorganisation, j'entends le Conseiller exécutif dire que les personnes souffrent parce que les bus ne roulent pas, il y a des femmes enceintes... ni fanm ansent dans le nord aussi, ni manman ich ki dans le nord aussi, donc tout en comprenant la souffrance que les gens vivent après quatre mois dans le territoire. Je comprends cette problématique, mé ni manman ich dans le nord aussi, ni moun ka soufè dans le nord aussi ki pé pa déplasé ko yo di an pwen a an lot. La question : est-ce que les balbutiements d'organisation du transport passent impérativement en attendant d'avoir une délégation de service public structuré par une DSP? Est-ce que l'organisation du transport dans le nord appelle obligatoirement la mise en œuvre d'une délégation de service public ou peut-on imaginer une autre forme juridique permettant un balbutiement le temps que la DSP soit mise en place ? Autre question et je vais en finir, Président : à quand une rencontre avec les élus de Cap Nord et tous les maires du territoire nord pour connaître où nous en sommes et où nous allons ? Parce que, aujourd'hui, nous avons nous aussi des débats à la Communauté des Communes du Nord de la Martinique à Cap Nord, nous avons des interrogations pour lesquelles nous n'avons aucune réponse. J'ai l'impression qu'en Martinique, il n'y a qu'une seule personne qui a toutes les réponses sur la question de l'organisation du transport à la Martinique. An sèl moun alô ke ni dé zéli anlè territwa-a. Ce que nous demandons simplement et ce que nous avons toujours demandé, mais il faut nous associer. Pourquoi ne sommes-nous pas associés à la réflexion, à l'organisation du transport sur le territoire ? Pourquoi ne sommes-nous pas associés ? Le dernier conseil communautaire que nous avons eu, le débat a porté essentiellement sur cette prérogative, sur cette problématique, et nous n'avons pas de réponse. Puis je vais finir, nous ne sommes pas des tébès dans le territoire. Pa pran nou pou dé kouyons. Nous ne sommes pas des couillons dans le nord. Je demande que nous puissions avoir des débats, des réflexions, des discussions sur l'organisation du transport, sur un territoire où nous sommes directement concernés. Si la méthode c'est de nous dire où sont les points d'arrêt, en tout cas pour ce qui va concerner le Lorrain, pé kay ni pwen daré. Parce que j'ai compris qu'on va simplement nous dire où sont les points d'arrêt pour nous dire ensuite où il faut mettre les abris bus. Loren pé kay ni pwen daré. Au bout du compte, comment peut-on imaginer, organiser, structurer, mais sans discuter avec les gens qui vivent dans le territoire, qui ont une légitimité dans le territoire. Alors oui, quand j'entends 17 millions mwen ka pran pè, mwen ka di ko mwen purée épi 17 millions pétèt ke mwen pé mété an ti abribis ba lé jèn manmay-la ki atann pou twanspo skolè-la ; pétèt ke épi 17 millions mwen té kay fé an twanspo ka soti SentPiè ka rantré Trinité; épi 17 millions pétèt mwen té kay striktiré épi an antrepwiz yo ka kryé « Navet-nou » ki ka soti GranRiviè ki ka rivé Loren. Pétèt épi 17 millions ke nou sé pé oganizé ka soti SentPiè ka rantré Fodfwans an navèt maritim an atandan. Pétèt épi 17 millions ke nou sé pé efektivman ba sé moun-la an répons non pa pou yo adan lespwa mé pou yo adan mwen ka kryé la légitimité, l'équité dans l'organisation et dans la pensée d'un territoire qui est le territoire martiniquais. Par conséquent, mwen ka répété ba yo, ni 17 millions, ba mwen répons-la pou mwen sav poutji 17 milyon ka soti kaye l'autorité organisatrice unique du transport et i ka viré vini la CTM, alo ke mwen ni 100 000 moun ki doubout ka atann désépéréman ke yo oganizé an twanspo ba yo.

M. le Président Claude LISE – Collègue ROBIN, c'est à toi, est-ce que je peux te demander de ne pas faire une intervention trop longue parce que je suis... je vais interroger l'Assemblée...

M. Daniel ROBIN – Je ne suis jamais long, Président.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Attends une seconde. Nous sommes devant une difficulté. C'est un débat qui est extrêmement important. J'ai l'impression qu'à travers une DM tout compte fait pas très très importante, comme et c'est normal... cette DM, on pourrait à partir

des chiffres de la DM, faire un débat éducation, un débat économie, logement, etc... social, puisque sur différentes rubriques, il y a des plus. Maintenant le problème c'est que nous avons commencé très tard. Un, parce que tout le monde est arrivé, enfin, à part un tout petit groupe très en retard puisque nous étions convoqués à 09h30. Deux, il y a eu un phénomène de blocage qui a contribué à gêner le quorum. Il y a eu beaucoup de débats également sur certaines questions. Il est 20h17, nous n'en sommes qu'à la question n°13 sur 80 points que nous avons à l'ordre du jour. Donc il y a une vraie difficulté. Je ne vois pas comment on pourra terminer cette plénière. Le collègue BOUTRIN, si j'ai bien compris, qui doit mener des négociations précisément dans le domaine que nous évoquons, a au moins 25 questions, me semble-t-il, à présenter. Donc là il y a une difficulté, moi je crois qu'il y a une décision à prendre. Donc, je vais donner la parole au collègue ROBIN en lui demandant d'essayer, en tout cas de ne pas revenir sur ce qui a déjà été dit, apporte les éléments que tu souhaites apporter de plus. Ensuite moi, j'aurais suggéré que l'on essaie au moins d'en terminer avec la DM1, puis qu'on renvoie toute une discussion transport à une séance... Moi je suis prêt à négocier comme je vous ai expliqué, je suis prêt à convoquer des plénières à condition que l'Exécutif m'apporte la logistique, une plénière thématique sur le transport, moi je suis tout à fait preneur, si ça pouvait permettre de nous concentrer sur l'ordre du jour. Collègue ROBIN, je te donne la parole puisque tu étais déjà inscrit, vas-y, sitôt après, nous essayons... Tu souhaites intervenir maintenant ou tu apporteras des éléments plus tard?

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Peut-être qu'il va falloir porter des éléments si Monsieur ROBIN intervient ...

M. le Président Claude LISE – Mais en essayant de ne pas repartir sur toute l'historique. Un point d'ordre collègue DUVERGER ? Non ?

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Je souhaiterais prendre la parole sur le sujet mais si tu me dis non, je me dis...

M. le Président Claude LISE – Non, je ne vais censurer personne, mais après je vous demanderai soit de passer la nuit entière, mais en libérant le personnel et on s'organisera entre élus, parce qu'on ne va pas faire souffrir le personnel de nos manières de faire. Je donne la parole au collègue ROBIN, tu as la parole. Après c'est le collègue DUVERGER.

M. Daniel ROBIN – Je crois que je ne fais partie pas de ceux qui monopolisent la parole, je vais essayer d'être, comme à l'accoutumée, synthétique. D'abord parce que cette DM n'appelait pas de grand débat, mais le contexte que nous connaissons y compris ce que nous avons vécu ce matin m'amène à intervenir. Je n'avais pas prévu de le faire. J'aurais aimé que les choses changent dans cet hémicycle et que l'on considère les élus comme des élus responsables. Pourquoi le dis-je? Comment voulez-vous que nous puissions nous déterminer sur un certain nombre de questions quand nous n'avons pas les informations minimums nécessaires à pouvoir prendre une décision. Sur ce dossier, celui du transport, bien évidemment je ne vais pas revenir sur les demandes réitérées des membres de l'Assemblée, il est indispensable de nous donner des informations et peut-être même des explications. Parce que derrière l'apparence, il y a des intentions. Alors qu'on nous dise clairement quelles sont les intentions poursuivies à travers tout à la fois ce mouvement de 17 millions et d'autre part ce qui semble aujourd'hui se dessiner, c'est la volonté de

l'Exécutif d'engager une réforme profonde du secteur du transport sur le centre. Il ne m'appartient pas aujourd'hui de juger une intention, mais juste d'exiger que l'on nous donne des éléments et que l'on nous dise la vérité. Pourquoi avons-nous été pris en otage aujourd'hui par la CSTM? Pourquoi les élus? Pourquoi les collaborateurs de l'institution ont été dans l'incapacité, pendant près de trois heures, de rentrer ou de sortir ? Est-ce la faute de l'Opposition? Est-ce que nous avons une décision que nous aurions prise ou que nous aurions dû prendre et qui ne l'a pas été? Je demande très clairement, et Président, je souscris à ta demande qu'il y ait effectivement une plénière ou une réunion spécifique qui nous permette de prendre du temps pour parler de cette question. Parce qu'au moment où nous en sommes 8 salariés ont été licenciés, 265 chauffeurs sont menacés et 400 salariés sont inquiets. Parce que l'intention qui commence vraiment à filtrer aujourd'hui n'est toujours pas affichée, mais on peut la discerner sans compter, je n'y reviendrai pas, des centaines de dizaines de milliers de Martiniquaises et de Martiniquais qui sont aujourd'hui impactés. Là où je suis le plus sidéré c'est quand j'ai entendu la relation qui nous a été faite de l'entretien de cet après-midi. Et je reviens à mon propos initial en reprenant d'abord celui du membre de l'Exécutif qui s'est exprimé qui parlait de pompier pyromane. Pourquoi avons-nous été bloqués ce matin? Et pourquoi subitement ce qui est demandé depuis des semaines et des mois par des représentants syndicaux impliqués dans ce conflit trouveraient comme par hasard par un tour de magie une solution en 24 heures? De qui se moque-t-on? Si c'est vraiment important pourquoi cela n'a-t-il pas été fait avant ? Pourquoi ? Et j'ai même entendu au-delà encore une fois des actes qui ont été posées comme cette demande complémentaire de 13 millions et quelques d'euros, au titre de la mauvaise exécution de la DSP, il y a certainement eu des choses qui méritaient d'être dites à cette occasion. Mais j'ai même entendu aussi une intervention, il y a moins de huit jours qui consacrait le fait que la CTM n'avait rien à voir dans ce dossier et ne ferait rien. Si ce n'est pas la CTM, c'est qui... c'est Martinique Transport. Aujourd'hui, lorsque j'entends des choses comme ce qui nous ont été rapportées, je suis en train de me dire qui dit la vérité? Il se trouve que ce dossier, j'ai été très impliqué dedans au titre de la médiation. Il y a incontestablement des tas de solutions qui étaient possibles et qui n'ont pas été activées uniquement pour des raisons politiques. Il faut le dire. Aujourd'hui je suis là, j'entends, et je me dis il serait temps que les Martiniquaises et les Martiniquais qui nous entendent, comprennent qu'il y a incontestablement des choses qui méritent d'être posées. Je fais partie de ceux qui disent que des systèmes qui ne fonctionnent pas, il faut les réformer. Vous ne m'entendrez jamais dire autre chose. Maintenant, je conteste vigoureusement les méthodes qui sont employées.

(Applaudissements dans l'hémicycle)

### M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je vais aller assez vite. D'abord je voulais dire si j'aurais une réponse sur ce dont j'ai parlé tout à l'heure pour les retraités sur la DM. Ce n'est pas un débat qui est dévié en parlant du transport, c'est parce que l'on s'étonne, avec tout ce qu'il y a à faire, que cet argent revienne. Mais tant pis s'il y a un débat sur le transport, on va le faire, donc j'irai vite. Je voudrais simplement dire que je ne suis pas un juriste et je ne suis pas fort en culture et en privé. Mais en tant qu'élu, tout ce qui se passe sur le pays m'intéresse et tout conflit devrait trouver une médiation avec nous-mêmes, qu'il s'agisse de la banane, de l'ananas ou de l'éducation, mais on ne peut pas dire que tel ou tel problème ne soit pas notre affaire. Cela n'a jamais existé. J'aurais aimé que l'on se pose sur ça et que

l'on se dise, tout conflit chaque fois qu'on peut améliorer une situation, un jour arriver et dire : voilà tel problème, voilà ce que nous allons faire pour améliorer le problème. Trop souvent on dit sé pa mwen sé an lot et le problème demeure. J'aurais aimé qu'on aille vers des solutions au lieu de chercher des fautifs, des fauteurs, etc. C'est ce que je veux dire sur une DM qui parle. On va tirer de l'argent et on ne veut pas qu'on demande mais pourquoi vous l'enlever vous avez tant à faire. Je crois que c'est plaider en faveur de Martinique Transport pour dire ne prenez pas cet argent, Martinique Transport a beaucoup à faire.

### M. le Président Claude LISE - Collègue BOUTRIN.

M. Louis BOUTRIN – Je pense que les questions des collègues sont tout à fait légitimes et il faut apporter des éléments de réponses très claires, En ce qui concerne les fameux 17 millions, en 2017, Martinique Transport n'était pas encore opérationnel mais pour autant il y avait un certain nombre de dépenses à réaliser pendant toute l'année 2017 pour le compte de Martinique Transport. Tous les membres de Martinique Transport, je répète, tous les membres, pas seulement la CTM, ont apporté leurs contributions et nous avons géré cela à travers des conventions de gestion de recettes et de dépenses durant toute l'année 2017. Ces sommes ont été avancées par les membres de Martinique Transport c'est-à-dire les quatre, chacune des institutions, chaque communauté d'agglo a été remboursée des sommes avancées à Martinique Transport durant l'année 2017. Les 17 M€, ce sont les sommes qui ont été avancées à travers la convention de gestion par la CTM. Cela correspond au remboursement de ces sommes. Dans la gestion que nous avons à faire, la CACEM a été remboursée, Cap Nord a été remboursé, l'Espace Sud a été remboursé, également la CTM. Donc c'est le remboursement des dépenses effectuées par la CTM pour le compte de Martinique Transport au titre de l'exercice 2017. C'est une explication comptable et budgétaire que l'on soit d'accord ou pas. Deuxièmement, le collègue PAMPHILE a posé une question et il est parti, au nom du groupe vous allez le lui dire, il faut lui rappeler que... ah collègue PAMPHILE, je suis bien heureux qu'il soit là, je partage avec lui cette fracture territoriale que nous avons et l'inorganisation du transport dans le nord puisque moi-même étant du Carbet, je souffre de cette inorganisation. Pour autant le 30 janvier 2019, le projet de réorganisation du transport sur le nord a été présenté à Cap Nord devant son Président Monsieur MONTHIEUX et devant le Président de la Commission de transport Monsieur BIROTA. Je ne sais pas peut-être que tu n'y étais pas, je répète la date, le 30 janvier 2019 et c'est cette même présentation qui avait été faite ici même en compagnie de SISTRA devant les transports. Chers collègues, je termine juste par une dernière précision puisque vous avez posé des questions, je comprends votre préoccupation. Mais quand il a fallu mettre en place le budget de Martinique Transport, il a fallu, pour boucler les 122 M€, trouver à côté des 3 M€ au titre du versement du prix de vente de billets et des 38 M€ du versement transport et des 6,5 sur la taxe sur les carburants, tout cela faisait à peine 48 millions d'euros, il a fallu trouver 74,5 M€. Et c'est à ce moment qu'on a compris la réalité et la situation financière des collectivités puisque sur ces 74.5 millions d'euros, la répartition qui a été faite et qui a été adoptée par le conseil d'administration de Martinique Transport, c'est 70 M€ pour la CTM, 2 M€ pour la CACEM, 2 M€ pour l'Espace Sud et pour Cap Nord c'est 500 000 €. On a tenu compte également de la fracture territoriale au moment où on a constitué le budget. Là encore, chers collègues, on ne peut pas prendre la collectivité à défaut puisqu'elle a apporté et a fait du transport sa priorité, des sommes conséquentes pour que l'on puisse avoir une réorganisation du transport digne de ce nom Et j'en ai eu de cesse de rappeler que le transport c'est un droit et nous avons une obligation morale et politique de mettre une organisation digne de ce nom pour les usagers en Martinique.

### M. le Président Claude LISE – Tu as terminé?

M. Louis BOUTRIN – Oui, mais la proposition que tu as faite, Président, elle répond à la préoccupation du collègue PAMPHILE qui dit qu'il faudrait qu'on trouve un moment effectivement qu'on fasse une séance thématique sur la problématique de la mobilité et des déplacements et des transports, nous sommes tout à fait favorables à ce que cela se fasse.

M. le Président Claude LISE – Je retiens que le Conseil Exécutif est d'accord, je verrai pour trouver une date qui nous convienne pour une réunion de ce type qui serait une réunion thématique. Je propose... Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY - Je ne serai pas long. Je veux revenir sur deux ou trois aspects de la question. Quand le Conseiller exécutif en charge du transport revenant d'une négociation annonce que peut-être peut poindre un espoir que toutes les parties soient réunies. Je ne vois pas en quoi on peut être offusqué de cela. J'ai quand même, comme tout Martiniquais, vu que dans un conflit qui concerne une entreprise qui est cotraitante de la CFTU, il y avait impossibilité que les deux parties discutent, négocient. Des médiateurs étaient proposés, rejetés par l'une des parties. La direction du travail s'en est mêlée, même le Préfet. Et aujourd'hui que ces parties acceptent enfin de se voir, on accuse le Conseiller exécutif de manœuvrer politiquement. Ce n'est pas digne. La deuxième chose c'est que nous faisons comme si Martinique Transport est une entité ex nihilo qui serait arrivée dans un désert et tout ce qui arrive serait la conséquence de ceux qui dirigent Martinique Transport. Mais enfin pour ceux qui suivent l'actualité du transport depuis des années, nous savons que c'est un nœud dans ce pays. Si dans les différentes équipes qui sont passées au Conseil Général, on retenait naturellement le nom du Président, mais on retenait également le nom du Conseiller Général qui était chargé du transport tellement que cette question se posait et s'est toujours posée avec acuité. Ne venons pas faire comme s'il n'y avait pas une situation qui préexistait. Quand nous sommes arrivés, il y avait toute une organisation complexe qui mettait en prise la CACEM, le Syndicat Mixte du TCSP, une SPL, la CFTU. Nous découvrons aujourd'hui que la CFTU est composée également avec des cotraitants, des sous-traitants. Et parce qu'un conflit éclate entre un cotraitant et ses salariés, le Conseiller exécutif que voilà serait responsable. Alors très sincèrement et pour terminer, j'espère que cette réunion pourra se tenir sous les meilleurs auspices afin que la souffrance de la population et particulièrement celle du centre puisse trouver un point final. Merci.

M. le Président Claude LISE – Je propose que tu répondes. Fais le maximum pour que l'on puisse continuer.

M. Miguel LAVENTURE – Nous allons essayer d'être à la fois synthétique et apaisant. La question du transport est essentielle. Peut-être de temps en temps il y a un petit clin d'œil du calendrier ou de l'histoire qui fait, que les choses peuvent, sans qu'on s'y attende, s'organiser dans le bon sens. Je crois que le fait d'aborder cette DM1 aujourd'hui, je crois, mais c'est une croyance au sens d'espérance un peu comme l'a dit notre ami CHARPENTIER-TITY, que cela va faire en sorte que le blocage qui existe aujourd'hui, dont tout le monde souffre, va peut-être trouver une amorce d'issue. Je compte beaucoup sur la coopération de

chacun. Puisque le Conseiller exécutif en charge du transport a pris sa part d'engagement, il est évident que nous l'accompagnions dans ce qui va être l'initiative peut-être à partir de laquelle les choses iront mieux. Ne redisons pas la donne que nous savons un conflit privé d'un élément de dispositif qui conduit à un blocage de la totalité du système. Faisons, en sorte que cela finisse. Ce ne sera pas à l'occasion des crédits de la DM1 du fait de la DM1 et de ses crédits, ce sera à l'occasion d'un calendrier de débat plénière qui fait parler de ça parce que les crédits de la DM1 dont il est question, cela a été d'abord dit par le collègue ADENET, développé par le collègue BOUTRIN, ils sont techniquement un élément de comptabilité et de budget. Les 17 millions aujourd'hui ne sont pas une inscription d'une disponibilité dont il s'agirait aujourd'hui de s'emparer chacun avec son inspiration correspondant à sa sensibilité ou son projet personnel. Il y a une mécanique qui a été suffisamment expliquée pour que je n'aie pas besoin d'y revenir. En ce qui concerne le fait qu'il y a eu des pénalités qui ont été payées, puisque l'un des collègues a regardé, je le remercie, les documents avec suffisamment de précisions pour noter qu'il y a eu 1,5 M€ par ici, des intérêts de plusieurs centaines de milliers d'euros par là. La bonne nouvelle c'est que cela ne va plus exister parce que précisément du fait de la mise en place de Martinique Transport et de la CTM, l'architecture qui existait avant qui faisait que des prêts ont été mobilisés par des structures qui n'étaient pas en capacité de pouvoir les rembourser, mais qui sollicitaient la CTM comme caution, cela générait des intérêts qui évidemment se cumulaient. La réorganisation que nous avons présentée ici qui a été votée par l'Assemblée à la fin de l'année 2018 crée une clarification et une simplification. Et par conséquent, on ne sera plus dans cette cascade d'échéances non respectées générant pénalités et intérêts puisque, en direct, la CTM va assumer ses responsabilités qui vont conduire à économiser pour l'avenir les sommes dont nous constatons avec un peu de tristesse et en tout cas de douleur budgétaire qu'il faut aujourd'hui les payer. Enfin, pour rester sur les suggestions, nous avons entendu l'observation qui a été faite concernant des agents de la collectivité qui sont partis à la retraite sans avoir la possibilité de bénéficier d'indemnités qui étaient une pratique et qui a cessé de pouvoir être exercée, nous entendons cela et ce n'est pas évidemment en séance que nous pouvons organiser la prise en compte budgétaire de l'affaire, mais nous allons chercher des solutions qui permettent de faire en sorte que ce genre de suggestions puissent peut-être donner lieu à quelque chose qui pouvait être proposé. Voilà Monsieur le Président, pour être dans le factuel et, je répète encore une fois, dans l'apaisement, mais aussi dans l'espérance, ce que je souhaitais dire en réponse aux propositions des collègues.

M. le Président Claude LISE – Merci cher collègue. Je retiens l'espérance.

M. Fred LORDINOT - Indomptable espérance.

M. le Président Claude LISE – Il y a un certain BERNANOS qui a dit que c'est un risque à courir l'espérance. Courons le risque. Quels sont ceux qui sont contre ? On compte...

M. Jean-Claude DUVERGER – Explication de vote. Je ne sais pas s'il faut présenter des excuses auprès de Monsieur MARAN, Monsieur RENARD et Monsieur Émile MAURICE, mais nous avons demandé aux collectivités ou à la collectivité à une époque d'intervenir y compris dans la grève de France-Antilles et y compris à Chalvez. Privé ou pas privé, j'ai eu l'occasion de demander aux élus d'intervenir pour cesser quelque chose, mais nous allons voter contre cette DM.

M. le Président Claude LISE – Très bien. A-t-on compté les procurations ? Cela donne...

VOTE Contre ? (14) Pour (30) Abstentions ? (0)

Je vous remercie. Nous passons à la question n°14. J'espère que ce sera plus rapide.

### 14/ GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

M. Miguel LAVENTURE - Monsieur le Président, cela a déjà été évoqué de manière incidente, mais substantielle, à l'occasion du débat de la DM1. C'est une étape de cette clarification et donc nous considérons que c'est une avancée dans la gestion budgétaire. Il est évidemment, historiquement on le sait bien, les autorisations de programme sont aisément votées et installées avec évidemment l'effet cumul qui en résulte, parce qu'on n'en voit pas l'effet en traduction contraint par un équilibre budgétaire. On peut ajouter des autorisations de programme sans que cela puisse perturber le budget. Mais il y a deux conséquences lourdes : la première c'est que lorsque vous allez négocier avec un banquier, il se préoccupe de savoir quels sont les engagements sur lesquels vous vous êtes positionné et qui lui permettent de se faire une idée de votre capacité à pouvoir organiser les équilibres budgétaires des exercices à venir et si vous avez une masse d'autorisations de programme trop importante, il va s'affoler de la possibilité qu'il y aurait de ne pas pouvoir gérer cette masse sur une durée relativement courte. Le deuxième élément c'est qu'il y a de la part des autorités budgétaires, des autorités de contrôle un élément d'appréciation du caractère pas seulement rigoureux, mais du caractère sérieux des engagements qui sont pris. La proposition qui est faite ici c'est de procéder à un tri le plus éclairé possible en faisant en sorte que, on ait avec les autorisations de programmes, la possibilité de ne pas maintenir celles pour lesquelles de manière très évidente il n'y a pas de perspective d'utilisation qui soit aujourd'hui connue et garantie. Deuxièmement, de faire en sorte que celles pour lesquelles il y avait une dispersion qui pourrait permettre de conduire à un regroupement, qu'on y procède. Voilà.

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'on ne peut pas faire le deuxième en même temps ?

M. Miguel LAVENTURE - Oui.

M. le Président Claude LISE – Dans la foulée et on va... Collègue PAMPHILE, tu veux intervenir sur le 14 ? Ou on fait le 15 également ?

**M. Justin PAMPHILE** – C'est juste un point d'ordre, mais je le laisse continuer et je vais revenir après.

M. le Président Claude LISE – D'accord. Je te donne la parole.

M. Justin PAMPHILE – C'est juste un point d'ordre, mais je le laisse aller jusqu'au bout et je vais revenir après quand il aura fini.

### 15/ CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (INFORMATION)

M. Miguel LAVENTURE – Le 15 procède de la même dynamique puisque encore une fois on voit bien qu'il y a toute une série d'autorisations de programme et toute une série d'autorisation d'engagements pour lesquelles il y a une liste assez impressionnante qui a été indiquée et l'idée est de pouvoir clôturer un certain nombre de ces opérations pour que, encore une fois, on ne se retrouve pas avec des inscriptions qui donnent l'impression qu'il y a des engagements, mais qui ne sont pas avec des contenus explicites parce que c'est l'histoire qui a conduit à cet empilement et qui permet ainsi d'avoir une base de perspectives budgétaires beaucoup plus rationnalisées.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances sur les deux, 14 et 15.

M. Michel BRANCHI – Dans le premier cas, il s'agit de regrouper des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Par conséquent il s'agit d'un travail de clarification et de simplification. Dans le deuxième cas, il s'agit de constater qu'un certain nombre d'autorisations d'engagement ne sont plus juridiquement et comptablement valables. Cela ne sera plus de 3 milliards d'euros. Effectivement comme l'a indiqué le Conseiller exécutif LAVENTURE, cela nous met en meilleure position vis-à-vis des autorités des contrôles budgétaires. L'avis est favorable.

M. le Président Claude LISE – Collègue PAMPHILE.

M. Lucien ADENET – Avis de la commission transport.

M. le Président Claude LISE – Oui, vas-y

M. Lucien ADENET – Nous avons traité ce dossier nous avons dit au travers de la globalisation pour le dossier 14 des autorisations de programme et des autorisations d'engagement la collectivité gagne en souplesse de gestion tout en sécurisant le dispositif des crédits pluriannuels. Donc c'est un avis favorable à la mesure. Pour le dossier 15, nous avons pris note avec satisfaction de l'application du règlement financier votée par l'actuelle mandature qui permet de nettoyer les finances de la CTM de crédits devenus inutiles car ouverts, mais non utilisés par les ex-collectivités. Nous soulignons cependant que les opérations en cours même quand elles datent depuis plusieurs années déjà ne sont pas affectées par la mesure des crédits budgétaires d'autorisation ayant été rebasculés sur la CTM lors du vote du budget 2019. Voilà ce que nous disons, avis favorable aussi.

M. le Président Claude LISE – Merci. Le point d'ordre du collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Président, je voudrais dire deux choses, dans le cadre de ce point d'ordre. La pratique de cette Collectivité n'est pas toujours simple et nous sommes toujours en apprentissage et dans nos différentes interventions, nous partageons à la fois des interventions des élus avec des interventions-réponses du rapporteur ou des Conseillers exécutifs. Dans la quasi-totalité des interventions que j'ai entendues tout à l'heure, il n'y a

pas eu d'attaque ni d'élément touchant les personnes ou attaquant les personnes. J'aurais apprécié que quand un Conseiller exécutif apporte une réponse sur surcroît quand il est rapporteur, qu'il n'y ait pas d'appréciation sur les interventions des élus, mais des appréciations à forte connotation d'analyse ou de jugement de ce qui est dit. Quand je dis que la question de l'organisation par exemple d'un transport entre Saint-Pierre et Trinité, ce n'est pas un projet personnel. Ce n'est pas un projet personnel. Président, de la même manière qu'on envisagerait de mettre une plénière spécifique ou un thème spécifique au transport, je pense que par moment ce serait bien aussi de faire des piqures de rappel des modalités d'organisation de cette Assemblée pour que chacun comprenne quelle est sa place et qu'il n'y ait pas de confusion ni de jugement d'opportunité des interventions qui sont faites ici.

### M. le Président Claude LISE – Y a-t-il ... Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Je constate que le collègue n'a pas apporté de réponse sur les questions que je lui ai posées sur le cyclotron tout à l'heure dans le cadre de la DM sur la politique de santé. C'est une question... j'ose croire que nous soyons tous d'accord. Maintenant comment on lit les financements. Et il y a un petit problème pour ne pas dire un gros problème de transparence. Je ne mets pas en cause la volonté des gestionnaires actuels d'engager pour 3 064 934 234,89 € ; 3 milliards d'euros d'engagement, on a vachement assaini pour trouver les moyens d'avoir 3 milliards. Là on est quand même engagé pour 3 milliards. Quand on nous donne un document, sur 3 milliards d'euros, j'aimerais qu'il soit présenté différemment. Et je me souviens de l'époque du Conseil Général (excusez-moi de parler du passé) je préfère parler de l'avenir, il serait souhaitable de nous donner à côté de l'intitulé de l'engagement, le montant total de l'engagement et la répartition au crédit de paiement par année, comme c'est fait en page 2 du document. Faites-le s'il vous plaît pour chaque ligne d'engagement. Mais oui collègue je passe beaucoup de temps. Il se trouve que, sans être dorlis, je passe mes nuits à lire des documents. Les gens critiquent, mais la question c'est que... je les imprime, je lis. Les pages de chiffres c'est vrai, c'est barbant, mais il faut les lire. Quand je vois que sur le cyclotron, je pose une question, dans le document 15, il y a une autorisation de programme de 300 000 €, colonne 1 montant voté 300 000 €, montant affecté 0, elle est annulée. Je vois d'autres pour lesquels les montants votés sur le tourisme correspondent au montant affecté c'est annulé, mais ce n'est pas ce qui est dit dans le début du document. Cela peut arriver, tout moun-la ka fé an érè. Mé lé sé chif fok gadé plizyè fwa. Je pense qu'il y a un certain nombre de choses qu'on peut rectifier dans ça. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Sur le dossier 13 vous avez ouvert vous-même des autorisations de programme concernant le cyclotron, page 11. Sur le tableur, la machine donne le numéro de page, mais sur le dossier papier il n'y en a pas. Dossier 13... Dossier 14?

### M. Georges CLEON - Page 15

M. Fred LORDINOT – Je me suis peut-être emmêlé les pinceaux, mais c'est 14.

M. Michel BRANCHI – Ou sé an dorlis...

<u>Fred LORDINOT</u> — Je te conseille donc de dormir avec une culotte noire et de mettre des fers à cheval retournés et de les mettre derrière la porte de ta maison. Je suis un Samaritain et ne te lance pas sur ce sujet-là avec moi. D'accord ? Parce que tu risques de dormir sous le lit.

(Rires dans l'Assemblée)

La parenthèse est fermée. Revenons aux chiffres...

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît, je sens que vous allez faire des cauchemars cette nuit. Il vaut mieux revenir au sujet des autorisations de programme...

M. Fred LORDINOT - Page 11 concernant le service actions et préventions santé, c'est la raison pour laquelle je demande sans arrêt qu'on ait un organigramme qui va nous permettre de voir les directions, les sous-directions et les services. Au chapitre 904, vous avez une autorisation de programme à la page 11 qui concerne trois rubriques avec le cyclotron Martinique ; le montant voté c'est 1 751 845 € et le montant affecté 1 706 725 €. Ma question c'est où sont les crédits pour le cyclotron ? Où sont-ils ? Il eut été de bonne intelligence, pour rassurer la communauté hospitalière et pour montrer notre volonté de ne pas faire marche arrière sur cette question de cyclotron, de nous donner l'affectation annuelle des crédits jusqu'en 2021. C'est la raison pour laquelle je te redemande les chiffres, collègue: peux-tu nous dire les montants inscrits pour l'année 2019 et ceux qui sont inscrits pour l'année 2020 ? Et quand vous nous présentez cela pour qu'il y ait plus de transparence, donnez-nous la ventilation des crédits par opération. Je vois Madame FANON qui est là, cause au Président, ancien Président du Conseil Général, c'est une demande à l'époque que j'avais formulée, on m'avait donné satisfaction. Les élus de la Majorité ou de l'Opposition doivent avoir la possibilité de contrôler chaque opération individuellement. Pour le Pôle Universitaire de Santé, ki tan twavo-a kay koumansé piske bon maten-an...

Mme Michelle BONNAIRE - Ou ka basiné nou la.

M. Fred LORDINOT – Kolèg mwen pé énervé'w mé si ou lé vini Mè Maren, fok ou palé kon sa. Si ou ka fé réynion épi popilasyon Maren, fok ou kouté sa lé moun-lan ka di'w paske mwen ka wé, mwen pôko menm koumansé monté Maren fé konférans, mwen ja wé ke ou ja ka énervé. Alo mwen ka di'w an bagay kouté jantiman, pétèt sa paka entérésé'w mé sa ka entérésé Lématinikè paske si ou pa li chif-la, mwen mwen ly'y. Mwen ka di'w an lé siklotwon'an si ou ni chif-la réponn-mwen. Konbien krédi ou ni ?

**Mme Michelle BONNAIRE** - Man pas enmin an dérangew.

(Discussions hors micro entre Madame Michelle BONNAIRE et Monsieur Fred LORDINOT)

M. le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plaît, n'entamez pas de dialogue, on est déjà très en retard, il est déjà 21h00...

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Mwen ka mandé'w pou la transparans, ba mwen montan-an krédi-a paske bon maten-an mwen té La Meynard, mwen wé terren-an é mwen wé i ni pié bwa anlè'y...

(Interventions hors micro de Madame Michelle BONNAIRE)

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Ou ka entéronp-mwen sé pa kon sa ou kay vini mè, mwen ka répété'w. Mé kité mwen palé, ou sé di ke chak lé mwen ka ou lé entéronp mwen. Mwen pa ka konprann.

M. le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plaît, laissez les municipales de côté et revenons au sujet.

(Echanges vifs entre Michelle BONNAIRE et Fred LORDINOT)

M. le Président Claude LISE – Continue ton intervention.

M. Fred LORDINOT – Je peux continuer?

M. le Président Claude LISE – Oui.

M. Fred LORDINOT – Notamment pour ces questions et peut-être que la collègue...

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît.

M. Fred LORDINOT – Ce n'est pas possible. Les conseillers de l'Assemblée qu'ils soient de la Majorité ou de l'Opposition doivent pouvoir contrôler chaque opération. Et sur le Pôle Universitaire de Santé, bon maten-an mwen té La Meynard, é mwen ka di'w mwen wé dé pié bwa anlè terren-an asou lekel yo pou fé konstwiksyon-an. Alo mwen ka mandé'w eske ou pé di mwen si ou ni répons-la, ba mwen, ki tan sa key koumansé. Paske si ou wé nou lé dévlopé an aktivité otour de la santé et notamment fé ke tout médsinn-la pa rété Gwadloup, nou ni entéré konstwuy tré rapidman. Sa sé pwen devi mwen. Mentenan si ou ni chif-la ou ka ba mwen, mé mwen ka di'w ke dokiman tala ou pa ka rivé ly'y paske krédi-a pa sifizaman endividualizé é pa chak ané. Mwen ka mandé si sa posib, si sé non, koleg-la ka di mwen sa pa posib épi nou ka fini épi sa. Mwen ka mandé'w sil te plé ba mwen sé montan krédi-a pou siklotwon-an et le Pôle Universitaire de Santé.

M. Miguel LAVENTURE – Si le Président m'autorise...

M. le Président Claude LISE – Juste, il y a la collègue VALENTIN qui a levé le doigt.

Mme Sandra VALENTIN – Je vais tâcher de ne pas prolonger les débats, mais en même temps il est important d'insister sur ces deux points parce que je ne doute pas de l'intérêt de l'implication des deux présidences, que ce soit la présidence de l'Exécutif ou de l'Assemblée sur les problématiques de santé. Et c'est vrai que concernant le cyclotron, nous avons suffisamment entendu dire qu'il était trop tard, que les professionnels sont partis, pour que nous puissions manquer d'informations claires sur ces points. Alors je veux quand même dire très clairement que, aujourd'hui nous avons des professionnels qui sont des sommités dans leur domaine et notamment de jeunes Martiniquais qui, dans la question du cyclotron, sont là, sont en attente, sont dans les startings block pour pouvoir prendre en mains cette nouvelle activité qui va rayonner sur l'ensemble de la Caraïbe et bien au-delà parce que lorsque ce projet sera en œuvre, nous serons, des kilomètres à la ronde, les secteurs les plus en pointe. Nous avons déjà ces professionnels de pointe en Martinique; c'est vrai que lorsque nous voyons que dans les annulations de crédit, nous avons eu 300 000 € qui ont été supprimés en écriture pour le cyclotron, mais qu'ici dans les autorisations de programme, nous avons une somme qui est globalisée, il eut été intéressant de tracer également ces sommes parce que d'ici la fin du mois d'avril, nous aurons les équipements, le matériel qui va être identifié c'est-à-dire que les sommes concernant le financement du cyclotron vont arriver, devront être payés dès fin avril. Je sais c'est vrai que dans le cadre de la mise en œuvre de la convention, lors du précédent appel de fonds la CTM a été prompte à financer. Mais encore faut-il pour l'avenir sur la visibilité du processus de mise en œuvre de ce projet jusqu'à 2021, que nous puissions identifier ces sommes qui sont prévues dans la convention et qui vont devoir être sanctuarisées. Du coup cela serait pour chacun d'entre nous de la visibilité sur l'avancée de ce projet. Et concernant le Pôle Universitaire Santé, il également vrai que l'enjeu est extrêmement important pour la Martinique, parce que, aujourd'hui, nous avons une loi santé qui est en cours d'examen, mais qui prévoit que la formation des professionnels notamment des médecins va être réalisé au plus près du terrain. Et pour cela, il faut que nous ayons notre Pôle qui soit réalisé construit et qui fonctionne. En effet, nous sommes, qu'on le veuille ou non, dans un secteur concurrentiel et pas que par le secteur privé. La Martinique doit pouvoir permettre à ces jeunes Martiniquais ou ces jeunes professionnels qui veulent bien étudier et exercer en Martinique, d'avoir les moyens de faire pour que le secteur de la santé ait les moyens de prendre en charge sa population. Oui, je voudrais (et je vois que le Conseiller exécutif lève le doigt) avoir des clarifications sur là où nous en sommes concrètement sur le Pôle Universitaire de Santé, quelle est la programmation puisqu'il a été dit que le projet était en cours. Où en sommes-nous ? Quel est l'horizon de l'organisation de réalisation du Pôle Universitaire de Santé, et par ailleurs quels sont les crédits clairement identifiés pour le cyclotron ? Merci.

**M. Miguel LAVENTURE** – Avec l'autorisation du Président, je voudrais juste pour que nous puissions...

M. le Président Claude LISE – Vous êtes deux, vous êtes trois...

M. Miguel LAVENTURE – ...pour que nous ne nous trompions pas d'exercice, je ne dis pas ça parce que, après tel collègue va imaginer que je fais un jugement, j'essaie simplement de positionner la réponse que je vais faire. Les deux rapports qui sont proposés, visent à une simplification/clarification et visent à une perception plus exacte des effets qu'un cumul historique d'inscription d'autorisation de programme et d'autorisation d'engagement qui sont intervenues de manière successive peuvent générer comme effet néfaste en termes d'appréciation de la situation de la collectivité et porter préjudice à la collectivité y compris dans ses négociations avec des partenaires en tout cas des tiers financiers. C'est ça l'exercice. Je veux dire très clairement ici qu'aucun risque n'est pris ni sur la possibilité d'avoir des autorisations de programme. Parce que si par hasard telle ou telle autorisation de programme devait se trouver en nécessité d'être augmentée sur une ligne particulière, nous avons la possibilité de le faire à chaque séance plénière. Aucun risque n'est pris surtout sur les opérations pour lesquelles nous avons ici, telles qu'elles soient, affirmés des objectifs prioritaires qui se sont d'ailleurs traduits chaque fois par des votes unanimes et pour lesquelles des engagements juridiques particuliers et financiers (seulement budgétaires) ont été pris ; juridique dans le cadre du cyclotron nous avons une convention qui définit un échéancier financier dans le cas notamment du cyclotron, mais également d'autres choses, comme nous sommes en position d'engager la collectivité, cet engagement s'est fait avec des tiers. Et par conséquent je voudrais que nous soyons dans une grande sécurité pour les autres, mais également tranquillité pour nous. Il n'y a aucune exposition qui est prise au moment où nous vous présentons ces éléments. Monsieur le Président je voulais limiter mon propos à cela. S'agissant de ce que le collègue LORDINOT a indiqué et qui n'avait pas été précisé, j'avais compris que nous étions sur la nécessité de voter la DM1 rapidement, mais le propos que j'ai dit pour le cyclotron j'aurais pu l'avoir dit avant, il n'y a aucune espèce d'interrogation sur les crédits utiles en matière de cyclotron pour l'exercice 2019.

M. Fred LORDINOT – Peux-tu me donner les montants, s'il te plaît, collègue ?

M. Miguel LAVENTURE – Je vais te les envoyer par mail ou te les donner demain matin... Non, non, ce que je veux dire c'est cette manière un peu provocatrice, moi j'ai été...

M. Fred LORDINOT – Non, non il n'y a pas de provocation.

M. Miguel LAVENTURE – Ne m'interromps pas.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Tu donnes des chiffres et tu fais beaucoup de cinéma, mais tu ne donnes pas de chiffres.

M. Miguel LAVENTURE – Ne m'interromps pas.

M. Fred LORDINOT - Arrête de faire du cinéma. Arrête de faire le mariole !

M. Miguel LAVENTURE – Ne m'interromps pas. Je suis dans la position d'accepter toutes les questions, mais au moment de donner les réponses, tu ne m'interromps pas.

(Echanges vifs entre Miguel LAVENTURE et Fred LORDINOT)

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait collègues, arrêtez sinon je suspends la séance.

M. Miguel LAVENTURE – Tu ne m'interromps pas. Tu ne m'interromps pas! La réponse c'est que, la manière un peu provocatrice qui consiste à demander n'importe quelle précision et à l'exiger dans l'instant alors qu'elle ne concerne pas le périmètre du sujet, cela conduit à ce que l'on annonce une réponse qui interviendra le lendemain et ça s'arrête là.

(Applaudissements dans l'hémicycle)

M. le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plaît, nous n'allons pas engager... J'ai plusieurs demandes de Conseillers exécutifs maintenant. Si c'est sur le cyclotron, je vous dis franchement, collègues, on ne va pas prendre chaque élément d'autorisation de programme et d'autorisation d'engagement, sinon moi aussi je peux poser des questions sur tout le champ qu'il y a. Si c'est un jeu ce soir, personnellement je ne continuerai pas ainsi. Donc si les questions auxquelles les Conseillers exécutifs vont répondre concernent uniquement le cyclotron, je préfère suspendre la séance et nous reprendrons demain lorsque les esprits se seront calmés. Ce n'est pas possible. Après le cyclotron, il y aura d'autres sujets, etc. Je demande qu'on s'en tienne à l'ordre du jour, au sujet qui est là, d'autant que, je le répète, que le Collègue BOUTRIN a 25 questions à poser. Je vous signale que je lui ai déjà indiqué que sitôt que le collègue LAVENTURE aura fini, on verra ses 25 questions ce soir parce qu'il a besoin d'être libéré pour négocier demain. Alors si on veut continuer à s'amuser...non, je vous dis qu'il y a 25 questions qui seront vues ce soir. Peut-être que cela va calmer un peu les uns et les autres. Et d'ailleurs ce que je vais demander c'est qu'on aille beaucoup plus vite, que les commissions qui n'ont qu'un avis favorable à donner ne donne aucun avis, que seuls les avis négatifs soient donnés... Si vous me laissez accélérer les choses, c'est d'accord, si vous ne voulez pas, on va continuer tranquillement comme cela, mais je n'accepterai pas que les gens s'en aillent se promènent sinon moi aussi je vais aller me promener de temps en temps, parce que ça va ! Collègue CAROLE.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Je ferai un point détaillé sur le cyclotron demain lors de mes interventions.

M. le Président Claude LISE – Collègue Daniel MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je veux répondre sur une question précise sur le Pôle Universitaire de Santé simplement pour rappeler que j'avais déjà fait une communication sur cette question lorsque j'ai présenté le plan de financement. De plus je suis en mesure de dire, normalement le groupe auquel appartient la collègue devrait avoir l'information, si son représentant avait pu être présent à la commission d'appel d'offres. Le 30 janvier 2019, la commission d'appels d'offres a attribué une très grande partie des lots concernant le chantier de construction du Pôle Universitaire de Santé, je rappelle, qu'il doit être construit sur un terrain situé à proximité de l'hôpital de la Meynard, disons plutôt le Centre Hospitalier Universitaire Pierre Zobda Quitman. Je rappelle que ce Pôle Universitaire de Santé va abriter l'école de médecine en particulier la première année de PASES, et les cinq années de médecine et y compris de la recherche, l'école de sage-femme et l'Institut de Formation Soin Infirmier. Je rappelle que cet équipement est estimé à 20 M€. Il doit être cofinancé avec l'Etat. Nous avons dû attendre que tout le délai qu'il faut pour une ville, pour une commune pour obtenir un permis de construire pour finalement obtenir un permis de construire tacitement. Puisqu'on ne nous a pas donné le permis de construire, nous avons fait une attestation que nous avons adressée au maire pour lui faire savoir que nous considérons que nous avons eu un permis de construire tacite. Nous avons fait poser le panneau (puisqu'il faut suivre les règles) de chantier qui annonce le permis de construire à la fin du mois de février. Nous avons déjà obtenu l'autorisation de défrichement et nous avons lancé des appels d'offres complémentaires pour les lots non pourvus, mais cela ne gêne pas le démarrage des chantiers. Les entreprises ont reçu une notification de leur marché, elles sont en phase de préparation et très prochainement le chantier va démarrer et évidemment on commencera par le défrichement. Je dois dire aux collègues que le terrain a quelque bougé, ce qui fait que des travaux de confortement sont nécessaires puisque c'est un terrain qui surplombe la RD qui passe en dessous. Voilà ce que je voulais dire positivement. Il faut un peu patienter. Je rappelle quand même pour partager toute l'information que c'est une convention qui avait été passée par l'ex-Région avec l'Etat. Ce qui est convenu c'est que, une fois que ces travaux seront terminés, ces bâtiments seront rendus à l'université qui va gérer les installations, les écoles et la faculté dont j'ai fait mention tout à l'heure.

### M. le Président Claude LISE – Collègue Aurélie NELLA.

Mme Aurélie NELLA – Daniel MARIE-SAINTE a évoqué effectivement les aspects liés à la mise en œuvre des infrastructures, je tiens bien évidemment à informer la communauté des avancées de ce dossier, puisque je les rencontre régulièrement qu'il s'agisse de la responsable de l'école IFSI et de l'école de médecine. La dernière réunion que nous avons eue en fin d'année 2018, à coté avec le concours des services de l'enseignement supérieur et des infrastructures qui ont été présents et ont pu répondre à toutes les questions portées par la communauté. Le mois prochain, le 02 mai (me semble t-il) nous avons une réunion avec le doyen de la faculté de médecine, la directrice de l'IFSI et la directrice de l'école de

sage-femme, là aussi pour évoquer les aspects et plus largement les aspects liés aux conditions des étudiants en médecine qu'ils soient en Martinique, mais préparer aussi leurs conditions de retour en Martinique lorsqu'ils partent poursuivre leurs études ailleurs. D'autre part, à la plénière du mois de décembre, nous avons acté ici même non seulement le renouvellement de deux postes de chef de clinique, pour l'encadrement des étudiants et pour la recherche et l'accord pour le recrutement de deux postes supplémentaires de chefs de clinique. Ces postes aujourd'hui sont occupés par de jeunes médecins dont les compétences sont reconnues, que vous connaissez (Madame VALENTIN) vraiment par la communauté et qui sont pleinement investis aux côtés des étudiants et au sein du CHU. Voilà ce que je voulais indiquer en complément des informations relatives purement aux infrastructures. Merci Président, merci chers collègues.

M. le Président Claude LISE – Je crois qu'on peut passer au vote pour la question 14.

M. Jean-Claude DUVERGER – Nous votons contre.

M. le Président Claude LISE – Ceux qui votent contre levez le doigt. Sur la question 14.

VOTE Contre ? (15) Pour (31) Abstentions ? (0)

La question 15, ne demande pas de vote c'était une information. Je remercie le collègue LAVENTURE qui aura à revenir, je crois.... Demain pour d'autres questions. J'appelle le collègue BOUTRIN pour 25 questions. Ce que je vais lui demander, c'est de synthétiser au maximum et si vous en êtes d'accord, seules les commissions qui ont un avis négatif vont nous donner l'avis pour accélérer. Parce que si on fait le tour chaque fois des commissions pour avoir un avis favorable simplement, cela ne va faire qu'allonger. Je pense qu'il faut qu'on aille maintenant à vive allure et que les collègues n'interviennent pas à propos d'une question sur toutes les politiques de la CTM. Je sais qu'on est en période préélectorale, mais enfin quand même. Collègue BOUTRIN, tu nous montres un exercice de synthèse comme tu sais les réaliser.

## 16/ PARTICIPATION DE LA CTM AU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

M. Louis BOUTRIN – Dans le cadre de la loi d'orientation et de programme pour la ville et de renouvellement urbain, loi de 2003, la ville de Fort-de-France s'était engagée en 2011 pour un vaste programme de rénovation urbaine dans un certain nombre de quartiers de l'hypercentre, des Terresainville, de l'Ermitage, de Rive Droite, de Floréal, et de Dillon. L'élaboration de ce protocole de préfiguration avait pour objectif le lancement et le suivi à la fois des études pré-opérationnelles pour définir le projet de renouvellement urbain dans la perspective de formalisation de convention pluriannuelle à l'horizon 2020. Vous êtes invités à donner une autorisation au Président du Conseil Exécutif pour signer ce protocole de préfiguration.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole là-dessus ? On peut passer au vote.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité.

# 17/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FORMULEE PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS SITUE SUR LE TERRITOIRE DU DIAMANT

M. louis BOUTRIN — Ce présent rapport a pour objet de vous soumettre une demande de financement présenté par le SDIS qui porte sur le projet de construction du centre d'incendie et de secours au Diamant. Le 07 novembre 2018 la CTM a reçu une demande de subvention d'un montant de 532 332 € pour la réalisation et la construction de ce centre. Il vous est demandé de participer au financement. Le centre va coûter 1 774 000 €. La CTM et sollicitée à hauteur de 30% soit 532 332 €, l'Etat apporte sa contribution à hauteur de 887 220 € et l'AFD une participation de 354 888 €. Il vous est demandé, chers collègues, d'allouer une subvention au SDIS d'un montant de 532 332 € pour ce financement de ce centre du SDIS dans la commune du Diamant.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? On est d'accord.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

# 18/ OCTROI DE SUBVENTION A l'AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES DE MARTINIQUE POUR L'OPERATION DE RESORPTION D'HABITAT SPONTANE (RHS) DES QUARTIERS CROCHEMORT ET REDOUTE LORRAIN

M. Louis BOUTRIN – Chers collègues, vous avez le budget prévisionnel et le plan de financement dans le rapport. Cette opération qui devrait s'exécuter sur 18 mois va s'organiser en trois tranches opérationnelles : une tranche estimée à 3 228 300 € hors taxes, une deuxième estimée à 1 562 000 € hors taxes et une dernière à 1 102 700 € hors taxes. Il s'agit d'une démarche qui vise à éliminer les poches d'insalubrité tout en assurant leur intégration au reste du tissu urbain de la commune du Lorrain.

Chers collègues, il vous est demandé d'octroyer une aide financière de la CTM à cette opération pour un montant de 745 000 €. C'est un dossier, je le répète, il n'est pas présenté par la ville, mais par l'Agence des 50 Pas Géométriques.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue LIMIER.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Tout simplement pour dire que je connais très, très bien ce dossier puisqu'il est passé en Conseil d'Administration des 50 Pas, je ne vais pas revenir sur la présentation qu'a faite le collègue BOUTRIN. J'accueille favorablement cette demande de subvention et je demande la même chose aux collègues, mais malheureusement, étant

Présidente de cette agence, je ne peux pas être juge et parti, et je demande que l'on note au procès-verbal que je sors.

### M. le Président Claude LISE – Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Je serai bref, moi je ne sors pas... J'ai une question plus simple, la demande n'est pas faite par moi, au contraire, la ville du Lorrain met 456 000 €. Mon interrogation est autre, dans le dossier, le Conseiller exécutif ne l'a peut-être pas présenté, mais tous les collègues l'ont, il y a un aspect qui est lié au relogement des familles en particulier des familles dont les habitations feront l'objet d'une démolition. Je profite pour dire cela ici, mais je souhaite aussi que l'on en puisse discuter et j'adresserai en ce sens un courrier au Président du Conseil Exécutif, il y a des terrains qui étaient des terrains Etat qui devaient faire l'objet d'une cession parce que la ville avait demandé la cession d'un terrain qui appartenait à l'Etat et la Ville a fait cette demande. Mais entre temps, ces mêmes terrains, aujourd'hui, sont des terrains qui seront cédés à la CTM. Et sur un certain nombre de terrains, nous avions envisagé – au moment où la discussion s'était entamée avec l'Agence des 50 pas Géométriques – le relogement de ces familles, d'un certain nombre de familles sur ces terrains mais aujourd'hui, nous avons commencé quelques discussions avec le représentant de la CTM, mais je voudrais que l'on puisse en discuter de manière beaucoup plus approfondie. Il y a un certain nombre de terrains aujourd'hui qui vous seront cédés et nous souhaiterions reprendre la discussion sur les bases des échanges que nous avions avec l'Etat de manière à ce que le terrain qui était censé accueillir les personnes qui seront relogées, que nous puissions prendre cette discussion avec la CTM.

M. Louis BOUTRIN - Nous sommes excessivement pressés, mais le collègue PAMPHILE a soulevé un problème qui est essentiel et qui fait l'objet d'une concertation. Et cet aprèsmidi, je devais avoir une visioconférence avec l'Agence des 50 Pas de Guadeloupe puisque le Président CHALUS et le Président MARIE-JEANNE sont cosignataires d'une lettre qu'ils doivent adresser au Président de la République ou au Premier Ministre sur ces questions puisque la loi du 14 octobre 2015, de réactualisation du droit à l'outremer a prévu le transfert de deux domanialités des 50 Pas. Or, au moment de la rédaction de la loi, nous n'avons pas été suffisamment vigilants, ce n'est pas un transfert de compétences si bien qu'on se retrouve avec une double difficulté. S'il y avait un transfert de compétences et l'article 72.2 de la Constitution transfert de compétences avec les moyens qui vont avec. Or l'Etat et notamment la DEAL, ils s'arcboutent sur le transfert de domanialité, ce qui va nous causer un problème dans la perception notamment du financement à travers la TSE qu'ils perçoivent et que nous ne pourrions pas, si on reste en l'état actuel des choses, percevoir. La deuxième question c'est celle que le collègue vient de soulever qui est essentiel, qui est capital. Il y a des familles qui se situent actuellement sur les 50 Pas dans des zones qui sont dangereuses avec des risques réels pour les vies humaines, des habitations qui sont classées dans des zones rouges au PPR. D'un commun accord, le Président CHALUS et le Président MARIE-JEANNE ne souhaitent pas que ces parcelles soient transférées lors du transfert qui est prévu par la loi. Il y a un courrier qui part, j'ai le brouillon du courrier que l'on doit mettre à la signature du Président MARIE-JEANNE sur ces questions et nous devons prévoir le déplacement de ces populations qui sont dans des situations de risques extrêmes vers d'autres sites. Ce n'est pas à nous CTM ni à la Région Guadeloupe de le faire. Il appartiendra à l'Etat – nous sommes en train de mener des discussions avec les Maires – pour prévoir des espaces où le foncier disponible dans les communes pour reloger ces populations, mais pas au frais de la collectivité ni des communes, Voilà chers collègues ce que je pouvais apporter au regard de l'éclairage apportée par le collègue PAMPHILE. Ceci étant, j'espère qu'on est favorable à porter ce financement...je crois que le Président ne soit pas d'accord à ce que l'on puisse financer... des opérations sur le Lorrain ?

### M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

(Madame Nadia LIMIER est sortie de la salle des délibérations pendant le vote.)

M. Louis BOUTRIN - Mèsi pou yo.

### 19/ DEMANDE DE MODIFICATION TRAVAUX DE REFECTION DE L'AIRE DE JEU DE LA CITE VILLE DU MARIGOT

M. Louis BOUTRIN – C'est une modification que l'on doit faire à une convention qui avait déjà été signée... Il y a lieu de modifier un acompte de 50% soit 83 498 lorsque la convention est passée entre la ville et la CTM, il sera rendu exécutoire au lieu d'un acompte de 51% qui correspond à 82 898 €. Chers collègues, il y a eu une erreur matérielle qui change quelque peu le montant des sommes allouées et nous sommes obligés de revenir devant l'assemblée pour pouvoir reformuler et prendre une nouvelle délibération. Il faut autoriser aujourd'hui l'assemblée à modifier l'article 4 de la convention qui a été passée avec la ville du Marigot.

M. le Président Claude LISE – Pas de demande d'intervention ? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

### 20/ DEMANDE DE MODIFICATION VILLE DE SAINTE-MARIE

M. Louis BOUTRIN – C'est pareil et cela concerne la ville de Sainte-Marie. Il convient de modifier la délibération qui avait été prise pour un montant de 59 447 € au lieu de travaux de réfection de la toiture du restaurant de l'Etoile à hauteur de 59 447 €. Lors de la séance du 21 février 2019, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour que la modification de ce dossier soit apportée.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

### 21/ CONVENTION DAPPLICATION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'OFFICE DE L'EAU PLAN D'EAU DU BARRAGE DE LA MANZO

M. Louis BOUTRIN – C'est un dossier qui est complexe, il vous est demandé d'approuver une convention d'application partenariale entre la CTM et l'Office de l'Eau, qui porte sur le renouvellement des modalités de partenariat à la fois technique et financier qui est défini à travers une convention pluriannuelle qui est passée entre l'ODE et la CTM pour la réalisation d'un programme de surveillance du plan d'eau, de la retenue d'eau et de la Manzo pour une période 2016 à 2021 au titre de la directive européenne de l'eau.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vais céder la place au 1<sup>er</sup> Vice-président puisque, en tant que président de l'Office de l'Eau, je dois sortir.

M. Yan MONPLAISIR – Nous allons procéder au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

(Monsieur le Président Claude LISE est sortie de la salle des délibérations pendant le vote)

## 22/ PROJET D'ECOTOURISME ET DE PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL MARIN SUR LA COMMUNE DU CARBET PHASE 2 (ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT)

M. Louis BOUTRIN – Ce projet a pour but de créer, dans la commune du Carbet, une activité d'éco tourisme et de préservation du patrimoine naturel marin dont l'espoir est d'inverser le phénomène de diminution de la biodiversité marine. C'est un projet qui a été initié par la commune du Carbet et qui s'adresse au grand public, aux vacanciers également et aux structures économiques et touristiques du nord et égaiement aux scolaires. Il vous est demandé, chers collègues d'allouer une subvention de 6 904 € qui correspond à 20,6%, 1/5ème du budget prévisionnel de ce projet.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions ? Sinon nous passons au vote

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

#### 23/ PROPOSITION DEXTENSION DU PERIMETRE DE PREEPTION DES ESPACES NATURELS

M. Louis BOUTRIN – Ce projet a pour objet la proposition d'extension par le conservatoire du Littoral du périmètre de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur l'îlet Chancelle au Robert. Dans le rapport, il est demandé que le Département qui peut déléguer son droit de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien soumis à ce droit sur une ou

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

plusieurs zones de préemption soit à l'Etat soit à une collectivité ou au Conservatoire. En l'espèce c'est au Conservatoire. La proposition c'est d'étendre le périmètre de préemption sur la commune du Robert. Pour observation, l'extension de ce périmètre sur l'îlet Chancelle devrait permettre de contribuer à la conservation de ces espèces patrimoniales et à la valorisation de ces vestiges historiques et à l'amélioration de l'accueil du Président. Faites attention il y a la jurisprudence Benzema avec l'iguane. Toutes les espèces y compris l'iguane délicatissima qui est une espèce endémique aux Petites Antilles qui est protégées et qui se situe sur l'îlet Chancelle

M. le Président Claude LISE – Bien.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

## 24/ DEMANDE DE SUBEVENTION FORMULEE PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR L'ORGANISATION DU CONSEIL DES RIVAGES FRANCAIS d'AMERIQUE 2018

M. Louis BOUTRIN — Chaque année, le conservatoire du littoral réunit le conseil d'administration du conseil de rivage de français d'Amérique, il s'est réuni les 21 et 22 juin et les dépenses totales sont estimées à 8 250 € il y a une demande de participation de la CTM à hauteur de 33% qui vous est demandé. Chers collègues, il faut savoir que c'est une opération qui a déjà eu lieu, mais qui s'établit sur plusieurs jours mais la journée de 22 juin avait été contrariée par des intempéries, si bien que les prestations qui devaient se faire n'ont pas eu lieu il n'y a pas eu de déjeuner, ni de visite en bateau et tout cela va diminuer le cout global de l'opération qui a été ramené à 5 350 € du coup la participation de la CTM en pourcentage reste le même mais en montant va diminuer, il vous est demandé d'allouer 1 783 €qui correspond au taux sollicité par le conservatoire.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER — Je ne vais pas reprendre tout ce qu'a dit le collègue BOUTRIN, simplement pour dire que cette plénière s'est déroulée en Martinique, parce qu'elle devait se faire en principe à Saint-Martin, mais vu qu'il y a eu l'ouragan Matthew, on nous a demandé de l'organiser en Martinique. Effectivement elle n'a pas eu lieu sur les deux jours, puisqu'il y a eu un mauvais temps. C'est une plénière qui est tournante par rapport aux différents pays qui participent tels que Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Guadeloupe et la Guyane. Cette année c'est prévu, je crois à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy. Étant Présidente de la section locale du conseil des rivages d'Amérique, je préfère sortir puisque la demande est faite par rapport au Conseil de Rivages, même si c'est le Conservatoire qui fait la demande, vu que c'est par rapport à l'organisation qui concerne le Conseil des Rivages, je préfère sortir.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE
Contre ? (0)

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

# Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

(Madame Nadia LIMIER est sortie de la salle des délibérations pendant le vote.)

# 25/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA FILIERE EOLIENNE EN MARTINIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE (PPE)

M. Louis BOUTRIN – Il y a ce soir, dans la liste des 25 dossiers, il y en a deux sur lesquels je souhaiterais attirer votre attention : l'aide à la balance pour la filière canne-sucre rhum, mais également ce dossier. C'est vrai que nous sommes un peu pressés, mais les enjeux énergétiques pour le pays sont tels qu'on est obligé de consacrer au moins trois, quatre minutes sur les enjeux énergétiques pour ce pays. On parlera du contexte énergétique et surtout de la politique énergétique de la CTM à travers la mise en œuvre de la PPE qui est un document de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie qui est co-écrit avec l'Etat avant de vous parler de l'état d'avancement de la filière éolienne puisque, avec la direction de l'énergie, nous avons reçu les porteurs du projet GRESS qui va s'étendre vers le Macouba et Ajoupa. Ce qui va, vous le verrez, arranger nos affaires. Il y a un chiffre que je vous demande de retenir – c'est très difficile de retenir tous les chiffres) mais celui-là il faut le retenir, parce qu'il est important pour la Martinique, 53 % de nos exportations nous permettent de payer notre facture énergétique. Ce qui montre bien le poids de la facture énergétique dans notre balance commerciale. C'est pour cela que les politiques que l'on doit mettre en place un pour développer les énergies non carbonées, les énergies renouvelables, c'est important, mais les politiques publiques que l'on doit mettre en place pour diminuer notre consommation énergétique c'est encore plus important. Actuellement nous sommes passés de 6,86% en 2015 à plus de 10% et actuellement nous sommes déjà à 21% d'énergie renouvelable en 2019. Bien sûr cette production de 93% venait essentiellement des énergies fossiles et le reste du photovoltaïque, incinérateur éolien et biogaz. Qu'est-ce que l'on fait chaque année, on importe 750 000 tonnes de pétrole et pour cela, nous devons regarder comment diminuer notre dépendance au pétrole. Il faut savoir que 33% de ces 750 000 tonnes nous permettent de fabriquer de l'électricité, 52% pour les transports, production de chaleur 3% et pour les autres activités industrielles11%. En ce qui concerne la politique énergétique de la CTM, nous avons dès notre arrivée, revu la gouvernance à travers un contexte réglementaire qui est plus adaptée et surtout dans le cadre de l'habilitation énergie qui est valable jusqu'à 2021. Il ne nous est pas interdit actuellement de prendre une nouvelle habilitation énergie grâce à l'article 73 de la Constitution alinéa 3 et 4 qui nous permet effectivement dans le domaine réglementaire et là en espèce pour la réglementation thermique des bâtiments revoir les normes qui ne sont pas adaptées, la RTM deux documents de cadrage nous permettent de mettre en place cette politique publique de l'énergie, la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) et surtout ce que nous avons pu mettre en place grâce à cette nouvelle gouvernance, la Programmation Territoriale de la Maîtrise et de l'Energie. Donc cette PTME c'est plus de 48 millions d'euros que nous avons mis dans un pot commun. Les objectifs que nous nous sommes fixés en matière d'énergie renouvelable, majoritairement vous avez vu ce sont des énergies stables où on doit s'orienter malheureusement actuellement nous avons deux sources, l'éolien avec stockage, le photovoltaïque avec stockage et la géothermie. Ce matin, la Ministre de l'Outre-Mer a visité le showroom de Bellefontaine mis en place par les acteurs du PTME, EDF, le SMEM l'ADEME et la CTM. Elle est très surprise parce que nous allons passer des 6,8% d'énergie renouvelable (tenez-vous bien) à 58% en 2023. Nous sommes en passe d'atteindre les objectifs fixés à la fois par la loi transition énergétique, mais surtout par rapport à la propre PPE que vous avez ici même validée et adoptée. Qu'y a-t-il de changer? Bien sûr Yan MONPLAISIR verra qu'il n'y a, dans le document qu'on a défendu à Paris, plus d'ETM (Energie Technique des Mers) puisque l'assemblée de Martinique a pris la décision de l'extirper de la PPE. Ce qu'il faut retenir et c'est cela la révolution, c'est la capacité que nous avons aujourd'hui à stocker l'énergie produite et c'est ce qui nous fait faire un bon considérable. Avant même si on produisait 40% d'énergie renouvelable, pour ne pas déstabiliser le réseau EDF, on était limité à 30% d'absorption dans le réseau, maintenant on peut stocker l'énergie ensuite la redistribuer en fonction de la demande. La particularité que nous avons dans une zone non interconnectée comme la nôtre, c'est que toute l'énergie que nous consommons, on doit la produire de nous-mêmes. Le jour où on n'arrivera plus à équilibrer production et consommation, nous avons des délestages et des black-out. Cette PPE que vous avez votée, on l'a défendue devant le Conseil National de la Transition Energétique, qui a été validée et nous sommes déjà en train de travailler sur le lancement de la révision de la PPE en 2019. Il faut savoir que, grâce au Programme Territorial de Maîtrise d'Energie et aux 48 millions que nous avons contractualisés ensemble, plus de 165 porteurs de projets relatifs à la transition énergétique ont été accompagnés soit techniquement, soit financièrement et que les résultats de cette politique publique énergétique sont très encourageants. Le premier bilan est positif, puisque nous sommes passés de 27 millions de kilowattheures économisés en 2016 à 33 millions de kilowattheure économisés en 2018. Pour vous donner un ordre de grandeur c'est plus de huit jours d'économie d'énergie. Ce qui veut dire que huit jours une semaine sur les 52 semaines de l'année on a fait des économies énormes. Si on transpose cela dans à un pays comme la France où il y a 550 000 km² et pratiquement 67 millions d'habitants, vous constaterez que cela aurait été sur le plan financier, des économies considérables pour la France. Nous le faisons grâce à plusieurs leviers notamment par le développement et la qualité des équipements, mais surtout aux actions que nous développons pour pouvoir aujourd'hui améliorer les habitudes de consommation que nous avons. Je termine par la filière éolienne qui est en train de tourner à plein tube et qui a le vent en poulpe, (sans jeu de mot) puisque nous avons inauguré le projet de Grand-Rivière énergie le 22 février 2019. Et cette filière éolienne en Martinique devrait permettre d'atteindre les objectifs de la PPE. Grand-Rivière c'est 7 éoliennes à 2 mégawatts par éolienne, ce qui fait 14 mégawatts. Nous avons donné au Conseil Exécutif le feu vert pour que l'on puisse programmer à la fois Macouba 26 mégawatts et Ajoupa 14 mégawatts encore plus important, ce qui va nous amener à l'horizon 2023 rien qu'en énergie éolienne à 50 mégawatts. Nous sommes vraiment décidés, voilà les deux autres projets, ce qui va correspondre rien qu'avec l'éolien à la consommation moyenne annuelle de 14 000 Martiniquais. Au stade de l'instruction, la CTM a été sollicitée pour avis et le Conseil Exécutif a donné avis favorable le 21 février dernier. Juste un mot sur les projets d'extension que vous voyez sur la carte, les deux projets qui sont les projets de Macouba et qui se situe sur la commune d'Ajoupa. Voilà chers collègues ce que je voulais vous présenter et à travers cette communication c'est sensibiliser les Martiniquais sur ce que nous sommes en train de mettre en place, on est en train de faire un bond qualitatif extraordinaire qui va nous permettre de diminuer notre dépendance au pétrole, mais surtout de limiter à la fois les gaz à effet de serre, les particules fines et tous les polluants organiques persistants que l'on retrouve dans l'atmosphère.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE— Après la présentation du Conseiller exécutif, c'est une très bonne chose, la seule chose que je vais demander— puisque l'avis favorable a été rendu sur GRESS 2— à la CTM, avez-vous à peu près une date sur l'ensemble des travaux. C'est assez fondamental pour moi. Je m'interroge sur par où ils vont passer. Je ne sais pas s'il reste de la place sur la chaussée, mais s'ils doivent repasser par chez nous, je souhaite (pareil) que l'on soit associés à cette affaire avant que les travaux ne commencent.

M. Louis BOUTRIN – J'ai souri quand le collègue PAMPHILE a demandé la parole, parce que c'est une question que j'ai posée aux porteurs de projet, puisque l'ancien Ministre JEGOT et le Président de GRESS, nous les avons reçus la semaine dernière. L'idée aujourd'hui c'est d'utiliser à la fois le poste source du Marigot mais surtout celui qu'EDF ne veut pas tellement utiliser qui est celui de Saint-Pierre. De manière à limiter l'impact que l'on aura notamment sur le projet d'Ajoupa Bouillon, il est plus pertinent de se raccorder au poste source de Saint-Pierre que d'aller vers celui du Marigot à partir d'Ajoupa. Nous n'avons pas encore terminé les discussions, et les porteurs de projet sont d'accord sur cela, maintenant, il reste à convaincre EDF puisque ce n'était pas prévu dans leur prévisionnel. Toutes ces questions ont été abordées, c'est un vrai problème parce que nous sommes de plus propriétaires des RN, et nous aussi, cela nous pose bien des inconvénients.

# M. le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER— Man sav i ta, mé mwen ka mandé rapoté-a eske ni posibilité de ni typ éwolyen ki pa osi jigantesk pou dézonn ou i ni dézagrikiltè ki pé pa risivwè électrifikasyon di sé zonn yo-a pou ke pé permet yo ni alimantasion pou myé dévlopé pwoduy egplwatasyon agrikol-yo piske ni adan ki ka abité osi bô egplwatasyon-an. Eske ni posibilité di pansé a sa, piske pwézidan MONTHIEUX ki vizité an sèten nonb zonn la CTM an agrikilti yo té ka di asou sé zonn tala ki sa yo té kay mété ba sé agrilkitè-ta.

M. Louis BOUTRIN – Il y a des choix pertinents à faire entre des différents process. Soit effectivement dans l'habitat dissimulé ou dans des exploitations qui sont isolés, on privilégie le photovoltaïque avec stockage ou – puisque c'est la grande révolution – faire de l'éolienne avec stockage également qu'on va réinjecter dans le réseau EDF. Il peut y avoir des installations d'autoconsommation, mais qui ne sont pas très recommandées parce que nous savons bien que cela revient beaucoup, beaucoup plus cher. Mais ceci dit, il y a un atlas des potentialités en matière d'énergie éolienne et sur cet atlas, on a répertorié sur l'ensemble du territoire les points favorables où les mesures nanométriques où il y a du vent régulier toute l'année paske ou pé ni an lô van pandan twa mwa pendant la période de décembre et après tu as un creux pendant quatre mois. Donc ce n'est pas un bon site au niveau du potentiel éolien. Voilà chers collègues, je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Il y a le collègue LOUIS-REGIS qui demande la parole.

M. Denis LOUIS REGIS – A l'avant-dernière page, l'article 4, il est indiqué..., on entend bien qu'on ne parle pas d'éolienne, là, mais concernant le tableau que : « Les objectifs de développement de la production électrique à partir d'énergie renouvelable à la Martinique », chez nous, on se fixe des objectifs et à la 3ème ligne en partant du bas du tableau, dans la colonne puissance supplémentaire installée bien sûr 2018, bioéthanol 0

mégawatt, mais en prévision 2023 +10 mégawatts. Est-ce que, effectivement, avons-nous l'intention de soutenir la production bioéthanol ? Je crois qu'on en avait déjà discuté, il y a deux ou trois plénières de cela (je ne me rappelle pas) et j'avais indiqué ma position làdessus qui n'a pas bougé. Si, collègue BOUTRIN, tu pourrais apporter une information dessus. Bien sûr je rappelle que, concernant 2019-2018, nous sommes à 0 mégawatt, mais il y a une intention certainement, une projection, une prévision de 10 mégawatts.

M. Louis BOUTRIN - Dans le premier tableau, il y avait déjà le bioéthanol, il y avait des réserves, il y avait également 10 mégawatts par l'usine de l'énergie thermique des mers qui devait être à Bellefontaine et qui a été abandonnée. L'idée c'est de maintenir le bioéthanol pour compenser les 10 mégawatts ; L'usine de Bellefontaine c'était 300 M€ pour produire seulement 10 mégawatts, on avait déjà débattu de cela, c'était un grand projet européen, qui servirait de prototype. Pour l'instant, il n'y a pas d'usine au monde capable de produire de l'électricité avec le gradient de température entre les eaux froides en profondeur et les eaux de surface qui sont chaudes. Cela serait vraiment le prototype chez nous. En ce qui concerne le bioéthanol, je t'avoue qu'il faut vraiment que l'on débatte de cette question. Cela a été un combat de plusieurs années et réussir à faire rentrer le bioéthanol dans la PPE, ce n'était pas gagné. On a trouvé un allié qui est EDF. On s'est battu pendant des années, c'est dommage qu'il ne soit pas là, parce que le bioéthanol que l'on propose c'est à partir de terres qui sont impropres à l'agriculture, qui sont fortement contaminées. Il y a 6500 hectares actuellement fortement contaminés par le chlordécone et pour que ces terres ne partent pas dans une quelconque spéculation ou dans une bétonisation, l'idée ce serait de planter canne à sucre pour pouvoir alimenter notre production de bioéthanol. Actuellement le modèle c'est l'île Maurice (pas le Brésil) qui fait 2 500 km² c'est-à-dire environ deux fois la taille de la Martinique et qui exporte du bioéthanol vers l'Allemagne qui en est le premier consommateur mondial. De plus en plus, dans le mix-énergétique notamment au niveau des véhicules, il y a des autobus à la Réunion, j'ai oublié le nom de la commune, où le parc autobus a été changé et il fonctionne au biocarburant avec du bioéthanol. On laisse la PPE pour l'heure, nous aurons à débattre à nouveau puisque la PPE, on revient devant l'assemblée pour sa révision cette année et nous allons re-débattre de cette question. Je voulais vraiment défendre cette possibilité que nous avons sur les terres fortement, je dis bien fortement, chlordéconées, d'opter pour le bioéthanol, parce que la loi nous impose de plus 7,5 % de biocarburant dans les carburants qui sont utilisés dans les véhicules à venir. Ce sera un paradoxe que l'on puisse importer du bioéthanol pour répondre aux exigences de la directive européenne alors qu'on peut en produire. Il y a, chers collègues, un vrai débat à avoir sur ces questions.

## M. le Président Claude LISE – Tu veux intervenir de nouveau ?

M. Denis LOUIS REGIS— Oui, Président parce que je doute que nous ayons des surfaces suffisantes en Martinique afin que cette production de bioéthanol puisse répondre aux attentes des véhicules qui circuleraient en Martinique. Surtout que, je ne sais pas si on suit l'actualité, on a tendance à aller vers les véhicules électriques, mais surtout aller vers des véhicules hydrogènes. Je dis que ce ne serait pas forcément pas une bonne direction à suivre. Autre chose, collègue BOUTRIN, tu le sais très bien, je l'ai déjà dit ici, en Commission également, les terres agricoles doivent rester à la production agricole c'est-à-dire permettre aux agriculteurs de nourrir la population. Même sur des terres fortement contaminées, on peut avoir des pratiques de production qui évitent la contamination justement de ces

productions. Je retiens que tu proposes qu'il y ait un débat important là-dessus qui sera nécessaire. Je le dis fermement, je reste opposé à toutes sortes de pratiques sur des sols agricoles qui ne soient pas destinés à une production qui permettrait de nourrir la population. Tu as évoqué le fait de spéculation, je pense que tu penses à la bétonisation, c'est ce que tu as évoqué, mais il n'y a pas que cela, la bétonisation, le lobbying du béton qui soit intéressée par les terres agricoles. Il faut qu'on fasse très attention là-dessus, à cette allure je crois qu'en Martinique, nous serons condamnés à pratiquer que de l'importation pour nourrir la population et ce n'est pas sérieux.

M. Louis BOUTRIN – Président, si tu permets, cher collègue, on partage l'ambition commune qu'il y ait une agriculture qui soit nourricière de la population martiniquaise. C'est un souhait partagé. Pour autant les rendements actuels que l'on a pour le bioéthanol nous permettent d'envisager sur une partie (pas la totalité) des 6 500 hectares qui sont fortement contaminés, en attendant que l'on puisse trouver un process de phyto-remédiation, la terre ne perd pas sa vocation agricole puisqu'il y aura de la canne à sucre là-dessus. C'est vrai que cela pose débat, c'est criminel de faire du biocarburant avec des plantes comestibles tel que c'est pratiqué au Brésil avec le soja et tout. C'est-à-dire qu'il y a des populations qui sont affamées qu'on n'arrive pas à nourrir, mais on nourrit les véhicules avec du carburant qui provient justement de ces cultures nourricières. Ce n'est pas du tout le schéma que nous avons retenu et nous ne sommes pas dans les mêmes proportions.

M. le Président Claude LISE – Chers collègues nous passons au vote.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Je pense qu'il faudrait revenir sur cette discussion. Il y a des productions agricoles non comestibles et des productions agricoles comestibles. Il faudrait trouver une autre séance de travail pour en parler.

M. Louis BOUTRIN – Il n'y a pas de vote, Président sur ce point.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au 26.

# 26/ PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE PROMOTION DE L'AQUACULTURE MARTINIQUAISE D'EAU DOUCE ET D'EAU DE MER

M. Louis BOUTRIN – Comme le Président vient de le dire, nous avons un projet de développer l'aquaculture en Martinique. Vous avez les chiffres dans le tableau qui vous montrent l'effondrement de la filière puisque nous sommes passés en 2011 à 20 aquaculteurs, 13 en 2015 et actuellement 3. Le nombre d'emploi créé à côté n'a pas évolué et nous produisions à l'époque 120 tonnes de loups, de cobias, d'écrevisses, de crevettes, de saint-pierre production de l'aquaculture martiniquaise à seulement 43 tonnes. Or, les besoins en consommation de poisson sont énormes. Il ressort de tout cela que malgré de nombreux soutiens publics, cette filière demeure très fragile. Il s'agit aujourd'hui de retrouver dans un premier temps d à l'horizon 2023 les niveaux de production que l'on avait précédemment atteints dans les années 2011. Cela veut dire qu'il va falloir monter en puissance pour conquérir 10% des parts de produits aqua-type frais soit environ 300 à 400 tonnes. Développer la production donc l'emploi dans ce secteur et maintenir la collecte des

données technico économiques du secteur. Pour cela il faut poursuivre la démarche de labellisation entreprise par le PARM et la COBAKAM qui mettent en avant l'éthique de production c'est-à-dire le respect de l'environnement, de l'animal et du consommateur. Accompagner et soutenir la structuration du secteur et surtout mutualiser les moyens afin de s'ouvrir également à une coopération internationale. L'autre projet celui qui vous est présenté aujourd'hui, a deux axes : un, il s'agit de la création d'un pôle d'activité aquacole qui s'organise autour d'un centre technique aquacole territoriale et interrégionale qui serait situé à Pointe Lynch au Robert. Deuxièmement le centre technique ne serait pas suffisant s'il n'y avait une véritable pépinière de production aquacole qui va intégrer les aménagements collectifs. Ces deux projets, sous maîtrise d'ouvrage de la CTM, seront mis en œuvre lors des prochains mois. Chers collègues, vous avez eu le dossier, il s'agit là des enjeux considérables en termes de production pour répondre aux besoins de consommation du pays, mais surtout de redynamiser une filière qui a été fortement impactée par la pollution au chlordécone. On a vu l'usine de Seguineau du jour au lendemain avec des écrevisses qui avaient plus de 250 fois ladite norme (vous connaissez ma position sur cette question des LMR en ce qui concerne un poison redoutable qui est le chlordécone) qui s'est effondrée. C'est un projet conséquent qui va demander des investissements conséquents puisque le projet global est estimé 5 503 333 € pour la période 2018-2021 et de 300 000 € en moyenne par an pour le fonctionnement. Ce qui veut dire que c'est un effort considérable de la collectivité au secteur de la pêche et de l'aquaculture. Je répète les chiffres 5 503 333 € d'investissement et 300 000 € de fonctionnement par an. Ces 5 503 333 € sont répartis comme suit : 1 800 000 € pour le Fonds Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP) et 1 200 000 € d'investissement pour la CTM. Il vous est demandé aujourd'hui de permettre la mise en œuvre de ce projet de développement durable et pour promotionner la filière aquacole en Martinique.

## M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes de paroles ? Collègue MARTINE

M. Raphael MARTINE – Président, je veux juste donner l'avis de la commission Politique de la mer qui est bien sûr un avis favorable à ce développement durable de promotion de l'aquaculture martiniquaise notamment en eau douce et en eau de mer. Nous croyons que ce projet est fondamental et capital pour la filière qui a souffert d'une inorganisation voire une insuffisance d'organisation pendant de longues années. C'est un projet ambitieux et qui va booster cette filière qui en a tant besoin.

#### M. le Président Claude LISE – Collègue TELLE.

Mme Patricia TELLE — Bien évidemment nous sommes favorables à cette promotion de la filière aquacole. C'est vrai qu'en Assemblée plénière nous avons eu à parler plusieurs fois de ce futur plan Marshall et j'ai envie de dire pour l'aquaculture, c'est tant mieux si nous arrivons là, en tout cas nous arriverons bientôt à une phase opérationnelle avec le centre technique d'abord et la pépinière adossée à ce centre technique. Je crois que les aquaculteurs qui nous entendent aujourd'hui vont avoir de nouveau de l'espoir parce qu'ils sont très en difficulté, ils ne sont plus que deux aujourd'hui dont un écloseur et un autre. Ces messages que nous allons donner par ces prévisions d'outils sont forts. Je voudrais juste revenir sur l'annexe n°2 puisque tout le monde a lu le projet, il est complet, nous avons un peu l'orientation : sauver l'existant, consolider, sécuriser, développer. Ce que je voudrais savoir concernant « sauver l'existant », est-ce que l'on est bien d'accord que ces deux qui

sont là, ils ont besoin d'être aidés immédiatement ? Mais les quelques autres qui étaient là, il n'y a pas bien longtemps encore, ont toute l'expérience, tout le savoir-faire pour reprendre très vite un second souffle. Je lis dans la rubrique « sauver l'existant » qu'on prévoit « urgence et priorisation des demandes de versement de l'aide du PCS » pour ceux qui en ont fait la demande, qui ont établi les dossiers. Nous savons que c'est un parcours du combattant, ce n'est pas toujours simple, nous en avons parlé précédemment aussi et je vois qu'il y aura une avance avec différé de remboursement pour l'achat d'aliments et d'alevins. Ça, on est vraiment dans du concret et on est vraiment dans une mesure qui aidera des professionnels à réagir rapidement. C'est vrai qu'un cycle c'est un an jusqu'à dix-huit mois pour certaines espèces, mais si réellement la CTM aide rapidement sur l'achat d'aliments et d'alevins, on aura bien avancé. Je lis « moderniser et réhabiliter les outils de production » et je lis « mise en place d'un dispositif financier pour accompagner les exploitations ». Ma question est quel dispositif financier? Mais en tout cas, oui, on est vraiment d'accord làdessus, sécuriser, réhabiliter les sites pollués par la chlordécone et indemniser les professionnels. J'ai mis un point d'interrogation parce que j'aimerais bien avoir un peu de précision sur ces indemnisations dont on parle et en face, « réorientation des bassins d'eau douce abandonnés pour de la production aquariophile et ingénierie financière ». Quoi précisément ? Voilà ce que je voulais demander. On parle aussi d'utiliser la filière FEAMP et c'est vrai que les Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et de la Pêche méritent d'être encore davantage consommés je voudrais bien aussi, si ce n'est là ce soir mais qu'ultérieurement, on nous dise un peu le taux de consommation de ce FEAMP. Concernant la consolidation des missions du Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins, il serait vraiment intéressant que sur les deux filières pêche et aquaculture on puisse avoir en Assemblée une séance peut-être une séance spéciale, qu'on puisse en parler sereinement. Merci Monsieur le Président, merci chers collègues.

# M. le Président Claude LISE – Collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE — Je ne vais pas reprendre tout ce qu'a dit la collègue TELLE. A l'heure où l'on parle de chlordécone, d'interdiction de pêche côtière à cause de chlordécone, cette filière doit être soutenue et que ce projet, il est porteur d'espoir pour tous les professionnels de la pêche aquaculture. Le rapport le dit, il y en a eu beaucoup qui ont baissé les bras. Au Vauclin, par exemple, il y avait trois professionnels dont un qui essaie de sortir la tête de l'eau et un autre qui essaie de reprendre. Mais vu les difficultés ce n'est pas évident pour eux. Ce projet est très bien surtout quand on sait que le poisson, le loup des caraïbes, est très apprécié des restaurateurs. La collègue TELLE a parlé de l'aide pour l'achat des aliments, il va falloir vraiment se pencher sur la chaîne d'alimentation qui coûte très chère et l'approvisionnement en aliment en aquaculture coûte très cher. En Martinique, il y a une chaîne de production animale (que je ne vais pas citer) et ce type de nourriture ne peut pas être produit ici. Donc là aussi il va falloir trouver une solution pour l'approvisionnement en aliment... Je ne sais pas si le projet va pouvoir un jour voir le jour pour pouvoir vraiment produire quelques aliments en Martinique pour essayer de diminuer les coûts parce que cela coûte très, très cher pour un aquaculteur. Voilà en gros ce que j'avais à dire pour l'instant.

## M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Très rapidement. D'abord nous disions que, à un moment, il y avait 20 fermes, après 15, après 4 ou 2 ou 2 ½; Dans la réalité peut-être qu'il nous faut de

temps en temps nous poser la question pourquoi n'y en a-t-il plus. Ce n'est pas la peine de dire qu'on relance sans tenir compte de la réalité : qu'est-ce qui fait qu'il n'y ait plus de fermes. Et en même temps, il faut se poser la question sûre... si on pense que c'est le chlordécone qui fait que, pour l'aquaculture d'eau douce... où sont les terrains. Il faut se poser les questions aussi s'il y a des fermes qui ont fermé est-ce que c'est par rapport aux sargasses qui étouffent tout. Si c'est par rapport aux sargasses, je dis en même temps... si on veut aider... tenir compte de ce que l'on peut faire sur les sargasses. Et j'ajouterai simplement, il y a eu deux journées de discussion mises en place par les agriculteurs y compris sur l'aquaculture. Est-ce que les synthèses de leurs travaux, on va en tenir compte dans ce que l'on veut faire ? Parce que j'ai entendu beaucoup de discussion au début, d'ailleurs tu étais là, sur l'aquaculture et tout cela. Il faut en tenir compte.

M. Louis BOUTRIN - Les collègues qui sont intervenus, ils ont parfaitement cerné la problématique. On a vraiment une filière qui nécessite, tous on se penche sur son berceau, parce que c'est une filière qu'on aide à redémarrer, qui a (sans jeu de mots) touché le fond et pour laquelle nous avons eu beaucoup d'écoute, il a fallu écouter énormément les professionnels, comprendre toutes les problématiques. Et la collègue TELLE a souvent été à mes côtés quand nous avons fait... nous avons presque bouclé notre tour de la Martinique, il nous manque la demande du Prêcheur et les communes du nord atlantique pour boucler cette phase qui est indispensable qui est une phase de concertation et d'écoute. Et chaque fois nous disons la même chose, il y a trois métiers que ce soit pour la pêche ou pour l'aquaculture : il y a la production qui est une profession bien à part, il y a la gestion qui est encore une autre profession et il y a la commercialisation. Le problème c'est qu'à la fois nos marins pêcheurs et nos aquaculteurs cumulaient ces trois professions. Or, aujourd'hui, il faut que l'on soit en mesure d'accompagner même en l'absence de Chambre Consulaire les professionnels à travers des choix stratégiques que nous avons faits et qu'on a rappelés dans le tableau : sauvegarder l'existant, consolider ce que l'on a même si ce que l'on a ce n'est pas grand-chose, sécuriser pour pouvoir développer. La collègue, elle pose une question en ce qui concerne l'achat d'aliments et d'alevins. C'est une grande difficulté puisque cela coûte relativement cher. Tous ceux qui débutent dans la profession, ils sont confrontés à cette difficulté. L'idée c'est qu'il y ait un préfinancement, une avance avec différé de remboursement pour les aquaculteurs. On s'est inspiré des huit dispositifs votés en juillet 2016 ici même par l'assemblée de Martinique pour l'agriculture et on a regardé les dispositifs qui existaient pour les adapter à la pêche et surtout à l'aquaculture. En la matière, il y a un dispositif d'aide à installation de jeunes agriculteurs, nous avons mis un dispositif d'aide à installation pour les jeunes aquaculteurs avec des sommes assez conséquentes qui permettent aux jeunes qui veulent aller vers cette filière de pouvoir être épaulés par la CTM. Chaque fois que nous avons des rencontres avec les professionnels sur le terrain, nous venons à la fois avec les services de la direction de la pêche et de la mer, mais également avec la direction des fonds européens puisque même si c'est un mât de cocagne, la collègue a dit qu'il y a beaucoup de difficultés, pour pouvoir obtenir ces fonds quand les conditions d'éligibilité sont réunies, il faut qu'à la CTM que l'on puisse accompagner les professionnels. Alors en ce qui concerne les sites pollués par le chlordécone pour indemniser les professionnels, c'est une revendication récurrente. Cette semaine, nous avons reçu à la CTM trois inspecteurs de la direction de la mer qui sont venus pour faire un rapport au Premier Ministre et nous avons insisté sur le fait qu'il n'y ait pas eu de dispositif, là à travers un fonds d'indemnisation pour les aquaculteurs et les marins pêcheurs et en l'espèce pour les aquaculteurs qui par le passé, ont tout perdu. Je pense à Monsieur LOUISE qui est au Saint-

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

Esprit, son exploitation était alimentée par des eaux qui venaient d'une rivière avec des bassins versants plantés en banane. Il a vu débarquer la gendarmerie chez lui parce que les écrevisses qu'il produisait, là encore il y avait 250 à 300 fois la norme en chlordécone. Donc nous devons, aujourd'hui proposer et accompagner les aquaculteurs, par le passé ont tout perdu pour qu'ils bénéficier parce que là encore ils sont passés à perte et profit et du jour au lendemain, ils se sont trouvés ruinés. Ce n'est pas normal, il n'y a pas eu d'accompagnement par l'Etat et la sécurisation passe par effectivement ce dispositif. Voilà chers collègues, compte tenu de l'heure, je ne vais pas m'étendre sur..., vous avez bien compris qu'il y a...et j'espère que les collègues ont compris que ce projet était porteur d'espoir pour la profession et surtout il y a de l'emploi, si nous nous attelons, dans cette filière parce que c'est une filière d'avenir et ce n'est pas le collègue LAVENTURE qui va me contredire.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote. Je pense que c'est unanime.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons au n°27

27/ DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (PAR LE SEA) AUX PROJETS RITA DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET FEADER 161-2017-02 : MADIN'BIOSEM – RESYMAR MADIN'RUM

M. Louis BOUTRIN – Le présent projet a pour but de voter via la direction du développement économique et de l'emploi du service d'expérimentation en agro-écologie, en différents projets et dont certains effectivement sont portés dans le cadre du FEADER, et surtout dans le cadre du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole, le Réseau RITA. Le projet a pour enjeu de faciliter l'approvisionnement en semence pour les producteurs bio par la mise en place d'outils, plateformes, producteurs spécialisés, producteurs de semence. Mais ce projet a pour objectif d'avoir des références techniques sur les semences bio existantes et actuellement disponibles qui sont soit endémiques soit importées. A terme, ce projet devrait permettre d'obtenir une augmentation de la production locale bio notamment des produits maraîchers. Comme vous le savez, chers collègues, la bio connaît une extension considérable avec les crises alimentaires à répétition que nous connaissons pour des produits qui viennent de l'extérieur et nous sommes également dans notre zone géographique concernée par ces scandales sanitaires; puisque pas mal de fois, vous entendez qu'il y a des produits qui sont enlevés des rayons. On ne peut pas rester les bras croisés en spectateur de cette situation, monter en puissance et monter en compétence en matière du développement du bio. Ce projet RITA permettra effectivement d'accompagner et il s'agit pour la CTM de participer aux deux phases que vous avez dans le projet et c'est un projet qui va durer trois années. Il s'agit de mettre notre service d'expérimentation en agro-écologie qui n'interviendra qu'en 3ème année en tant que station pilote où seront testées toutes les actions éprouvées séparément dans les deux premières phases de ce programme. Il n'y a aucun coût participatif pour la CTM si ce n'est le temps de travail du personnel qui est estimé à 5 765 €. Chers collègues, il vous est demandé de donner un avis favorable et d'approuver la validation de la participation de la CTM à ce projet RITA.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Sinon nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

# 28/ DEMANDE DE REPORT DE LA REALISATION DU PROGRAMME 2018 DE SUIVI DES CETACES EN 2019 PELAGOS 972 (SEPANMAR)

M. Louis BOUTRIN – C'est un programme que nous avons déjà eu l'occasion de présenter ici pour la protection des cétacés. C'est le programme pour la campagne 2019 en saison sèche. Ce programme est nettement plus favorable pour l'observation des mégaptères. Il vous est demandé, chers collègues, de donner un avis favorable pour une participation de la CTM et allouer à une subvention à l'association SEPANMAR pour le suivi et la réalisation de ce programme des cétacés pour l'année 2019.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Sur les cétacés, il n'y a pas d'oppositions. Nous sommes unanimes ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous passons au 28.

# 29/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR COULEUR CAFÉ PRODUCTION AU TITRE D'UNE AIDE A LA PRODUCTION DE MAGAZINE TELEVISE "COTE MER"

M. Louis BOUTRIN – La collègue de la culture aurait très bien pu présenter également ce dossier, mais il s'agit de documentaires que vous avez certainement vus en télévision qui s'appelle Côté Mer. Couleur café production c'est la SARL qui est spécialisée dans la production audiovisuelle et qui a porté ce projet. Ce projet pour un coût de 125 825 € au total, vous avez l'ensemble des rubriques, il s'agit de films et il y a dans la participation l'achat et la diffusion France TV 52% soit 65 000 €, l'apport du producteur lui-même à ce projet qui est de 14% soit 17 823 €, le Ministère des Outre-Mer participe à hauteur de 6% soit 8 000 €, la fondation Clément à hauteur de 4% soit 5 000 €, et la CTM est sollicitée à hauteur de 24% soit 30 000 €. Vous avez les récentes études qui ont été menées en milieu marin martiniquais telle que l'expédition de MADIBENTHOS, telle que l'exploration Libre et Air en coopération avec Cuba et la Ville du Lamentin. Ils ont révélé l'immense richesse en espèces animales et végétales de l'espace marin et de nouvelles espèces ont même été découvertes au cours de ces inventaires. Toutefois, notre milieu marin est dégradé et

menacé par des activités aussi bien qu'en mer qu'en terre. Le film a pour but d'éveil des consciences et de faire en sorte qu'il y ait une préservation face aux enjeux de la mer. Lors de sa séance du 14 mars dernier, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour que le dossier soit présenté à la plénière avec une proposition de financement à hauteur de 30 000 €.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Juste une demande de précision. Il y a un bureau du cinéma qui est mis en place. Est-ce que ces demandes passent le bureau ou non ?

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Non, ce dossier n'est pas aussi vieux que celui de *Siméon*, mais c'est un vieux dossier malgré tout. Il apparaît maintenant, mais on n'avait pas encore mis en place notre structure.

M. Jean-Claude DUVERGER – Il faut demander l'avis peut-être.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des oppositions? Non, il n'y en a pas. Des abstentions...?

M. Louis BOUTRIN – Tu as parfaitement raison. On n'a pas voulu retarder le dossier qui est là depuis un moment. D'ailleurs je l'ai annoncé, ce n'est pas parce qu'il y a une dimension de l'écologie marine, qu'il faille envoyer ce dossier chez nous. On a discuté de cela au Conseil Exécutif, le coup était déjà parti, mais c'est tout à fait un dossier qui devrait aller à la culture. C'est une production audiovisuelle.

M. le Président Claude LISE – Le vote est commencé...

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Je vous propose une dernière question, vu l'heure,

# 30/ AIDE EXCEPTIONNELLE A MONSIEUR R.A. POUR SA PERTE DE PRODUCTION AQUACOLE DE LOUP DES CARAIBES

M. Louis BOUTRIN – On a parlé tout à l'heure de producteur sur le Vauclin, ce producteur est sur la commune du Vauclin, Monsieur R.A. qui est exploitant aquacole. Il sollicite une aide d'urgence pour un montant de 156 431 €. Après examen du dossier, il vous est proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 30 000 € pour cette exploitation. 30 000 € représente le plafond de l'aide autorisée dans le cadre de règlement des minimis soit 19,2% de la demande globale de l'exploitation.

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – Je ne suis pas intervenu sur le rapport 26 puisque les questions avaient été posées en Commission. Là je vais souligner le courage de cet aquaculteur que nous

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

connaissons bien, qui, pour la deuxième, a perdu toute sa production à cause des invasions de sargasse. L'aide qu'on lui porte bien sûr atteint le plafond de minimis, mais j'aimerais qu'on puisse explorer, chers conseillers exécutifs, d'autres pistes pour aider cet aquaculteur puisque l'aide que nous lui apportons est bien en deçà des besoins qu'il affiche.

M. Louis BOUTRIN – Oui, cher collègue, je n'ai pas développé, l'exploitant a pris en compte deux commandes d'aliments en 2017 et en 2018. Pour retrouver sa capacité financière pour relancer son activité suite aux catastrophes que l'on a connues, il a sollicité effectivement une aide, mais le problème qu'il y a c'est que ces aides sont plafonnées. De plus la part éligible qui est beaucoup plus réduite que ce qu'il espérait, nous avons malgré tout versé le plafond en fonction du règlement des minimis c'est-à-dire le plafond à 19,2 %. Ce que tu proposes, il y a d'autres dispositifs : aide à l'installation, aide aux entreprises en difficulté ; on a étendu ces dispositifs, d'aide aux entreprises aquacoles en difficulté. Il serait bien effectivement qu'il puisse se rapprocher de toi (tu es conseiller territorial) de manière à ce que l'on puisse voir avec les services s'il est éligible et émarger sur d'autres aides.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des oppositions ? Collègue DUVERGER

M. Jean-Claude DUVERGER – L'aide au minimis est plafonnée.

M. Louis BOUTRIN – Oui.

M. Jean-Claude DUVERGER – Mais une aide de la collectivité n'est pas plafonnée. Il n'y a pas d'incompatibilité. Est-ce que Monsieur R.A. c'est le même monsieur dont le nom tout entier est plus bas ?

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est le même ? D'accord.

M. le Président Claude LISE – Collègues, pouvons-nous passer au vote ?

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Collègues, attendez une seconde, je vais vous dire un peu comment les choses vont se passer demain.

J'ai constaté que vous êtes tous en hyper-forme le soir, et j'ai remarqué qu'il y a peu de gens à l'heure le matin. Je vais vous dire une chose, demain nous devons commencer à 09h30, à 10h30, si nous n'avons pas le quorum, je renvoie lundi comme le prévoit les textes. Je vous le dis, à pile 10h30 je renvoie à lundi. Deuxièmement je vais noter les gens qui arrivent, deux, trois, quatre heures après le début, je leur demanderai de réduire leurs interventions. C'est très beau d'arriver très en retard, il y a des gens qui sont là depuis le matin, qui sont épuisés et par conséquent il faut un peu de justice. J'ai préféré vous donner les règles du jeu demain. Personnellement je serai intransigeant parce que je pense que si tout le monde travaille un peu plus le matin, peut-être qu'on sera fatigué vers 22h30.

a séance est suspendue Demain 09h30 au plus tard.	
Fin de la séance à 22h42)	

#### **SÉANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2019**

#### Salle Camille DARSIERES

M. Le Président Claude LISE – La séance est reprise. Je remercie tous ceux qui ont fait l'effort, d'être là, non pas à l'heure, mais qui ont fait l'effort, de nous éviter un renvoi à lundi, parce que j'étais bien décidé à le faire à 30. Bon, j'aurais renvoyé à lundi. Je vous dis cela franchement. Donc on a la possibilité de continuer de justesse. Juste avant, s'il vous plait! Juste avant de commencer, parce que j'ai eu des retours de certains collègues, à propos des difficultés d'entrée et de sortie hier soir, enfin, hier dans la journée. Donc, je me suis engagé auprès des collègues qui me disent avoir eu des difficultés, des difficultés qui ne correspondent pas exactement à ce que je pensais. Parce que je pensais qu'il y avait un blocage qui était dû aux manifestants. Il semble qu'il y ait eu des blocages dus à notre propre service de sécurité. Ce qui pose un autre problème. Et, par conséquent, je vais très officiellement, saisir le Président du Conseil Exécutif, car, ce que je découvre, à postériori, c'est qu'il y a eu des problèmes de sécurité hier, dans ce bâtiment. S'il y avait eu un tremblement de terre, par exemple, cela aurait pu entrainer des conséquences. Par conséquent, il faut qu'on définisse une règle, dans des cas de manifestations, etc. Je veux bien que nous ayons un service de sécurité pour empêcher les manifestants d'entrer, mais, il faut que les élus puissent être évacués, le personnel également, donc il faut qu'on définisse des règles. Je le dis. Le Conseiller Exécutif MARIE-SAINTE qui s'occupe des services techniques, collègue MARIE-SAINTE, je dis que tu as quand même des responsabilités en matière de services techniques, d'après ce que j'ai compris, en tout cas, tu es au Conseil Exécutif, je le dis là, mais je ferai une démarche officielle sur le problème de la sécurité. Je parle de la sécurité en cas de problème d'évacuation etc... que nous ayons une procédure. S'il y avait eu un tremblement de terre, je dis bien, important, moi Président d'Assemblée, qu'est-ce que je dis aux élus? Qu'est-ce qu'on fait? Il faudrait peut-être que nous définissions ce genre de procédure. Donc, je voulais juste poser le problème, puisque des collègues m'ont dit, oui, je ne pouvais pas sortir. Le problème d'entrée c'est autre chose, mais la difficulté de sortir, c'est quand même plus embêtant. Voilà. Tu voulais dire quelque chose?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non, non, je voulais faire une mise au point, parce qu'un certain nombre de personnes croient que lorsque le Président n'est pas là je suis le Président. Le poste de Vice-président n'existe pas au Conseil Exécutif. Parce que jusqu'à, y compris, les gens haut placés à la préfecture, lorsqu'ils écrivent, ils m'écrivent, au premier Vice-président. Cela n'existe pas. La loi a prévu un Président du Conseil Exécutif. Maintenant je peux en guise de bonne volonté lui transmettre le message. Mais, son directeur général des services est à côté de vous, donc je pense qu'il pourra transmettre également ce message.

M. Jean-Claude DUVERGER – Mais, le premier Vice-président a délégation de signature.

M. Le Président Claude LISE – Tu sais collègue MARIE-SAINTE, ne soyons pas trop formaliste parce que je vois des conseillers de mon Assemblée, qui représentent le Président très officiellement. Par conséquent... Bon, si on commence à vouloir être formaliste, il faudrait que je me plaigne de voir que j'ai constamment des élus de l'Assemblée qui jouent, si j'ose

dire, les Conseillers exécutifs, quelques fois en présence de Conseillers exécutifs. Donc, ne soyons pas formalistes. Voilà... Bon, maintenant, j'ai dit ce que j'avais à dire pour que chacun comprenne que je prends mes responsabilités. Parce que je ne veux pas que demain, les collègues me disent que bon, je ne me suis pas préoccupé de leur sécurité, pour que nous ayons une procédure bien définie, je verrai donc, je solliciterai une entrevue avec le Président du Conseil Exécutif pour que nous définissions une règle pour le cas de... lorsqu'il y a des évènements comme cela, qu'on pense à ce qui pourrait se produire. Donc, voilà. C'est pour tranquilliser tout le monde. Ceci étant posé, je propose donc, puisque nous ne pourrons pas continuer la série de questions qui était présentée par notre collègue BOUTRIN, puisque je sais qu'il a une réunion importante, donc, quand il pourra revenir, on lui permettra de reprendre la série de questions qu'il a présentée, et je propose que nous profitions de la présence du collègue Conseiller Exécutif Miguel LAVENTURE pour entamer la deuxième série de questions qu'il a à nous présenter, puisqu'il a présenté une première série hier, et c'est une série qui commence par la question numéro 50. Là, il y a plusieurs demandes de garanties. Est-ce que comme d'habitude... comment ? Oui, il est d'accord pour faire les... alors, il y en a que deux. Donc, les deux demandes de garanties, donc, les questions 50 et 51.

- 50/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM (SMHLM) À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 2 019 480,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS DE TYPE PLS SITUES QUARTIER BOIS CARRE AU LAMENTIN
- M. Miguel LAVENTURE Merci Monsieur le Président. Alors, Monsieur le Président, mes chers collègues, la question, concerne une demande de garantie sollicitée par la société OZANAM, concernant un programme de construction de 27 logements de type PLS au quartier Bois Carré au Lamentin. Le montant du programme et de 3 285 010,65 €, avec un prêt PLS qui est prévu pour 2 019 480,25 €. La collectivité est sollicitée pour apporter sa garantie sur la mobilisation de ce prêt. La ville apporte, de son côté, le complément. Et donc, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de cette garantie pour un montant de 807 792 € qui représente 40 % du volume total de l'emprunt que j'ai indiqué à l'instant, pour la construction de ces 27 logements sociaux PLS. Je répète au quartier Bois Carré au Lamentin.
- DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE SAINT-MARTIN (SEMSAMAR) A HAUTEUR DE 50 % DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 13 545 839,22 € DESTINÉ À L'ACQUISITION EN VEFA DE 112 LOGEMENTS SOCIAUX DONT 78 LLS ET 34 LLTS « RÉSIDENCE LES CYLADES », HABITATION GRANDE SAVANE VILLE DE DUCOS ANNULATION DÉLIBÉRATION N°18-97-1 DU 4 AVRIL 2018
- M. Miguel LAVENTURE Deuxième dossier, toujours sur les problèmes de garantie d'emprunt. Il s'agit de se prononcer sur un dossier qui a déjà été examiné et qui a besoin, par conséquent, d'un ajustement. Cette fois-ci le programme est réalisé par la société SEMSAMAR pour la réalisation de 78 LLS et 34 LLTS. Cela se passe au quartier Grande Savane de la ville de Ducos. Il y a un emprunt concerné par cette opération, dont le montant est de

2 019 480 €, qui est souscrit auprès de la Caisse des Dépôts, et la demande à l'assemblée c'est de procéder à l'attribution de cette garantie qui, en fait, est un ajustement par rapport à une décision qui était déjà intervenue en avril 2018 et ajustement qui a été sollicitée par la Caisse des Dépôts qui est l'organisme prêteur. Voilà Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Logement-habitat.

Mme Christiane BAURAS — Avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Marius NARCISSOT — – Juste pour dire Président...

M. Le Président Claude LISE – Oui ? Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Pour dire que sur ce point le conseil municipal de la ville de Ducos à délibéré et a émis un avis favorable ce mardi. Donc nous sommes en parfaite coordination.

M. Le Président Claude LISE — Très bien. Donc, on passe au vote.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons à la question n° 52 : Proposition d'adhésion de la collectivité territoriale à la Société Française d'Evaluation (SFE).

# 52/ PROPOSITION D'ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EVALUATION (SFE)

M. Miguel LAVENTURE – Alors, c'est une question, je dirais, qui est analogue à toutes celles qu'on a vu en la matière. Vous savez que les collectivités sont invitées à faire beaucoup de partage d'informations, et en tout cas, de s'enrichir des pratiques et connaissances des autres. C'est le cas sur les problématiques d'évaluation et il est proposé que notre collectivité, qui en plus à cet élément d'innovation et d'originalité que nous vivons depuis trois ans, puisse adhérer à la Société Française d'Evaluation, ce qui lui permet de disposer de toute une série d'éléments sources à partir desquelles, elle peut, elle-même, organiser ses propres initiatives, et mettre en œuvre les dynamiques d'évaluation. Elle peut aussi, bien entendu, faire partager par les autres de son acquis en la matière. Et cette adhésion évidement, est assortie d'une cotisation dont le montant est de 1 200 € par an. Voilà monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI — — Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des questions ? Oui, collègue DUVERGER.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – L'évaluation c'est un mot. Cela consistera à quoi ? L'évaluation quoi ? De la qualité du personnel ? Du bilan du travail ? Une évaluation c'est quelque chose de précis.

M. Miguel LAVENTURE – Alors la Société Française d'Evaluation elle est, je dirais sur un champ très large, puisque l'idée c'est de pouvoir, précisément, et je le répète encore une fois, surtout pour une structure comme la nôtre, qui a, je dirais, un côté un peu nouveau, de pouvoir mettre en œuvre les dynamiques d'évaluation. Je rappelle d'ailleurs, qu'il y a une direction, je parle sous le contrôle du DGS, il y a une direction un petit peu innovante qui a été mise en place dans le cadre de l'organigramme qui a été approuvé par les instances compétentes, qui est chargée de l'évaluation des politiques publiques. Donc, l'évaluation est, en particulier, celle de la performance de ce que nous pouvons nous-mêmes faire. Mais bien sûr, cette performance s'évalue à tous les niveaux que tu viens de rappeler, qui sont des périmètres pour lesquelles il faut procéder à des démarches particulières. Voilà.

(Intervention hors micro inaudible)

M. Miguel LAVENTURE – Peut-être effectivement que je n'ai pas été suffisamment précis. L'idée n'est pas de passer convention avec un prestataire. L'idée est de partager, c'est pour ça que j'ai parlé de benchmarking tout à l'heure, de partager la dynamique qui est mise en œuvre par l'ensemble des collectivités pour pouvoir être les plus performantes possibles. Et donc, cette Société Française d'Evaluation, c'est un lieu où les méthodes d'évaluation sont un petit peu discutées. C'est un lieu où les constats sont évidemment confrontés, et c'est aussi un lieu où on peut imaginer précisément, comment faire en sorte que l'approche des prestataires peut s'organiser d'une manière qui soit la plus efficace possible. Et donc, l'objectif, c'est de s'enrichir et, probablement, je répète encore une fois, apporter nousmêmes les éléments de notre pratique qui peuvent constituer des enrichissements pour les autres.

M. Le Président Claude LISE – Il va y avoir une banque de données aussi ?

M. Miguel LAVENTURE – Tout à fait. C'est la notion de réseau qui fonctionne à ce niveau-là.

M. Le Président Claude LISE – Alors je pense qu'on est d'accord là-dessus. Il n'y a pas d'opposition ?

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité. On passe au 53 : Mise en place d'un régime portant sur l'exonération de l'octroi de mer pour les importations destinées à l'accomplissement des missions régaliennes de l'état.

# 53/ MISE EN PLACE D'UN RÉGIME PORTANT EXONÉRATION DE L'OCTROI DE MER POUR LES IMPORTATIONS DESTINÉES À L'ACCOMPLISSEMENT DES MISSIONS RÉGALIENNES DE L'ETAT

M. Miguel LAVENTURE – Dans un contexte réglementaire, qui est le contexte de mise en œuvre de l'octroi de mer. Alors, sur ce dossier on est sur quelque chose d'un petit peu particulier, puisque vous savez que la collectivité dispose de la possibilité de déterminer ses périmètres d'exonération d'octroi de mer suivant les limites qui sont fixées par la loi. Eh bien, la loi en question, offre à la collectivité la possibilité, concernant les missions régaliennes de l'Etat, de pouvoir contribuer à leur mise en œuvre dans les meilleures conditions. Et la CTM a été sollicitée par les différents services de l'État concernés, coordonnés par le Préfet pour permettre cette exonération des importations qui peuvent concourir, comme on dit, à l'exercice des missions régaliennes de l'Etat. Et par conséquent donc, nous sommes aujourd'hui, sollicités pour nous déterminer sur cette exonération. Alors, trois éléments d'appréciation pour que nous puissions mieux nous positionner sur cette affaire.

Premièrement, sur les missions régaliennes de l'Etat, il s'agit évidemment de ne pas mettre tout et n'importe quoi. Le terme est assez générique, mais il renvoie quand même à des choses qui sont connues, c'est tout ce qui concerne les problématiques de sécurité, les problématiques de défense, les problématiques qui relèvent des missions de justice et donc, on voit immédiatement quels sont les services qui sont concernés. C'est la gendarmerie, la police, les douanes, l'armée, la météo, la sécurité civile essentiellement.

- Deuxième élément pour bien cadrer le sujet, c'est que cette demande d'exonération intervient dans un contexte réglementaire qui est le contexte de mise en œuvre de l'octroi de mer. Nous gardons en mémoire, même si nous ne l'évoquons pas tous les quatre matins, mais nous savons que c'est dans ce cadre-là que nous évoluons ; nous gardons en mémoire que la Martinique constitue, avec la Guadeloupe, ce qu'on appelle un marché unique. Ce qui veut dire qu'on peut importer en Guadeloupe et consommer en Martinique parce qu'il suffit simplement d'avoir fait les formalités d'importation en Guadeloupe et cela vaut pour la Martinique et réciproquement. Et donc, les dispositions que nous pouvons prendre concernant l'octroi de mer, même si elles sont le fait de chacune des entités, c'est-à-dire Conseil Régional en Guadeloupe mais CTM en Martinique, il y a des perméabilités entre les deux territoires qui font qu'on ne peut pas être indifférent à ce qui se fait d'un côté, quand on veut se déterminer pour soi-même.
- Et puis le troisième élément c'est que nous avons en permanence une philosophie d'octroi de mer qui consiste à dire, autant nous comprenons que l'importation peut être facilitée, lorsqu'elle présente un intérêt général qui n'est pas discutable, autant nous voulons que ces importations soient toujours un élément qui doit être mis en rapport ou en perspective, par rapport à ce que nous avons comme production locale, et que chaque fois qu'une importation peut correspondre à une production

locale, évidemment, nous privilégions l'objectif de sécurité, de prospérité de la production locale, en utilisant l'octroi de mer à cet effet.

Et par conséquent, c'est sur la base de ces trois éléments de cadrage que la proposition vous est faite, avec donc les éléments suivants :

- Premièrement la Guadeloupe ayant déjà délibéré pour un certain nombre de ces produits, il nous est recommandé de pouvoir procéder de la même manière pour ce qui concerne l'octroi de mer externe, c'est-à-dire celui qui est payé au titre de l'importation, je dirais, classiquement. En ce qui concerne l'octroi de mer régional, l'octroi de mer interne, celui qui est payé de manière distincte, il est proposé d'y appliquer un taux de 1,5 %.
- Et la deuxième proposition qui vous est faite, le deuxième élément de proposition qui est fait, c'est de dire que, dans ce qui est proposé pour pouvoir bénéficier de ces exonérations, nous n'avons pas retenu, d'une part, les éléments qui sont susceptibles je répète, de pouvoir être offerts, d'être fournis, comme le résultat d'une production locale. Donc chaque élément que nous avons pu voir dans la nomenclature qui nous a été proposée, et dont nous pensons qu'il peut exister sous forme de production locale, actuelle ou future, nous l'avons sorti de la liste. Et deuxièmement, pour les petites fournitures qui peuvent faire l'objet d'un approvisionnement simple auprès de ce que nous pouvons considérer comme étant le commerce local, et bien nous l'avons également sorti de la liste. Et par conséquent, en annexe à la délibération, il y a une longue liste de nomenclatures douanières qui est proposée. Je rappelle que le principe de fonctionnement de l'octroi de mer, depuis la dernière loi qui régit cette matière, c'est qu'on n'accorde plus des exonérations à des bénéficiaires identifiés ; on accorde des exonérations pour des positions douanières quel qu'en soit le bénéficiaire. Et par conséquent, donc c'est cette liste de position douanière qui figure en annexe de la délibération sur la base des éléments que j'ai indiqué à l'instant. Voilà Monsieur le Président, en allant donc à l'essentiel du cadrage de l'esprit et de la démarche ce qui est proposé pour répondre à la demande qui nous est faite.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement économique.

M. Yan MONPLAISIR – Un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Alors la commission des finances a délibéré avec l'accord de la commission développement économique, et, a apporté effectivement, une attention très soutenue à ce dossier. Bien entendu les trois éléments présentés par le Conseiller Exécutif ont été pris en compte, notamment, en particulier, la nécessité de tenir compte du fait que nous sommes un marché unique avec la Guadeloupe, et l'impératif de ne pas prendre de décision qui pourrait favoriser les détournements de trafic au détriment de la Martinique. D'autre part, nous avons conscience que nous devons user de cet instrument de manière modérée et de manière utile, puisque nous savons que nous sommes dans la phase de réexamen de l'octroi de mer; et qu'il est toujours sous la surveillance pointilliste de la Commission Européenne qui persiste à le considérer comme une entrave aux grands

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

principes et, j'allais dire, aux grands dogmes de la libre circulation des marchandises. C'est quand même une perte fiscale, de l'ordre de 18,9 M, tel que c'est rapporté dans le rapport. Le rapport ne dit pas si c'est sur une année ou sur plusieurs années. Sur une année globalement. Parce que je suppose qu'on n'achète pas tous les jours une vedette pour la douane, par exemple. Néanmoins, je souligne quand même, que dans les rapports avec l'État, que si notre assemblée adopte ce rapport, c'est un élément quand même de négociation important que nous détenons entre nos mains.

M. Le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voulais dire que je votais ce dossier.

M. Le Président Claude LISE – Ah! Tu votais déjà. Oui. Tu es dans l'anticipation. Oui, effectivement, peut-être pour m'aider à faire aller plus vite, parce qu'on a le collègue BOUTRIN qui va devoir présenter toutes ses questions pour aller négocier. Voilà, donc, il faut qu'on accélère. Collègue LORDINOT, je demande à tout le monde d'aller droit au but, de synthétiser. Voilà, vas-y.

M. Fred LORDINOT - Bonjour Monsieur le Président, mes très chers collègues. Si je comprends bien Monsieur le Président, tu demandes d'appliquer ma méthode. Donc collègues, allez droit au but et surtout soyez synthétiques. C'est un sujet... le collègue BRANCHI l'a rappelé, on a un point d'accord sur cela. C'est une recette principale l'octroi de mer qui est remise en cause, on peut dire tous les sept ans, puisque le régime a été modifié. Mais cette question de l'exonération des biens de l'État mérite la plus grande attention. Elle doit faire l'objet, comme le collègue l'a dit, d'une négociation, cela doit être du donnantdonnant. Maintenant, il y aura un vote, mais il y aura une mise en application. Donc, il s'agira de voir, puisque j'ai vu comme vous-mêmes, que les volumes sont assez importants, les volumes financiers, et chacun sait aujourd'hui, que cette recette d'octroi de mer, est une recette déterminante pour les budgets des collectivités. Mais, je profite de l'occasion qui est offerte, puisque le collègue BRANCHI en a parlé, je sais qu'il est candidat, il m'a remis un papier hier, sur la liste communiste je crois en 17e position, pour les élections européennes du 25 mai prochain. Je dois lui dire que sa décision de s'impliquer dans cette élection me réjouis, même si je ne vais certainement pas voter pour lui, puisque je vais m'engager pour la liste conduite par Madame Nathalie LOISEAU, qui est la liste de la République en Marche et du MODEM, avec quelques alliés, et sur laquelle figure un Martiniquais, en bonne position et qui a des chances d'être élu qui est Monsieur Max ORVILLE, en 24e position. Et, je voudrais devant vous, très chers collègues, avec aussi l'aval du Président, voir dans quelle mesure nous ne pourrons pas organiser, et aussi avec le collègue LAVENTURE, des débats contradictoires, dans des locaux qui seraient mis à disposition de la collectivité pour pouvoir informer la population sur ces élections, qui auront lieu le 25 mai prochain, au mois de mai, 22 mai. Donc, si Monsieur le Président, vous qui avez quand même un certain nombre de prérogatives et de pouvoir, je voudrais voir avec vous, si vous pouviez mettre à disposition, si le collègue BRANCHI est d'accord, et d'autres qui soutiennent notre liste, pour que nous organisions des débats publics, pour que chacun puisse faire valoir ses arguments. L'un des enjeux, c'est l'octroi de mer. Et, je voudrais rappeler ici, aux collègues, ma position, et celle de mon collectif Convergence Progressiste Matinik, qui dit que nous devons travailler à l'abaissement, en tout cas, à l'harmonisation des taux d'octroi de mer. Je sais que dans le dossier, j'ai vu, c'est une position qui nous aligne de fait, sur la position de la Guadeloupe, mais nous avons quelques 200 positions tarifaires différentes avec des taux plus bas pour la Guadeloupe par rapport aux nôtres. Ma position est simple. Même si cela signifie pour nous une diminution des recettes, mais cela va augmenter la compétitivité du territoire Martinique, puisqu'un certain nombre de biens qui sont actuellement dédouanés en Guadeloupe, seraient dédouanés en Martinique. Vous avez vu qu'il y a eu ce fameux baptême du navire de la CGM ici, et que notre port a un grand potentiel. Donc ma position, je n'engage pas le groupe ici, c'est la position politique de Fred LORDINOT et de son groupe politique, qui dit qu'aujourd'hui nous devons travailler à l'abaissement de nos taux, faire que toute une partie du trafic, qui aujourd'hui est captée par la Guadeloupe au détriment des collectivités martiniquaises, donc cette décision, j'espère que le collègue va mettre cela très prochainement avec l'administration et l'aval du Président de l'Assemblée et du Président du Conseil Exécutif, et de tous ceux qui ont en charge la politique économique. Il est temps qu'on règle cette question de la manière la plus sereine possible, pour augmenter la compétitivité de la destination et du territoire Martinique. Donc je voterai naturellement le projet qui est proposé. Mais, je le rappelle, j'espère que le collègue va mettre en place un calendrier de négociation avec l'État, pour que l'État précise, dans la durée, les exonérations qui seront demandées sur les biens que l'État entend importer. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, donc, je te propose de répondre.

M. Miguel LAVENTURE – Un mot rapide pour remercier les collègues de leur commentaires et suggestions. Concernant les questions de périmètre, donc on va essayer d'être le plus vigilant possible. Concernant les aspects de négociation évoqués par plusieurs collègues, il est évident que c'est un élément essentiel du dialogue avec l'État. Et concernant l'aspect de l'harmonisation avec la Guadeloupe, donc je veux simplement faire état de l'échange que le président MARIE-JEANNE a eu avec le président CHALUS à la Martinique, il y a un mois, un mois et demi, lorsque celui-ci s'est rendu ici. Et, Monsieur BUCHER qui était là avec nous, peut en témoigner. La question de l'octroi de mer a effectivement été un sujet d'échange avec l'objectif d'arriver le plus tôt possible à une vraie harmonisation, et j'espère qu'on va pouvoir concrètement traduire cette perspective partagée par les deux Présidents de manière publique, puisqu'ils ont eu un petit contact presse après, comme cela a été évoqué, pour que ça puisse être concrétisé rapidement. Voilà, Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Nous passons au vote.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 54 : Soutien au renforcement du secteur des excursions nautiques.

### 54/ SOUTIEN AU RENFORCEMENT DU SECTEUR DES EXCURSIONS NAUTIQUES

M. Miguel LAVENTURE – Merci Président. Le collègue BOUTRIN va pouvoir ensuite présenter ses rapports, puisqu'il a d'autres contraintes. Ca, c'est un rapport sur lequel j'espère qu'il va y avoir une convergence des appréciations, qui d'ailleurs intéresse aussi le collègue BOUTRIN à certains égards. La Martinique, aujourd'hui, fort heureusement, fait l'objet de la part d'un certain nombre d'acteurs, d'initiatives qui méritent d'être encouragées. Le domaine des excursions nautiques s'inscrit très clairement dans cette dynamique-là. Et, la nécessité d'avoir un cadre s'impose, parce que les excursions nautiques peuvent être opérées par des acteurs ayant des statuts très différents. Et par conséquent, en fonction des statuts des intéressés, les dispositifs qui peuvent être envisagés ne sont pas les mêmes et, en fonction de la nature des investissements concernés, le mode d'intervention peut être différent. Et, c'est la raison pour laquelle il vous est proposé un dispositif qui va permettre de distinguer tout cela et de le faire d'une manière harmonisée et sécurisée juridiquement. Aujourd'hui, le fondement juridique de l'intervention, c'est que selon le règlement de l'Union Européenne 1407-2013, et le régime cadre exempté numéro 39-252, relatifs aux aides à finalité régionale, il y a besoin de mettre en place ce genre de dispositif pour pouvoir intervenir d'une manière qui ne soit pas contestable au niveau européen. Le contenu de la proposition qui vous est faite, c'est d'abord d'exprimer un soutien marqué aux acteurs confirmés dans le domaine, s'adonnant à des investissements en matière d'aménagement et d'équipement de bateau. Il s'agit, on voit bien la finalité, c'est de renforcer l'offre touristique, la diversifier et permettre d'accentuer l'attractivité par ce domaine. Les bénéficiaires seraient toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique, justifiant d'une activité pour laquelle l'usage du bateau se révèle nécessaire. L'aide pourra être portée par un marin pêcheur s'inscrivant dans la diversification de son activité. Ce premier volet qui concerne les bénéficiaires marins pêcheurs, est un élément qui s'organise sur la base d'un certain nombre de conditions :

- situation financière saine,
- régularité par rapport aux obligations fiscales et sociales,
- être dans le périmètre de ce que l'Union Européenne considère comme étant une PME,
- posséder un bateau et l'exploiter dans le cadre d'une activité touristique,
- justifier d'une habitation pour l'exploitation de bateau à des fins commerciales, une habilitation commerciale, et
- respecter la réglementation maritime en matière d'emploi.

Ces éléments qui vont un peu de soi, on les a spécifiés pour qu'au moment de monter les dossiers et surtout de les instruire, il n'y ait aucune difficulté, je dirais, d'appréciation. Les taux d'intervention, on propose qu'ils soient modulables, jusqu'à pouvoir atteindre 50 % du coût hors-taxe, avec un plafond fixé à 30 000 €. L'aide intervient sous la forme d'une subvention dans la limite du cumul des aides publiques autorisées et, bien entendu, le feu vert en termes de situation administrative doit être obtenu auprès des affaires maritimes. Quand il s'agit, maintenant, d'acquisition de bateau, là aussi les finalités sont, bien entendu, les mêmes, mais le taux d'intervention qui est proposé est de 25 % du coût hors-taxe de

l'acquisition pour pouvoir permettre à chacun de pouvoir s'organiser avec les financements complémentaires utiles. Donc, ce qui est proposé, on le voit bien, c'est quelque chose qui permettra d'inciter, pour ceux qui ont besoin encore de cette petite motivation, mais en tout cas de traiter les propositions qui se sont déjà exprimées, en matière d'organisation d'un dispositif professionnel d'excursion nautique; cet aspect professionnelle pouvant je répète, concerner aussi bien des personnes qui ont le statut de pêcheur aujourd'hui, et pour lesquelles l'activité d'excursions nautiques viendrait en complément de leur pratique de pêcheur ;, donc aussi bien ceux-là que des opérateurs qui choisissent de faire de la pratique de l'excursion nautique, l'élément de substance de leur activité professionnelle; ; et, nous l'avons vu, cela peut concerner, par conséquent, notamment pour cela, la dimension acquisition de bateau qui est un sujet difficile en matière d'autorisation et de feu vert européens, et aussi les aménagements de bateau. Donc voilà monsieur le Président, la proposition qui est faite, qui est un élément qui répond à une attente et dont nous souhaitons qu'il puisse être rapidement mis en œuvre, parce que c'est une manière d'accentuer ces valorisations de l'atout mer que peut offrir, évidemment, notre belle île de la Martinique.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Politique de la mer.

M. Raphaël MARTINE – Oui, Président, la commission réunie en sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2019, après analyse du document soumis à notre appréciation, les éléments portés à notre connaissance, avaient demandé dans un premier temps, le report du vote de ce dossier pour un complément d'information. Cependant, après on rencontre et échange entre le Président et le rapporteur ces éléments complémentaires ont été apportés. Par conséquent, la commission donne un avis favorable, notamment, pour permettre, non seulement la diversification de l'activité, notamment, au niveau des marins-pêcheurs, mais aussi pour permettre d'améliorer l'offre touristique au niveau des départements de notre région.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Merci. Avis de la commission des Finances et de la commission des Affaires économiques.

M. Michel BRANCHI – Alors, nous avons effectivement noté que ce dispositif qui n'existait pas permet d'inciter au renforcement d'activités nautiques, et qu'il devrait permettre une dynamisation dans le secteur du tourisme, et qu'il se traduirait par l'exonération de taxe sur le carburant et les engins nautiques. Compte tenu des publics qui sont concernés, pêche, tourisme, activités mixtes, les élus avaient souhaité connaître les conditions dans lesquelles les pêcheurs pourraient percevoir cette aide, et des explications ont été fournies. Par ailleurs, il est noté que d'autres dispositifs concernent l'aide au secteur pêche. Par conséquent, on s'aperçoit que ce dispositif élargi la panoplie d'intervention de la CTM en matière économique. Donc l'avis est favorable.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, collègue TELLE.

<u>Mme Patricia TELLE</u> – Merci Monsieur le Président, bonjour à tous. Bien évidemment, cette prestation de soutien au secteur nautique a attiré toute notre attention, Monsieur le Président, chers collègues ; aussi bien donc pour l'aménagement et l'équipement de bateau que pour l'acquisition de bateau. Effectivement là, on passe à une étape supplémentaire.

Concernant les marins-pêcheurs on est bien dans le cas du marin pêcheur qui se diversifie, et donc qui passe à une autre pratique, donc qui va faire autre chose à côté de son activité traditionnelle de pêche. Donc je pense que cela est à noter. Ce que je voudrais dire à ce sujet-là, c'est que le collègue qui vient de s'exprimer à parler des prestations qui sont déjà là, pour le monde de la pêche. Alors, pour celle-là, pour cette nouvelle, nous souhaiterions qu'il y ait une communication maximale, là aussi, en allant donner l'information au plus près. Alors c'est vrai que le rapporteur a dit qu'il souhaiterait qu'il y ait une mobilisation rapide et une rapide mise en œuvre. Et j'insiste beaucoup là-dessus, la communication à l'endroit des professionnels, alors on a évidemment certains professionnels de la pêche, mais d'autres du secteur du nautisme, pour que cela se sache et que les personnes se mobilisent. Et j'insiste beaucoup concernant les marins-pêcheurs pour lesquels on sait qu'ils ont besoin, aujourd'hui, de se diversifier, qu'ils ont besoin face au problème des sargasses, de la Chlordécone, d'aller plus loin et de trouver d'autres sources de ressources. Donc, merci d'aller leur donner aussi cette information.

#### M. Le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Cette réforme, ce dispositif d'aide va dans le bon sens, il vient dans la continuité de l'extension des aides fiscales aux navires de croisière qui a été décidé par le gouvernement de Monsieur Édouard PHILIPPE; puisqu'on sait que les navires de croisière n'étaient pas éligibles, à la défiscalisation, aux aides fiscales et, que c'est le cas dorénavant. Cela a donc plus entraîné l'accroissement de la flotte puisqu'une des conditions, c'est que les bateaux naviguent dans l'espace maritime des régions ultrapériphériques concernées, donc de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, pour notre espace géographique. Je note avec intérêt que dans le rapport à la page 2, il est dit qu'il y a eu une modification des possibilités de l'intervention de l'État pour le renouvellement des flottes de pêche dans les régions ultrapériphériques. Cette disposition, elle date de novembre, plusieurs d'entre vous l'avez vue. Je remercie le collègue BRANCHI, notamment, pour les informations qu'il a données aux membres de la commission. C'est une réforme extrêmement importante. Il y a beaucoup d'argent à utiliser pour les fonds européens. Et ce que je demande toujours, estce qu'on peut avoir une séance consacrée aux fonds européens? Et est-ce qu'on peut voir comment on peut mobiliser ses fonds? Parce que les acteurs privés martiniquais n'ont pas les moyens financiers pour financer ces projets. C'est toute la question du préfinancement du FEAMP et donc, il y a des choses à faire dans ce domaine-là, parce que, j'oublie le montant des sommes dues PO/FEAMP, mais ce sont des sommes très importantes. Lorsqu'un marin-pêcheur décide, puisque c'est une réforme qui va permettre d'étendre le tonnage et la capacité des navires. Un navire c'est environ 300 000 € et, l'Union Européenne dit qu'on pourra financer jusqu'à 60 % de ces navires. Donc, il y a là, à mettre en place, très chers collègues, un dispositif qui va nous permettre à nous Martiniquais et aux marins pêcheurs qui le souhaitent, de moderniser. Je sais que des travaux ont commencé. Pour ma part, je trouve qu'ils ne vont pas assez vite. Parce qu'il faut sélectionner aussi des chantiers navals; et la mesure a pour effet de... effectivement, d'essayer de booster les chantiers navals en Martinique. Je sais que les relations ne sont pas très bonnes entre le Conseiller Exécutif et les pêcheurs martiniquais ni... pas toi, pas toi, pas toi. Le Conseiller Exécutif chargé de la pêche qui est derrière toi. Et, donc, je voudrais qu'il y ait peut-être une meilleure concertation qui soit faite et que, notamment, cette mesure, elle soit suivie pour voir combien de navires... mé mwen pa menti ele-i; i ké pren la parole tout à lè. Ou wouè ou pa ka kit mwen palé toujou collègue. Ou toujou ka rouspété lè mwen ka palé. Poutan nou fè en point yé après plénière-là, pou mwen diw eske ou pé kité mwen palé, é pa répon mwen systématiquement, é mandé la parole aprè. Or, ou ka continué fè sa jodiya. Mwen ka mandéw s'il te plait, eske ou pé rété ? si ou pas dacô épi mwen, ou kail mandé présiden-en la parole épi ou kail pé di le contraire di sa mwen ka di. Mé s'il te plait kité mwen continué ti intervention mwen-en, épi mwen kail pati d'ailleurs, apré sa mwen kail pati. Mé oui, ou ké ni tout tan-ou.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Collègues, s'il vous plait, j'ai besoin tout à l'heure de permettre au collègue BOUTRIN de présenter toutes ses questions et on a besoin au moins d'une heure avant qu'il aille négocier. Donc, ne perdons pas de temps.

M. Fred LORDINOT —Et je me permets de juste dire au collègue LAVENTURE qui est en charge des questions touristiques, qu'il y a un certain nombre de jeunes qui sont intéressés par le dispositif et que je me permets de recommander à ces jeunes de voir directement le Conseiller Exécutif, pour voir comment on peut les accompagner dans le portage de leur projet merci. J'en ai terminé.

M. Le Président Claude LISE – Merci Bien. Donc, je te propose de répondre, et nous passons au vote. Non, non, tu as raison. Collègue CLEM-BERTHOLO, et j'ai une autre demande. Ah, j'en ai plusieurs. Bon...Alors, tu as la parole.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Bonjour à tous. Comme d'habitude, je vais faire court. C'est tout simplement pour dire que c'est un dispositif qui je pense, sera accueilli favorablement par les professionnels de la pêche. Cependant, un accompagnement, je dis, bienveillant pour la complétude des dossiers. Parce qu'en fait on sait très bien que nos marins pêcheurs sont dans des horaires décalés et se réveillent très tôt pour nous nourrir, même si quelquefois cela dérange certaines personnes, les bruits des moteurs dérangent certaines personnes, mais en fait, je pense qu'il faudra les aider dans la complétude de ces Autre chose, c'est aussi souligner la possibilité de diversification et de renforcement de l'activité de ces marins pêcheurs, sachant que par le passé, ils étaient souvent interpellés par les services de l'État dans leurs fonctions. Alors je ne voudrais, pas forcément rectifier, mais ajouter qu'il ne s'agit pas d'un passage, d'un changement ou d'un transfert d'activité, c'est aussi un complément, une complémentarité dans une activité, je vais dire, primaire qui est celle de la pêche. Donc, ils auront la possibilité aussi d'aller vers le tourisme. Et bien sûr, je rejoins la collègue qui a parlé du volet communication, parce qu'il est nécessaire d'aller auprès des marins-pêcheurs. Bien sûr, je sais que les informations seront portées sur le site de la collectivité, mais c'est une fonction qui est... un corps de métier qui aime le contact et donc, je pense qu'il faudra aller vers eux, discuter avec eux pour leur présenter ce dispositif. Merci.

#### M. Le Président Claude LISE – Collègue MOUSSEAU.

<u>Mme Karine MOUSSEAU</u> – Bonjour à tous collègues. Juste un petit mot pour dire que je me réjouis vraiment, merci Monsieur le Conseiller exécutif, que ce dossier soit enfin voté, parce qu'il y a de nombreux excursionnistes qui attendent, et qui attendent impatiemment avec des dossiers qui sont déjà déposés, comme je l'avais dit au Conseiller exécutif LAVENTURE depuis plus de deux ans. Et c'est vrai que, forcément, les excursions nautiques sont des activités dont on ne peut se passer en Martinique pour le tourisme. Bien sûr, je parle pour le

tourisme. Et puis effectivement, tous les collègues l'ont dit, beaucoup de pêcheurs aujourd'hui se reconvertissent, en plus de la pêche, ils n'abandonnent pas forcément leur activité pêche, mais se reconvertissent en excursionnistes. Et voilà, on les prend en charge notamment, pour qu'ils deviennent aussi des guides touristiques, qu'ils puissent expliquer un peu aux touristes ce qu'ils vont visiter. En tout cas je m'en réjouis, et j'espère que maintenant que le dispositif est voté, les dossiers avant seront très vite, et, en particulier, pour mes excursionnistes du François parce qu'il y en a énormément voilà.

## M. Le Président Claude LISE – Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Oui merci Président. Déjà, féliciter ce nouveau dispositif mis en place à la faveur de l'évolution réglementaire dont on saisit, effectivement, l'opportunité. Et puis poser une question au Conseiller Exécutif, puisqu'effectivement, j'ai bien noté que les bénéficiaires pouvaient être toutes les entreprises quelle que soit leur forme juridique. C'est bien ce qui est indiqué. Et par contre, dans les conditions, il est précisé qu'il faut répondre à la définition communautaire d'une PME. Alors, c'est juste pour éclaircir, préciser qu'il n'y a pas d'antinomie entre le fait qu'on veuille que ce dispositif soit le plus large possible et cette définition communautaire de la PME. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Beaucoup et pas pour longtemps. Dans le prolongement de ce que disent les collègues, souvent il faut voir les pêcheurs et tout cela. Je sais que cela peut se faire mais je veux qu'on soit vigilant. Il faut travailler avec le comité de pêche mis en place par les pêcheurs. Parce qu'il y a des gens qui sont élus par les pêcheurs. Ne les ignorez pas et puis travailler uniquement avec des pêcheurs, il faut qu'ils soient associés à la démarche. Dans le prolongement de ce que tu disais.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Très bien. Nous passons au vote. Tu veux ajouter quelque chose ?

M. Miguel LAVENTURE – Brièvement. D'abord pour me remercier de cette convergence d'appréciation sur cela. Souligner, qu'effectivement, il nous semble qu'il y a là quelque chose qui devrait prospérer, d'abord par les signaux qui ont déjà été exprimés par quelques volontés, puisqu'il y a des dossiers qui ont été spontanément déposés. Dire que nous entrons dans quelque chose d'un petit peu nouveau, parce qu'il y a une évolution réglementaire dont on s'empare et qu'on va essayer de mettre en œuvre de façon un petit peu, on va dire volontariste. Je le dis, parce que ça, évidemment, prendre de vrais risques juridiques, mais nous allons essayer de faire en sorte que cela fonctionne de la manière la plus volontariste qui soit, la plus vigoureuse qui soit. A ce titre-là, pour répondre à Diane, nous avons fait le choix de ne pas fixer de critères juridiques. Et simplement, on dit que pour ceux qui sont dans le... je dirais, la dimension entreprise quelle que soit la forme, eh bien, bien entendu cela ne peut pas être des entreprises au-delà d'une certaine taille. Donc, concilier des contraintes qui ne sont pas faciles, puisque on est obligé de ne pas s'exposer à des contrôles qui pourraient s'avérer défavorables et, en tout cas, démarrer très vite. Monsieur BUCHER exprime lui-même, une impatience que nous puissions faire en sorte que tout ceci se traduise par des décisions prochaines.

#### M. Le Président Claude LISE – Merci. Qui est contre ?

Vote
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Pour ?
Voté A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Je remercie le collègue LAVENTURE pour ce qu'il a déjà présenté et puis pour céder la place, bien vouloir céder la place à son collègue BOUTRIN qui a une obligation aux alentours de midi. Donc, le collègue...Oui, oui, bien sûr, collègue LAVENTURE va revenir. Le collègue BOUTRIN a pratiquement trois quarts d'heure pour nous présenter 10 questions. Et je lui demande de ... Il y a deux questions qui sont un peu importantes là, donc je lui demande, évidemment de synthétiser au max et je demande aux uns et aux autres d'intervenir vraiment sur l'essentiel.

# 31/ COMPLÉMENT DE REMUNERATION DE LA TONNE DE CANNE LIVRÉE EN DISTILLERIE AGRICOLES : CAMPAGNE 2018

M. Louis BOUTRIN – – Oui, bonjour chers collègues. Comme vient de le préciser le Président LISE, il y a 10 questions qui devront aller très vite. Cependant je souhaiterais attirer votre attention sur les deux premières, questions, qui ont fait l'objet récemment d'une mobilisation de la profession, des agriculteurs notamment, les planteurs de cannes, qui ont effectivement été reçus, in fine, à la sous-préfecture de Trinité, et qui ont exprimé leur inquiétude par rapport à la situation actuelle et surtout par rapport aux intempéries. Alors, je vais présenter d'abord le dossier no. 31, qui est un complément de rémunération de la tonne de cannes qui est livrée en distillerie agricole, qui concerne la campagne 2018. Comme vous le savez, la Collectivité Territoriale de Martinique apporte une aide aux petits planteurs de cannes qui livrent aux distilleries agricoles. Cette aide, qui est, appelée, aide sociale, mais j'ai déjà dit à la DAF qu'il va falloir que l'on puisse changer cette dénomination qui est impropre, cette aide a été revalorisée par la délibération du 4 octobre 2005 avec des modalités que vous connaissez, 8,25 € pour les livraisons qui sont comprises entre une et 500 tonnes, et ensuite pour les 500 tonnes et dans les limites des 1 000 tonnes, les 500 tonnes supplémentaires 3,30 €. Comme vous le constatez dans le, dossier, chers collègues, vous avez l'évolution, un tableau qui retrace l'évolution du tonnage des montants qui ont été versés de 2012 jusqu'en 2018. Malheureusement pour nous, mais heureusement pour la profession, il y a eu une augmentation progressive du tonnage, puisque nous sommes passés de 13 739 tonnes; en 2016, 15 366 tonnes; 2017, 19 207 tonnes et enfin, en 2018, vous voyez 23 975 tonnes. Donc on ne peut que se réjouir, même si effectivement, chaque fois qu'on augmente le tonnage, on va augmenter la contribution de la collectivité. On note une augmentation du tonnage livré en 2018, c'est le tonnage le plus élevé depuis 2012. Le montant du complément que l'on doit verser a donc augmenté de 4 %. Donc, chers collègues, il vous est demandé de de vous prononcer sur le versement de ce complément de rémunération de la tonne de cannes, aux planteurs qui livrent aux distilleries agricoles pour une montant de 150 003,81 € pour un tonnage de 23 975 tonnes.

## M. Le Président Claude LISE – Bien....

M. Louis BOUTRIN – Alors, Président, je n'ai pas précisé qu'il y a plus de 103 petits planteurs que la CTM va pouvoir aider et que vous avez la liste nominative de ces 103 planteurs dans le tableau que vous avez en annexe. Et nous établissons ce tableau avec les services de la DAF.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement agricole.

<u>Mme Nadine RENARD</u> – – Merci Président. Bonjour Président, bonjour chers collègues. La Commission a émis un avis favorable sur ce dossier.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances. Conforme ?

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a émis un avis favorable, étant entendu que nous savons qu'il faut maintenir cette activité qui fait partie de l'ADN de la Martinique.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y a pas de demande, donc... Oui, collègue CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> — C'est plus une question que je voudrais adresser au Conseiller Exécutif. En fait, sur les, médias, il y a une information qui circule qui dit que par rapport au tonnage, qu'il était moins important que par le passé, même si en taux de sucre on a une meilleure qualité. Donc je souhaiterais, qu'il y ait, pour moi et aussi pour ceux qui nous écoutent, une information claire sur ce point.

M. Louis BOUTRIN — — Collègue BARTHELERY?

M. Richard BARTHELERY – Oui alors, concernant le tonnage de 2017 à 2018, on voit bien qu'il y a une augmentation du tonnage des petits planteurs, donc c'est une augmentation, comme on dit, elle est exponentielle, elle est passée de 19 000 à 23 000. Il s'agit de la canne qui est livrée en distillerie, il ne s'agit pas du tout de livraison faite à la SAEM du Galion. Alors, concernant justement...

M. Louis BOUTRIN — — C'est le deuxième dossier.

M. Richard BARTHELERY – On va en parler tout à l'heure...

M. Louis BOUTRIN - - Dans le deuxième dossier.

<u>M. Richard BARTHELERY</u> – Dans les prochains dossiers, notamment, pour l'aide à la balance également pour la SAEM du Galion.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Nous pouvons passer au vote ?

Vote
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Pour ?
Voté A l'unanimité.

Voté à l'unanimité. Nous passons au 32. Il s'agit de la participation de la collectivité à l'aide à la balance.

# 32/ PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE A L'AIDE A LA BALANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

M. Louis BOUTRIN - Alors comme vient de le préciser le collègue BARTHELERY qui est le Président de la SAEM Galion, la CTM participe à une aide au titre de l'année 2018 pour 31 756 tonnes de cannes qui ont été livrées à l'usine du Galion, et la collectivité apporte une aide, dite aide à la balance pour un montant de 1 350 000 € pour le paiement de la tonne de cannes avec une répartition suivant un tableau que vous avez dans le dossier. Il est rappelé que cette aide, elle est également versée par l'État et que dans les deux cas, nous passons par l'agence de services et de paiement l'ASP par le biais d'une convention qui a été signée entre l'ASP, et à la fois la DAF et la CTM. Donc pour votre totale et complète information, il y a eu, à une période, des difficultés au niveau de l'ASP et des retards de paiement qui n'étaient pas liés, ni à la DAF, ni à la CTM, mais, in fine, les planteurs se sont trouvés quelque peu lésés, puisqu'il y a eu un retard du paiement. Quoiqu'il en soit, il vous est demandé aujourd'hui, d'apporter pour l'année 2018, une aide à la balance qui est revalorisée. Et pourquoi elle est valorisée? Puisque nous avons porté le prix de la canne à 90 € la tonne, pour une valeur de 8 de CP, c'est-à-dire de coefficient de paiement, au lieu de 82 €, une augmentation également de la participation de l'Etat et de la CTM à hauteur de 2 €, chacun des contributeurs. Alors le prix de la tonne se répartit donc de la manière suivante. La part de la SAEM Galion 41,84 €. Maintenant, c'est à ce niveau qu'intervient, en complément, l'aide à la balance, avec une partie CTM et une partie Etat. L'État c'est 18,56 € par tonne et nous, c'est 29,60 €. Voilà chers collègues, il vous est proposé d'attribuer une enveloppe totale de1 350 000 € au titre de l'aide à la balance pour l'année 2019. Je répète, 1 350 000 €, et d'autoriser le Président à signer la convention, dont je viens de vous parler, avec l'Agence des Services et de Paiement.

#### M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement agricole.

Mme Nadine RENARD - L'avis de la commission Développement agricole est un avis favorable. Je rappelle que ce sont des dossiers récurrents, aussi bien les dossiers précédents que ce dossier-, là, que nous traitons, que nous examinons chaque année, pour lesquels la collectivité à un cœur de permettre de soutenir justement, l'approvisionnement en canne de l'usine du Galion. Même si on sait que les difficultés et les intempéries font que, chaque année, par rapport aux prévisions de tonnage qu'on peut espérer, bien souvent on est parfois en dessous, par rapport à un certain nombre d'aléas, notamment climatiques ; et cette année la sécheresse va également orienter l'approvisionnement en canne dans le sens, a priori, d'une très bonne richesse. Mais très certainement d'un tonnage inférieur aux prévisions. Donc l'enveloppe de 1 350 000 qui est du même niveau que celle que nous avons affectée l'année dernière. Il faut savoir que l'année dernière, cette enveloppe avait fait l'objet d'une aide qui avait été de l'ordre, d'à peu près 790 000 €, puisque les prévisions étaient un petit peu plus élevés que les tonnages réellement réalisés. Donc, il y a eu des reliquats qui ont été également redistribués aux planteurs, et qui ont permis, puisqu'on entend souvent que la canne au Galion est payée moins cher qu'en distillerie, et que cela explique parfois la désertion des planteurs. Il faut savoir qu'il y a un effort particulier qui est fait, aussi bien par la collectivité que par les services de l'État pour redistribuer les reliquats qu'il peut il y avoir en fin de campagne et permettre de revaloriser le prix que nous avions déjà porté à 90 € en 2018, et permettre également de compenser parfois, comme on a pu le faire l'année dernière, accorder une indemnité de sécheresse, accorder des décompensations de prix pour permettre aux planteurs qui livrent au Galion, d'avoir une rémunération qui approche le plus possible, le prix qu'ils peuvent avoir en distillerie. Donc, c'est un travail qui est mené puisque pendant l'année il y a un suivi, un comité de suivi, où le collègue Lucien ADENET, en tant que Vice-Président de la commission représente la CTM, et suis avec les services de l'État et les planteurs, l'évolution des questions de tonnage et de richesse de cannes, ils font également les échanges sur comment on va pouvoir, cette année, rémunérer et soutenir les planteurs, aussi bien les petits planteurs que les autres planteurs qui livrent au Galion. Donc, il y a un vrai effort de la collectivité qu'il faut, souligner, parce qu'on entend parfois dire dans les médias un certain nombre de choses, et je crois que la CTM est depuis, en tout cas que nous sommes aux commandes, depuis 2016, un accompagnement des planteurs pour pouvoir permettre de soutenir l'activité de cette usine du Galion. Et je voudrais également parler des petits planteurs, notamment de la CUMA Malgré-Tout, que nous avons aussi eu l'occasion, déjà lors des dernières plénières, d'accompagner pour l'acquisition de matériel, et pour lesquels nous sommes particulièrement sensibles à pouvoir faire perdurer cette activité, et permettre à ces planteurs-là, de garder leur activité de plantation et toujours livrer à l'usine du Galion. Voilà, merci.

M. Le Président Claude LISE — Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – la commission des Finances a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Juste une précision. A la question de notre collègue CLEM-BERTHOLO, le Président de la SAEM du Galion a déjà un peu répondu. Mais, je dois confirmer effectivement ce qu'il a dit. Concernant la SAEM du Galion, avec les petits planteurs qui livrent à la SAEM du Galion, il y a eu une réunion mardi dernier avec le Sous-Préfet de Trinité, la SAEM était représentée, la DAF et je représentais la CTM. Les petits planteurs nous ont expliqué que la richesse en sucre sera beaucoup plus élevée, mais effectivement, la production attendue ne sera peut-être pas au rendez-vous. On pensait entre 40 000 et 50 000 tonnes, mais on sera bien en de ça de 40 000 tonnes et cela a été confirmé par le directeur de la SAEM dans un entretien qu'on a eu avec lui, hier matin. Donc, on va tourner autour de ce qui avait été produit, d'après lui l'an dernier, c'est-à-dire, autour des 31 000, 32 000 tonnes à peu près et peut-être un peu plus. Mais, le volume de cannes broyées autour de 40 000 ou 50 000, ce ne sera pas ce volume qui sera effectivement broyé. Voilà, j'en ai terminé c'est ce que je voulais apporter comme précision.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Nous passons au vote ? Non, Collègue BARTHELERY.

<u>M. Richard BARTHELERY</u> – Président il faut qu'il y ait, il faut bien que je m'exprime, avant que tu....

M. Louis BOUTRIN – Avant que tu ne quittes la salle.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

## M. Richard BARTHELERY - Ouais...Non...

M. Louis BOUTRIN – C'est le prochain dossier.

M. Richard BARTHELERY – Ce que je voulais dire c'est qu'effectivement, cette année, la richesse en sucre dans les cannes est excellente, elle est à 9,35 de richesse ; beaucoup de saccharose à l'intérieur des tiges de cannes à sucre. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, c'est que j'ai entendu, il n'y a pas très longtemps les responsables de la météorologie dire que nous aurons du soleil jusqu'à la fin des grandes vacances, et, par conséquent, nous aurons j'imagine, pendant toute la campagne sucrière beaucoup de saccharose. Par contre, il y a un très très gros problème concernant nos fournisseurs. Ils nous ont pratiquement confirmé qu'il n'y aura pas le tonnage espéré. Nous avons comme objectif d'atteindre entre 40 000 et 45 000 tonnes de cannes cette année, tout simplement parce qu'il y a eu des problèmes au niveau des produits de désherbage, notamment le Glyphosate, et que cela leur pose d'énormes problèmes pour la récolte elle-même de la canne à sucre. Et ça c'est un vrai problème. Je crois qu'il faudrait qu'on y pense très sérieusement, et que la collectivité puisse effectivement réfléchir sur la possibilité donnée aux planteurs de cannes des moyens qui seraient intéressants, justement, pour pouvoir récolter cette canne à sucre qui, avec les herbes qui entourent toutes les tiges de canne à sucre, cela pose vraiment, vraiment, un très très gros problème. La troisième chose que je voulais dire c'est concernant la CUMA, qui est la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole, qui est en très très grande difficulté, pour une simple raison, c'est qu'ils étaient une cinquantaine maintenant ils sont environ 35 petits planteurs, ils ont d'énormes problèmes financiers. Le conseil d'administration de la SAEM du Galion a voté, a pris une résolution, pour justement les aider, notamment, dans leur bilan financier. Et, le collègue ADENET l'a dit à la dernière plénière, pour les aider à expertiser leur compte financier de façon à leur permettre de faire des emprunts bancaires, de façon à leur permettre d'avoir plus de lisibilité dans leur bilan, dans leur compte, dans leur dossier financier. La quatrième, chose la collectivité territoriale, à l'avant-dernière plénière, a également voté pour la participation de la collectivité à l'achat de deux véhicules, deux tracteurs pour la CUMA. Donc d'énormes efforts sont faits pour la CUMA. Et, je tiens à rappeler que tous les autres planteurs qui ont également accédé à des fonds européens, ont pu obtenir satisfaction. Nous avons voté à l'unanimité pour qu'ils puissent justement améliorer leur capacité de travail, également, leur matériel dans leurs exploitations. Ça, nous l'avons fait, enfin, je parle sous le couvert du Conseillers exécutif Louis BOUTRIN. Nous avons toujours soutenu les planteurs, ceux qui ont une capacité plus importante que ceux de la CUMA. Et puis, pour en terminer, j'aimerais faire un appel, justement, à tous les planteurs. Cette année l'usine du Galion est hyper, et je pèse mes mots, tous les moulins ont été électrifiés, elle est hyper performante. Actuellement, il ne nous manque que de la matière première, c'est-à-dire de la canne à sucre pour faire tourner l'usine. C'est un appel que je lance c'est un SOS que je lance. L'usine est en ce moment, en mesure de broyer plus de 1 000 tonnes, 1 200, 1 300 tonnes par jour. Et là, en ce moment, nous tournons à une moyenne de 400, 500 tonnes. C'est largement insuffisant. Les ouvriers de l'usine sont performants, ils sont disponibles parce que leur activité première consiste à produire du sucre, et également, produire un peu de rhum, puisque nous avons un petit espace où ils produisent également le rhum et, notamment, le grand Arome. Donc, je crois que c'est un appel que je lance aux planteurs, qu'ils livrent de la canne à l'usine du Galion. Merci.

### M. Le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Oui, Président, bonjour, chers collègues bonjour. Chers collaborateurs, bonjour. Mwen ka pensé ke palé di can, nou za di sa adan plénière, sa ka osi nécessité kon lè ou palé de l'abatoi, yo palé osi de plein de points yè é nou di fok nou téké rivini adan en séance éti nou ka débat alentou ki avini ke nou ka réservé ba certin filières, et jodiya mwen ké di filière can. Donc, mwen ka koué sa importan ke nou fey paske lè nou ka ten lé difficultés ki ka posé, lè nou ka tan ka mantché matière première pou ka lisine-en pé passé plis can, fok osi nou di ko nou eske nou pa ni dé surface, eske nou pé pa osi mété en politik en place éti a dé tè vid ke nou ni nou ka conventionné é lè nou conventionné, donc, moun-en ni obligation a, moun-en kli ké ritien-en, en tou lé ka producteur-la li ritien-en, kail livrer à lisine Galion. Mwen ka koué ke sa importan ke nou mété en réflexion. Epi i ka pétet écarté koy, mé douvan difficulté certin plantè can té rencontré, paske 2018, lè yo ka fè en éat ou ka di ke yo paté produit autan ke yo té pou produit. Nou ka rappéle kô nou, avril 2018, i té ni en chail dlo, la pli tombé en chail, et i téni dé conséquences, é mwen sav ka la CTM, à travers le FEADER mété pou dédomagé les agriciltè, alor i ka couvè en lo, i ka couvé 4 communes selment, mé sé 4 communes François, Lamentin, Trinité Robert, ki asou sectè Cap Nord, é bin yo mété en somme de 800 000 € ki i mété à disposition pou sé moun-en ki té victim-en yo pé soti kô yo. E à Cap Nord, i ni en marché nou pren assé rapidement, pou té essayé aidé lé agriciltè tant Trinité, Robè té trouvé dé moun pou aidé yo pou ke yo pé émargé à sé fonds tala, piske i ni en délai pou yo pé bénéficié aide-là, fok sé dossier-ya yo présenté yo, yo déposé par courrier version numérique au plus tard le 30 avril 2019. Mwen ka koué ke com sé agriciltè-ya pa kail ni accompagnement-en paske Cap Nord lancé en procédure pou té trapé dé entourprise pou pé aidé yo vivement monté lé dossiers, é bien nou sav ke ni la cambre d'agriculture, ni la DAF, ni le DFE, ni lé commune, é bien, nou pa en capacité d'accompagner sé plus de 200 agriciltè-ya ki ni asou Trinité ec Robè. Mé mwen lé osi di Matinik ke sa téké bien ke nou rouè ki manniè ripoussé délè-ya ki ni ki sé le 30 avril 20109, afin ke nou permette sé agriciltè-ya de pouvoir consommer les 800 000 € -a ki a disposition. Sé en proposition ke mwen ka fè paske nou ka pensé véritablement, ke fok sé agricilté-ya ki trapé difficilté-+a yo pa atten selment asou les fonds ki ni là, mé ni en fond ki spécial, ki dédié. Si nou pé rouè ki maniè nou pé entré adan. Donc cété en proposition ké mwen télé fè l'Assemblée pou nou rouè si sé conseillers exécutifs-là, donc Missié BOUTRIN ec Missié LAVENTURE pé tchimbé compte dé difficulté-tal ki nou observé pou fè dossié bas é agriciltè tala ki té victime des intempéries d'avril 2018.

M. Le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Je souhaiterais intervenir sur les propos de mon collègue BARTHELERY qui disait, effectivement, qu'il y avait la problématique de l'invasion des herbes. Alors peut-être qu'il y aurait à réfléchir en termes d'insertion sur des dispositifs, je vais dire ponctuels, justement pour comment dire ?

M. Louis BOUTRIN – On a déjà essayé.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – vous avez déjà essayé? Et cela n'a pas...

M. Louis BOUTRIN – Je vais apporter une réponse globale tout à l'heure sur cela.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> — D'accord, donc en fait, ça serait peut-être pour ceux qui sont intéressés, dans les métiers de l'environnement, pourquoi pas ? Ponctuellement sur ce nettoiement des champs de cannes.

M. Louis BOUTRIN – Tu seras déçue.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Je suppose, mais j'attends la réponse quand même. Mais, il y en a certainement qui auraient souhaité trouver au moins cette proposition.

M. Le Président Claude LISE – Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL — C'est vrai qu'en tant que Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, vous pensez bien que je ne peux pas rester insensible à l'utilisation et au fait qu'aujourd'hui le glyphosate ne soit plus utilisé dans l'agriculture. Je crois qu'il faut souligner cet effort des agriculteurs, parce que bien souvent, ils sont pointés du doigt, mais cela avait également un impact sur la préservation de nos sols, ainsi que sur la pollution de nos eaux. Je veux, par contre, attirer l'attention du Conseiller exécutif, des élus de l'Assemblée, des différents Conseillers exécutifs, pour dire qu'il y a là l'opportunité peut-être, d'interpeller la recherche sur les solutions alternatives et faire en sorte que très rapidement on puisse mieux accompagner les agriculteurs. Alors, il y a aussi un certain nombre d'éléments qui ne sont peut-être pas encore connus, mais je crois qu'il faudrait peut-être vérifier cette donnée; il semblerait qu'aujourd'hui, en l'absence de glyphosate, même si nous avons des difficultés au niveau des mauvaises herbes, par contre, au niveau du sucre, le taux serait beaucoup plus important.

M. Le Président Claude LISE – Collègue BARTHELERY.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Président, est-ce que tu permets que... Cela peut peut-être contribuer puisque les questions se succèdent, mais vont dans le même sens. Donc si tu permets que je fasse une intervention.

M. Le Président Claude LISE – Non, mais je crois que c'est la dernière question.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE – Non? Il y en a d'autres? Ah oui! Pardon, bon, ok.

M. Louis BOUTRIN - Parce que...

M. Le Président Claude LISE – Oui, oui, vas-y, vas-y.

M. Louis BOUTRIN – Toutes les questions vont dans le même sens. Chers collègues, il y a une demande de la CTM à l'attention des différentes filières agricoles. Nous avons reçu l'ensemble des filières, de manière à écouter leurs doléances, et à faire un état des lieux de la situation des filières. Donc, la filière banane était présente, canne sucre rhum, élevage... Ils étaient tous présents. Après cette séance, nous avons décidé de réunir, filière par filière avec les services. Les services à la fois sectoriels, les directions sectorielles, mais également la direction des fonds européens, de manière à ce qu'on puisse apporter des éléments de réponse. Alors, je vous convie chers collègues, vous allez recevoir les convocations qui sont à la signature du Président Alfred MARIE-JEANNE; vous allez recevoir une invitation pour le

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

11 avril, à quelle heure? Bon ce sera précisé dans la convocation, de manière à ce que la première filière que l'on va recevoir c'est la filière canne sucre rhum. Justement, au regard des problèmes qui se posent avec acuité. Deuxièmement, collègue BERTHOLO, je profite pour le dire ; les producteurs de rhum, ils se sont réunis et ils ont fait une proposition. Ils ont lancé, y compris leur... comment ça s'appelle encore? Leur coopérative. Ils se sont réunis, et ils ont fait un appel à candidature sur toute la Martinique. Il n'y a eu aucun Martiniquais, je répète, aucun Martiniquais qui se soit présenté, et qui ait répondu à cet appel à, candidature, pour pouvoir en substitution justement du glyphosate et des autres pesticides, participer au nettoyage des champs. Il y a des distilleries qui m'ont interpellé, personnellement, la distillerie NEISSON qui connaissait des difficultés. Ils ont fait des propositions concrètes au Préfet de la Martinique. Pour pouvoir, dans la période de récolte, embaucher des travailleurs de la Caraïbe, d'Haïti et de Sainte-Lucie, qui ont un savoir-faire en la matière, un savoir-faire ancestral. Pourtant, il y a eu une fin de non-recevoir. Alors, on se situe, et il faudrait que l'Assemblée de Martinique puisse prendre position là-dessus. Quand nous avons à construire une usine électrique comme celle de Bellefontaine, on ne s'est pas privé pour faire venir des centaines de travailleurs de Pologne et du Portugal, pour des travaux qui ne demandaient pas une très haute technicité de soudure ou autre. Il fallait voir ce ballet d'Européens qui sont venus pour ce chantier. Quand il s'agit de d'autres chantiers, on n'hésite pas à faire venir une main-d'œuvre extérieure. Par contre, quand il s'agit d'une main-d'œuvre caribéenne, il y a une discrimination au regard de la nationalité. Donc, c'est une action qui dépasse le cadre, je dirais, du champ de nos compétences, mais pour laquelle on peut peser, s'il y a soit une motion de l'Assemblée, soit une démarche politique venant de l'Assemblée, pour que les autorités de l'État comprennent, que la filière canne sucre rhum, est très exposée aux aléas climatiques, et au fait qu'à juste raison, et je rejoins la collègue TOUL là-dessus, il n'est pas question que l'on revienne en arrière. On ne peut pas tolérer, ni admettre l'utilisation de produits organo-chlorés où d'autres pesticides qui sont néfastes à l'environnement et, in fine, à la santé des Martiniquais, on ne peut pas les autoriser. A la limite, il faudrait même accélérer le plan de retrait définitif de certains pesticides. Donc nous sommes en phase, chers collègues là-dessus. Je vous propose, pour qu'on ne puisse pas allonger les débats là-dessus, que vous puissiez répondre, parce que vous êtes toujours invités à ces réunions, et malheureusement, vous n'avez pas toujours la disponibilité, cela peut se comprendre, mais ce serait bien que vous puissiez participer aux côtés des filières. 14h30 à la salle Maurice Nicolas.

## M. Le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Juste pour dire que ce n'était pas là ma proposition. Ma proposition c'est surtout de réfléchir en termes d'insertion. Donc, porter et non pas faire un recrutement direct parce qu'apparemment c'est ce qui a été fait.

## M. Louis BOUTRIN – Cela a été essayé.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Donc, c'était plutôt par l'intermédiaire d'un organisme de formation, un organisme porteur qui avec, bien sûr, derrière une éducation, un enseignement c'était là ma proposition. Donc si vous me dites que ça a été essayé.

M. Louis BOUTRIN – La proposition ça a été essayé dans le cadre d'un atelier chantier d'insertion, mais cela ne peut se faire que sur la base du volontariat. Tu ne peux pas imposer

même si c'est dans le cadre d'un ACI, tu ne peux pas imposer à un jeune d'aller couper de la canne, s'il a décidé qu'il n'y va pas. Arracher de l'herbe ... mais c'est dans la canne, c'est couper des herbes, c'est similaire.

M. Le Président Claude LISE – Collègues, avançons, avançons, collègue TELLE.

<u>Mme Patricia TELLE</u> – Oui Monsieur le Président je serai très brève. Juste pour renforcer les propos du collègue qui est Président de la SAEM, et renforcer son SOS quand il demande aux planteurs de livrer. C'est vrai qu'il faut qu'ils livrent les distilleries, mais notre dernière unité sucrière, en a vraiment besoin. Et puis, le dernier propos, Monsieur le Président, et vous connaissez très bien la question concernant donc la sucrerie. Vraiment, si nous avions une séance consacrée à l'usine, je crois que quelqu'un l'a dit, par-là, ce serait aussi très bien merci beaucoup.

#### M. Le Président Claude LISE – Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY – Non, rapidement, mais s'agissant... parce que la collègue RENARD en a parlé tout à l'heure, concernant les reliquats qui sont versés, c'est vrai qu'ils ne sont pas reversés comme cela, les reliquats sont versés compte tenu d'une moyenne olympique. On prend les cinq dernières années, on enlève la meilleure, on enlève la moins bonne, on fait une moyenne et on paye les planteurs. S'agissant des retards de paiement parce qu'on en a parlé et le collègue BOUTRIN vient de parler de l'Agence des Services de Paiement. Il faut savoir qu'il y a tout un circuit, puisqu'il s'agit uniquement de l'argent public, qui est payé par l'Agence des Services de Paiement. Concernant la SAEM du Galion, pour ses fournisseurs la SAEM paye directement et dans les 10 jours. Dans les 10 jours, les 41 € sont reversés à nos fournisseurs. S'agissant de l'ASP, il y a tout un circuit, il faut que les contrôles passent par le CTCS, ensuite ils vont à la DAF, ensuite ils vont à l'ASP. Je rappelle que l'ASP c'est un agent comptable, qui a un compte bancaire au Trésor public et c'est lui qui paye. Donc voilà comment les choses fonctionnent. Donc, ce n'est pas du fait de la SAEM du Galion, ni de l'usine du Galion, c'est toute une procédure qui est faite comme cela, et toutes les ASP, même pour les lycées également, ils ont des dispositifs qui sont payés par l'Agence des Services de Paiement. Il y a tout un circuit quand il s'agit de l'argent public. Donc, ce n'est pas de notre fait, et les distilleries les payent également exactement dans les mêmes délais que la SAEM du Galion ; c'est-à-dire dans les 10 jours. Donc ça, ça me semble important de le dire.

M. Louis BOUTRIN – Alors sur la proposition du collège BARTHELERY, reprise par la collègue TELLE, dans l'ancienne mandature il y avait un plan, c'était un plan cadre. Et dans ce plan, il y avait la reconquête des terres, pour augmenter les parcelles plantées en canne à sucre. Donc il faudrait faire l'évaluation de ce plan, voir pourquoi cela n'a pas marché, de manière à ce que l'on puisse effectivement... il n'y a pas d'autre solution ; il faut qu'il y ait plus de parcelles actuellement qui soient plantées en canne à sucre.

#### M. Le Président Claude LISE – Bien. Oui, collègue TELLE.

<u>Mme Patricia TELLE</u> – Juste pour dire que le Plan Canne avait marché et il faut qu'on continue. Donc, il faut aller plus loin, mais cela avait marché.

<u>M. Lucien ADENET</u> – On est en 2019, c'est un plan qui avait été fait, pendant la période 2010-2015, les données ont changé. Donc, il faut actualiser certaines données. Donc, on ne peut pas reconduire à l'identique, ce qui a été fait depuis 2015. Donc, c'est ce qu'il faut comprendre aussi.

M. Le Président Claude LISE – Bien collègues, nous passons au vote.

Vote
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Pour ?
Voté A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons à la question 33 : demandes de subventions de la SAEM-PSRM du Galion au titre de l'année 2019.

# 33/ DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA SAEM-PSRM DU GALION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

M. Louis BOUTRIN – En clair, chers collègues, on ne va pas reprendre un débat sur la SAEM du Galion, ni la filière cannes. En clair, nous avons été destinataires à la CTM d'une demande de subvention, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 806 000 €, qui est destinée à la continuité de l'exploitation; et puis une subvention destinée à cofinancer à hauteur de 75 % des investissements qui sont prévus au titre de l'année 2019, soit 850 000 €. Pour un total, chers collègues, de 1 133 000 €. Donc voilà, il vous est demandé d'attribuer cette subvention à la SAEM du Galion.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Chers collègues, est-ce qu'on peut passer au vote tout de suite ?

M. Louis BOUTRIN – A ce moment, le collègue BARTHELERY doit sortir de la salle.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Oui, parce que je vous signale qu'il n'a plus beaucoup de temps avant de nous quitter, donc il faut un peu accélérer.

M. Louis BOUTRIN – Il faut que les administrateurs de la SAEM sortent.

M. Le Président Claude LISE – Mais oui, voilà, voilà. Je leur demande de sortir et puis nous passons au vote tout de suite.

M. Louis BOUTRIN – Ne videz pas la salle.

M. Le Président Claude LISE – Bien, collègues, on passe au vote.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

Donc adopté à l'unanimité. Ils peuvent rentrer. On passe au 34. Demande de subvention formulée par la SCA Ananas Martinique. C'est pour la relance de la filière ananas.

### 34/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA SCA ANANAS MARTINIQUE POUR LA RELANDE CE LA FILIERE ANANAS

M. Le Président Claude LISE – Tout le monde peut rentrer. Voilà, tu as la parole collègue.

M. Louis BOUTRIN — Chers collègues, merci. On va passer à une filière qui est en très très grande difficulté, c'est la filière ananas, en un seul mot. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par la SCA Ananas Martinique, pour relancer cette filière. La filière s'est littéralement effondrée puisqu'à l'époque, vous vous rappelez, la Martinique, c'était parmi les premiers producteurs au monde d'ananas. Actuellement on était à 30 000 tonnes en 1994, pour une surface de 600 hectares plantés en ananas. Et, il y avait une usine qui tournait à plein pot, qui était l'usine de transformation de Socomor. Actuellement la filière, c'est à peine 300 tonnes, quand les besoins, ne serait-ce que pour notre consommation intérieure, sont estimés à 2 000 tonnes. Donc vous voyez qu'il y a de la marge. Donc, l'idée c'est de relancer la filière et d'aider les coopératives qui vont en ce sens. D'où la proposition qui est faite, d'aider la SCA Ananas de Martinique qui sollicite la CTM à hauteur de 91 946 €, pour un programme d'investissement pluriannuel que vous avez dans le tableau. C'est un plan qui va s'étaler sur cinq années. Il vous est demandé chers collègues, de vous prononcer sur cette subvention de 91 946 € pour aider la filière ananas. La première année, vous avez le tableau.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement agricole.

Mme Nadine RENARD - Merci Président. Alors, la commission a émis un avis favorable sur ce dossier. Il se trouve que j'ai répondu à l'invitation de la SCA Ananas Martinique, il y a quelques mois, qui nous avait conviés à venir, justement, sur le terrain pour constater les essais qu'ils ont commencé à mener. L'objectif étant de développer la production de plants d'ananas localement, à partir de vitro-plants qu'ils font multiplier et grandir hors sol, de façon avoir des plants sains, qui leur permettront par la suite, de planter dans des conditions de rendement beaucoup plus importantes. Puisque par le passé, vous savez qu'avec l'usine Socomor, ils avaient des plants facilement, puisqu'une fois que les ananas étaient traités à l'usine les plants étaient récupérés. Aujourd'hui, n'ayant plus l'usine, il y a un besoin d'approvisionnement en plants, qui se fait sentir. Et aujourd'hui, les adhérents de la coopérative SCA Ananas Martinique ont mis en place un projet en partenariat avec notamment l'IT2, la Chambre d'Agriculture, donc ils ont une étude qui est menée sur le développement de plants sains pour pouvoir approvisionner la filière. Donc, c'est un projet qu'ils ont lancé, qu'ils ont démarré, qui donne des résultats encourageants et qui nous permet de penser que par rapport aux expérimentations précédentes, puisqu'il y a eu des expérimentations qui ont été menées, il y a quelques années, qui ont été accompagnées, à l'époque par l'ex-Régions mais qui n'avaient pas donné de résultats concluants, puisque les plants avaient été plantés en plein champ. Et, ils avaient été particulièrement atteints par un certain nombre de parasites qui ont fait que ces essais ont été peu concluants. Donc, aujourd'hui, la méthode est différente. Ils ont choisi de passer par une autre méthodologie qui semble donner des résultats intéressants, et nous pensons qu'il est intéressant de pouvoir accompagner la filière et relancer la production d'ananas; sachant qu'aujourd'hui les ananas que nous trouvons souvent sur le marché viennent du Costa Rica, où d'ailleurs, produits dans des conditions et avec des produits phytosanitaires dont nous ne savons pas vraiment, en termes de règlementation, ce qui est fait. Donc, il est important de pouvoir soutenir une production locale d'ananas de qualité et avec des variétés qui sont aussi des variétés choisies pour leurs qualités gustatives. Donc, nous sommes favorables à ce projet...

M. Louis BOUTRIN - - Président.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Oui ?

M. Louis BOUTRIN — Président, on ne va pas faire de débat là-dessus. Mais systématiquement, j'ai l'impression que nous reprenons les mêmes termes et les mêmes propos que les professionnels. Pour pouvoir justifier le maintien de pesticides dans l'agriculture martiniquaise, ils disent qu'il n'y a pas de traçabilité sur les produits d'importation. C'est une réalité, il n'y a pas de traçabilité. On ne sait pas ce qui entre. Pour autant, cela ne nous autorise pas à fustiger nos voisins caribéens dans les efforts qu'ils font et systématiquement on met à l'index, notamment, le Costa Rica ou d'autres pays de la Caraïbe. Or, c'est paradoxal, au moment même où nous entrons dans les instances internationales, comme l'Association des Etats de la Caraïbe où le Costa Rica figure, où nous sommes assis au côté du Costa Rica, dans les pays de l'OECS, où nous sommes assis à côté de nos voisins de la Caraïbe, nous ne pouvons pas, en tant que politique, tenir ce discours qui consiste à dire qu'effectivement ces pays-là, il y a une utilisation de pesticides sans avoir les preuves formelles. Les efforts... je prends mes responsabilités...

(Interventions hors micro inaudibles)

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – On est dans une instance politique. Nous sommes dans une instance politique. Nous ne sommes pas dans une coopérative ou dans une instance où on défend des productions, où on a défendu par le passé des productions...

Mme Nadine RENARD - Alors...

M. Louis BOUTRIN – – Cher collègue, tu permets que je m'exprime?

Mme Nadine RENARD – Non mais, je n'avais pas fini de m'exprimer tu m'as interrompu.

M. Louis BOUTRIN — Le Président m'a donné la parole.

Mme Nadine RENARD – J'ai le droit de continuer à m'exprimer, d'accord ?

M. Louis BOUTRIN – Le Président m'a donné la parole.

M. Yan MONPLAISIR – On est dans l'Assemblée... On est...

<u>Mme Nadine RENARD</u> – Le Président ne t'avait pas donné la parole, je n'avais pas fini de m'exprimer.

M. Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président, je vous en prie...

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Yan MONPLAISIR – On ne peut pas interrompre une élue, ça n'est pas acceptable ça.

M. Le Président Claude LISE – S'il vous plait...

M. Louis BOUTRIN – Le Président m'a autorisé à parler. Donc, chers collègues, je sais que ça vous dérange, mais c'est parce que cela dérangeait les politiques que l'on a une contamination au Chlordécone pendant des années. Donc là, sur ce sujet, chers collègues, nous devons avoir des attitudes politiques responsables vis-à-vis de nos voisins avec lesquels nous sommes en coopération, et ne pas les stigmatiser. Est-ce que dire ça c'est faire une offense à un élu ?

<u>Mme Nadine RENARD</u> – Alors, je voudrais répondre...

M. Le Président Claude LISE – Oui, tu as la parole.

<u>Mme Nadine RENARD</u> – Je voudrais répondre sur les propos du collègue BOUTRIN. Premièrement, j'ai le droit d'avoir les opinions que je veux sur la qualité de notre production locale et de défendre notre production locale. En l'occurrence, il s'agit de défendre la production d'ananas. Et quand je dis que nous n'avons pas la même réglementation en Martinique où nous sommes soumis à une réglementation européenne qui nous impose un certain nombre de contraintes, quelle n'est pas la même dans les pays d'Amérique latine, je ne vois pas quelle erreur j'ai faite quand j'ai dit ça. Je dis la vérité. Et il faut être capable de dire qu'aujourd'hui nous ne sommes pas sur les mêmes référentiels, nous ne sommes pas sur la même réglementation. Et ça, tout le monde le sait. Donc si nous avons des produits importés qui viennent d'un certain nombre de pays dont nous ne savons pas exactement comment ils sont produits, je ne vois pas ce qu'il y a de mal à le dire et à défendre notre production locale. Si le collègue BOUTRIN n'est pas content, c'est son problème. Moi, je suis ici pour m'exprimer ; je suis une élue de l'Assemblée ; nous sommes ici à l'Assemblée et je m'exprime comme je veux, sur ce que je veux, et je défends mes positions. Et le collègue BOUTRIN n'a pas à venir m'interrompre quand je suis en train d'exposer mon avis sur un sujet. On m'a demandé mon avis, je l'exprime. Et si je dois défendre la production locale je la défendrai. Et ça c'est une position politique Je suis désolée.

(Applaudissements dans l'hémicycle)

<u>Mme Nadine RENARD</u> – Donc je continue en disant et, je soutiens ce que je dis, je continue en disant qu'aujourd'hui l'objectif et si on parle de production locale soumise à une certaine réglementation qui impose de plus en plus l'abandon d'un certain nombre de pesticides, c'est bien pour avoir une alimentation saine et durable. Et quand on défend, soi-disant, le zéro Chlordécone et qu'on est prêt à accepter d'autres produits qui ont, non seulement du Chlordécone, mais beaucoup d'autres pesticides qu'on ne mentionne pas parce qu'on ne les cherche pas, je crois qu'il faut être cohérent dans ce qu'on fait et dans ce qu'on dit.

(Applaudissements dans l'hémicycle)

M. Louis BOUTRIN - Président ?

M. Le Président Claude LISE – Oui, vas-y.

M. Louis BOUTRIN – Est-ce que je peux ?

M. Le Président Claude LISE – Vas-y, vas-y. Mais oui. Attend. On laisse le collègue ADENET. Oui ? Exprime-toi, et puis comme cela, tu pourras répondre aux deux. Voilà, vas-y, vas-y.

M. Lucien ADENET – Je ne vais pas rentrer dans le débat zéro Chlordécone.

M. Louis BOUTRIN - Hors sujet!

M. Lucien ADENET – Je ne vais pas entrer dans ce débat-là même si je travaille aux côtés du collègue BOUTRIN. Oui ? Non ça ne fonctionne pas. Oui, c'est bon là ? J'ai dit que le débat aujourd'hui zéro Chlordécone ce n'est pas ce débat qu'il y a.... ce n'est pas ça qui est à l'ordre du jour aujourd'hui. Donc même si je suis au Parc Naturel avec lui, d'accord sur le projet que nous mettons en place. Alors je voudrais quand même dire autre chose je suis allé sur des exploitations dans la région du nord, Macouba, Basse-Pointe, Morne-Rouge, enfin sur les exploitations, des plantations d'ananas et j'ai rencontré les planteurs, et ils m'ont dit qu'aujourd'hui ils essayent de diversifier un peu leur production. Donc, à côté de l'ananas, ils font d'autres légumes, d'autres cultures. Donc, la patate douce, des Dachines. Donc, ils ont compris que la monoculture n'est pas la règle si on veut vraiment avoir un revenu au niveau de l'exploitation il faut diversifier. Et c'est ce que j'ai dit, mardi, aux petits planteurs de cannes. Je leur ai dit qu'il faut qu'ils diversifient aussi. C'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'ils ne fassent que de la canne, sinon ils ne vont jamais avoir un revenu conséquent. Je suis allé dans le sud-ouest de la France avec des agriculteurs martiniquais, j'ai vu que les éleveurs qui font du foie gras, ils ont commencé à diversifier leur production aussi. A côté de ces canards, ils font du tournesol, ils font du soja, enfin, ils font pas mal de choses. Donc, ils diversifient pour avoir un revenu complémentaire. Donc c'est ça aussi les choses ont changé, les donnes ont changé. Donc, il faut tenir compte aussi de cela quand on met en place un plan de développement. Donc c'est ce que j'avais à ajouter.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Oui, collègue RENARD.

<u>Mme Nadine RENARD</u> – Juste une dernière chose que je voudrais dire; je crois que nos agriculteurs martiniquais font suffisamment d'efforts, et sont confrontés à suffisamment de difficultés pour pouvoir souligner le travail qu'ils font et la qualité du travail qu'ils font, et ne pas comment dire ça? Réduire leurs efforts à peu de chose. Je crois que s'il y a une différence, s'il y a une distinction, si on est dans un cadre réglementaire qui fait que nous avons plus de contraintes que certains de nos voisins, ce n'est pas les stigmatiser que de l'affirmer et de le reconnaître. Je crois qu'il faut reconnaître la qualité du travail que font nos agriculteurs aussi.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Donc il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Donc, je donne la parole au rapporteur pour ses conclusions et puis nous passerons au vote.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Merci, Monsieur le Président. Alors, ce n'est pas parce que nous sommes dans un débat sur l'agriculture qu'il faut cultiver des contrevérités et laisser prospérer des mensonges. Je n'ai dit, à aucun moment, et je le répète, je n'ai dit à aucun moment, que nous devons autoriser les produits importés avec des pesticides.

Personnellement, je me suis suffisamment battu contre les services de l'État pour qu'ils puissent, à la fois respecter leurs propres lois, leurs propres règlements en matière d'agriculture. Et, j'ai souvent mis en index l'absence de traçabilité dans ce que nous importons, et que nous mettons dans notre assiette. Pour autant, la situation sanitaire du pays et la situation de pollution environnementale que nous avons actuellement en Martinique, nous oblige à nous élever, à prendre un peu de hauteur par rapport à certaines considérations. En l'espèce, sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture. Nous ne pouvons pas attendre qu'une milice vienne nous dire, zéro pesticide qu'on va mettre en haut de la tour Eiffel, pour que nous puissions, puisque c'est ce qu'elle propose les points 5-0 qu'elle a présenté hier devant tous les médias. Tout le monde trouve cela normal. Mais quand il s'agit de Martiniquais qui vous disent attention, nous avons 92 % en Guadeloupe, et 90 % de la population actuellement contaminée au Chlordécone, et qui contiennent du Chlordécone dans le sang, et que nous avons des taux actuels au niveau du cancer de la prostate la prévalence la plus élevée au monde, je dis bien au monde, nous devons prendre les décisions qui s'imposent. Et, nous retrouvons aujourd'hui des résistants au sein même de la profession agricole. Alors nous, politiques, nous défendons les productions martiniquaises, personne ne peut en douter. La preuve, les dossiers que nous présentons, nous faisons en sorte que l'effort budgétaire aille dans ce sens, dans le sens à la fois des filières existantes, mais du développement de nouvelles filières, l'accompagnement de la diversification agricole, mais à côté de cela, nous sommes soucieux de la santé de nos concitoyens. Alors là, sur cette question qui est essentielle, il faut que l'on soit unanime làdessus. Et, la proposition qui a été faite du zéro chlordécone, c'est une proposition qui nous permet d'éliminer, et les scientifiques le disent, au bout de quatre ans, d'éliminer le chlordécone que nous avons dans notre sang, il n'y a qu'une façon de le faire c'est en arrêtant d'ingérer du chlordécone dans l'alimentation et non pas en continuant avec une limite maximum résiduelle, les LMR, qui sont imposés par une législation, doit-on se faire les défenseurs aujourd'hui. Moi, aujourd'hui, je ne défends pas la législation française sur la question des pesticides, la question du chlordécone. Il faut que l'on soit clair là-dessus chers collègues. Donc l'instance qui est ici, c'est une instance politique et nous devons prendre de la hauteur par rapport à ces questions de législation qui sont revendiquées par les agriculteurs. Donc, je prends mes responsabilités et j'estime que je défends également l'agriculture martiniquaise, comme vous tous, comme vous le faites, et nous devons tous défendre l'agriculture martiniquaise. Cela ne doit pas pour autant nous rendre aveugles, et quand il s'agit là sur ces questions qu'on soit unanime quand même. Donc, chers collègues, en ce qui concerne le dossier sur les ananas il n'y a pas de divergence. Ce que je souhaiterais c'est qu'on puisse voter à l'unanimité ce dossier, voilà.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Collègues, je retiens qu'il y a certainement un débat qu'il faudra aussi, un de ces jours, un débat de fond sur tout ce qui a été évoqué. Là, je vous demande effectivement de voter cette subvention qui nous est demandée pour cette entreprise qui produit de l'ananas. Donc, je suppose qu'on est unanime ? Il n'y a pas d'opposition ? Il n'y a pas d'abstention ?

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité. Donc adopté à l'unanimité Nous allons passer à des questions sur le sport. Donc, je sais que cela passionne tout le monde. Je vous demande, puisque le collègue devrait déjà être dans sa réunion. Je vous demande d'aller à l'essentiel et que chacun ne répète pas les mêmes choses. Voilà, donc, il s'agit de la demande de subvention formulée par le comité régional cycliste.

## 35/ DEMANDE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL CYCLISTE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 2018-2019

M. Louis BOUTRIN – Merci Monsieur le Président. Cela devrait aller très vite. Il s'agit du programme d'actions qui est présenté par le Comité Régional Cycliste de la Martinique pour son programme d'action 2018-2019. La proposition qui vous est faite, chers collègues, c'est d'attribuer une subvention d'un montant de 195 000 € au Comité Régional Cycliste de la Martinique pour son programme d'action avec 175 000 pour les différentes actions, et 20 000 € pour les équipements.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Politique des sports.

**M. Marius NARCISSOT** – La Commission a émis un avis favorable, et a noté l'effort qui est fait par le comité en matière de formation et d'équipements.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Finances, je suppose que c'est conforme. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons tout de suite au vote.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. On passe au 36. Demandes d'aides individuelles pour la saison sportive 2018-2019, toujours en cyclisme.

# 36/ DEMANDE DEMANDES D'AIDES INDIVIDUELLES SAISON SPORTIVE 2018-2019 (CYCLISME)

M. Louis BOUTRIN – Alors, chers collègues, toujours en cyclisme. Ce sont des demandes d'aide qui concernent un certain nombre de cyclistes, Cédric EUSTACHE et Michael STANISLAS. Le tout pour un montant de 12 000 €, 5 000 € pour Cédric Eustache et 7 000 € pour Mickaël Stanislas.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission.

M. Marius NARCISSOT – Ce sont deux coureurs méritants, avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Demande d'intervention ? Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – Je voudrais intervenir. Bonjour Président, bonjour tout le monde. Parce que j'ai l'impression qu'il y a une petite erreur qui s'est glissée dans ce dossier-là. Apparemment il y a deux critères qui ont été pris en compte, le critère du palmarès et le critère du budget prévisionnel. Sur le premier critère, il me semble que, c'est une chose admise objectivement, que Cédric EUSTACHE, c'est le cycliste le plus capé du peloton martiniquais.

Mme Michelle MONROSE - Quelle commune ?

M. Georges CLEON – De Rivière-Pilote. Il y a visiblement, déjà là...

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Georges CLEON – Non, non, mais écoute ce que je dis et tu vas comprendre. C'est objectif. Il est double vainqueur du Tour de Martinique; double vainqueur du championnat de la Caraïbe sur route; il est vainqueur du Tour de Guyane et c'est le Martiniquais qui a remporté le meilleur classement au tour de la Guadeloupe, troisième. Il a porté le maillot jaune pendant trois jours, trois étapes, l'an dernier, non l'année d'avant plutôt, en 2017. Donc, je pense que là c'est un palmarès qui est reconnu, qui est éloquent, et puis en plus, il est toujours en activité, il a remporté sept podiums en 2018, et là en 2019 déjà? Trois podiums, trois fois deuxième, dont la course du week-end dernier à Rivière Pilote. Donc, je pense qu'il y a un équilibre à trouver entre ces deux champions-là, celui qui a le palmarès que je viens de citer, et sans rien retirer à Mickaël STANISLAS, qui lui aussi commence et a eu un bon palmarès en 2018. Donc, je propose que l'on rééquilibre les choses.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Alors, est-ce qu'on peut rééquilibrer les choses ?

M. Louis BOUTRIN – Chers collègues, je comprends votre engouement pour la petite reine, mais, il y a des critères qui ont été retenus. Et, les deux critères, le collègue CLEON vient de les préciser. Je ne vais pas me lancer dans un sprint entre ces deux coureurs. Ils ont tous les deux, deux palmarès éloquents. Le simple fait que Mickaël STANISLAS ait eu un palmarès qui est plus récent, c'est le dernier tour de la Martinique, c'est le dernier championnat de la Caraïbe, donc, on s'est arrêté sur ce critère. Ceci étant, je n'ai pas de religion là-dessus. Moi, je propose, si vous êtes d'accord, que l'on puisse aligner et j'ai demandé au service qu'elle était notre marge au niveau budgétaire dont nous disposons. Donc, pour ne pas opposer deux champions, qu'on souhaite, puisqu'on fait appel à une sélection de la Martinique, pour nous représenter, justement, dans la Caraïbe et à l'international, ce serait bien que l'on puisse s'aligner. Et je viens d'avoir la réponse sur le plan budgétaire, c'est effacé. Donc, je vous propose de ne pas trop faire de débat, que l'on ne puisse pas dire dans l'opinion que l'on préfère Cédric EUSTACHE à Mickaël STANISLAS. Donc, ils sont tous les deux valeureux et ils ont tous les deux un palmarès éloquent et, ce sont de dignes ambassadeurs de la Martinique, aussi bien dans les compétitions martiniquaises qu'à l'international. Donc, je propose qu'on fasse un nivèlement vers le haut.

M. Le Président Claude LISE – Oui, mais je suis obligé de demander l'avis de la commission.

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – Merci Président. Pour dire quand même qu'il y a une commission qui a analysé les dossiers. Et, c'est vrai que les deux coureurs ont un palmarès éloquent, et ça, on n'en disconvient pas. Mais je crois que, et cela a fait débat au sein de la commission,

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

mais pour dire qu'il n'y a pas d'erreur. Il y a effectivement une approche qui est faite, sur les deux situations. Au niveau du palmarès, le collègue CLEON a fait ressortir, effectivement, le palmarès de Cédric EUSTACHE, mais lorsqu'on regarde, l'exercice où nous analysons, on voit qu'effectivement Cédric EUSTACHE, il a été septième du tour cycliste de la Martinique 2018, il a été cinquième du trophée de la Caraïbes, et il est septième du grand prix du Vauclin. Et STANISLAS, il a été vainqueur du trophée de la Caraïbe, il a été vainqueur du tour cycliste de la Martinique, il a été vainqueur de l'ouverture de la saison 2018-2019; et il a été sacré sportif de la saison 2018-2019. Ça c'est une chose. Mais, nous disons qu'il faut, effectivement, accompagner les coureurs, et on n'est pas à nos débuts. C'est la première demande de STANISLAS. Nous avons accompagné Cédric EUSTACHE, pendant tout le temps où il était au sommet de sa performance. Pour mémoire, en 2014, il a été accompagné à hauteur de 15 000 €; en 2015, il a été accompagné à hauteur de 15 000 €, en 2016; il a été accompagné à hauteur de 15 000 €; en 2017, 8 000 €. Donc, vous voyez, qu'il n'y a pas d'erreur d'appréciation. Qu'il y ait, effectivement, un ajustement, parce qu'on veut mettre les deux coureurs...et c'est possible, tant mieux. Mais je veux dire qu'au sein de la commission, il y a une analyse très fine et comparative qui est faite, aussi bien au niveau des performances, mais de la finalité aussi du projet, et on voit que ces deux coureurs, pour vous dire comment la commission est allée loin. Nous avons mis en balance le programme de formation, et il se trouve que ce qui différencie les deux, c'est que STANISLAS, il a un programme sur le tour de la Guyane qui ne figure pas sur celui d'EUSTACHE. Donc, il n'est pas question de mettre ces deux coureurs en dualité, mais tout simplement pour dire que la commission, sur ces points-là, hé bien, elle apporte une analyse très fine. Voilà, je voulais apporter cette précision. Mais nous sommes tout à fait favorables et je pense que les collègues qui sont là, Diane MONTROSE, Richard BARTHELERY, ne s'opposeront pas à ce qu'il y ait un alignement, si les services confirment la réalité budgétaire.

M. Le Président Claude LISE – Chez collègue les services ont confirmé. Est-ce qu'on peut éviter de continuer le débat ? Tu veux dire un mot ? Collègue DUVERGER

M. Jean-Claude DUVERGER — Je veux dire un mot pour nous, de manière générale. Vous savez une course est gagnée par quelqu'un mais cette personne est aidée par d'autres. Donc, si nous pouvons aider les coureurs, aidons-les. Mais si nous disons c'est tel palmarès, d'ailleurs, la semaine dernière c'est ROSEAU, je crois, qui a gagné. Mais ce n'est pas grave. Quand ils courent ensemble, il y a un grimpeur, il n'y a pas un grimpeur, ils travaillent ensemble. Chaque fois que l'on peut aider les coureurs, il faut les aider, ils sont tous bons, de mieux en mieux en Martinique. Mais, ce n'est pas par rapport au palmarès seulement. Il suffit qu'on décide qu'EUSTACHE ou STANISLAS soit tête de fil pour que les autres l'aident, et s'il bénéficie de ce palmarès-là, mwen pa kail aidé-y si chak l è sé li. Or, le travail ce n'est pas seulement celui qui gagne. Donc je propose que l'on décide d'aider comme cela sans dire que c'est par rapport à tel palmarès. Ok ?

M. Le Président Claude LISE – Donc mes chers collègues puisque la Commission est d'accord, les services ont trouvé les moyens, et le rapporteur est d'accord, je pense qu'on peut avoir un vote unanime. Tu veux dire un mot ? Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – Juste un mot, Président, pour dire que j'ai employé le terme erreur par élégance, et qu'en général les cyclistes redistribuent leurs gains avec leurs coéquipiers.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Bien. Donc je propose l'adoption de cette proposition équilibrée que nous avons pu obtenir.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Donc, c'est adopté à l'unanimité. Nous passons au 37 : Demandes d'aides individuelles pour la pratique de sports mécaniques

#### 37/ DEMANDES D'AIDES INDIVIDUELLES POUR LA PRATIQUE DE SPORTS MECANIQUES

M. Louis BOUTRIN – Merci Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE – Tu résumes ?

M. Louis BOUTRIN — Oui, je résume. C'est une demande de subvention au pilote Alexis MARIE-LUCE pour son programme de la saison sportive 2018-2019. Il s'agit de motocyclisme. La proposition que nous faisons c'est d'attribuer une subvention de 4 000 €. Il y a également Gianny CATOR : 5 000 €, Livan LUCHEL : 15 000 €, et Greg TANIC : 15 000 €. Le tout pour un total de 39 000 €. Vous avez chers collègues, dans le dossier, le palmarès de ces valeureux sportifs.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Avis de la commission.

Mme Diane MONTROSE — Oui Président. Donc c'est un avis favorable qui a été donné par la commission sur ces subventions accordées pour le sport mécanique. L'occasion pour nous pour dire aussi que ce ne sont pas les seuls qui ont été étudiés en commission. Nous avons d'autres sportifs dans la discipline qui ont déjà fait l'objet aussi d'une étude par la commission. Il s'agit de Monsieur PHILIPPY Ludovic, d'Audrey DEPAT, de LISE Charly, de MARIE-JOSEPH Jordan. Et puis, nous avons d'autres dossiers en attente, je le dis parce que souvent ils nous écoutent, et ils sont inquiets. Et donc, nous avons en attente d'instruction deux autres dossiers, celui de Monsieur BUNOT Aymeric et de Yuri CATHERINE, qui eux, sont arrivés tardivement, en mars et en février, donc n'ont pas pu faire l'objet d'une première étude. Puisque nous essayons d'étudier les dossiers dans leur ensemble par discipline, pour avoir des visions globales, et nous nous étions engagés avant fin mars, à étudier l'ensemble des dossiers arrivés pour que les subventions arrivent plus tôt. Donc c'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon nous passons au vote.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité. Adopté à l'unanimité. Nous passons au 38. Demande de subvention formulée par la ville de Fort-de-France à titre de contribution à l'organisation de la 34<sup>ème</sup> édition du semi-marathon international (édition 2018).

38/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA VILLE DE FORT-DE-France A TITRE DE CONTRIBUTION À L'ORGANISATION DE LA 34<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU SEMI-MARATHON INTERNATIONAL (EDITION 2018)

M. Louis BOUTRIN – Chers collègues, c'est un dossier qui devrait aller vite, puisqu'il a déjà fait l'objet d'une présentation devant l'Assemblée, qui avait été retiré, et pour lequel nous vous demandons de donner un avis favorable à hauteur de 40 000 € pour faire suite à la sollicitation de la ville de Fort-de-France.

M. Le Président Claude LISE – La commission a un avis ?

<u>Mme Diane Montrose</u> – C'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Bien il n'y a pas de problème ? On est tous d'accord ? A l'unanimité, pas d'opposition, pas d'abstention ?

Vote
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Pour ?
Voté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 39.

M. Louis BOUTRIN — Petite précision également. Pour le semi-marathon de Fort-de-France le Comité Martiniquais du Tourisme donne également 40 000 € à la ville de Fort-de-France. Ce qui fait, avec le satellite une participation de 80 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Alors, 39. Demandes de subventions, au pluriel, formulées par le club bouliste de Saint-Pierre (C.B.S.P.) à titre de contribution à la réalisation de son programme d'actions 2018-2019.

39/ DEMANDES DE SUBVENTIONS FORMULÉE PAR LE CLUB BOULISTE DE SAINT-PIERRE (C.B.S.P.) A TITRE DE CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2018-2019

M. Louis BOUTRIN – Chers collègues il s'agit de répondre à une demande pour les 6<sup>e</sup> trophées de pétanque du nord Caraïbes et de la 28<sup>e</sup> édition du Grand Prix pétanque de la collectivité territoriale qui se déroule à Saint-Pierre, et qui est organisé par le club bouliste de Saint-Pierre. La CTM est sollicitée à hauteur de 56 500 €. La Collectivité Territoriale de Martinique vous propose d'attribuer 30 000 € sur les 56 000 demandés.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission.

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – La Commission a noté que c'est une manifestation qui prend de plus en plus d'ampleur, tant sur le plan régional, qu'international, et que c'est une manifestation qui pourrait être pressentie pour une labellisation CTM à vocation sport tourisme. Donc avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention? Sinon nous passons au vote. Oui il y en a une? Oui, collègue MARTINE.

M. Raphaël MARTINE – Oui Président. Je ne peux qu'appuyer très fortement cette demande de subvention. Et l'octroi de cette subvention au club bouliste de Saint-Pierre, qui fait un travail remarquable pour entretenir l'activité pour développer l'activité de pétanque sur l'ensemble du territoire; et qui a su aussi donner à cette activité une dimension internationale, tant par le nombre de participants, mais aussi par la diversité des pays invités. Donc, j'accueille très chaleureusement cette attribution au bénéfice du club bouliste pierrotin.

M. Le Président Claude LISE – Meri. Nous passons au vote.

Vote
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Pour ?
Voté A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons à la dernière question 40 : demande de subvention formulée par. M. Hugues-Emmanuel ROGES pour la réalisation de sa saison sportive 2018-2019.

### 40/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR. M. HUGUES-EMMANUEL ROGES POUR LA RÉALISATION DE SA SAISON SPORTIVE 2018-2019

M. Louis BOUTRIN — C'est un jeune Martiniquais âgé de 18 ans, qui a été repéré lors d'un camp à Los Angeles par les coachs américains pour son potentiel au niveau du basket professionnel. Il a intégré un centre de formation qui accueille des jeunes de haut niveau en Caroline du Nord, mais les frais de scolarité sont énormes et sa famille a formulé une demande. La CTM est sollicité à hauteur de 16 000 €. Il vous est proposé chers collègues, d'attribuer une subvention de 4 000 € à ce jeune Martiniquais basketteur international en devenir.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – C'est un avis favorable qui a été donné pour ce dossier. Effectivement, il a intégré le centre de formation et pour lui cela se passe très bien. Donc on souhaite que cela se poursuive.

M. Le Président Claude LISE – Parfait. Pas de demande d'intervention ? Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Simplement dire, mais TURIAF, quand il est arrivé ici, avait dit que s'il y avait des jeunes qui voulaient venir de ce côté, qu'il était capable de les aider. Est-ce qu'on l'a appelé ? Est-ce qu'on lui a conseillé de se rapprocher de Ronny quoi ? Parce-que des fois ce n'est pas facile. Je connais d'autres jeunes, on ne va pas les nommer qui ont eu d'énormes difficultés de l'autre côté quand ils sont allés.

M. Louis BOUTRIN – Il est bien intégré, comme cela vient d'être dit par la collègue. Il est dans son centre de formation, et il est encadré. La sollicitation est d'ordre financière, donc, si effectivement, sur d'autres aspects, pour favoriser et faciliter son intégration, il n'est pas exclu que l'on plus puisse se rapprocher de la ligue pour établir le contact avec Ronny TURIAF.

M. Gilbert COUTURIER – Alors oui chers collègues, j'interviens sur ce dossier, pas parce qu'il habite le Gros Morne, c'est parce que c'est un jeune Martiniquais qui joue à Saint-Joseph.

M. Louis BOUTRIN – Il a suivi les traces de son grand frère.

M. Gilbert COUTURIER – Voilà, son frère aîné qui est parti de l'Aigle noir club de basket du Gros Morne, et ensuite est parti pour l'Amérique. Et il a eu des difficultés parce que ces parents ont fait un prêt de plus de 16 000 € pour pouvoir lui permettre... Et au moment où les parents ce sont... ils ont fait des pétitions, enfin, des souscriptions, tout cela pour essayer de se débrouiller, parce que lorsqu'on est loin de sa famille, on comprend bien que les moyens ne sont pas toujours là. Et ensuite, dans le club, on a plus voulu qu'il fasse du football américain. Donc, c'est un jeune qui est revenu. Voici le frère cadet, aujourd'hui est monté en puissance, et il est détecté, et il est appelé. C'est vrai que pour les études, donc, les parents ont formulé la demande. Donc, je sais que beaucoup dans la salle ont manifesté l'envie de voir une augmentation pour lui dans la mesure où pour les études, pour son intégration, et les parents ne pourront pas suivre. Donc, je connais la situation financière de la CTM, mais je veux dire que si on pouvait voir cette aide à l'augmentation parce qu'il a vraiment envie de pouvoir réussir et rester là-bas, représenter la Martinique, je fais un peu de chauvinisme, le Gros-Morne.

M. Le Président Claude LISE – Bien mes chers collègues...

M. Gilbert COUTURIER – J'ai fait une proposition, tu me dis, donc, si bon...16 000 €, si on lui donne 8 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Collègues, nous passons au vote. Comment ? Ah! Tu as fait une proposition d'augmentation.

M. Gilbert COUTURIER – Sous la menace de mon mentor, DUVERGER. Il me disait de faire une proposition. J'aurais dû faire une proposition.

(Intervention hors micro inaudible)

M. Louis BOUTRIN – Alors, Président, je vais plaider pour l'irresponsabilité budgétaire, en ce qui concerne la proposition de 8 000 € du collègue.

M. Le Président Claude LISE – Bien, ben, nous votons la proposition qui était faite au départ. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Comment ?

(Intervention hors micro inaudible)

M. Le Président Claude LISE – Je n'ai pas entendu. Ah, explication de vote ?

Mme Michelle BONNAIRE - On vote quoi ? Il y a eu une proposition...

M. Le Président Claude LISE – Mais non, on vote la proposition. Sauf si...

Mme Michelle BONNAIRE - Laquelle ?

M. Le Président Claude LISE – Sauf si le collègue veut déposer sa proposition comme un amendement, je devrai voter d'abord l'amendement.

Mme Michelle BONNAIRE – C'est ce que je veux savoir.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Est-ce que tu veux un vote sur ta proposition ? Collègue COUTURIER ?

M. Gilbert COUTURIER – Président, je fais une proposition, donc un amendement, et on peut analyser et l'Assemblée prendra...

M. Le Président Claude LISE – C'est formalisé. Donc, c'est une augmentation de combien ? De 4 000 €. Donc, je mets aux voix la proposition d'un supplément de 4 000 €.

#### Vote amendement

Abstentions ? 3
Contre ? (0)
Pour ? 27
Qui ne prend pas part au vote ? 5

Voté A l'unanimité.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Comment ? Non, je n'ai pas compris

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Non, mais tu as été... Ça va ? Bien. Donc...

M. Louis BOUTRIN - Président...

M. Le Président Claude LISE – Oui. Oui, oui. L'Assemblée a voté.

M. Louis BOUTRIN – Je prends note justement du vote de l'Assemblée. J'avais précisé aux collègues, j'avais dit que je plaidais pour l'irrecevabilité budgétaire. Donc, ce n'est pas moi

qui vais décider in fine. La seule chose c'est que si budgétairement, ce n'est pas possible, la proposition sera rejetée.

M. Le Président Claude LISE – Pas possible.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Non, non, non, non. Je suis obligée de dire au collègue BOUTRIN que ce n'est pas possible. L'Assemblée a le pouvoir budgétaire. Après, ah bon...Vous allez devoir...si cela entraine une difficulté budgétaire, hé ben, lors d'une DM, vous serez obligé de faire le nécessaire.

M. Louis BOUTRIN – Chers collègues...

M. Le Président Claude LISE – Mais, on ne peut pas...non, je vous le dis. Non, non, non. Il y a un problème de légalité. Une délibération est prise en plénière. C'est moi qui serai obligé de la signer. Maintenant, si on ne me l'adresse pas, puisque je n'ai pas le service délibération, je ne vous dis pas les procédures qui peuvent être mises en œuvre. Mais si la délibération est, comme la loi l'exige, est mise à ma signature, moi-même, je n'ai pas le pouvoir de ne pas la signer. Parce que je n'ai pas de pouvoir d'opportunité sur les décisions de l'Assemblée. C'est tout ce que je peux vous dire. Maintenant...

M. Louis BOUTRIN - Président.

M. Le Président Claude LISE – Oui. Alors, collègue ADENET.

M. Louis BOUTRIN –Attendez, attendez.

M. Le Président Claude LISE – Ton point de vue.

M. Lucien ADENET – Oui, oui.

M. Louis BOUTRIN – Président.

M. Le Président Claude LISE – Très rapidement, puisqu'il est pressé de partir.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Président, j'ai lu, sur l'un des rapports qu'on nous a présenté pour cette plénière que quand on décide de l'augmentation d'un crédit, l'augmentation d'une dotation, il faut tout de suite dire d'où va provenir la ressource, la ressource complémentaire. Sinon, il faut...

(Interventions hors micro inaudibles)

<u>M. Lucien ADENET</u> – Mais non, mais laisse-moi parler. Donc, sinon, on doit pouvoir tout simplement, ajuster les crédits...

M. Louis BOUTRIN - C'est ce que nous allons faire.

M. Lucien ADENET – C'est-à-dire mettre les crédits en diminution sur telle action, et en augmentation sur telle autre action d'un même montant. Donc, la question qui est posée, la

réponse qui a été faite, du moins, par le Conseiller exécutif, c'est tout simplement, il nous a dit que les ressources pour permettre l'augmentation ne sont pas au rendez-vous, n'existent pas.

M. Le Président Claude LISE – Collègue ADENET, j'ai parfaitement compris cela, et c'est bien pour cela que tu auras noté que j'ai parfaitement entendu que les services ont expliqué, ça c'est leur affaire, ils ont expliqué qu'il n'y avait pas les crédits disponibles. J'ai donc indiqué que, dans un premier temps, qu'on allait voter, par conséquent, ce qui était proposé. Pourquoi j'ai proposé cela ? Parce que je sais qu'il y a une Majorité, qui en général considère que ce qu'a décidé l'Exécutif, c'est ce qu'il faut voter. Bon, bien, mais non, mais attendez. Là j'ai proposé cela, et c'est pour cela que devant l'insistance du collègue, je lui ai dit, est-ce tu maintiens ta proposition? Il a dit qu'il maintenait sa proposition. Cela devenait un amendement. Je suis obligé de faire voter l'amendement. L'Assemblée, je vous signale a voté, presqu'à l'unanimité, il n'y avait que trois abstentions.

(Interventions hors micro inaudibles)

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Non, non, non, non. Comment ? Attendez, mais, alors, ... Attendez, et je vous signale que je me suis abstenu. Je suis l'une des trois abstentions. Je me suis abstenu. Mais, j'en déduis que la Majorité a décidé d'un vote.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Attendez ! Je rêve ou quoi ?

(Interventions hors micro inaudibles)

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Justement, j'allais demander des précisions sur le vote. Parce que quand vous avez demandé qui vote pour, il y a certaines personnes qui ont levé la main. D'accord, ceux qui ont voté pour. Personnellement, et j'ai vu aussi des camarades qui n'ont pas levé la main. Donc, on ne pouvait pas les considérer dans le côté pour. Et il me semble qu'il y en avait plus que trois. Alors peut-être qu'il y a eu trois personnes qui ont levé la main pour l'abstention, mais personnellement, je n'ai pas levé la main, donc, je ne veux pas que mon vote soit considéré pour.

M. Le Président Claude LISE – Tu n'as pas pris part au vote alors ?

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Je n'ai pas pris part au vote.

M. Le Président Claude LISE — D'accord. Alors quels sont ceux qui n'ont pas pris part au vote ? Donc, comptez. Non, collègue COUTURIER, tu n'as pas pris part au vote non plus ? Non, mais je rêve de plus en plus.

M. Gilbert COUTURIER – Un point d'ordre.

M. Le Président Claude LISE – Attends, attends, attends. Je suis obligé... non, mais c'est extraordinaire!

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Mais, non mais... écoutez-moi. Je veux bien, parce que je n'ai pas dit formellement, « qui ne prend pas part au vote ». Donc, je pose cette question-là, afin de faire en sorte que le vote soit vraiment, absolument clair, en espérant que des gens ne vont pas maintenant changer leur position. Parce que j'ai bien vu ceux qui ont levé la main. Alors, quels sont ceux qui n'ont pas pris part au votre ? Ça fait combien ? Voilà je suis désolé, cela ne change absolument pas le vote. Ça ne change pas le résultat, voilà.

M. Louis BOUTRIN – Président, avant que je ne parte...

M. Le Président Claude LISE – Oui, oui, oui.

M. Louis BOUTRIN – Avant que je ne parte, je veux donner juste une précision.

M. Le Président Claude LISE – Oui, oui, oui, apporte une précision.

M. Louis BOUTRIN — Président, il ne s'agit surtout pas de reconsidérer le vote de l'Assemblée qui est un vote souverain. Ce n'est pas du tout ce dont il s'agit. Ce dont il s'agit, quand on fait une proposition quel que soit le Conseiller exécutif, c'est en fonction des engagements, des autorisations d'engagement. Si nous avons une amputation budgétaire sur une ligne pour le projet qui a été présenté, et qu'effectivement nous n'avons plus la capacité de répondre financièrement et budgétairement, il faut, c'est ce que tu as dit Président, un ajustement. Et seul le Président du Conseil Exécutif sera amené à le faire. C'est ce que je vous ai dit. Mais, il ne s'agit pas de revenir sur le vote. Le vote été fait. Il y a une proposition qui a été faite par le collègue COUTURIER à 8 000 €. Maintenant, on va voir comment sur le plan budgétaire, mais c'est le Président du Conseil Exécutif, c'est lui l'ordonnateur qui sera amené à le faire. C'est ce que j'ai précisé.

#### M. Le Président Claude LISE – Collègue...

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Donc il n'y a pas lieu de mon point de vue de faire de débat là-dessus. C'est une proposition de l'Assemblée...

M. Le Président Claude LISE – Non, non, mais il faut clarifier certaines choses. Les ajustements il faudra bien les faire. L'Exécutif devra proposer un ajustement. C'est-à-dire, qu'il pourra dire lors d'une DM, par exemple, il pourra proposer de réduire tel budget pour augmenter tel autre. Mais, en aucun cas, en aucun cas, la délibération qui sera signée, et je veillerai, bien entendu, à ce que... parce que ça c'est ma responsabilité. Parce que si je ne signe pas cette délibération, telle que je l'ai recueillie là, c'est moi qui porte la responsabilité. Et je vous signale que ce n'est pas une plaisanterie, même si l'interprétation sur laquelle nous sommes ici, et que beaucoup imaginent que c'est de la rigolade, là on préside ça et puis, en fait, cela n'a pas d'importance. Je suis obligé de faire une déclaration de patrimoine, et mon directeur de cabinet aussi. Cela veut dire que je peux être attaqué sur la nonconformité d'une délibération. Par conséquent, je peux vous dire que cette délibération-là, elle viendra à ma signature, que je vais la signer et qu'après, si elle n'est pas exécutée, ben on verra. Après les ajustements, c'est autre chose. Et, il faut qu'on prenne l'habitude de comprendre qu'il y a des institutions, et puis, qu'il faut aller lire les textes pour savoir comment cela fonctionne. Je le dis puisqu'il y a un tas de gens qui pensent que l'Assemblée ce n'est rien. Tant pis la Majorité a décidé quelque chose ce n'est pas moi. Non parce que je n'ai pas voulu prêter main forte à mon ami COUTURIER, mais, je l'ai fait, précisément, pour que demain on ne dise pas que c'est moi, dans le cadre de je ne sais quel complot supplémentaire, que c'est moi qui ai entrainé l'Assemblée à faire augmenter les crédits, etc. Je me suis abstenu. J'aurais même pu ne pas prendre part à ce vote-là, mais je me suis abstenu. Donc que personne ne vienne me dire quoi que ce soit par la suite. L'Assemblée, librement, a pris une décision. Moi, je signerai la délibération point final. Après si on veut aller devant les tribunaux ils sont là pour ça. Oui, collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Oui, ce que je veux dire Président. Je ne veux pas qu'à partir d'une proposition qui se transforme en amendement, à partir d'un soutien qu'on a demandé, et à partir d'un certain nombre de réflexions que j'ai entendues, que je sois celui qui déstabilise. Je retire l'amendement.

(Brouhaha dans l'hémicycle)

M. Belfort BIROTA – Président...

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Ce n'est pas possible, cher ami. Le vote est acquis. Moi, je ne peux pas.

M. Belfort BIROTA – Je voudrais lui parler. Ça suffit là comme cela.

M. Le Président Claude LISE – Ce n'est pas possible.

M. Belfort BIROTA – Ça suffit comme cela.

M. Le Président Claude LISE – Non, non, mais attendez. On n'est pas dans un... non, non... J'aurais voulu que tout le monde comprenne qu'on n'est pas dans un club bouliste là.

M. Belfort BIROTA – Président...

M. Le Président Claude LISE – Mais non, mais non. Ce n'est pas une association de boyscouts ou de... je ne sais pas. On est dans une Assemblée qui délibère sur des questions liées aux compétences d'une collectivité territoriale. Donc, on ne plaisante pas avec cela. Le vote est acquis, il est acquis. Voilà.

M. Belfort BIROTA – Président, je veux dire deux mots, Président.

M. Le Président Claude LISE – Bon, collègue LORDINOT d'abord. Attend LORDINOT a demandé avant toi, et ensuite, tu diras deux mots. Collègue LORDINOT.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Monsieur le Président de l'Assemblée je voudrais intervenir comme Vice-président de l'Assemblée.

M. Le Président Claude LISE – Précise que c'est un point d'ordre, puisque le vote est acquis.

M. Fred LORDINOT – Ah oui! Oui, oui. Je m'exprime dans les termes du règlement intérieur comme Vice-président. De la même manière que les conseillers exécutifs demandent la parole et l'obtiennent, dans le règlement intérieur, c'est marqué que lorsqu'un Vice-président demande la parole il a droit à la parole ; donc il n'y a pas de souci sur cela. Mais, je

suis quand même assez surpris de la tournure des événements. Un Conseiller exécutif, et j'ai vu qu'il est parti, de surcroit, portant la robe noire dans certaines circonstances...

(Brouhaha dans l'hémicycle)

M. Fred LORDINOT – Non c'est un symbole, c'est un symbole de porter la robe noire. Il porte la robe noire et, il propose subtilement une entorse au code général des collectivités territoriales, au guide des procédures qui est adopté, par cette collectivité et cette Assemblée, et aux règles les plus élémentaires d'une loi budgétaire. Il faut que l'on soit clair sur cela. Et je remercie le Président LISE pour ces précisions. L'Assemblée de Martinique, c'est elle qui vote les budgets et toutes les décisions modificatives, sur proposition de l'Exécutif, qui lui, exécute nos décisions. La loi est claire sur cela. Il y a un ancien Sous-Préfet qui est directeur général des services, il connaît ce qu'on appelle le contrôle de légalité. Aujourd'hui, une délibération qui concerne une personne, donc qui ouvre un droit individuel à quelqu'un, pour lui attribuer une subvention. Cette subvention, elle sera imputée à un chapitre budgétaire et à une section. Hier, à l'occasion de la décision modificative numéro 1, j'ai posé une question, à laquelle je n'ai pas eu de réponse. Et cette question concerne les crédits en fonctionnement au chapitre 903, culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, où il y a inscrit en dépense supplémentaire 1 427 286 €. Hier. Hier. Si quelqu'un prétend dans cette Assemblée qu'il n'y a pas les crédits, cela veut dire que le droit budgétaire n'existe pas. Enfin, le vote que l'on a fait hier n'a aucun sens. Moi j'ai voté contre, nous avons voté contre, vous avez voté pour. Aujourd'hui, il y a au crédit inscrit au BP 2019 de la Collectivité Territoriale de Martinique, une décision modificative qui apporte 65 550 € en recette, et qui dit qu'il y aura 1 427 286 € supplémentaires de dépenses. Mais comment vous pouvez dire, légitimement, qu'il n'y a pas les crédits ? C'est impossible. C'est impossible. Il y a eu un vote qui a été acquis. Là maintenant, une délibération doit être signée par le Président de l'Assemblée et être transmise au contrôle de légalité. Et, il se trouve que nous avons un fonctionnement particulier, c'est que le Président de l'Assemblée n'a pas un service de délibération, comme cela se fait dans toutes les collectivités de France. Ce n'est pas normal. Il a rappelé les conditions dans lesquelles les délibérations doivent être signées, et transmises dans les deux mois au contrôle de légalité. Donc, on ne peut pas revenir sur cela. On ne peut pas revenir sur cela, sauf à faire une entorse grave à la procédure budgétaire. Donc, je demande au Président de l'Assemblée de nous tenir informés de la suite qui sera donnée à cette délibération, qu'il devra signer et qui devra être transmise au contrôle de légalité, et qui devra être par la suite, exécutée par l'Exécutif par le biais de l'émission d'un titre, c'est-à-dire d'un mandat qui sera transmis au payeur territorial, qui devra créditer le compte du bénéficiaire. C'est cela la loi et rien d'autre. Et, j'espère Monsieur le Président que vous serez vigilant sur le respect de cette procédure, en tout cas, vous pouvez compter sur moi.

M. Le Président Claude LISE – Collègue, il est clair que je serai vigilant, parce que je vous dis que ma responsabilité est engagée, dans ce cadre-là. Ce n'est pas pour embêter qui que ce soit que je vais le faire, mais, d'abord, par respect pour l'Assemblée bien sûr, et puis par souci de ne pas me mettre difficulté. Mais je veux que les collègues comprennent quelque chose. Concernant le budget, j'ai l'impression que certains s'imaginent que parce que la loi dit que le Président du Conseil Exécutif est ordonnateur du budget, cela veut dire qu'il fixe le budget comme il veut, et s'il nous dit que le budget c'est tant, je n'aurais pas un sou de plus. S'il dit j'emprunte tant, je ne veux pas emprunter un sou de plus, que cela s'impose à

l'Assemblée. Pas du tout. L'Assemblée peut décider d'augmenter le budget quand on le présente, et l'Assemblée peut décider d'augmenter l'emprunt. C'est l'Assemblée qui a le pouvoir budgétaire, je suis désolé. Mais oui, mais oui, c'est ça la logique. Alors, si l'Assemblée veut rester toujours dans les limites fixées par l'Exécutif, qui a un rôle d'impulsion, il a un rôle d'impulsion, c'est politique. Le Président du Conseil Exécutif peut dire à sa Majorité, mes chers collègues, pour telle et telle raison, je souhaite que nous ne dépassions pas telle enveloppe. Sa Majorité le suit, il n'y a aucun problème. Mais si la Majorité ne veut pas le suivre, et veut aller plus loin, elle a le pouvoir de le faire. L'ordonnateur, il ne fait pas son travail d'ordonnateur en fonction de ce qu'il veut faire. Il ne le fait qu'en fonction de ce que l'Assemblée décide. Le pouvoir budgétaire appartient à l'Assemblée. C'est cela la règle. Et, c'est pour cela que dernièrement j'ai vu, dans un article d'un hebdomadaire bien connu, que l'un des problèmes qu'il y avait dans cette Assemblée, c'est que je voulais, on n'a pas dit « empiéter », on a dit que je voulais « participer au pouvoir ». Je ne sais pas si vous vous imaginez « participer au pouvoir". C'est-à-dire que celui qui écrit cela, et qui est quand même un homme politique, estime que... et il me rappelle que, je devrais me souvenir qu'il y a une séparation de pouvoir. Donc, s'il y a une séparation de pouvoir c'est qu'il y a au moins deux pouvoirs. Mais, il paraît que je ne dois pas participer au pouvoir, je ne peux même pas. Donc, il y aurait un pouvoir auquel l'Assemblée ne pourrait même pas participer! C'est vous dire à quel point les esprits, non mais je le dis, puisque c'est l'occasion de le dire. J'ai le sentiment ... et vous savez que moi je respecte strictement les prérogatives. Je me mets même en dessous. Pourquoi je vous dis que je me mets en dessous ? Par exemple, j'ai demandé dans le cadre du budget, au nom du bureau de l'Assemblée, j'ai demandé une ventilation des crédits de l'Assemblée. La réponse que j'ai eu c'est que nous n'avons consommé que 40 %. Nous avons consommé 40 % du budget de l'Assemblée, mais en faisant quoi ? Je suis incapable de le dire en faisant quoi ? J'ai demandé certaines choses, normalement, il n'y a pas de contrôle d'opportunité. Je dois pouvoir, en quelque sorte, émarger sur le budget de l'Assemblée, au nom de l'Assemblée bien entendu, sans qu'il y ait un contrôle d'opportunité. En réalité, il y en a un. Pour la paix, la paix entre nous, il y a déjà suffisamment de problèmes, je ne soulève pas ce type de problème. Je ne demande aucun élément budgétaire. Je ne demande strictement rien. Et voilà que je suis attaqué dans la presse sur l'idée que je serai en train d'empiéter, pratiquement, sur un pouvoir qui ne m'appartiendrait pas. C'est incroyable! Et ça, cela traduit quelque chose. Cela veut dire que pour un certain nombre de politiques, dans ce pays, il y aurait une sorte de pouvoir absolu. L'Exécutif ce serait un pouvoir absolu, et l'Assemblée serait simplement là pour dire « amen » à tout. Ce n'est pas cela, ce n'est pas cela! Et, ce n'est pas mettre en difficulté un Exécutif, qu'une Assemblée fonctionne normalement. C'est cela que je veux que chacun comprenne. L'Assemblée, il y a une Majorité, la Majorité doit être cohérente. Son problème, c'est d'être cohérente dans le cadre de la politique menée, c'est tout. Après, chacun prend ses responsabilités. Je pense que si on a la claire conscience de ce que sont les institutions dans la situation dans laquelle nous sommes, c'est-à-dire, où il y a une séparation de l'Exécutif du délibératif. Donc, il y a un pouvoir délibératif, c'est celui que nous exerçons là. Et puis, il y a un pouvoir exécutif. Les deux doivent être respectés. Alors évidemment, c'est plus compliqué que quand qu'il y a un seul président, qui est à la fois, l'exécutif et président de l'Assemblée. Ce qui est d'ailleurs, je profite pour le dire, même si cela choque certains, c'est mon choix personnel. J'estime que nous ne sommes pas mûrs démocratiquement pour un système de séparation des pouvoirs. Et puisqu'on l'a choisi, ce n'est pas moi qui l'ai choisi, il faut respecter le système. Il faut le

respecter. Ça doit être un système démocratique avec respect du délibératif, et respect de l'exécutif, voilà. Donc, je tenais à faire ce rappel, c'est plus d'ailleurs, pour l'opinion qui risque de ne pas comprendre pourquoi nous débattons d'une chose aussi simple, qu'un vote qui est acquis sur une demande de 4 000 €. Je ne sais pas, si vous vous en rendez compte, et l'opinion risque de se dire mais pourquoi il y a ce problème-là ? Mais, il faut bien qu'on explique pourquoi. A tort ou à raison, l'Assemblée a voulu mettre 4 000 € de plus. Est-ce qu'elle en avait le droit ou pas ? Je suis obligé de dire à l'opinion, elle en avait le droit. Après, elle a peut-être eu tort de le faire, mais elle avait le droit de le faire. Et celui qui signe les délibérations, est obligé de signer ce qui a été décidé là. Et on ne peut pas revenir sur un vote acquis, dans des conditions légales. Il a été acquis sans pression. Vous comprenez il n'y a pas de pression, et le décompte a été fait convenablement. On a même rectifié entre « abstention » et « ne prend pas part au vote » ; donc cela ne peut pas être contesté, c'est plus public. Donc, là je pense que, mes chers amis, il faut que nous acceptions la démocratie en fait. Alors, collègue BIROTA, tu avais demandé la parole.

M. Belfort BIROTA – Oui, mais Président je voulais intervenir, mais après ton intervention, tu as mis, me semble-t-il, les choses au point. Parce que moi, je voulais juste rappeler à mes collègues, que nous sommes, et tu l'as dit, dans un système de séparation des pouvoirs. Et, j'ai l'impression que mes collègues de l'Assemblée, n'ont pas bien lu, ou relu les textes. Nous avons, nous ici membres de l'Assemblée, un réel pouvoir. C'est nous qui détenons le réel pouvoir de cette CTM. Nous ne sommes pas en compétition avec le Conseil Exécutif. Le Conseil Exécutif est dans son rôle, nous sommes dans le nôtre. Le nôtre est défini à l'article L 7251-1 du Code Général des Collectivités, enfin du texte. Et, il dit je cite, « nous avons le pouvoir délibératif, qui est celui de régler par nos délibérations les affaires de la CTM. Nous disposons aussi d'un pouvoir d'initiative, mais notre réel pouvoir, c'est celui du contrôle de l'exécutif. Nous ne sommes pas en compétition avec le Conseil Exécutif, nous ne voulons pas empiéter, BRANCHI, sur le pouvoir du Conseil Exécutif, nous sommes complémentaires tout cela pour permettre, n'est-ce pas, à cette institution, la CTM de fonctionner selon les bases démocratiques, que nous avons librement souhaité et que tu as choisis. C'est cela que moi j'ai choisi; un système de séparation de pouvoir. Je ne comprends donc pas, chers collègues, la frilosité de certains camarades, qui ont peur d'exercer. N'ayez pas peur collègues. Nous n'avons rien contre nos collègues du Conseil Exécutif. Ils jouent leur rôle, nous jouons le nôtre. Où est le problème ? Tout cela en parfaite complémentarité. Et je rappelle qu'ici, nous prenons des délibérations, que le Conseil Exécutif doit exécuter. Et, s'agissant de ce vote qui vient d'être fait, s'il n'y a pas suffisamment d'argent pour payer, il appartient au Conseil Exécutif, et le Président LISE l'a dit, par le biais de je ne sais plus quelle acrobatie financière ou par une DM, de donner de répondre, n'est-ce pas, de donner satisfaction à l'intéressé, qui a bénéficié, n'est-ce pas, de la subvention que nous votons. C'est cela. Il n'y a pas un conseil qui domine l'autre. Nous sommes à égalité. C'est cela qu'il faut comprendre. Et, c'est ce pourquoi moi je me bats, c'est ce que les gens ne veulent pas comprendre. Ils sont persuadés que moi, j'ai voté pour me trouver sous la coupe d'un Conseil Exécutif. Non, c'est nous qui avons le pouvoir. Il faut l'exercer et avoir le courage de dire que nous avons le pouvoir, tout en respectant de travailler avec nos collègues du Conseil Exécutif. Fok zot sav sa zot lé, lé ga. Zot voté en système et zot pèy. Zot votey et zot pey, mwen pas ka compren zot, mwen. Mé mwen mwen pa pèy.

#### M. Le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET - Collègues, un vote est fait. Le vote a été acquis. Même s'il y a une question qui n'avait pas été posée, la question c'était de demander qui n'avait pas pris part, quels sont ceux qui n'avaient pas pris part au vote. Le vote est acquis, donc, il est bien acquis. Maintenant quand on regarde un budget, cela fait près de 40 ans que je suis dans la politique, que ce soit au conseil municipal, que ce soit à l'Assemblée Départementale, au Conseil Régional et maintenant aujourd'hui, à la CTM. Donc je connais bien comment cela se passe. Quand on regarde un chapitre, il y a une somme qui est affectée, des crédits qui sont affectés à tel chapitre. Mais, les services de la collectivité, avec, ici c'est le Président de l'exécutif connaissent les dossiers qui sont en portefeuille. On connaît les dossiers qui sont en portefeuille et les dossiers qui doivent arriver. Il y a quelque chose que nous devons mettre en pratique, et qui est contraire à ce que l'on dit chez nous bèf douvan brè bon dlo. C'est à dire que les premiers arrivés, seront servis et les autres qui vont arriver après n'auront rien. Donc, on connaît ... les services savent les dossiers qui sont en portefeuille. Donc c'est en fonction des dossiers que l'on décide de répartir les crédits qui sont affectés à tel chapitre. Et, Président, j'étais avec toi au Conseil Général, j'étais à la commission permanente, j'étais à la commission finances, et on disait, je prends l'exemple de l'agriculture, quand on avait une somme qui avait à répartir pour le secteur de l'agriculture, on disait mais il faut faire attention parce qu'il y a encore des dossiers qui arrivent de manière récurrente chaque année. Donc il ne faut pas, tout simplement, épuiser tous les crédits dès le départ. Donc, c'est à cette prudence là que j'appelle. Donc, il n'y a aucun problème entre la manière de fonctionner de l'Assemblée. Je ne critique pas la manière de fonctionner, je ne critique pas tes prérogatives, je suis à l'Assemblée. Ce que je dis, c'est qu'il faut que l'on travaille en parfaite symbiose, en parfaite collaboration. Donc c'est ce que j'aurais souhaité. Donc, chers collègues, nous avons chacun un rôle à jouer. Les membres de l'Assemblée ont leurs compétences, les membres du Conseil Exécutif ont les leurs. Donc, voilà ce que je voulais dire. Moi, cela ne me gêne pas d'être dans cette Assemblée, où il y a deux instances. J'ai défendu cette organisation politique, cette manière de procéder. Eh bien, j'irai jusqu'au bout et je ne vais pas faire de critique à notre fonctionnement.

M. Le Président Claude LISE - Non mais, collègue ADENET, nous sommes bien d'accord. Il faut tout faire pour ne pas aller compliquer les responsabilités de l'ordonnateur. C'est évident. Mais, c'est notre responsabilité, à nous Majorité. Tu comprends ? C'est à nous de faire en sorte de ne pas mettre l'Exécutif... si nous savons qu'il ne se souhaite pas, par exemple, devoir faire un emprunt supplémentaire, etc. il discute avec nous, il discute avec sa Majorité. Sa Majorité est d'accord. Après il faut que sa Majorité soit cohérente. comprends? Donc, le problème ce sont les relations aussi qu'il y a entre les commissions etc. Il faut que le système, c'est toujours compliqué, mais qu'est-ce qui permet que ça marche? C'est la fluidité des informations. Tu vois? Il est clair que si la proposition qui est faite, avait été faite en amont, qu'il y avait eu un travail au niveau de la commission etc. Qu'ensuite il y avait eu une information des uns et des autres, eh bien, on saurait que bon, peut-être qu'on ne peut pas arriver à ce niveau-là ; peut-être que c'est 2 000, et pas 4 000 etc. Le problème c'est que, finalement, de temps en temps, c'est en plénière que tout d'un coup un problème est traité, pratiquement comme si on était réuni en commission. C'est cela le problème. Mais, ceci étant, une fois que quelque chose a été décidé, cela s'impose. Cela s'impose, et il faut trouver les ajustements après ; et encore une fois, comme je te dis, s'il faut, à une DM, là, bon le collègue LORDINOT a dit qu'il y a des crédits disponibles. Il faut voir s'ils ne sont pas déjà affectés, ce qu'on a engrangé. Mais enfin bon, je n'entre pas dans ce détail là je ne suis pas l'Exécutif, et je ne suis pas dans les services. Mais, je dis que si, à

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

un moment donné, on s'aperçoit qu'il manque 4 000 €, à un moment donné, il y aura, dans le cadre d'une décision modificative, à voter des crédits supplémentaires. Il faudra les trouver, là où on doit les trouver, soit en diminuant d'autres soit en trouvant d'autres recettes. C'est comme cela. Donc je pense que c'était l'occasion de repréciser les choses. Nous sommes partis d'une toute petite somme finalement, et cela nous a obligés à voir un petit peu comment on doit fonctionner. Je pense que ce n'est pas une mauvaise chose, que cela ait permis de clarifier les choses. Mais, je vous dis très honnêtement, les citoyens ont du mal à comprendre ce système-là, qui est un système très démocratique. Mais pour qu'il soit lisible il faut que tous ceux qui le pratiquent soient cohérents, soient pédagogues, et donnent l'exemple du respect du système. Mais, si nous donnons le sentiment que nousmêmes, nous ne sommes pas clairs sur cette histoire de séparation de pouvoir, comment les citoyens peuvent comprendre ? Donc, collègue PAMPHILE, pour conclure.

M. Justin PAMPHILE – Non, je n'ai pas cette prétention Président... de vouloir conclure. En tout cas bonjour à tous et à toutes. Mais, en fait, le débat est quand même relativement intéressant. Il est intéressant, mais il est ahurissant quand même. Parce qu'hier, quand j'ai demandé la parole, pour faire le point d'ordre. J'ai dit, Président, je pense que cela peut être intéressant, à la lumière de la réponse qui était faite par le conseiller Exécutif, de rappeler les règles d'organisation, et des missions, et des fonctions de chacun. Parce que j'y voyais déjà, dans son intervention, et je le lui ai dit, un jugement d'opportunité, d'une intervention d'un élu de l'Assemblée, qui disait simplement, qui faisait une proposition, mais une proposition qui avait vocation à être une proposition qui relevait du collectif, mais pas d'une proposition qui relevait d'un avis personnel, ou d'un projet comme il l'a dit personnel. L'organisation de l'Assemblée, et le collègue BIROTA, l'a clairement relu, précisé, c'est inscrit dans le Code Général des collectivités locales. Si on n'est pas d'accord avec cela, si on veut que cela évolue, et c'est ce que tu disais, Président. Personnellement, je suis sur ta position. La position, comme tu l'as exprimée, de dire, eh ben, la séparation Conseil Exécutif et président de l'Assemblée, à mon avis, il faudrait à un moment, discuter et revoir cette organisation-là. Eh bien, rien ne nous empêche, à un moment donné, pour l'avenir, de ne pas être figés sur une organisation, qui aujourd'hui présente, pour moi, ces insatisfactions. Et une insatisfaction qui donne une impression que tantôt, il peut y avoir des interrogations sur les rôles, les émissions et les fonctions des uns et des autres, sachant que tu l'as dit également Président, nous, aujourd'hui, respectons ce qui est, qui a été voté, qui a été accepté, qui a été validé, et qui est le corps qui fait que nous pouvons fonctionner dans cette Collectivité Territoriale de Martinique. A un moment, à mon avis, l'Assemblée a voté. L'Assemblée a voté. Et à partir du moment où l'Assemblée a voté, la délibération deviendra exécutoire. Alors, j'ai entendu tout à l'heure, que les sommes sont affectées, les montants sont déjà en fonction des dossiers. Oui ; La prudence de gestion fait que n'importe quel ordonnateur va gérer avec justice et prudence. Mais, il ne faut pas me faire croire, aujourd'hui, on est en mars, qu'on est déjà à 100 % d'exécution d'un chapitre budgétaire. Franchement! A qui on va faire croire cela, même après 40 années de gestion dans une collectivité? Je n'ai pas autant d'années de gestion. On est dans une exécution budgétaire, on ne doit même pas être à 20 %, voire à 15 %. Je m'autorise à dire cela. Donc, cela veut dire que demain, à partir du moment où il y a une décision qui a été votée, s'il y a matière ajustement pour pouvoir répondre à la volonté des élus dans cette Assemblée, à mon avis, il y a matière à ce que ça soit exécuté. Et quand je dis ça, ce n'est pas de la défiance, ce n'est pas de l'autoritarisme, c'est simplement le respect des procédures. Si on ne veut pas respecter les procédures, ben, il faut dire ça dès à présent. Et à ce moment-là, l'ensemble

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

des élus qui sont ici, au moins on sait que cela ne sert à rien de voter. Puisque si en votant ce n'est pas appliqué, mais je pense que tous ici nou ni dot bagail pou nou fè. Donc quand je viens ici, que je vote pour, que je votre contre, que je m'abstienne, ou que je ne participe pas au vote, et bien j'ai pris une position. Et cette position-là, quand on va comptabiliser dans la délibération qui a été prise, eh bien, elle a donné une majorité. La majorité a dit : nous sommes d'accord pour une augmentation à hauteur de 4 000 €. Président...

M. Le Président Claude LISE - Bien...

M. Justin PAMPHILE - Président...

M. Le Président Claude LISE – Oui ?

M. Justin PAMPHILE — Je reviens sur mon point d'ordre hier, il est à mon avis fondamental, mais fondamental, pour que dans l'avenir de nos débats, dans l'avenir de nos délibérations, dans l'avenir de l'organisation de cette institution, que ce genre de discussion que nous avons eu là, maintenant, aujourd'hui, ben, que nous le refassions de temps en temps pour avoir des piqûres de rappel, pour que chacun sache à quoi il est abstenu et les obligations qui sont les nôtres. Et quand je dis ça, ce n'est pas donner des leçons aux gens. C'est simplement pour nous permettre de bien fonctionner.

M. Le Président Claude LISE – Bien, je te remercie.

M. Fred LORDINOT – Président, Président...

M. Le Président Claude LISE – Oui.

M. Fred LORDINOT – Je voudrais verser au dossier, comme Vice-président toujours, puisque c'est un dossier fondamental, je voudrais donner la lecture d'un courrier que je t'ai adressé le 13 février 2019. Parce que voici le courrier, et je tiens à ce qu'il soit inscrit au procèsverbal. « Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, cher collègue. Par courriel, vous m'avez transmis le courrier en date du 14 janvier 2019, à vous, adressé par Monsieur le Président du Conseil Exécutif, (PCE) ; et je vous en remercie. Au-delà du caractère tardif de la réponse du Président du Conseil Exécutif, (plus de deux mois!), un coin de voile est levé sur le montant des crédits affectés à l'Assemblée de Martinique, organe délibérant de la Collectivité de Martinique. D'ores et déjà, il convient d'obtenir du Président du Conseil Exécutif, sur la période 2016-2018, un état détaillé de l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement de l'Assemblée et des Conseillers Territoriaux, ainsi que l'état des Ressources Humaines consacrées au fonctionnement de l'organe délibérant. Afin de répondre aux souhaits formulés par le Président du Conseil Exécutif, de recevoir une demande expresse de crédits de fonctionnement, je propose de réunir le Bureau de l'Assemblée dans les meilleurs délais. La réflexion porterait, entre autres sujets, sur la création d'un Secrétariat Général de l'Assemblée de Martinique, comportant au moins quatre pôles: un pôle opérationnel, un pôle fonctionnel, un pôle technique, un pôle juridique et administratif. Disposant des ressources humaines appropriées, ces pôles seraient érigés en Service de l'Assemblée sous l'autorité du Président de l'Assemblée. Par ailleurs, la législation actuellement en vigueur, n'interdit pas de désigner le Président de l'Assemblée comme ordonnateur délégué. Ces premières propositions peuvent largement être complétées par celles des Conseillers de l'Assemblée. » Voilà, Monsieur le Président,

vous m'avez envoyé un courrier, je vous ai répondu, et ce débat reste d'actualité. Il reste d'actualité, parce que je constate qu'il y a une interprétation qui se fait sur le droit budgétaire. Je rappelle simplement le montant des crédits qui figure au BP 2019, au chapitre Culture, Vie associative, Sport. Le montant c'est 4 746 840 €, en dépense. A ces 4 millions, ont été voté hier des crédits supplémentaires à hauteur de 1 427 286 €. Comment peut-on, aujourd'hui, de manière sérieuse, dire qu'il n'y a pas de crédit pour payer cette dotation, cette subvention de 4 000 €? Ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible. Il ne faut pas raconter des histoires non plus aux Martiniquais. Cela signifie que sur plus de 5 millions d'euros, on serait, aujourd'hui, le 4 avril, ou le 5 avril, et la totalité des crédits seraient déjà affectée ? Il y a un problème. Il faut qu'on soit sérieux. Ce qui s'est passé là, aujourd'hui, c'est qu'il y a, à la fois, un engagement juridique et un engagement budgétaire. Ces engagements, ils doivent être traduit par une délibération qui sera signé par le Président, et qui ouvre, je le répète un droit, aujourd'hui, à une personne qui a reçu cette subvention. Donc, si maintenant on veut changer les règles, on veut, pour toute espèce de position politicienne, dire que ce n'est pas cela qui s'applique, eh ben, l'Assemblée n'a plus lieu d'être. Et, il y a plusieurs collègues qui se sont exprimés. Si on revient sur ce type de fonctionnement, c'est l'anarchie la plus totale.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Je crois que tout le monde s'est entendu, il me semble enfin, qu'on est tous d'accord. Même si on oublie de temps en temps un certain nombre d'éléments. Moi, le conseil que je donne à tous les collègues c'est de se replonger dans la lecture de la loi du 27 juillet 2011, que je continue à critiquer comme une loi bâclée, qui a été bâclée, qui a été mal débattue, et comme j'ai participé aux débats, je peux témoigner du fait qu'elle a été mal débattue. Je l'ai dit à ce moment-là, parce qu'elle comporte des imprécisions, elle comporte des blancs etc. Et, vous savez, ils sont tellement conscients de cela au niveau de l'État que la réponse qu'on vous fait, quand on dit, mais il y a des éléments qui sont interprétés par les uns d'une manière, par les autres d'une autre manière. On nous dit, mais quand vous avez un blanc, cela veut dire que vous avez une grande latitude. J'ai eu l'occasion d'avoir cette réponse. On m'a dit, mais c'est quand même curieux, vous êtes demandeurs de responsabilité locale, on vous donne un texte qui est imprécis, et vous vous mettez à l'interpréter de la manière la plus restrictive. Au contraire, lorsque ce n'est pas précisé, eh ben, c'est que vous avez des marges de manœuvre. C'est d'ailleurs comme cela que nos collègues corses interprètent leur texte qui est très, très proche du nôtre, presque identique. Mais eux, ils interprètent toute l'imprécision du texte comme un espace de liberté. Et nous, nous sommes demandeurs de précision, comme si on veut que l'État nous dise, par exemple, que l'état nous dise combien de collaborateurs on doit donner au président de l'Assemblée ce n'est pas inscrit. Les Corses, ils mettent ce qu'ils veulent. Ils ont mis 25 cadres A. Nous, on dit, non, non, on ne sait pas. A la limite comme ce n'est pas marqué, à la limite, il faudrait pardonner quoi. C'est vrai, ce sont deux points de vue différents. On a une grande latitude, donc il faut interpréter en fonction des besoins réels. Qu'est-ce qui est utile? Qu'est-ce qui n'est pas utile? On a la possibilité, même avec ce texte, qui est mal écrit et qui n'est pas très bien, qui est plein d'imprécisions, on a la possibilité quand même de travailler si on interprète bien les choses. Donc je pense qu'il faut se replonger quand même dans la lecture, et il y a un élément qu'on n'oublie beaucoup aussi, puisqu'il y a des collègues qui disent qu'il faudrait changer les choses. Je vous rappelle que l'Assemblée, elle a le pouvoir de faire des propositions exactement comme un parlementaire. L'Assemblée de Martinique, comme c'était le cas pour le Conseil Général ou le Conseil Régional, pour le Conseil Régional c'est moi qui l'ai fait inscrire dans la loi, parce

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

qu'au d'épart, ce n'était que les conseils généraux qui avaient ce pouvoir-là, et donc la CTM a hérité de cela. Nous avons le pouvoir d'adresser au gouvernement des propositions de loi. Je vous signale cela. On a la possibilité de proposer des propositions de loi, modifiant, y compris des problèmes institutionnels. Pas d'évolution institutionnelle, je dis, mais proposant, par exemple de modifier des éléments dans le fonctionnement institutionnel. Voilà, je rappelle ça. Donc là aussi, l'Assemblée est souveraine. Si un jour, on décidait, majoritairement, de demander, tel et tel élément de modification, ce n'est pas dit que l'Etat va répondre favorablement, mais on a le droit de le faire comme un parlementaire.

Bon, je ferme toutes ces parenthèses, ce qui aura permis, je pense, au collègue LAVENTURE de nous rejoindre, de manière à reprendre la série de questions qu'il avait à nous présenter. Donc, il était arrivé à la question 54, vous vous rappelez ? Ce qui fait que nous devrions commencer avec lui, recommencer avec lui ... Au 55. Actualisation du minimum de perception sur les cigarettes vendues sur le territoire de la Martinique. Donc, collègue LAVENTURE, tu as la parole.

## 55/ ACTUALISATION DU MINIMUM DE PERCEPTION SUR LES CIGARETTES VENDUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président merci. Donc nous voilà pour la poursuite de l'examen des rapports. Cela devrait aller de manière assez tonique, sur les différents sujets qui sont simples. Celui-là en est un bon exemple, parce qu'il s'agit, de manière tout à fait connue et usuelle, pour l'Assemblée, de définir un minimum de perception, là on parle de droit, on parle de taxes, sur les cigarettes ; sur la base d'éléments qui sont cadrés en termes de décret. Et par conséquent, ce qui vous est proposé, puisque tout ceci a déjà été exprimé dans le rapport, c'est de maintenir le taux et l'assiette du droit de consommation sur les tabacs dans les limites actuelles, de fixer à 194,48 €, le montant minimum de perception pour 1 000 unités de cigarettes sur la base des dispositions de l'arrêté du 30 janvier 2019, et nous devons, à partir de ce moment-là, considérer que les choses ayant été déterminées, il s'agit ensuite pour l'État, de les mettre en application.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – C'est un avis favorable au bénéfice des fumeurs.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Qui demande la parole ? Personne ne demande la parole ? Bon, nous passons au vote.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 56. Alors là, je demande au collègue LAVENTURE, s'il est d'accord pour pratiquer comme d'habitude, c'est-à-dire regrouper tout ce qui relève du FEDER/FSE, ensuite ce qui relève du FEADER, et ensuite du FSE/ETAT. On pouvait faire trois regroupements.

M. Miguel LAVENTURE – Parfait. Alors, Monsieur le Président, dans cet esprit, moi, ce que je vous propose c'est que nous puissions regarder dans l'instant les dossiers numéro 56, 57 et 58 qui concernent des attributions au titre du FEDER. Et que nous puissions ensuite regarder ceux qui relèvent des autres fonds. Donc 56, 57, 58, successivement.

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – VILLE DES TROIS-ILETS – AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE : PREMIÈRE PHASE DE L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – N° MQ0014175 »

M. Miguel LAVENTURE – Le dossier 56, n'est pas un dossier, je dirais, banal, et standard. Il s'agit de l'aménagement de la voie principale qui traverse les Trois-Îlets. Baptisée par l'autorité municipale, Avenue de l'Impératrice Joséphine, et pour laquelle il est proposé par la mairie, d'effectuer une première phase d'aménagement qui contribue à la dynamique d'amélioration et d'agrément du centre bourg des Trois-llets. Le tout dans une orientation, évidemment, de qualification touristique de cet endroit qui est parmi un des points, un des spots les plus animés en matière de tourisme à la Martinique. Je rappelle qu'il s'agit d'une voie qui, en fait, est portée par un élément du réseau routier territorial, et que les aménagements relèvent, comme c'est la règle de la responsabilité municipale. C'est donc la ville des Trois-Ilets, qui je le répète présente le dossier. Et, la répartition des choses est parfaitement établie par le code général des collectivités territoriales, qui définit ce qui relève des communes, et ce qui relève de la collectivité territoriale à ce titre. Lorsque ce dossier a été examiné dans son détail, la distinction a pu être faite de manière précise, de ce qui pouvait être, je dirais, du financement de l'un ou de l'autre. Le coût total éligible a été ainsi constaté pour 1 076 092 €. Donc, nous voyons bien qu'il y a quelque chose là, de très significatif, avec un financement que nous vous demandons de voter. La participation du FEDER pour 645 655,20 €. Une contrepartie de la CTM de 161 413,80 €. Les deux montants que j'ai indiqué représentant, respectivement, 60 % pour le FEDER, et 15 % pour la CTM. Le porteur de projet bénéficiaire, c'est-à-dire la ville des Trois Ilets, mettant en place pour son compte 25 %, c'est-à-dire 260 000,23 €. L'idée est de pouvoir permettre cette amélioration, cette modernisation, et cet embellissement à travers ce programme.

57/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – « DISTILLERIE DILLON SAS – MODERNISATION DE LA LIGNE D'EMBOUTEILLAGE DU SITE DE FORT DE FRANCE, CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CHAI SUR LE SITE DE SAINT PIERRE ET RÉNOVATION DE LA BOUTIQUE DEPAZ – N° MQ0014101 »

M. Miguel LAVENTURE – Deuxième opération donc dans la foulée, comme le suggérait le Président, c'est le rapport numéro 57, qui concerne un équipement industriel, puisqu'il s'agit de la modernisation de la ligne d'embouteillage de la distillerie Dillon dans son site de Fort-de-France, et la construction d'un nouveau chai sur le site de Saint-Pierre, avec la rénovation de la boutique qui est située au même endroit. L'ensemble de l'opération à un coup éligible de 2 264 590,46 €. Le FEDER est sollicité pour un montant de 498 209,90 € avec une contrepartie CTM de 113 229,52 €. Il y a, par ailleurs, une dimension défiscalisation qui

intervient sous la forme d'un crédit d'impôt, dont le montant est de 373 483,68 €. Le financement complémentaire est évidemment apporté par le porteur de projet.

- DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 SAS BRASSERIE LORRAINE ACQUISITION D'UNE LIGNE DE CONDITIONNEMENT DE BOUTEILLES ET CANETTES ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU DÉPÔT MQ0019224
- M. Miguel LAVENTURE Troisième opération relevant du FEDER sur laquelle nous demandons à l'Assemblée de se déterminer, elle concerne l'acquisition d'une ligne de conditionnement de bouteilles et canettes et la construction d'un nouveau dépôt par la SAS Brasserie Lorraine. Là aussi, il s'agit d'un équipement industriel. Le montant est relativement important, il est même franchement important. Le coût total du projet déposé par le promoteur est de 15 240 805 €, le coût éligible est de 14 799 805 €, le FEDER est sollicité pour 1 812 742 €. La CTM en contrepartie pour 147 998 €, et puis là-aussi, un recours à la défiscalisation pour 5 198 824 €. Le financement complémentaire est apporté par le porteur de projet, donc la société SAS Brasserie Lorraine, pour 8 140 241 €. Voilà Monsieur le Président, les trois dossiers qui sont proposés au titre du FEDER, qui, je le répète, pour l'un concerne le secteur touristique, avec un porteur de projet qui est une puissance publique, une personne publique, qui est la ville des Trois-Ilets, avec un financement FEDER important de 60 %. Pour le deuxième, une opération industrielle de modernisation d'un site d'embouteillage et de la construction d'un chai avec la rénovation de la boutique sur le même site. Et puis, en troisième lieu, l'acquisition d'une ligne de conditionnement de bouteilles et canettes pour la Brasserie Lorraine.
- M. Le Président Claude LISE Alors mes chers collègues...
- M. Miguel LAVENTURE Est-ce que je continue les autres fonds ? Ou on fait...
- M. Le Président Claude LISE Non, non, non, non. Je préfère demander sur ces trois questions qui concernent le fond FEDER/FSE. Alors, avis sur de la commission BTP-équipement.
- M. Georges CLEON Alors sur le premier point, l'avis est favorable, le 56.
- M. Le Président Claude LISE Avis de la commission Développement agricole.

<u>Mme Nadine RENARD</u> – Président, nous avons été sollicités uniquement sur le dossier 57 qui concerne la chaîne d'embouteillage à la distillerie Dillon et l'avis est favorable.

- M. Le Président Claude LISE Parfait. Avis de la commission des Finances sur les trois dossiers.
- M. Michel BRANCHI L'avis de la commission des Finances est favorable.
- M. Le Président Claude LISE Avis de la commission Affaires européennes sur les trois également.
- M. Richard BARTHELERY C'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Bien ; Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, on passe au vote.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité pour le 56, le 57 et le 58. Donc, la maintenant, on va passer aux questions qui concernent le FEADER. Alors il y en a combien ? Il y en a trois ?

M. Miguel LAVENTURE – Il y en a quatre.

M. Le Président Claude LISE – Il y en a quatre. Donc tu présentes les quatre, et puis on fera un vote bloqué.

- 59/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DUPROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 EARL SOPRODA AMÉNAGEMENT ET MODERNISATION D'UNE EXPLOITATION EN ÉLEVAGE RMAR040118DA0970001
- M. Miguel LAVENTURE Dossier numéro 59, il concerne l'aménagement et la modernisation d'une exploitation dans le domaine de l'élevage. Elle est portée par la EARL, SOPRODA, et elle concerne une opération dont le montant est de 427 653,45 € de cout éligible. Le coût total est un petit peu supérieur de 433 280,36 €. Le FEADER est sollicité pour 272 609,95 €, avec une contrepartie CTM de 48 107,64 €, le porteur de projet étant apporteur d'un financement de 106 905,86 €.
- 60/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DUPROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 SARL EXPLOITATION BANANE DU GALION PLANTATION DE VITROPLANTS DE BANANE SUR 7,99 HA ET MÉCANISATION 2018 RMAR040117DA097005
- M. Miguel LAVENTURE Le deuxième rapport sur ces fonds FEADER, concerne la SARL Exploitation Banane du Galion, pour la plantation de vitro plants de bananes sur à peu près 8 hectares, 7,99 exactement. Le montant total de l'opération est de 158 914,59 €. Après vérification, le coût total éligible s'établi à 76 750 €, dont une contribution souhaitée du FEADER, de 45 640,75 €, et une contrepartie de la CTM pour 8 054,25 €.
- 61/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 SCEA MASSY BE MODERNISATION ET AMÉLIORATION D'UNE UNITÉ D'ÉLEVAGE RMAR040117DA970124

- M. Miguel LAVENTURE Troisième opération présentée, au titre du FEADER, toujours, là encore, pour de l'élevage par la SCEA MASSY BE, avec une opération dont le coût total présenté est de 950 982,91 €. Après instruction, cette demande révèle un coût total éligible de 744 635,62 € pour lequel, il est sollicité une intervention du FEADER, pour 455 832,52 €, avec une contrepartie CTM de 80 741,04 €.
- SAS HABITATION PECOUL DEMANDE D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°18-46-15 DU 31 OCTOBRE 2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 -"PLANTATION DE CANNES ET BANANES ET ACQUISITIONS AGRICOLES LANCEMENT DE L'ACTIVITE CACAO 2016 ET 2017 RMAR040116DA0970238
- M. Miguel LAVENTURE Enfin le dernier dossier est, en fait, un dossier de modification à la marge d'une délibération qui a été prise ici, le 20 décembre 2018. Le parallélisme des formes, Président, 64, voilà. Le parallélisme des formes nous oblige à revenir devant la plénière, même si c'est pour une question, je dirais, de forme. Dans le rapport qui avait été présenté, la délibération prise en conséquence, il était question de la SARL Habitation Pécoul. En fait, il s'agit d'une SAS, et par conséquent, pour être complètement fidèle aux éléments juridiques, il nous faut procéder à la rectification de la délibération par vote de la plénière. Voilà donc, Monsieur le Président, les différents dossiers relevant du FEADER.
- M. Le Président Claude LISE Avis de la commission développement agricole sur les trois.

**Mme Nadine RENARD** – Sur les quatre.

M. Le Président Claude LISE – Sur les quatre, pardon.

Mme Nadine RENARD – L'avis de la Commission est un avis favorable

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances sur les quatre.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Avis de la commission Affaires européennes sur les quatre questions.

M. Richard BARTHELERY – C'est un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue BIROTA.

- M. Belfort BIROTA Juste une question au collègue LAVENTURE pour mon information personnelle. C'est vrai que nous attribuons là, les fonds européens. Alors, au niveau du contrôle, qui fait le contrôle ? Est-ce que c'est l'Europe ? Ou bien est-ce que nous y sommes associés ?
- M. Miguel LAVENTURE Alors c'est une excellente question, parce que je dirais la contrepartie de la confiance qui nous est faite par les autorités, qu'elles soient nationales ou européennes, c'est évidemment, de pouvoir garantir que nous opérons dans le respect, j'ai

envie de dire, minutieux et scrupuleux, des obligations qui sont liées à ces fonds. Et il y a donc plusieurs niveaux de contrôle qui s'échelonnent. Nous avons d'abord un premier contrôle local. Ce contrôle est de plusieurs natures. La première étape, c'est la vérification par l'autorité de gestion elle-même, c'est-à-dire la CTM, que la réalisation qui est mise en œuvre sur la base des crédits qui sont attribués, est strictement la traduction du programme présenté, et du programme retenu. Et, il y a donc pour ce faire, une production par le bénéficiaire de l'ensemble des justificatifs des paiements qui sont intervenus, je dis bien, l'ensemble, c'est-à-dire qu'il s'agit de justifier le coût total de l'opération, pas seulement le montant européen ou CTM versé, mais le coût total de l'opération, sous la forme de factures certifiées, payées, avec la preuve de paiement. Tout ceci doit s'accompagner d'une présentation de la réalisation physique de l'opération. Et c'est d'ailleurs sur cette base, que la CTM envoie l'ensemble du paquet à la Direction Régionale des Finances Publiques, laquelle intervient pour le compte de l'État, pour vérifier que l'autorité de gestion CTM exécute bien ce que l'État lui a confié, puisque je rappelle que l'Europe ne connait que les états, et donc l'Europe est composée de 27 états membres, et chaque état, ensuite organise comme il veut. Et, une fois que la DRFIP a fait cette vérification, qu'il engage, elle envoie le paquet à Bruxelles, et Bruxelles, sur cette base, effectue les remboursements dans les proportions prévues, évidemment, au moment où le plan de financement a été arrêté, c'està-dire telle que la délibération que nous prenons aujourd'hui va l'exprimer. Une fois que tout ceci est terminé, une deuxième séquence de contrôle intervient à l'initiative de l'État, par une instance qui s'appelle la commission Interministérielle pour les Contrôles Communautaires, la CICC, qui est donc l'expression de l'État missionnée par la commission pour effectuer les contrôles, qui fait à sa manière, et suivant ses méthodes, et ses fréquences, les contrôles qu'elle juge utiles. Ces contrôles s'effectuent sur pièces et sur place. Donc, de temps en temps, la CICC réclame un certain nombre d'informations qu'elle vérifie, elle va plus loin, elle délègue une partie de ses membres ici, pour pouvoir effectuer des contrôles. Il y en a déjà eu deux qui sont intervenus, où elle investigue, le plus librement possible, en demandant de mettre à sa disposition tout élément qu'elle peut souhaiter. Et à la suite de cela, elle rend compte, après évidemment, en avoir informé l'autorité de gestion, elle rend compte à Bruxelles. Et puis, il y a le degré ultime, qui est le degré européen, où les instances de Bruxelles peuvent procéder à des contrôles, je le disais, sur pièces, puisqu'au final, ce sont eux qui reçoivent les documents qui permettent de faire les remboursements, mais également des contrôles plus systématiques qu'ils peuvent organiser au niveau de plusieurs instances, y compris, la Cour des Comptes Européenne, qui peut faire les contrôles. Donc, c'est important de le souligner. On est dans un domaine où premièrement les procédures sont de programmation, les procédures qui conduisent à attribuer, sont extrêmement encadrées, où les contrôles sont multiples et bien définis, et où enfin, nous avons, je devrais l'ajouter, une... comment on va dire ça? Un barème de sanctions qui peuvent intervenir, si évidemment, les contrôles révèlent que certaines choses ne sont pas faites de manière satisfaisante. Donc, prenons bien conscience, qu'effectivement, ce que nous faisons est particulièrement codifié et cadré.

M. Le Président Claude LISE – Bien nous passons au vote. Comment ?

<u>M. Lucien ADENET</u> – Une question au rapporteur. Après 2016, 2019, moins de 3 ans, est-ce que nous avons un taux de casse ? Ou bien tout est correct ?

M. Miguel LAVENTURE – Alors les contrôles ont eu lieu, il y a aujourd'hui, je touche du bois, des situations qui, aujourd'hui, nous révèlent que les choses fonctionnent, que les choses sont bien. Il y a des discussions qui ont lieu sur certains points, et qui permettent d'apporter les précisions que l'on nous demande, lorsque des informations complémentaires sont nécessaires. Je répète encore une fois, on touche du bois, et on fait nos prières le matin, le midi, le soir, et la nuit dans les insomnies, pour être bien sûr que les choses fonctionnent bien.

### M. Le Président Claude LISE – collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Oui, je m'adresse au rapporteur. Je ne souhaite pas que la question que je vais poser soit un sujet à retarder les débats. J'avais posé tout à l'heure-là au collègue rapporteur, au collègue Miguel LAVENTURE, je le disais au Conseiller Exécutif BOUTRIN, et en même temps au Conseiller Exécutif LAVENTURE. Sachant qu'il y a transversalité entre la mission de Monsieur BOUTRIN en agriculture, et ta mission au niveau des fonds européens. Donc, au niveau du FEADER, concernant les pluies diluviennes de 2018, d'avril 2018, il y a eu des dégâts et la collectivité a mis une somme à disposition de quatre communes, Lamentin, Robert, Trinité et François, et pour les agriculteurs, je voulais savoir, est-ce que le délai qui est fixé au 30 avril, puisque les victimes ne peuvent pas, il n'y a pas de société pour vraiment les accompagner, malgré l'appel d'offre que Cap Nord à lancé. Serait-il possible de décaler le délai pour pouvoir leur permettre de pouvoir émarger ? Puisque c'est quand même 800 000 €, et cela peut venir soulager ces exploitants agricoles. Donc, sur Robert et Trinité cela doit tourner autour de 300, 350. Donc si possible, qu'on puisse pouvoir reculer la date butoir qui a été fixée au 30 avril 2019, ou les dossiers devaient être déposés ?

M. Miguel LAVENTURE – Alors, je précise bien pour la compréhension de chacun, ici ou à l'extérieur, de la question du collègue COUTURIER. En avril 2018, effectivement, il y a eu des intempéries qui ont provoqué quelques dégâts dans le milieu agricole. Il y a 800 000 € qui ont été prévu, pour intervenir à titre de, je cite la formule « reconstitution du potentiel de production » c'est cela l'intitulé qui a été défini, pour que, je dirais, on identifie bien, ce pourquoi, les choses pour lesquelles, on peut imaginer intervenir. D'abord, il a fallu, pour pouvoir mettre en place les 800 000 €, obtenir de Bruxelles que l'on modifie le programme actuel, puisqu'évidemment, par définition on n'avait pas prévu qu'il y aurait des intempéries en avril 2018, et il a fallu, par conséquent, identifier cette ressource qui n'était pas programmée, pour qu'elle soit affectée à cette finalité. Il y a, à ce sujet, un dispositif qui a été mis en place, je ne rentre pas dans les détails, y compris avec la Chambre d'Agriculture pour faciliter l'expression des besoins par les personnes qui avaient été, on va dire, sinistrées de ce fait là. La date limite qui avait été fixée est au 30 avril 2019. J'avais, personnellement, imaginé que c'était déjà très tardif, parce que je pensais que les agriculteurs étaient très pressés d'obtenir la ressource. J'entends maintenant que peut-être il faudrait donner un délai supplémentaire. Ce que je propose, c'est d'adresser, très vite, alors par la voie des intéressés, les professionnels, mais aussi de leur organisation, j'imagine la Chambre d'Agriculture, d'adresser très vite au Président de la collectivité, puisque c'est lui qui est l'expression de l'autorité de gestion, donc, cette demande de report du délai pour le dépôt des montants. Mais, comprenons-nous bien. S'il y en a qui sont retardataires, il ne faut pas que leur ralentissement de production pénalise ceux qui sont aujourd'hui un peu dans l'impatience de se voir attribuer les montants qu'ils espèrent. Et, par conséquent, si le Président accepte, après avoir vérifié que c'est possible, ce petit délai supplémentaire, il faudrait qu'effectivement il soit assez bref. Et donc, je compte sur chacun, le collègue COUTURIER, bien sûr, mais les intéressés surtout, pour qu'on puisse le faire avec les meilleures diligences.

M. Le Président Claude LISE – Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Je voulais simplement réagir à la réponse du Conseiller Exécutif faite au collègue BIROTA, sur les niveaux de contrôle de l'autorité de gestion dans l'attribution des fonds européens. Il a expliqué, effectivement, que tout cela était extrêmement codifié, et encadré, et qu'il y avait aussi des pénalités. Et, nous avons eu l'occasion sur ce sujet, de noter que pour l'instruction des dossiers européens, il n'y avait pas moins de 13 étapes. Ce qui n'a pas échappé au Président des RUP, et au président des Régions de France. Puisque, parmi les questions qui sont posées, c'est précisément la question de la simplification, je ne parle même pas du maintien des fonds, mais la question de la simplification de ces procédures, qui sont extrêmement longues. Voilà ce que je voulais simplement dire.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Je passe au vote ? Bien.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Il nous reste à voir deux questions FSE/Etat. Donc, tu les présentes, et puis tu auras une ultime question à présenter qui concerne... elle... une acquisition par la collectivité. Donc, on fait les deux questions FSE/Etat.

M. Miguel LAVENTURE – Alors ce sont deux questions extrêmement intéressantes, pour lesquelles je vais essayer d'être le plus clair possible. Il s'agit, comme l'a indiqué le Président Claude LISE, de dotations qui concernent le FSE/Etat. Pourquoi on dit FSE état? C'est parce que le PO/FEDER/FSE est mis sous autorité de gestion de la CTM intégralement. En ce qui concerne, donc la branche état du FSE, il y a un tiers du montant qui a fait l'objet de ce qu'on appelle une subvention globale. Nous nous souvenons ici que nous avons voté, comment dirais-je, un programme général pour réaliser des opérations, soit en direct, soit par l'intermédiaire d'un certain nombre d'opérateurs, prestataires que nous invitons à s'engager en la matière. Et donc le FSE/Etat, il est une forme de délégation, d'enveloppe déléguée par l'État, qui elle, est autorité de gestion pour cette partie-là. Et les deux projets que nous présentons sont tous les deux, je dirais, particulièrement intéressant.

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE ETAT MARTINIQUE 2014-2020 – « POLE EMPLOI MARTINIQUE DIRECTION REGIONALE » - MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR L'INSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI - N° MDFSE 201804756

M. Miguel LAVENTURE – Le premier 62, il est présenté par Pôle emploi. Nous savons que la Martinique, une de ses premières urgences, c'est évidemment la question de l'emploi. Mais

nous savons que l'emploi nécessite toute une série, je dirais, de conditions. Alors, bien entendu, il faut une activité économique très intense qui permette de générer les opportunités d'emploi. Mais une fois qu'on les a générés, parfois nous entendons qu'il y a des emplois, et qu'ils ne sont pas pourvus, et qu'on est obligé d'aller chercher des gens pour pouvoir pourvoir aux emplois. Mais parfois aussi on se rend compte que, et bien, même les emplois pour lesquels, a priori, il y a un potentiel local, et bien certaines catégories n'accèdent pas à ces emplois. Parce qu'il y a, ce qu'on appelle, couramment les freins à l'emploi. C'est-à-dire que, des personnes, aujourd'hui, peuvent être en situation de demandeur d'emploi, mais ne pas effectivement être dans la capacité, j'ai envie de dire physique, pratique, mais aussi parfois psychologique, de pouvoir concrètement aller à Eh bien, l'idée c'est de coupler les deux séries d'intervenants. La série d'intervenants de ceux qui connaissent ce potentiel de demandeurs d'emploi. C'est-à-dire la structure Pôle emploi. Avec la série d'intervenants de ceux qui connaissent les personnes qui sont en difficulté de dynamique, sociale, et qui par conséquent, soit parce qu'elles ont des problèmes d'ordre familial, elles ont des problèmes de garde d'enfants, elles ont des problèmes de formation, elles ont des problèmes, tout simplement, de pouvoir s'insérer dans la vie quoi, c'est-à-dire prendre leur place dans la société. Et, ces personnes-là, elles sont à la CTM. Ce sont des personnes qui relèvent de la DGA, solidarité, si vous voulez plus de précisions, je ne vais pas l'obliger à prendre la parole, mais pour vous les donner, c'est Francis CAROLE. Et donc l'idée, c'est que nous puissions intervenir aussi bien par le bras de Pôle emploi, que par le bras de la DGA solidarité de la CTM, pour faire en sorte que l'action combinée de ces deux séries d'acteurs permette de déclencher l'accès à l'emploi. Eh bien, pour le moment, aujourd'hui, nous vous proposons le financement qui permette de faire agir le bras Pôle emploi. Et par conséquent, c'est une opération assez innovante qui est présentée pour un montant de coût total de 1 992 916,80 €, avec du Fond Social Européen qui intervient pour 1 494 687,60 € ; le complément étant apporté par le bénéficiaire, c'est-àdire Pôle emploi. Je répète, il s'agit d'une opération assez inhabituelle, vraiment, innovante, et dont nous espérons qu'elle pourra produire ses effets, en lien avec les performances, où les actions du dispositif DGA solidarité. Je dis cela, parce que, cela permet de situer les choses de manière un peu, large, mais ce n'est pas la DGA dans sa totalité. Ce sont des personnes spécifiquement compétentes en la matière.

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE ETAT MARTINIQUE 2014-2020 – «COMMUNAUTE, D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE POUR LES OPERATIONS 2018-2020 DU PLIE DE CAP NORD MARTINIQUE – N° MDFSE 201805105 »

M. Miguel LAVENTURE – Deuxième opération c'est le rapport numéro, 63, et qui est une demande formulée par la communauté d'agglomération Cap Nord. L'idée c'est qu'on puisse intervenir au plus près des bassins concernés. Et il y a quelques maires, ici, et puis même ceux qui ne sont pas maires connaissent cela bien. Il y a, je dirais, des situations qu'il convient d'appréhender avec une perspective d'efficacité renforcée, si on les organise dans des périmètres où l'action peut-être, je dirais, conduite avec un avantage de proximité. C'est ce qui est proposé aujourd'hui par Cap Nord, dans le cadre du, PLIE, dont Cap Nord assure la responsabilité, pour un montant très important, puisqu'il s'agit, sur une période de trois ans de 9 060 242,10 €, avec une intervention du Fond Social Européen de 6 795 181,59 €, le

complément étant évidemment mis en œuvre par Cap Nord. Alors sous le contrôle du DGS ici, présent, je veux dire que c'est une opération à laquelle la CTM porte une attention toute particulière, et ce n'est pas faire une révélation, que de dire que, je crois que c'est la semaine dernière, où la semaine d'avant, nous avons tenu spécifiquement sur cette question, une réunion de travail avec le président de Cap Nord et ses équipes, pour précisément dynamiser la mise en œuvre de ce programme. On a vu également quelques autres, opérations, mais celle-là a fait l'objet d'une attention toute particulière. Nous mettons beaucoup, d'espoir, dans cette approche, je répète, de proximité, et donc de meilleure, connaissance, et on l'espère d'efficacité renforcée, pour faciliter l'inclusion, l'insertion, l'accès à l'emploi des personnes concernées. Voilà Monsieur le Président pour les deux, dossiers, donc Pôle emploi et Cap Nord.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Insertion économique.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE – Affaires européennes.

M. Richard BARTHELERY – Avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE – Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Qui demande la parole ? S'il n'y a pas de demande, on passe au vote.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Il nous reste donc une question à voir avec le collègue LAVENTURE, comme je l'ai dit, c'est la question numéro 65 : Acquisition à l'euro symbolique par la Collectivité Territoriale de la parcelle cadastrée n° 492 appartenant à la commune du Morne-Rouge.

65/ ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE A N° 492 APPARTENANT A LA COMMUNE DU MORNE-ROUGE SISE « RUE LUCIE » AU MORNE ROUGE – CONSTRUCTION NOUVEAU COLLÈGE

M. Miguel LAVENTURE – Merci Président. Donc, notre collègue maire du Morne Rouge mais pas avec nous aujourd'hui, elle aurait pu apporter les éléments utiles d'information ou de précision à l'Assemblée. Donc, très clairement, il s'agit, pour la collectivité, de se déterminer sur une proposition qui lui est faite par la commune du Morne-Rouge, qui par délibération du 11 octobre 2018 a, par la voie de son Conseil municipal, confirmé la session à l'euro symbolique à la collectivité de Martinique d'une parcelle identifiée A 492, estimée par les

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

domaines à 820 600 €, pour permettre la construction d'un collège. Et donc évidemment, comme il s'agit d'un élément de patrimoine, la décision d'acquisition relève de la collectivité, même si elle est proposée à l'euro symbolique. Voilà monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il un avis de la commission BTP ?

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable. Alors je profite de l'occasion pour rappeler que nous avons, avec le collègue LAVENTURE en commission des finances, constaté que cette session, les aides européennes, dans le secteur de la modernisation des exploitations agricoles, de diversification de la production, et d'insertion sociale, pour notre plénière, met en jeu 12 M€, pour des investissements totaux de 31,8 M€, soit une aide publique de 68 %. Voilà ce que nous avons fait à cette plénière. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission Education, puisqu'il s'agit d'un collège.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Bonjour Président et à tous les collègues. Donc avis favorable, très favorable, naturellement de la commission Education.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. On peut passer au vote ?

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Alors, mes chers collègues, il est 14h06, je vais suspendre et vous proposer de reprendre à 16h15.

M. Miguel LAVENTURE – Avant que le Président lève la séance, je veux juste remercier les collègues, et simplement leur dire que l'observation du collègue BRANCHI sur les efforts qui sont faits mérite d'être soulignée, parce qu'effectivement, il y a là, aussi bien en termes de BTP que d'activité économique et de mise à l'emploi, des perspectives, évidemment, importantes, au regard des montants concernées. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE – Alors, collègues, nous reprendrons, avec une série de questions présentée par le collègue Francis CAROLE, d'abord avec la collègue Aurélie NELLA, et ensuite des questions présentées par Francis CAROLE. En tout, il reste 24 questions. Donc, si nous reprenons à 16h15, cela nous permettrait de terminer à une heure, je dirais, décente. Donc, j'insiste. Seulement, collègues, j'insiste pour qu'on ait le quorum, ce qui impose à tous de revenir en séance à 16h15. La séance est suspendue.

(Séance suspendue à 14h10)

### (Séance reprise à 16h25)

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Donc, mes chers collègues, nous allons commencer cette dernière partie de notre réunion par la question numéro 41. Bon, alors il y a déjà la question le rapporteur arrive après.

Alors, on commence par la question règlement territorial d'agrément des formations en travail social. Chère Conseillère exécutive, tu as la parole.

#### 41/ REGLEMENT TERRITORIAL D'AGREMENT DES FORMATIONS EN TRAVAIL SOCIAL

Mme Aurélie NELLA - Merci Président, bonsoir chers collègues. Donc il s'agit de vous proposer ce rapport relatif au règlement territorial d'agrément des formations en travail social. Donc depuis le mois de mars 2014, et son décret d'application de 2017, les compétences de la collectivité en la matière ont été renforcées, et donc la délivrance des agréments des formations sociales relèvent désormais de la compétence du Conseil Exécutif, qui, après avoir eu l'avis de la DRJSCS, qui s'assure de la capacité pédagogique de l'établissement à préparer les candidats au diplôme de travail social, délivre l'agrément. Donc dans les champs de travail social, la collectivité, dorénavant a une double compétence d'autorisation de place de formation, et de financement de ces places pour les publics définis, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation continue des demandeurs d'emploi. A partir du 14 avril 2019, les formations seront agréées pour une durée de cinq ans. Donc, dans le rapport vous avez la description des formations qui sont concernées ; qu'il s'agisse notamment du diplôme d'état d'assistant de service social, d'accompagnement éducatif et social, d'assistant familial, de conseiller en économie sociale et familiale, etc. Donc vous avez tout ce détail dans le rapport. Il s'agit donc de permettre à la collectivité de délivrer cet agrément, d'une part pour répondre aux besoins en emploi identifiés dans le schéma des formations sanitaires, et de mettre en place cette procédure qui contribue à optimiser l'offre de formation en la matière, tout en améliorant la lisibilité du système. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Action sociale.

Avis de la commission Formation professionnelle.

M. Marius NARCISSOT – Avis favorable de la commission Formation professionnelle.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. On vote tout de suite ?

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. On passe au 42. Demande d'avis sur le projet de loi d'orientation des mobilités.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

#### 42/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

Mme Aurélie NELLA – Il s'agit d'un projet de loi qui indique trois défis, et souligne un certain nombre d'opportunités, notamment, la révolution de l'innovation et des pratiques en matière de mobilité, l'énergie des territoires et des collectivités territoriales, le potentiel d'entreprise et de savoir-faire scientifique et technique. Il s'agit de réussir la transition écologique et énergétique des systèmes de transport, de choisir la mobilité, de faire concorder les différentes politiques de mobilité avec les réalités du territoire, et les priorités en matière d'aménagement du territoire, de connecter la France aux grands systèmes d'échanges européens et mondiaux, et de garantir les déplacements plus sûrs. Donc ce texte est divisé en un certain nombre de chapitres. Ils sont au nombre de quatre. Le premier visant à améliorer la gouvernance des mobilités pour mieux répondre aux besoins quotidiens des citoyens, des territoires et des entreprises. Ici, le terme mobilité vient, en fait, remplacer le terme « transport » quelque part, puisque là où l'organisation du transport était identifiée, la terminologie mobilité est finalement utilisée. Donc, il s'agit de redéfinir les contours des compétences en matière de transport à travers une autorité organisatrice de mobilité unique, dans un périmètre unique de mobilité. Le titre 2 est plus particulièrement spécifique à la révolution numérique dans les mobilités. Le titre 3 vise à développer les mobilités propres et actives. Donc, il s'agit globalement de renforcer le recours au vélo, de garantir le renouvellement des flottes de véhicule à faible émission etc. Le titre 3 concerne la programmation et le financement des investissements dans le transport. Et le titre 4 vise la simplification des mesures en matière de renforcement de la sûreté et de la sécurité, de la descente à la demande, de l'amélioration à la compétitivité du transport maritime, notamment. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Bien. Avis de la commission des Textes, la commission des Affaires juridiques.

Mme Marie-France TOUL - La commission Affaires juridiques et Textes a émis un avis favorable de principe sur le projet de loi d'orientation des mobilités. Elle a notamment considéré la prise en compte de la singularité martiniquaise, avec la consécration d'une autorité organisatrice de la mobilité unique en lieu et place de l'autorité organisatrice de transport unique, ainsi que l'extension de la compétence de la Collectivité Territoriale de Martinique, tant à propos des mobilités partagées, que des mobilités actives. Toutefois plusieurs observations intéressent la mise en œuvre du texte. Sur la mise en œuvre financière, on constate le non-accompagnement par un financement spécifique de l'élargissement des compétences territoriales, pour répondre aux besoins de la mobilité et des moyens financiers pas clairement affichés. Une absence de précision de la part allouée aux Outre-Mer, en ce qui concerne la programmation pluriannuelle des investissements de l'État en matière de mobilité. Sur l'aménagement du territoire, il y a la réalité d'un aménagement de territoire contraint, et l'existence de conflit d'usage. Sur la préservation de l'environnement il convient de privilégier la recherche de carburant propre relevant de la transition écologique. Sur la mobilité en elle-même, il faut insister sur le caractère crucial de la mobilité externe pour les Ultramarins et des transports à l'intérieur des territoires. Développer une mobilité trans-caraïbéenne correspondant à la prise en compte de l'environnement régional proche, et constater également l'absence de traitement de la question de la continuité territoriale pour les territoires ultramarins.

#### M. Le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission Transport.

M. Lucien ADENET – Merci Président. La commission des Transports a émis un avis favorable sur le projet de loi d'orientation des mobilités. En effet, le texte se caractérise par les changements d'expression, signe d'un changement de culture et de mentalité. Le terme mobilité étant plus large que le terme transport. Ce n'est pas un remplacement tout simplement, mobilité au sens du texte c'est quelque chose de beaucoup plus large que le transport. L'élargissement se caractérise par une extension des compétences régionales, et en raison, comme disait la collègue TOUL, et en raison de la prise en compte de l'évolution institutionnelle de celle de la Collectivité Territoriale de Martinique, tant à propos des mobilités partagées, que des mobilités actives. Alors il y a un certain nombre d'observations qui ont été faites, comme elle soulignait, en matière financière, en matière d'aménagement du territoire, en matière environnementale, en matière de mobilité, sur les moyens qui seront accordés à notre collectivité pour l'élargissement des compétences. Et puis, nous avons fait quand même une dernière remarque, que l'on ne retrouve pas à la commission des Textes, c'est concernant l'article 29 Ter qui concerne le transfert de propriété des aérodromes ou des aéroports, enfin, comme vous voulez, et des ports. Vous savez, nous avons une revendication récurrente, depuis quelques temps, à savoir le transfert de propriété au profit de la collectivité territoriale du port et de l'aéroport. Cet article contrarie un petit peu, si vous voulez, notre demande, en matière de transfert de propriété à la CTM du port et de l'aéroport. Donc, voilà les remarques que nous avons formulées.

#### M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Monsieur le Président, chers collègues, ce texte est fondamental pour nous qui sommes en Martinique déjà dans une organisation spécifique, puisque nous disposons d'une habilitation qui donne pleine compétence à une autre collectivité, et ce n'est pas rien. Ce texte vient renforcer les compétences de la Collectivité Territoriale de Martinique, et consacre le fait que c'est notre collectivité qui régit les systèmes de mobilité dans le pays. Et j'aimerais que la collègue Conseillère exécutive, transmette toutes ces informations au collège chargé des transports ou des mobilités au sein du Conseil Exécutif. Parce que nous devrions sortir de cette situation abracadantesque, qui veut qu'aujourd'hui il y ait des crédits qui sortent de Martinique Transport, et qui sont réintégrés dans le budget principal. Les outils de contractualisation existent, c'est le contrat qui nous lie à l'Etat et à l'Union Européenne, ainsi que le plan de convergence. Il s'agit donc de trouver les effets de levier qui vont nous permettre de réaliser les investissements que nous devons faire pour l'avenir, notamment, pour le désenclavement de la région nord Martinique. Sans un projet sur les mobilités, je ne vois pas comment on pourra faire que le nord retrouve son attractivité. Je dis bien retrouve, parce qu'au siècle dernier, au début du 20e siècle, la capitale de la Martinique, elle était bien localisée à l'extrémité nord de notre pays. Ceci pour dire qu'aujourd'hui, il faudrait qu'au sein de l'Assemblée, et particulièrement de la Majorité, il y ait une prise de conscience que les documents qui nous sont promis, notamment, le schéma sur la mobilité, cette décision a été prise ; ce matin le collègue PAMPHILE l'a cité, en novembre 2018, qu'il faut établir ce schéma avant de nous dire qu'on veut faire un téléphérique à Schœlcher, ou un viaduc à fond Lahaye. Il faut une cohérence. commence par élaborer le schéma et ensuite on voit où on localise les différentes infrastructures, et comment on les finance. Mais je voudrais aussi attirer votre attention sur l'urgente nécessité de mettre en œuvre un transport maritime pérenne dans le pays, et de mobiliser les crédits qui sont à notre disposition, aujourd'hui, sur les programmes opérationnels. L'argent est là, utilisons cet argent pour mettre en œuvre un schéma performant sur les mobilités compte tenu du vieillissement de la population et là, il y a un grand chantier qui s'ouvre c'est, notamment, le transport à la demande. Les Martiniquais sont férus de technologie. Presque chaque Martiniquais aujourd'hui à un téléphone portable ou bien un smartphone cela signifie que nous avons l'outil qui peut nous permettre d'avoir une régulation de la mobilité, notamment, pour les personnes âgées retraitées, et qui va nous permettre de diminuer aujourd'hui notre dépendance énergétique. C'est un sujet, me semble-t-il, fondamental. Et nous avons à la fois, les compétences intellectuelles et je le répète, les moyens financiers, qui peuvent être aussi abondés par une proposition que nous sommes un certain nombre à formuler sur une réforme de la fiscalité en Martinique. Nous devons réfléchir, donc, en même temps que le débat sur les questions des mobilités, sur les financements, notamment, par le biais de la fiscalité. Et l'une des solutions, je l'avais exposée ici, très brièvement, devant le Président du Conseil Exécutif, consiste à retrouver des marges de manœuvre en demandant à l'Etat de verser une quote-part de la CSG, la Contribution Sociale Généralisée, à la collectivité de Martinique, ce qui lui permettrait d'avoir des recettes nouvelles pour sa section de fonctionnement, donc dégager des marges d'autofinancement supplémentaires pour nous permettre de réaliser, à la fois les infrastructures terrestres, mais les infrastructures maritimes, dont beaucoup existent déjà, pour pouvoir faciliter les déplacements et la mobilité dans notre pays. Merci.

#### M. Le Président Claude Lise – Merci. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Je voudrais apporter d'autres informations. Le texte, en ce moment, d'après ce qu'on nous a dit au niveau de l'administration, le texte est passé devant l'Assemblée nationale, il est passé devant le Sénat, et en ce moment, il fait la navette entre les deux assemblées pour les amendements possibles. Donc, je pense que les amendements, les recommandations qui ont été faits ce soir, il faut les faire parvenir à qui de droit, à nos parlementaires, au gouvernement aussi, pour essayer de voir si on peut les prendre en considération. Effectivement, c'est un texte qui est fondamental, en matière de mobilité. Mais, comme on disait, les moyens ne sont pas au rendez-, vous, donc on n'a pas, si vous voulez, joint aux réformes les moyens, moyens financiers surtout. Et, il y a la mobilité à l'intérieur du pays, mais il y a la mobilité aussi dans la Caraïbe, il y a la mobilité vers les autres continents. Donc il y a effectivement matière à réflexion dans ce nouveau texte qui est donné là. Et puis, une dernière chose que je voudrais dire, je ne voudrais pas revenir sur ce qui s'est dit hier après-midi, un service a été demandé à la CTM par Martinique Transport, une prestation. Non, Martinique Transport a demandé à la CTM de lui faire des prestations en matière de transport en 2017, la CTM a payé, donc c'est tout à fait normal que Martinique Transport rembourse à la CTM ce qu'elle a payé. C'est comme si je demande à quelqu'un d'acheter une voiture pour moi, la personne paye la voiture, et puis je remets le prix de la voiture à cette personne, et puis je dis à cette personne, voilà cet argent il faut le dépenser pour faire autre chose. Donc c'est ce qui s'est passé. Donc c'était l'argent de la CTM, c'était pour mener à bien ses actions. Donc c'est ce que je voulais dire.

M. Le Président Claude LISE – Voilà. Chers collègues, je pense que nous pouvons passer au vote ? Est-ce que tu as quelque chose à ajouter ?

Mme Aurélie NELLA – Simplement, rajouter Président, qu'il y a une synthèse à faire des avis des deux commissions, puisque le collègue ADENET a rajouté une remarque complémentaire à celle de la commission des Textes, qui concerne notamment la partie aéroportuaire qu'il a indiquée. D'autre part, Président, je crois qu'il faut insister effectivement sur l'absence de précision sur l'accompagnement qui sera portée aux collectivités dont les compétences se voient renforcées en la matière, étant entendu que la Martinique, a quand même une autorité unique pour l'organisation du transport sur le territoire, à savoir Martinique Transport, je crois que cela mérite d'être souligné. Et puis, comme vous l'avez indiqué, suite aux échanges d'hier, consacrer une plénière thématique sur les questions de transport et plus largement de mobilité, collègue ADENET, je crois que ce sera l'occasion vraiment d'ouvrir le débat et d'aller davantage en profondeur sur toutes ces questions qui ont une incidence dans la vie des Martiniquais. Voilà ce que je pouvais dire avant le vote Président.

#### M. Le Président Claude Lise - Oui ?

M. Lucien ADENET – Je sais qu'on ne parle pas après le rapporteur, mais j'ai quand même quelque chose à ajouter. Je participe à des réunions avec d'autres collectivités sur le transport. Eh bien, on est en train de nous observer, puisque nous sommes un terrain d'expérimentation en matière d'autorité organisatrice unique du transport. Donc, il faut bien le savoir. Donc, c'est à nous de mettre les bouchées doubles, de mettre les moyens, de faire en sorte que cela aboutisse. Donc, on nous observe, on nous regarde. C'est exactement comme quand on avait mis en 1983, on avait expérimenté le Conseil Régional dans nos territoires, avant que ces conseils régionaux ne voient le jour sur le territoire français.

M. Le Président Claude LISE – Alors, je vais proposer, si vous en êtes d'accord, que nous votions favorablement, mais avec les amendements qui ont été présentés. Si on est unanime là-dessus, pour éviter de faire une série de votes d'amendement. Etant entendu que moi, je peux vous dire qu'on est à la phase de la commission mixte entre les deux assemblées parlementaires. Et c'est donc trop tard pour que nos parlementaires puissent faire quoique ce soit. A ce stade-là, vous avez les six parlementaires de chaque côté qui se réunissent pour essayer d'ajuster les choses. Je pense que c'est trop tard. Mais enfin, cela servira quand même pour la suite des évènements. Donc, si vous êtes tous unanimes, on recueille un vote unanime. Oui, explication de vote ? Oui, on va faire cela comme ça.

M. Jean-Claude DUVERGER – Explication de vote. De toutes les façons, on va voter, on n'a pas le choix. Mais vous savez qu'on peut nous donner des textes qui sont déjà passés, et nous pouvons, nous ici, voir quel profit, comment exploiter au mieux. Et puis, quand il y a à faire un certain nombre de choses, je me rappelle à un moment, quand on parlait de transport, on parlait de routes, et on parlait de désenclavement. Donc, il y a toujours une époque, mais on n'est pas forcé de tout faire en même temps, et d'attendre que nous vienne une espèce de manne quoi. On doit pouvoir dire, nous allons faire ce que nous pouvons faire à un moment précis, mais toujours décider de faire, de ne pas attendre, de faire un pas après un pas, et tenir gagner chaque pas. Il faut le faire. Donc, dans ce cas-là, si la mobilité...La mobilité nous permet de réfléchir, de dire voilà ce que nous allons faire. Faisons le peu que nous pouvons faire, mais faisons quand même. Voilà pourquoi nous allons voter cela, si dans le sens on retient que nous sommes d'accord pour aller plus loin aujourd'hui.

#### M. Le Président Claude Lise – Oui, collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – C'est exactement ce que nous faisons. Notamment nous venons de faire le concours concernant le viaduc de fond Lahaye. Nous n'attendons pas d'avoir un plan tout à fait bien léché, tout en restant inactif. Donc par conséquent, nous sommes en train de faire un pas, puis un pas gagné. Je connais cette citation. Et nous sommes dans l'action. Voilà, ce que je voulais dire.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Bien, alors, nous allons voter pour être dans l'action maintenant.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Nous passons au 43. Alors, c'est une demande d'avis sur le projet de décret relatif aux conditions d'application de l'ordonnance du 30 octobre 2018 qui vise à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation.

43/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF AUX CONDITIONS D'APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2018-937 DU 30 OCTOBRE 2018 VISANT A FACILITER LA REALISATION DE PROJETS DE CONSTRUCTION ET A FAVORISER L'INNOVATION

Mme Aurélie NELLA – Oui Président. Donc l'article 49 de la loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance, autorise le gouvernement à prendre deux ordonnances. La première visant à faciliter la réalisation de projets de construction, et favoriser l'innovation, dont il s'agit d'examiner aujourd'hui le projet de décret. Alors, ce dernier fixe les conditions dans lesquelles les maîtres d'ouvrage peuvent proposer dans leur projet de construction, des solutions d'effet équivalent aux dispositions constructives applicables à l'opération. Donc, il contient les objectifs généraux à poursuivre pour chaque thématique; les compétences requises pour un organisme afin qu'il puisse délivrer une attestation d'effet équivalent, le contenu du dossier de la demande d'attestation, et les éléments que doit contenir ladite attestation. Donc, l'article 1 résume les choses, puisqu'il précise que le maître d'ouvrage peut déroger, dans les conditions définies par l'ordonnance, à certaines dispositions constructives par une ou plusieurs solutions d'effet équivalent. L'article 2 définit les domaines de ces innovations, notamment, la sécurité, la protection contre les incendies, les règles d'accessibilité, la performance énergétique et environnementale, la prévention des risques sismiques ou cycloniques, etc. Et l'article 3 définit les objectifs généraux. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires juridiques.

Mme Marie-France TOUL – La commission a pris acte de la publication au journal officiel, du décret numéro 2018-184 du 11 mars 2019, relatif aux conditions d'application de l'ordonnance numéro 2018-937 du 30 octobre 2018, visant à faciliter la réalisation de projets

de construction, et à favoriser l'innovation. Le texte contient de belles orientations, mais dans la pratique, qu'en sera-t-il de la mise en œuvre en cas de catastrophe, d'incendie, de changement climatique? Si le texte va dans le sens de l'amélioration des conditions de vie, de sécurisation des biens et des personnes, on peut s'interroger aussi sur les éventuels surcoûts, la nécessité d'adapter les contrôles aux réalités martiniquaises, et le risque que les compagnies d'assurance ne délivrent pas une police dommage ouvrage, au motif qu'il y aurait à déroger aux dispositions constructives. Voilà pour l'avis de la commission.

M. Le Président Claude LISE – – Avis de la commission BTP

M. Georges CLEON – La commission s'est rangée à l'avis de la commission des Textes.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote tout de suite.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

On passe au 44. C'est une demande d'avis également sur le projet de décret relatif aux conditions de nomination et de l'exercice de la profession de greffier de tribunal de commerce.

# 44/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF AUX CONDITIONS DE NOMINATION ET DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE GREFFIER DE TRIBUNAL DE COMMERCE

Mme Aurélie NELLA – Alors ce projet de décret concerne les personnes physiques et morales exerçant ou souhaitant exercer la profession de greffier de tribunal de commerce, les ayants droits des greffiers de tribunal de commerce décédés, le liquidateur d'une société titulaire d'un greffe du tribunal de commerce, et l'instance représentative de la profession. Donc ce texte vise, plus particulièrement, à compléter ou corriger et mettre en cohérence les procédures de nomination des greffiers des tribunaux de commerce, notamment, dans le cadre des sociétés d'exercice. Il comporte des règles spécifiques à l'Outre-Mer par la voie d'un article 1 bis, selon lequel, en vue d'assurer le bon fonctionnement du service public, de la justice, le garde des sceaux ministre de la Justice, peut décider de nommer une même personne titulaire de plusieurs offices de greffe, créés dans le même ressort de la cour d'appel. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires juridiques.

Mme Marie-France TOUL – Alors la Commission a émis un avis défavorable sur le projet de décret relatif aux conditions de nomination et d'exercer de la profession de greffier de tribunal de commerce, devenu le décret numéro 2019-162 du 5 mars 2019, relatif aux conditions de nomination et d'exercice de la profession de greffier de tribunal de commerce. Dans son avis du 26 octobre 2018, le Conseil National des greffiers des tribunaux de

commerce a souligné que certaines personnes justifiant d'une expérience suffisante au sein d'un greffe de tribunal de commerce ou ayant exercé en tant que professionnel du droit, n'ont pas la possibilité de dispense de concours, alors qu'elle pourrait être ouverte aux professionnels du droit, magistrat, avocat, huissier, pour répondre à l'objectif d'ouverture de la profession prôné par la loi numéro 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Il signale également que les dispositions transitoires du décret numéro 2017-893 du 6 mai 2015 relatif aux conditions d'accès à la profession de greffier au tribunal de commerce, a prévu la possibilité pour les personnes, ayant réussi l'ancien examen d'aptitude d'être nommé greffier de tribunal de commerce, sans avoir passé le concours ni validé le stage pendant une durée de cinq ans. Sous le régime précédent des personnes avaient été dispensées de l'examen par décision du procureur général près de la cour d'appel. Ces personnes ont perdu le bénéfice de la dispense, alors même qu'il avait été estimé qu'elles disposaient des compétences pour être apte à la profession de la même façon que les personnes ayant réussi au concours. Par ailleurs, parce que les greffiers sont un maillon essentiel du bon fonctionnement de la justice l'amélioration de leurs conditions de travail présenterait l'avantage d'accélérer les procédures et de garantir une plus grande sécurité juridique.

M. Le Président Claude LISE – Donc, c'est un avis défavorable. Quel est l'avis de la rapporteure ?

Mme Aurélie NELLA – Je suis solidaire de la position de la commission.

M. Le Président Claude LISE – Bon, l'avis de la commission. Donc je soumets l'avis de la commission à l'Assemblée sauf s'il y a.... oui collègue.... Oui, oui tu as la parole.

M. Fred LORDINOT – Je ne suivrai pas l'avis de la commission, parce qu'en ce qui me concerne, je ne sais pas pour le groupe, chacun à la liberté de vote, moi je suis favorable à cette réforme. Aujourd'hui, lorsque vous êtes une entreprise privée, c'est la croix et la bannière pour obtenir un Kbis, qui est une pièce obligatoire qui doit avoir moins de trois mois quand vous répondez à des appels d'offres. Je ne sais pas si vous avez déjà essayé, ce n'est pas admissible. En France en quelques clics on a son Kbis. Moi je trouve que le jugement qui a prononcé la liquidation de l'abattoir, il date de février me semble-t-il. On est aujourd'hui en avril, et le jugement n'est pas disponible. Enfin, moi, je ne trouve pas ça normal. A l'heure de la numérisation, je ne vois pas en quoi... de toute façon les magistrats, aujourd'hui, les décisions il les communique par voie électronique au greffier, et puis ensuite on met les visas, il y a des signatures électroniques. Donc, moi, j'avoue que je ne comprends pas trop. Vous savez que, maintenant on nous avait dit que le prélèvement à la source ça aurait été l'apocalypse ; l'apocalypse n'a pas eu lieu. Vous avez vu le prélèvement à la source. On nous a dit aussi que très bientôt on n'aura plus besoin de faire de déclarations fiscales. Vous avez entendu cela. Donc je considère que l'introduction de la technologie, notamment pour obtenir des décisions de justice et un certain nombre de documents dont les entreprises ont besoin, ça n'a pas besoin de passer nécessairement par des fonctionnaires. Donc je suis favorable à la mise en œuvre de cette réforme, qui doit permettre d'accélérer notamment les éléments qui vont permettre de rendre plus rapidement la justice et surtout de nous permettent d'obtenir, à tous ceux qui veulent, des documents beaucoup plus rapidement, y compris le jugement. Et le cas concret que je donne c'est le cas du jugement sur l'abattoir qui actuellement n'est pas disponible. Lorsque vous demandez à des avocats, comme je l'ai, fait, ils vous disent lorsque vous appelez les greffes, on vous dit que le jugement n'est pas disponible. Donc voilà, il faut faire cette réforme.

M. Le Président Claude LISE – Donc, j'interroge l'Assemblée sur la proposition de la commission, reprise donc par la rapporteure. Comment ?

M. Jean-Claude DUVERGER - Président ?

M. Le Président Claude LISE – Oui. Explication ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Je ne comprends pas. Je ne sais pas si tu étais là, mais la position du groupe est pour. Le groupe était pour voter sur les dossiers etc.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Jean-Claude DUVERGER – Mais tu rejoins le groupe ou ka di sé position personnel. Ou pa té là ?

M. Fred LORDINOT – Le groupe est pour la réforme.

M. Jean-Claude DUVERGER - Oui.

M. Fred LORDINOT – Ah! Je n'avais pas compris.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Jean-Claude DUVERGER – Au lieu de demander une suspension de séance, j'ai réglé cela là.

M. Le Président Claude LISE – Oui, bon. En toute transparence. C'est bien. Voilà. Donc, je repose ma question, alors quels sont ceux qui sont contre ?

(Interventions hors micro inaudibles)

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Mais non, mais contre la proposition qui est faite, d'un avis défavorable.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Vous êtes contre l'avis défavorable ?

M. Yan MONPLAISIR – Président ? Président, juste avant de voter, est-ce que je peux entendre un peu les arguments qui seraient opposés à cette réforme ? Parce que moi, je suis un peu dubitatif alors. Mais comme je ne suis pas un juriste, il y a peut-être des éléments qui m'échappent. Pourquoi est-ce qu'on serait opposé à cette réforme qui semble vouloir allier un peu plus d'efficacité dans la transmission de... ?

M. Le Président Claude LISE – Mais, la Présidente de la commission des Textes a donné les raisons, enfin, de la commission. Je ne sais pas s'il y a d'autres élus...

Mme Marie-France TOUL — Je vais répondre sur la question qu'a évoquée le collègue LORDINOT. Si on peut, effectivement, puisque dans le cas de certaines entreprises, considérer que les choses peuvent être facilitées, il convient de noter que notre environnement économique, pour le moment ne dispose pas toujours, les entreprises n'ont pas toujours la possibilité d'avoir accès à un système numérique. Ça c'est une première chose. Ensuite, je crois aussi comme je l'ai dit, que certaines personnes qui ont justifié d'une expérience suffisante au sein d'un greffe de tribunal de commerce, ou ayant exercé, en tant que professionnel de droit, n'ont pas la possibilité de dispense de concours, alors qu'elle pourrait être offerte aux professionnels du droit, magistrats, avocats, huissiers, pour répondre à l'objectif d'ouverture de la profession prônée par le loi numéro 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – En clair, cela veut dire que...Excuse-moi, c'est pour bien comprendre, ce que dit la Présidente de la commission, c'est que les personnes qui travaillent dans la fonction publique, n'auront pas accès à la possibilité de concourir, si je puis dire. C'est cela ?

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Yan MONPLAISIR – Ouais, mais, ils sont dans la fonction publique.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Bien.

M. Fred LORDINOT – Si j'ai pu comprendre la réforme. Président, si tu permets.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – C'est un peu discriminatoire.

M. Le Président Claude LISE – Le collègue ROBIN.

M. Fred LORDINOT – Juste deux mots avant le collègue ROBIN. Je m'intéresse un peu à ce qui se passe au tribunal de Fort-de-France, ici là. Je le dis, il manque des moyens. Cette réforme va faire que des fonctionnaires actuels qui sont affectés au greffe seront transférés directement au service du tribunal. Et, donc, je ne vois pas...Tout le monde dit il manque des moyens. Donc, en ce moment, le redéploiement est en train de se faire, donc, je trouve cela bien. Maintenant, voilà.

M. Le Président Claude LISE – Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN – En fait, tout ceci s'inscrit dans une très grande réforme dont l'Outre-Mer, les Outre-mer, ont été étrangement exclues. Il s'agissait de la réforme des greffes des tribunaux de commerce, dont un des enjeux, c'était le transfert de l'activité aux Chambres de commerces et d'industrie. Et le dossier avait été largement instruit de façon à ce qu'il y ait effectivement un interlocuteur unique pour les entreprises, qui serait la Chambre de Commerce. Aux termes de cette réforme, on se retrouve toujours avec le même parcours du combattant. Et chers collègues, je m'inscris un peu en faux par rapport à ce que tu as dit, aujourd'hui, qu'elles soient petites, moyennes, ou grandes, une entreprise est vraiment confrontée à la même réalité. Il n'est pas normal, et ça c'est une vraie rupture d'égalité, il n'est pas normal que pour obtenir un Kbis, qu'il faille faire une queue de plusieurs dizaines

d'heures, et le personnel du greffe, lui-même, qui est en insuffisance par rapport à cette mission, est en train de dire, depuis des mois et des années, que cela suffit. Il n'y a pas de valeur ajoutée à cette démarche. Pour avoir moi-même accompagné des entreprises ici et ailleurs, en huit jours, physiquement on a un Kbis, et quand on le fait par internet, c'est quelque chose qui est quasiment instantanée. Et qui plus est, lorsqu'on fait des ouvertures de compte en ligne maintenant pour les dépôts de capital social, il se trouve que la mention qui apparait c'est que « la Martinique a de tels délais de réponse, qu'il n'est pas possible de donner suite à votre demande ». Voilà la réalité. Donc, il faut en finir, en terminer.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Collègues, je pense que nous allons passer une heure à débattre d'un texte qui de toute façon est déjà passé. Bon, quand même. Je veux bien que c'est pour le plaisir intellectuel, mais, je vous signale...

M. Yan MONPLAISIR – Président c'est très important. Président, ce débat est essentiel. Parce que ce qu'évoquent les deux collègues qui sont tous les deux chefs d'entreprise, c'est une réalité qui est vécue par une partie de nos compatriotes qui sont impliquées dans la vie des entreprises. Et tous ceux qui sont dans les entreprises, savent qu'il y a un problème. Donc, c'est important, même d'un point de vue didactique qu'on explique pourquoi on n'est pas d'accord. C'est pour cela que je voulais comprendre pourquoi on n'était pas d'accord. Parce qu'il y a peut-être des raisons qui sont impérieuses. Mais fondamentalement, il y a un problème. On ne peut pas continuer quand on a besoin de chercher un Kbis, qu'on vous dise que le Kbis n'est pas à jour. L'entreprise est déjà liquidée, trois ans après, ce n'est pas encore à jour. Et pour vous donner ce document, on vous demande un mois. Vous savez Monsieur le Président, comment ça marche ? On va le dire puisqu'on est en Martinique. Si vous ne connaissez pas quelqu'un au greffe qui va prendre le renseignement pour vous, rapidement, vous n'avez pas le renseignement avant un délai qui est déraisonnable. Donc, si c'est la solution, moi je pense qu'il faut qu'ensemble on réfléchisse et c'est pour cela qu'il faut qu'on ait le débat, pour qu'il y ait entre nous une construction si je puis dire du raisonnement.

#### M. Le Président Claude LISE - Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Oui Président. Je veux quand même rappeler que la question de fond est de savoir comment nous faisons pour... Le but de la réforme est de fluidifier et de renforcer les moyens pour gagner en efficacité et en rapidité. L'observation que fait ma collègue est une observation, notamment, par rapport aux possibilités qu'il y aurait de recrutement, de fonctionnaires, travaillant déjà. Mais je veux rappeler le fond. Le fond, c'est qu'aujourd'hui, lorsque vous ouvrez et lorsque vous souhaitez installer une entreprise, le fond c'est que dans un premier temps, vous bloquez le capital, et pour le débloquer, il faut fournir, notamment, un extrait Kbis. Et quand cet extrait Kbis arrive un mois, deux mois, trois mois après, vous êtes en train de parler d'entreprises qui aujourd'hui ont bloqué les fonds au titre de la constitution de la société sur un compte bancaire, et qui ne peuvent pas déloquer ces fonds, parce qu'un mois, deux mois, trois mois après, ils n'ont toujours pas ce Kbis, qui justifie que la société a été immatriculée, et qui justifierait le déblocage des fonds. Je crois que le problème de fonds est un problème d'efficacité du système et de rapidité à remettre aujourd'hui un certain nombre de documents indispensables pour la vie des entreprises. Identiques quand elles veulent faire des prêts. Donc, je crois qu'il ne s'agit pas simplement d'un débat intellectuel, mais il s'agit de voir comment nous pouvons apporter, est-ce que cette réforme répond aujourd'hui aux problématiques que rencontrent les entreprises martiniquaises? Oui, elle répond à cette problématique où il faut renforcer les moyens, fluidifier, gagner en rapidité dans les délais de réponse. On peut simplement faire une observation, telle que l'a fait la collègue. Mais c'est une observation, cela ne justifie pas que le fonds soit balayé. On peut simplement regretter que l'accès au concours ne soit pas ouvert à des personnes qui exercent déjà, aujourd'hui dans le domaine, dans le giron de la justice. Mais, c'est une observation que je propose que nous fassions à côté. Mais en tout cas, le fond, il est bien là. Comment faire pour répondre d'avantage, plus vite, et avec plus de moyens, aux besoins des entreprises. Et ça y répond. Voilà la proposition que je fais à ma collègue, Présidente de la commission, c'est de la noter en observation et le regretter.

#### M. Le Président Claude LISE – Collègue TORPILLE.

Mme Marinette TORPILLE – Je vais apporter l'information, même si cela ne va rien changer à la décision finale, mais il y a des choses quand même à savoir. C'est vrai que comme l'a dit le collègue Daniel ROBIN, il y avait eu toute une démarche qui avait été faite, notamment, par la chambre de commerce, qui elle, est d'abord la porte d'entrée des formalités des entreprises qui avait demandé à pouvoir gérer le greffe, et de gérer en fin de compte, le registre des entreprises qui est notre acte de naissance, quand on est chef d'entreprise et qu'on a une entreprise, notre acte de naissance vient donc de ce fameux Kbis qu'on devrait avoir. Il faut savoir qu'en France hexagonale, le lobbying des greffes privés avait fait qu'ils avaient pu avoir cette gestion de Kbis. Et il faut savoir que c'est, je dirais, quand même une manne. C'est-à-dire qu'au niveau de notre territoire, c'est plusieurs millions d'euros qui sont collectés. Puisque quand vous demandez un Kbis, on vous demande deux euros et quelques ; Regardez le nombre de Kbis, trois euros et quelques, regardez le nombre de Kbis qui sont demandés dans l'année, et cela fait une certaine somme. Et au niveau de la Chambre de commerce, il y avait toute une démarche qui avait été faite pour que l'on puisse au niveau de cette chambre, pouvoir avoir cette gestion. Et le lobbying des greffes privés avait vraiment beaucoup... s'était activé pour qu'on ne l'ait pas pour qu'eux ça rentre dans leur giron. Et aujourd'hui, cela n'a pas été fait, ce n'est pas non plus au niveau des greffes privés, mais ce n'est pas pour autant que la solution de laisser le Kbis au niveau du tribunal, du greffe du tribunal, était une meilleure solution. Aujourd'hui, on va peut-être rajouter du personnel ou changer du personnel ou pas. Ils n'ont pas, je dirais la culture de l'instruction, suffisamment rapide pour pouvoir remettre aux entreprises cet acte de naissance dans des délais. Et c'est pour cela que c'est dommage que la démarche de la Chambre de Commerce n'a pas été suivie jusqu'au bout, parce qu'au niveau de la France hexagonale c'est fait par des greffes privés. Et c'est plus rapide, et nous, pour compenser, c'est qu'au niveau de la Chambre de Commerce, à l'époque où je faisais partie de la Chambre de Commerce, on espérait récupérer la procédure pour pouvoir, et on s'était engagé sur des délais, pour pouvoir remettre les Kbis en temps et en heure aux entreprises. C'est dommage que cela n'ait pas été fait, et qu'aujourd'hui, la loi prévoie autre chose, et je ne suis pas sûre que si cela reste dans le giron public, que nous aurons satisfaction. Et tous les problèmes qui ont été soulevés par les entreprises, sont effectivement avérés.

M. Le Président Claude LISE – Alors, collègue Denis LOUIS-REGIS. Mais je vais proposer, je vous dis, parce que je sens qu'on va passer des heures sur ce débat-là. Si j'ai bien compris, on pourrait donner un vote favorable sur le décret, mais intégrant les différentes observations. Cela résoudrait le problème. Au lieu qu'on continue le débat.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – Président, je peux faire ma proposition, après la camarade.

M. Le Président Claude LISE – Bon, tu veux faire une autre proposition ? Bien, collègue LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS-REGIS – Oui, merci. Ce sera très simple, comme d'habitude. Collègue NELLA, cela a déjà été voté ?

Mme Aurélie NELLA – Oui.

M. Denis LOUIS-REGIS – Une fois de plus, cela témoigne de la façon dont l'état se moque de nous. Donc, tout simplement, je ne vote pas contre, je ne participe pas à ce vote. C'est tout. Je ne participe pas au vote.

M. Le Président Claude LISE – Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Alors, j'ai entendu l'avis du Conseil Exécutif, j'ai entendu l'avis de la Conseillère, de ma collègue, membre de la commission. Je proposerais pour ma part, aux vues des différentes observations de l'Assemblée, que nous puissions, parce qu'effectivement, l'avis a été déjà voté, que nous puissions prendre acte déjà de ce projet de décret, et que nous mettions dans cet avis les différentes observations formulées par les uns et les autres, avec tant le côté pour certains, qui peut être un côté positif, et puis d'autres qui est un côté un petit peu moins favorable au texte. C'est tout ce que je voulais dire finalement.

M. Le Président Claude LISE – Donc, ce serait la proposition, que personnellement, je trouve bonne, c'est de prendre acte, puisqu'on ne peut plus changer cela, c'est fait. Mais en même temps, nous prenons acte mais en faisant remonter des observations, qui peut-être servirons les démarches ultérieures que les parlementaires pourraient entreprendre. Nous sommes d'accord ?

<u>M. Lucien ADENET</u> – Mais Président, elle dit quand même qu'on intègre ce qui est positif, et ce qui est négatif.

M. Le Président Claude LISE – Oui, Mais oui. Tout ce qui a été indiqué là, les services juridiques vont soigneusement le reprendre, et on fera remonter donc des souhaits qui serviront, c'est vrai que ce n'est pas inutile de faire remonter nos observations. Puisque des parlementaires intervenants plus tard, vont pouvoir s'appuyer, notamment, sur le fait que l'Assemblée de Martinique avait fait remonter telles et telles observations. Donc, est-ce que nous sommes unanimes sur cette manière de voir ? Il n'y a pas d'opposition là-dessus ?

Vote
Abstentions ? (0)
Contre ? (1)
Pour ? (42)
Qui ne prend pas part au vote ? 1
Voté à la majorité.

Pas d'opposition pas d'abstention. Mais néanmoins, j'ai noté que le collègue LOUIS-REGIS ne prend pas part au vote.

M. Denis LOUIS-REGIS – Je ne prends pas part au vote parce qu'effectivement, cela permet de faire ressortir remonter toutes les problématiques, mais vu que le décret a déjà été voté, je ne vois pas comment, je pourrais prendre une position. Donc, je ne participe pas au vote.

M. Le Président Claude LISE – Et collègue MARTINE, tu votes contre ?

M. Raphaël MARTINE – Contre.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Donc, 1 vote contre, 1 ne prend pas part au vote. Et si j'ai bien compris, tous les autres élus sont unanimes sur cette proposition de prendre acte et de faire remonter toutes les observations. Bien, je vous remercie.

Mme Aurélie NELLA – Moi, je voudrais juste prendre acte...

M. Le Président Claude LISE – Je t'en prie.

M. Denis LOUIS-REGIS – Des efforts consentis par l'Assemblée pour trouver un consensus, tout simplement. Merci à l'Assemblée.

M. Le Président Claude LISE – Et moi, je prends acte du fait qu'enfin, on m'a permis de faire voter quelque chose. Voilà. Alors, nous passons au 45 : demande d'avis sur le projet de décret modifiant le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable.

### 45/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET N° 2012-432 DU 30 MARS 2012 RELATIF A L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'EXPERTISE COMPTABLE

Mme Aurélie NELLA — Alors, ce projet de décret se fonde sur une ordonnance de 1945, portant institution de l'ordre des experts comptables, et règlementant la profession. Donc, il s'agit de modifier le décret au 30 mars 2012, relatif de l'activité d'expert-comptable, dans le cadre des dispositions spécifiques à l'Outre-mer. Il s'agit de permettre, lorsque le nombre d'experts-comptables inscrits au tableau du département de la collectivité n'atteint pas 80, que les attributions dévolues aux conseils régionaux et aux chambres régionales de discipline de l'ordre soient exercées par un comité départemental. Comité dont la composition est aussi définie dans le rapport. Ce comité départemental existe notamment en Guyane et à Mayotte. Je vous prie, chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Affaires juridiques.

Mme Marie-France TOUL – La commission a donné un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote tout de suite.

Vote

Abstentions ? (0)

Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. On passe au 46. Il s'agit d'un avis sur le projet de décret du 14 décembre 2018 qui est pris pour l'application de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

46/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET N°2018-1159 DU 14 DECEMBRE 2018 PRIS POUR L'APPLICATION DE LA LOI N °2018-778 DU 10 SEPTEMBRE 2018 POUR UNE IMMIGRATION MAITRISEE, UN DROIT D'ASILE EFFECTIF ET UNE INTEGRATION REUSSIE ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRREGULIERE AU TRAITEMENT DE LA DEMANDE D'ASILE

Mme Aurélie NELLA – Alors, ce projet de décret poursuit les objectifs, de la loi du 10 septembre 2018, pour une immigration maitrisée, déclinée comme suit. Pour la réduction des délais d'instruction des demandes d'asile, le renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière, l'amélioration de l'accueil des étrangers admis au séjour pour leurs compétences et leurs talents. En réalité, ce projet de décret dote les préfectures d'un arsenal juridique, affermis aussi le régime de la retenue pour vérification du droit de séjour et celui de rétention. Il renforce les moyens juridiques dont dispose les forces de l'ordre pour l'efficacité dans le traitement de la demande d'asile et la fermeté dans la lutte contre l'immigration irrégulière. Voilà globalement ce que, enfin, en tout cas, l'affichage de ce texte. Je vous prie, chers collègues de bien vouloir en délibérer. Etant précisé qu'il est aussi publié.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires juridiques.

Mme Marie-France TOUL — La commission a pris acte de la publication de ce décret. Les commissaires font, malgré tout, observer que les problèmes liés à l'immigration ne peuvent s'analyser uniquement sur le plan juridique. D'autres aspects sont à prendre en compte, notamment sur le plan économique, environnemental et sociétal. Les commissaires attirent notre attention sur certains comportements qui mettent en péril nos territoires. De plus, il est à noter que certains comportements ou certaines politiques publiques des pays dits développés, sont de nature parfois à déstabiliser la situation économique, politique des pays dits sous-développés. Ainsi, il faut dénoncer le positionnement de certaines multinationales, qui ne respectent pas toujours, dans leurs pratiques économiques, les droits de l'homme, ni même le droit des enfants dans ces pays dits sous-développés. Selon nos commissaires, l'humain doit être au centre de ces réflexions. Par ailleurs, concernant l'aspect environnemental, il convient de préciser la nécessité de prendre en compte le changement climatique et de souligner la nécessité de considérer cette nouvelle cause d'immigration. Il convient, pour la Martinique également, à long termes de réaliser une étude d'impact pour déterminer le flux migratoire et ses conséquences.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Qui demande la parole ? Collègue COUTURIER ?

M. Gilbert COUTURIER – – Alors, chers collègues, je crois que voici un dossier important pour notre pays. Au moment où on parle nous subissons une démographie, et si on ne peut

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

pas laisser s'installer sur le territoire, à l'emporte-pièce, certaines personnes qui viennent créer le déséquilibre, de par les comportements, mais nous avons des gens qui arrivent chez nous, des caraïbéens, et que je pense que le système de fonctionnement des services de l'état, et les décrets qu'ils nous donnent, nous empêchent très souvent de mieux accompagner ces personnes qui ont souvent des enfants, et qui vivent dans des situations particulières. C'est pour cela que je crois qu'il est important, moi je prends acte, que le décret est voté, mais il faudrait que nous les élus nous sachions comment nous organiser, comment nous préparer pour recevoir nos frères quand ils ont la volonté de venir et de s'intégrer, et comment aussi dire à nos frères qu'ils viennent souvent quand ils n'ont pas un comportement, de prendre toutes les mesures, je dirais, adéquates, pour qu'ils retournent chez eux. Pourquoi je dis cela, parce que souvent je vois comment des frères caraïbéens sont parfois envoyés manu-militari, mais d'autres personnes européennes, qui rentrent ici, d'une certaine manière, sont installés, et trouvent des bras longs pour pouvoir mieux les installer. Donc, sur ce point, je crois qu'il serait utile, puisqu'on a parlé de prendre des positions politiques qu'il serait utile de penser à nos frères Saint-Luciens, Dominiquais, et d'autres de la Caraïbe, qui viennent et qui ont envie de faire avancer notre société en apportant leur expertise, leur savoir.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, le collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Je rejoins le collègue COUTURIER. Nous sommes sur un continent, que nous appelons dans notre groupe, enfin dans notre parti, mon parti, le 6e Continent, Le continent caraïbéen. Je crois que face aux problèmes que nous avons ici, un double problème, c'est-à-dire la chute démographique et le vieillissement de la population, nous serons condamnés à accueillir un certain nombre de personnes ici. Et, parmi ces personnes que nous allons accueillir, il y a d'abord nos frères, enfin nos voisins de la Caraïbe. Donc je crois que ce dossier, quand on parle d'immigration c'est un texte qui est valable pour la France, mais peut-être qu'il faudrait l'adapter à notre réalité. Donc c'est ce que je voulais dire

#### M. Le Président Claude LISE – Bien, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Ce dossier pose plusieurs problèmes, et une vraie réalité, par rapport à notre réalité. En même temps, si on donne les moyens à l'Etat, et aux forces de l'ordre d'être comme avant, ce n'est pas bien. Et en même temps, si on ne contrôle pas tout ce qui se passe, on peut être débordé aussi. Il y a les deux. Alors, lorsque nous avons eu cette discussion dans le groupe, c'était très compliqué. Je dois avouer que chacun va voter en son âme et conscience sur cela.

#### M. Le Président Claude LISE – Oui, collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Oui c'est un sujet comme on dirait très « touchy », mais vraisemblablement, s'il n'y avait pas d'immigration je ne serais pas assis aujourd'hui dans cette Assemblée. Donc évidemment on ne peut pas ne pas être interpellé, et ne pas être sensible aux arguments de proximité, j'allais dire, de fraternité, qui nous lient. Mais, dans le même temps, il y a des problématiques qui sont des problématiques nationales. Et moi qui n'ai pas d'état d'âme quant à mon appartenance nationale, je suis obligé de considérer globalement la situation. Ce qui se passe par exemple en Guyane est plus que préoccupant.

Pas qu'il ne faille pas d'immigration en Guyane, mais si l'immigration est trop brutale, trop sauvage, trop incontrôlée etc. Il est certain que c'est un facteur de déstabilisation. Ce qui se passe à Mayotte, pose aussi de vrais problèmes. Ce qui se passe chez nous, ici en Martinique, on le sait bien, ne faisons pas semblant, et quand je dis ça, je crois que j'ai le droit de le dire pour des raisons qui ne vous échappe pas. Ce qui se passe dans certains quartiers chez nous interpelle. Donc, ne faisons pas semblant qu'il n'y ait pas de problème pour que demain nous nous réveillons en disant si on avait su etc. Après, il faut que tout ceci soit fait intelligemment. Sans doute, serons-nous contraints un jour, sauf si nous acceptons le déclin démographique, serons-nous contraints d'être plus ouverts sur les phénomènes d'immigration, chez nous ici en Martinique. Sans doute la Guyane n'aura pas d'autre recours si elle veut avoir les moyens de son développement sur un territoire aussi vaste que d'avoir recours à l'immigration etc. Mais, pour autant, on ne peut pas nier qu'il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique qui assure une forme de contrôle. Alors voilà, effectivement je crois qu'après c'est une question de conscience. On peut dire, et je le comprends, même si tout en le comprenant je ne partage pas tout à fait, parce que j'estime que ce serait un peu déjanté qu'on est citoyen du monde, et qu'après tout on a le droit de s'installer n'importe où, ce qui n'est pas le cas. Si vous allez dans les îles voisines, vous ne vous installez pas comme cela. On ne rigole pas là-bas non plus. Dites à un Martiniquais d'aller travailler à Sainte-Lucie sans permis de travail, vous allez voir comment ça se passe. Donc chacun est tenu d'avoir ses règles, nous avons les nôtres. Après, effectivement, si on se laisse aller à uniquement l'aspect de la sensibilité, je vais avoir envie de voter contre ce texte. Mais si on intègre de la nécessité d'une réflexion de fond, d'une vision responsable, personnellement, je voterai.

M. Le Président Claude LISE – Oui le collègue Conseiller exécutif MARIE-SAINTE demande la parole.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je voulais faire une communication. Alors évidemment, c'est un décret, ce n'est plus un projet, c'est un décret, c'est déjà un décret puisqu'il est même daté du 14 décembre 2018. Mais ce qui est toujours frustrant pour un élu dans cette affaire, c'est qu'il n'a pas son mot à dire. Non pas sur le texte, mais sur la politique de contrôle de l'immigration. Il est explicitement dit que c'est le représentant de l'État qui peut s'opposer ou accepter l'arrivée de cet étranger. Ce qui est frustrant, donc je disais, c'est qu'à aucun moment, aucun texte ne prévoit qu'une institution composée d'élus puisse avoir à se prononcer là-dessus. Alors, si on se met dans l'hypothèse où c'est une famille avec des enfants, ce sera donc les institutions politiques gérées par des élus qui auront à engager un certain nombre de frais, par exemple pour les accueillir à l'école, les accueillir à la cantine. Regardez ce qui s'est passé pour ceux qui étaient des réfugiés disons "climatiques" au Prêcheur, après la catastrophe qui s'est faite à la Dominique. Tous les habitants de la commune étaient prêts pour les accepter, et celui qui s'opposait, il était tout seul, c'était le représentant de l'État, au prétexte justement qu'un texte prévoit qu'ils ne peuvent pas rester plus longtemps. Et il a fallu toute une mobilisation. Moi je ne comprends pas pourquoi il faut que ça soit, soit les communes qui doivent les accueillir, soit la CTM, au nom de la Martinique, qui n'a pas son mot à dire pour l'exécution, la mise en train de cette politique d'immigration. Nous avons parlé ce matin des difficultés pour la canne. Nous n'avons pas notre mot à dire là-dessus? Mais non, nous n'avons pas notre mot à dire pour savoir si nous faisons venir ou pas des frères de la Caraïbe qui sont volontaires pour le faire, c'est le Préfet. Nous avons eu à débattre ici du fait de pénurie des médecins, il y a des pays proches de la Caraïbe qui ont d'excellents médecins, qui sont prêts à faire de la coopération; nous sommes réduits à aller quémander qu'un Ministre veuille bien autoriser à ce qu'un médecin cubain puisse venir à la Meynard. On en a parlé plusieurs fois ici. C'est ce qui nous paraît insupportable. Alors, on se demande à un certain moment à quoi bon d'être élu d'un peuple, si sur des questions essentielles comme cela, nous ne pouvons pas agir, nous ne pouvons rien dire. Tout le pouvoir est entre les mains du représentant de l'État. C'est cela d'ailleurs que le texte rappelle. Il y a un petit paragraphe, je vous invite à le relire dans le rapport, qui indique que c'est le représentant de l'État dans le département qui peut s'opposer ou accepter le droit d'asile, ou l'attestation d'immigration. C'est ce qui m'a toujours frustré. Alors, je sais qu'il y a des collègues qui sont contents de cela. Mais toute notre vie nous allons continuer à nous battre, pour que la politique d'immigration de notre territoire puisse être déterminée par les élus martiniquais, dans le cadre des relations que nous avons avec les autres peuples de la Caraïbe. Merci.

#### M. Le Président Claude LISE – Oui, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Sans allonger le débat, on est d'accord mais je voudrais dire quand même au Conseiller exécutif, que le peuple martiniquais fait des choix aussi politiques. On connaît ce qu'on appelle le droit régalien. Quand un pays est indépendant, il gère son armée, sa police, sa justice, ses affaires étrangères et puis les relations internationales. Donc, si on veut faire un référendum sur l'indépendance, on le fait comme en Nouvelle-Calédonie, et puis on aura les pouvoirs régaliens. Pour le moment, il ne me semble pas que les Martiniquais souhaitent cela. C'est la raison même pour laquelle, et je l'ai dit, je vais appeler à voter pour la liste aux européennes de Madame Nathalie LOISEAU. Donc, cela veut dire qu'on choisit de rester dans un cadre européen. Moi, je pense que ce cadre est plus sécurisant que la Chine ou les États-Unis. Mais, c'est une position personnelle. Donc, il faut faire attention parce que si demain matin, il y a une crise au Venezuela. Il y a un collègue qui m'a dit que les Vénézuéliens sont déjà là. Mais, ils peuvent être encore plus nombreux. S'il y a, ce que je ne souhaite pas pour nos frères haïtiens, encore un certain nombre de mouvements. Vous écoutez l'actualité comme moi-même, vous avez vu la forme d'une stabilité politique qu'il y a. Moi, je ne suis pas convaincu, c'est une conviction, une opinion que l'on soit en mesure d'accueillir des milliers de réfugiés politiques en Martinique. Donc, je préfère, et je vous dis que c'est une opinion, c'est un point de vue. Je préfère qu'à l'intérieur du cadre européen, on ait un cadre sécurisé qui nous mette à l'abri d'un certain nombre de difficultés qui peuvent survenir demain matin. Et notamment, la proposition aujourd'hui de l'actuel chef de l'État, à travers la liste Renaissance, c'est de faire qu'il y a une police de l'immigration européenne, et de faire qu'il y ait un traitement du droit d'asile au moins au niveau européen. Moi, je me dis que peut-être que nous martiniquais, qui bénéficions de 1 500 000 000 de fonds européens où là, nous sommes gestionnaires, ce n'est pas l'état, c'est nous martiniquais à la CTM, qui décidons de ce qu'on va faire avec cet argent. Je ne suis pas non plus convaincu qu'aujourd'hui, tout va trop bien dans ce domainelà. Je ne veux pas critiquer, ni faire de polémique. Donc soyons conscients des difficultés que représente aujourd'hui cette immigration illégale, et on va dire les réfugiés environnementaux, et allons avoir une position un peu plus modérée.

M. Le Président Claude LISE – Oui, collègue LORDINOT, juste, tu as parlé d'un milliard, il me semble que c'est plutôt 800 millions.

(Interventions hors micro inaudible)

M. Le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER et puis ensuite LOUIS-REGIS.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je l'ai dit tout à l'heure, mais c'est un débat. Même quand le collègue dit qu'il faut sécuriser, je suis absolument d'accord. Mais ce que le décret dit ne sécurisé pas. Le millier de vénézuéliens, si c'est le Préfet qui accepte, ils viennent. Pour le moment il n'y a pas ce qui sécurise, il y a voilà qui choisit, voilà qui ne choisit pas. C'est là le débat. Cela veut dire que dans la réalité je veux bien être comme toi, une garantie. C'est pour cela que j'ai dit que chacun de nous on va voter comme on veut, parce que je ne vois rien qui empêche cela. Je vois qu'il suffit que le représentant de l'État veuille telle ou telle chose, c'est ça qui va se passer. Donc dans la réalité je dis une chose bien claire. On peut avoir des milliers d'hôtes qui viennent, et puis le Préfet accepte. On peut avoir une seule personne qui vient et puis c'est un militant politique, et puis on fait cette personne-là partir, ce que j'ai vécu à un moment précis de ma vie politique.

M. Le Président Claude LISE – Chers collègues, non, s'il faut aller au fond des choses... Je comprends parfaitement qu'on ait envie que ce soit les élus locaux qui décident de la venue sur le territoire ou pas, de la priorité donnée à l'emploi ou pas etc. Je rappelle qu'il y a un cadre particulier dans la constitution française pour cela. Alors, vaut mieux qu'on n'entame pas ce débat-là, bien sûr. Parce qu'on ne peut pas, un jour vouloir ce qu'il y a dans ce cadrelà, un autre jour ne pas le vouloir, etc. Donc c'est toujours la même histoire. Moi, il me semble que là, nous sommes dans un cadre qui s'appelle régime de l'article 73 de la constitution française. Dans ce cadre-là, vous pouvez voter toutes les motions que vous voulez, vous n'enlèverez pas au Préfet les prérogatives en question. Si vous voulez que cela soit autrement, vous vous réunissez en Congrès. Je vous signale que c'est non plus les parlementaires, et puis, vous faites des propositions d'évolution institutionnelle. Seulement on s'est engagé à ne pas faire cela, si j'ai bien compris, Jusqu'en 2021. Donc le débat me semble prématuré, rendez-vous à partir de 2021. Et puis on verra les gens qui sont cohérents dans leur position politique. Je n'ai pas toujours noté cela dans le passé. Mais on ne va pas prendre ce débat-là. Parce qu'à ce moment-là on n'ira pas se coucher ce soir, on va y passer la nuit. Donc, il vaut mieux fermer ce débat-là. Collègue Denis LOUIS-REGIS je pense que tu voulais donner ta position de... ton explication de vote.

M. Denis LOUIS-REGIS Justement Président, il y a quelque chose qui m'interpelle là-dessus, dans le contexte et cadre juridique. L'amélioration de l'accueil des « étrangers admis au séjour pour leurs compétences et leurs talents », cela veut dire que comme on dit chez nous, si moun-en gran grek, on les accepte. Cela veut dire qu'on est prêt pour des raisons démographiques, problème de démographie, d'accepter des talents venus d'ailleurs. Donc nou ka dépouiyé lé zot péyi-a. Par contre, je rejoins ce qui a été dit par le collègue COUTURIER, le Conseiller Exécutif Daniel MARIE-SAINTE, mais seulement il faut que nous martiniquais, qu'on n'oublie pas du tout, qu'on ne perde pas de vue, que notre petit confort que nous avons aujourd'hui, dépend uniquement de l'exploitation de ces pays-là, par ceux-là mêmes qui parlent d'immigration irrégulière. Donc je vous invite tous à réfléchir à cela.

M. Le Président Claude LISE – Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Alors, j'entends bien que nous sommes dans un cadre juridique qui définit, bien, sûr, les pouvoir régaliens. Mais cela n'empêche pas qu'à l'occasion d'une, discussion, notre assemblée puisse se projeter, non pas dans le présent ou dans le, passé, mais se projette dans l'avenir. Et l'Avenir, il a été dessiné par plusieurs de nos, orateurs, il dépend de notre présent. C'est-à-dire la dépopulation rapide de notre, territoire, l'immigration massive de notre, jeunesse, et l'arrivée d'éléments venus, d'Europe, qui changent la population ethnique de notre population. Par conséquent je me prononce résolument pour une immigration caribéenne. Et par conséquent, je pense qu'à, l'occasion, je ne dis pas que tout le monde peut le, faire, mais je pense que nous devrions envoyer un, signal, certes il y a des compétences régaliennes mais il y a des compétences partagées. Et par conséquent, il faudrait trouver la formule juridique, qui dans certaines situations permettent aux élus martiniquais de donner leur point de vue sur ces questions-là. Voilà ce que je voulais dire.

M. Le Président Claude LISE – Mais on peut toujours donner un point de vue sur la politique que ce soit sur la politique nationale française. Mais oui, puisque ce type de politique est défini à ce niveau-là. Mais on peut très bien dire le point de vue qu'on a, bien entendu; mais ce ne sera qu'un point de vue. Voilà donc, est-ce qu'on ne peut pas, une fois de plus, prendre acte ? C'est ce qu'on avait proposé ?

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – Président, ma vision c'est exactement cela de manière... enfin tout ce qui a été dit a été formulé dans l'avis de la commission en prenant, acte, et en relevant effectivement, que c'est un sujet qui ne peut pas être traité uniquement sur l'aspect juridique.

M. Le Président Claude LISE – C'est cela. Donc, moi ce que je vous propose c'est... je demande aux services qui vont rédiger, de bien noter tout ce que la commission a introduit qui résume les positions des uns et des autres. Donc, nous prenons acte de ce qui est déjà sorti, le décret est déjà publié, et nous faisons part de certain nombre de souhaits, cela servira toujours, voilà. Est-ce qu'on est tous d'accord là-dessus ?

M. Lucien ADENET – Nous affirmons notre appartenance à la Caraïbe.

M. Le Président Claude LISE – Oui, mais on peut mettre ça là-dedans, mais bien sûr. Oui collègue CHARPENTIER TITI.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – En général, je veux faire corps avec ce qui se dégage majoritairement, mais je vous dis que sur cette question-là, la question de la politique de l'immigration française, enfin, la politique française de l'immigration, la politique étrangère, la politique de la défense. On a eu à discuter de cela dans une des plénières, moi je préfère m'abstenir. Donc voilà...

M. Le Président Claude LISE – D'accord. Donc pour l'instant, je note une abstention. Et bien sûr, le collègue LOUIS-REGIS, j'allais te demander, en toute logique, tu ne prends pas part à ce vote-là. Bon, est-ce qu'il y a d'autres votes particuliers ? Sinon je considère que nous sommes d'accord ? Comment ?

Mme Nadine RENARD – Président une question. Il y a un vote ou il n'y a pas de vote ?

M. Le Président Claude LISE — — Bien sûr qu'il y a un vote.

Mme Nadine RENARD – Et ben, je m'abstiens, alors.

M. Le Président Claude LISE – Eh ben voilà. Alors combien s'abstiennent à ce moment-là? Donc il y a beaucoup d'abstention. Notez. Pour l'instant on note les abstentions. On est parti un peu à l'envers.

M. Le Président Claude LISE – Vous m'avez compté ? Oui, oui, oui, oui. Alors 25. Moi, je m'abstiens également. Donc 25 abstentions. Combien vote contre ? Un votre contre, deux votes contre. Et un ne prend pas part au vote. C'est Bien cela ? Bien. Et pour, est-ce qu'il y a un vote pour ?

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – C'est-à-dire prendre acte, avec toutes les remarques. Alors pour, alors levez le doigt, franchement.

#### Vote

Abstentions ? (25)
Contre ? (2)
Pour ? (13)
Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Voté A l'unanimité.

Donc, pour : 13, abstention : 25, 1 ne prend pas part au, vote, et 2 contre. Voilà ça y est ? Je vous remercie, nous passons au 47.

47/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET N°2019-38 DU 23 JANVIER 2019
RELATIF AUX COMPETENCES DES PREFETS EN MATIERE D'ENREGISTREMENT DE LA
DEMANDE D'ASILE ET DE LA MISE EN OEUVRE DES PROCEDURES RELEVANT DU
REGLEMENT DU 26 JUIN 2013 DIT « DUBLIN III » –

Mme Aurélie NELLA – Alors là aussi, il s'agit de renforcer le rôle du Préfet, déjà compétent en matière d'entrée et de séjour des étrangers, ainsi qu'en matière de droit d'asile. Dublin III prévoit la détention avant le transfert vers l'Etat compétent. En France, c'est la détermination de l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile revient aux préfectures. Ce décret vise à mettre en cohérence le droit national, les mesures les plus restrictives du règlement européen, en matière de liberté individuelle et de droits fondamentaux des demandeurs d'asile. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE – Commission des affaires juridiques.

Mme Marie-France TOUL – La Commission a pris acte de la publication du décret.

M. Le Président Claude LISE – Voilà. Alors c'est tout ? Bon alors...

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – Simplement nous avons pris acte et on a observé, effectivement, qu'il y a un renforcement du rôle du Préfet.

(Interventions hors micro inaudibles)

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Mais oui mais qu'est-ce qui vous empêche, de, en bonne logique, qu'est-ce qui vous empêche de voter contre ?

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Si je comprends ce qui s'est passé tout à l'heure, on devrait au moins se retrouver sur le fait de faire remonter que nous ne sommes pas pour renforcer le pouvoir de l'état en la matière. Tout en sachant que pour autant, on ne va pas nous donner ce pouvoir-là, dans le cadre actuel. Bon, ce serait logique. Alors quels sont ceux qui sont pour le vote négatif?

(Brouhaha dans l'hémicycle)

M. Le Président Claude LISE – C'est voter pour dire que nous ne sommes pas d'accord avec le renforcement des pouvoirs du préfet en la matière.

(Interventions hors micro inaudibles)

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Mais non, mais il ne vote pas. Il ne veut pas qu'on ait l'unanimité.

(Brouhaha dans l'hémicycle)

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Donc il manque une voix pour faire l'unanimité. Donc dis-moi, c'est abstention ou bien vote...

(Interventions hors micro inaudibles)

Vote
Abstentions? 2
Contre?(0)
Pour?

Voté A l'unanimité moins 2 abstentions.

M. Fred LORDINOT – Je ne vais pas voter contre, mais dans ma conception, si on veut plus de pouvoirs localement, il faut qu'un certain nombre de pouvoirs détenus par les ministres soient exercés directement par les préfets ici. Donc pour moi, je suis logique avec moimême. Je ne peux pas d'un côté dire, je souhaite que nous ayons notamment un certain nombre de pouvoir en matière fiscale; ce qui fait peur à beaucoup de gens, qui se disent, y compris indépendantistes ici, et puis en même temps, me dire qu'on ne veut pas. Non. La question du contrôle des frontières, on n'a pas les moyens matériels pour l'assurer. Moi je préfère, je le dis aujourd'hui, la législation française qui évolue vers une protection européenne, plutôt que de donner des illusions à mes compatriotes. C'est pourquoi je m'abstiendrai.

M. Le Président Claude LISE – Non, non, collègue. Là il s'agit de renforcer les pouvoirs du Préfet. On pourrait admettre que des élus, par exemple, aient un avis surtout sur les aspects sociaux, etc. Qu'ils soient consultés, par exemple. Bon cela ne demande pas forcément une réforme institutionnelle. Si on disait qu'on demande l'avis des élus. Donc on note que tu as voté comment ? Abstention ? Une abstention, unanimité moins une abstention. Ah! Il y a deux. En fait il y a deux abstentions.

Mme Aurélie NELLA — Il faudrait peut-être aussi préciser qu'on a eu l'avis du conseil consultatif, et que pour replacer quand même les choses dans un certain contexte, les collègues de l'Assemblée ont eu à le dire, on n'est pas dans une position comme Mayotte ou la Guyane. Pour relativiser, il faudrait quand même faire observer une diminution des demandes de droit d'asile, en 2016 de 49 % par rapport à 2015 ; on nous tant que 73 % de ces demandes venaient notamment d'Haïti. Voilà ce que je voulais indiquer comme élément d'appréciation pour relativiser sur ces questions

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Nous passons au 48 : demande d'avis sur le projet de décret relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

## 48/ DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF A L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Mme Aurélie NELLA – Aujourd'hui les documents locaux d'urbanisme dépassent leur fonction originaire de réglementation et de l'occupation et de l'utilisation des sols, pour devenir de véritables d'outils de prévention des atteintes à l'environnement. Au cours des dernières décennies, de nombreux textes ont eu une incidence en la matière, la loi Grenelle la loi ALUR etc. Ce projet de texte fait suite à des jurisprudences récentes de la Cour de Justice de l'Union Européenne et du Conseil d'État. Il s'inscrit donc dans un contexte d'insécurité juridique. Et face à ce vide juridique lié à l'annulation de certaines dispositions du Code de l'Urbanisme, ce nouveau texte cherche à permettre une mise en conformité entre le droit interne et le droit européen. Il vise à sécuriser le cadre des documents d'urbanisme, et précise en ce qu'il n'impose pas la réalisation d'une évaluation environnementale, dans tous les cas où, d'une part, les évolutions apportées au plan local d'urbanisme par la procédure de modification, et d'autre part, la mise en compatibilité d'un document local d'urbanisme avec un autre document d'urbanisme supérieur sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement. En conséquence, il soumet à une évaluation environnementale, la quasi-totalité des documents d'urbanisme. Cela concerne donc les PLU, le SAR et le PAGMA de la Collectivité Territoriale de Martinique. Je vous prie cher collègue de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des affaires juridiques.

Mme Marie-France TOUL – La Commission a émis un avis réservé sur ce projet de décret. Elle approuve la nécessité de prendre en compte l'aspect environnemental, tant au plan de la biodiversité que du changement climatique. Cependant, elle aurait souhaité que la démarche soit davantage dans une logique de développement durable, avec une vision globale intégrant également l'humain, les dimensions sociales et économiques. De plus la mise en œuvre du texte risque d'allonger les délais d'élaboration. Elle impliquera davantage

l'expertise des collectivités en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme, ce qui nécessite un accompagnement de celles-ci, et des moyens financiers afférents.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission développement durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – Réuni le 1er avril 2019 la commission développement durable environnement énergie risques naturels et technologiques a émis un avis favorable assorti de réserves sur ce projet. Donc ce sont les mêmes réserves qu'on a que la commission des textes.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Sinon, nous votons un avis favorable intégrant les réserves ?

Mme Aurélie NELLA — Oui, intégrant les réserves, puisque la réalité dans les collectivités c'est bien souvent le manque de moyens en interne, pour la réalisation de ces évaluations environnementales qui sont, à priori, positives, puisque nous sommes dans une démarche aussi de préservation de l'environnement dans toutes ses dimensions; mais en même temps la réalité des collectivités est quand même, plus nuancée quant à l'application de ce texte, puisqu'il faudra prévoir certainement le recours à des cabinets pour réaliser ces évaluations, et les coûts que cela va induire, ainsi que les délais qui peuvent aussi être rallonger ainsi que l'a soulignée la collègue de la commission.

M. Le Président Claude LISE – Donc, nous votons. Est-ce que nous sommes unanimes làdessus ? Comment ? Oui. Tu t'abstiens ?

M. Gilbert COUTURIER – Je m'abstiendrai. Je prends acte, mais ce qu'a souligné la conseillère exécutive, c'est exactement puisqu'il y a toutes ces mesures. On veut tous protéger l'environnement, mais on va encore nous compliquer la situation, et quand il faut mettre des moyens financiers, au moment où nous avons peu de moyens, donc, je crois que dans ce genre de démarches, il est important de consulter les territoires, les collectivités, et comme nous ne sommes pas associés, donc, je ne veux pas non plus tirer la corde qui va pendre la population martiniquaise.

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – C'est vrai que j'ai oublié de préciser que sur ce texte on a quand même demandé l'avis de l'ADUAM, de l'association des maires, et du CAUE.

M. Le Président Claude LISE – Donc, est ce que...J'ai noté déjà une abstention. Est-ce que dans l'ensemble, nous sommes pour adopter avec les réserves ? Sauf ceux, je dirais qui s'abstiennent ou qui ne prennent pas part au vote etc. C'est pour aller vite. On fait comme cela, il n'y a pas d'autres votes particuliers ? Oui, collègue Denis LOUIS-REGIS, tu ne prends pas part au vote ? Tu ne prends pas part au vote. Le collègue COUTURIER s'abstient. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Vote

Abstentions ? (1) Contre ? (0) Pour ?

### Qui ne prend pas part au vote ? 1 Voté à l'unanimité.

Donc, c'est adopté avec une abstention, un qui ne prend pas part au vote, le reste à l'unanimité, mais sur le décret, mais avec la prise en compte des observations. Bien, je vous remercie. Ils sont assez compliqués ces avis à donner. Là ce sera plus simple, c'est le compte rendu de l'exercice de la délégation donnée au Président du Conseil Exécutif en matière de contentieux, donc c'est le point 49, et c'est le dernier que va présenter la conseillère Aurélie NELLA.

# 49/ COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLAGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Merci Président. Là effectivement, il ne s'agit pas de donner un avis mais de prendre acte de la présentation de ce compte-rendu de l'exercice en matière contentieuse, en vertu de l'article L7224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Donc l'ensemble des contentieux relatifs à la Collectivité vous sont résumés dans un tableau dont je vous demande de prendre acte. Je vous remercie chers collègues.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Donc, collègues, vous êtes d'accord pour nous donner acte de ce que nous avons présenté son rapport, puisque c'est obligatoire.

Acte est donné.

M. Le Président Claude LISE – Bien je vous remercie, je remercie la collègue Aurélie NELLA. J'appelle le collègue Francis CAROLE qui a 15 questions à nous présenter. Donc il va commencer par la question numéro 66. 66/Mise en œuvre du dispositif d'accueil durable et bénévole par un tiers d'un enfant confié à l'aide sociale à l'enfance tel que prévu par l'article l 221-2-1 du code de l'action sociale et des familles.

# 66/ MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DURABLE ET BENEVOLE PAR UN TIERS D'UN ENFANT CONFIE À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE PREVU PAR L'ARTICLE L 221-2-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

M. Francis CAROLE – Bonsoir collègues. Les dossiers que nous avons pourront aller assez, vite, mais on sait en même temps que les choses simples suscitent plus de débat que les choses compliquées. Mais on essaiera d'y aller d'un bon rythme. J'avais pris l'engagement de donner un certain nombre d'informations, Monsieur le Président, si vous le permettez, sur la question du cyclotron. C'est extrêmement synthétique, parce que c'est effectivement un enjeu important qui devrait rassembler tous les Martiniquais, toutes les Martiniquaises, et c'est une question qui est aujourd'hui bien prise en main. Nous avons, le 18 décembre 2018, signé une, convention, plus précisément, un avenant à une convention avec le CHUM, puisque le CHUM assure la maîtrise d'ouvrage de la construction du cyclotron. Il s'agit d'un cyclotron de moyenne énergie 15 à 18 MEZ, maître d'ouvrage donc le CHUM. Et concernant la question des paiements, puisque c'est la question qui a été évoquée hier, l'avenant que

nous avons signé le 18 décembre 2018, prévoit une première tranche de 3 417 309,40 €, première tranche. Nous avons déjà versé une partie de cette première tranche. Une seconde tranche qui est de 1 160 208 € sur présentation du permis de construire, puisqu'il y a une série de séquences. Une troisième tranche de 6 097 164,80 €, sur présentation de l'attestation du contrôleur technique, de la réalisation des fondations du plancher du bâtiment. Une quatrième tranche de 927 397.80 €, et tout cela au titre du plan de financement final, signé du directeur du CHUM. Donc, il s'agit d'un engagement financier, de la Collectivité pour le financement du cyclotron. Je rappelle que la somme qui avait été retenue était une somme de 11 602 080 € pour la construction du cyclotron. Où en sommesnous aujourd'hui? Sans entrer dans les détails, nous avions lancé des appels d'offres dans deux directions. D'abord pour l'achat de la machine, c'est-à-dire du cyclotron en tant que tel, et l'autre aspect c'était pour des enceintes, blindées, puisqu'il s'agit d'un objet nucléaire qu'il faut justement mettre dans une enveloppe qui est justement des enceintes blindées. Et nous avons reçu des offres. Les plis sont ouverts, et nous sommes, aujourd'hui, au stade d'analyse des offres. Et nous aurons le choix de ces deux offres, c'est-à-dire enceintes blindées et machine en fin du mois d'avril. Et nous pensons que dès lors, nous pourrons notifier le marché et les appels d'offres à construction pourront se faire fin mai, début juin. L'idée c'est que le cyclotron, construit, la machine dedans, fonctionnelle, prêt à être, opérationnelle, nous soit livré au 20 novembre 2020. C'est cela la perspective sur le cyclotron. Donc, c'est une affaire qui, avance, et nous avons bien entendu dans cette boucle LE CHUM, l'ARS, la CTM, mais aussi la sécurité sociale. Ce sont les partenaires qui font partie du comité de pilotage du cyclotron de Martinique. Et, parallèlement, nous préparons les coopérations qui s'imposent avec le reste de la Caraïbe, enfin, un certain nombre de pays de la Caraïbe, puisque vous savez que ce sont des productions qui ont une durée de vie limitée, et il faut que ce soit des pays qui soient les plus proches géographiquement de la Martinique. Voilà les éléments que je voulais apporter sur le cyclotron. Alors, délibérément, je n'ai pas dit qu'il y avait répondu, puisque nous sommes en pleine phase de faire ce, marché, mais voilà un peu, ce qu'il y est, de ce qui se, fait, et ce qui est prévu dans la période qui vient. Alors, j'ai donné ces éléments, je ne veux pas faire un débat sur le cyclotron, à moins qu'on a prévu une séance, une demi-séance sur le cyclotron. Voilà.

M. Fred LORDINOT - Président. Juste un point d'ordre. Je remercie le collègue pour ces informations. Je veux dire que le groupe de la Minorité n'est pas là pour faire de la polémique, comme je l'ai dit hier. Nous soutenons entièrement et sans réserve, la démarche de construire le cyclotron en Martinique, comme je pense, la totalité des membres de la Majorité. Et pour lever tout doute, l'objectif de ma question d'hier, c'était de m'assurer que les crédits de paiement existent. Parce qu'il y a une technique comptable qui s'appelle les autorisations de programme en matière d'investissement, comme on nous a donné des documents ou j'ai vu que l'autorisation de programme était quasiment caduque, puisqu'il ne restait que 40 000 € sur les crédits votés et les crédits engagés ; j'ai souhaité, pour sécuriser le projet, qu'on me donne les chiffres à la fois de l'autorisation de programme, et les crédits de paiement qui sont infectés. Je le répète le seul objectif de ma demande c'était que l'on sécurise les crédits par la technique de l'autorisation de programme et des crédits de paiement. Et que le deuxième volet de la question, puisque les questions sont liées, qu'il y ait la même technique utilisée pour le Pôle Universitaire de Santé. Que les choses soient claires tous nous souhaitons la réalisation la plus rapide de ce cyclotron; tous nous voulons que les différents partenaires voient la volonté clairement affichée de notre Collectivité en matière financière, et cela passe, selon moi, mais c'est très modestement un avis collègues,

par une inscription budgétaire de crédits de paiement pour l'année 2019, 2020 et 2021, parce que je ne suis pas convaincu que tout cela sera terminé fin 2020, mais c'est une opinion. Donc je voudrais que les choses soient claires. L'objectif c'est qu'on sécurise la réalisation de ces deux projets. Je te remercie.

M. Francis CAROLE – Merci. Les choses sont claires, et je l'ai rappelé. Et les moyens financiers sont totalement sécurisés. N'oublions pas quand même que c'est le Président du Conseil Exécutif et l'assemblée ici, et ensemble nous avons pris la décision de subventionner la construction du cyclotron. Et donc nous tenons nos engagements parce que nous savons qu'il s'agit d'une décision stratégique pour la Martinique, question de santé, question d'attractivité, question de rayonnement dans la Caraïbe, et possibilité aussi, à terme, d'avoir un hôpital qui puisse attirer les meilleurs professionnels qui soient. Donc c'est dans cette logique que nous sommes aujourd'hui. Concernant le dossier qui a été initié par le Président LISE, il s'agit effectivement d'un rapport portant sur les modalités de mise en œuvre du dispositif durable des bénévoles pour un tiers, d'un enfant confié à l'aide sociale. C'est-àdire c'est ce qu'on appelle la possibilité pour la Collectivité de diversifier les possibilités de placement des enfants. Vous connaissez les différents types de placements, des ensembles etc. Et là, il s'agit de faire en sorte que ce dispositif qui est un dispositif qui peut être permanent ou non permanent, qui est durable et bénévole d'un enfant par un tiers. Le plus souvent c'est un tiers que l'enfant connait, mais cela peut être quelqu'un d'autre, un ami de la famille ou autre. Et ce tiers, évidemment, il prend l'enfant. Ce n'est pas un professionnel, ce n'est pas un employé de la Collectivité, mais la Collectivité l'accompagne à différents niveaux, puisqu'il y a un certain nombre d'aides qui sont prévues, il y a un dispositif financier qui est prévu pour l'allocation annuelle d'habillement, pour l'allocation annuelle de rentrée scolaire, pour l'allocation mensuelle d'argent de poche, pour l'allocation de noël, donc la prise en charge assurée par le tiers n'ouvre pas droit à une rémunération en tant que telle. Voilà le dispositif. Il est prévu sur ce dispositif, pour l'année 2019, 220 000 €. Donc, c'est un complément des autres dispositifs que nous avons, de prise en charge des enfants. Parce que le mieux n'est pas nécessairement de placer les enfants dans des institutions. Il faut diversifier les possibilités, parce que chaque enfant appelle un type de traitement particulier, qui soit adapté à sa situation.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission santé, actions de prévention et ASE.

Mme Louise TELLE — Merci Président. Alors, si sur la mise en œuvre du dispositif, la commission n'a aucune opposition, d'autant que ce mode d'accueil permet de récréer à la fois le lien affectif et social en plaçant l'enfant dans un contexte sécuritaire et encadré; cependant, ce dispositif ne prévoit pas de formation. Ce qui nous semble indispensable pour la famille d'accueil. La commission demande qu'on y intègre une formation spécifique. Par ailleurs, il est indiqué qu'une évaluation régulière de la situation de l'enfant sera effectuée. Il importe donc d'en préciser la fréquence. De plus, ce dispositif vient diversifier l'offre de service de l'ASE. La commission émet donc un avis très favorable.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, donc, vas-y collègue.

M. Félix CATHERINE – – Merci Président. Simplement donc sur ce sujet, c'est un sujet qui est très important, comme l'a indiqué le Conseiller exécutif, et donc, au niveau de la

commission, en effet, nous nous sommes penchés de manière très sérieuse sur cette question, compte tenu de l'importance de celle-ci. Enfin, ce qu'on observe, c'est quand même que le rapport il est présenté... il constitue également un palliatif à une délicate question que nous connaissons, puisque nous avons eu très récemment, toute une série de familles qui sont parties également à la retraite. Et donc, cela signifie qu'il y a un certain nombre d'enfants, qui sont à mettre en institution. Est-ce qu'il s'agit-là aussi pour l'administration simplement de trouver en quelque sorte une solution urgente à la situation des enfants placés au domicile de ces assistants familiaux? Et pouvez-vous nous indiquer le nombre d'enfants concernés, et parmi eux, ceux qui sont sous le coup de l'assistance éducative, ces derniers ayant été exclus du dispositif des tiers administrés proposé? Donc, en tout cas, quelles sont les mesures qui sont envisagées ? Alors, c'est vrai qu'on observe là, qu'il y a une situation préoccupante et critique, car les possibilités d'accueil, aujourd'hui, sont, vous l'avez dit, donc, limitées, du fait du non-recrutement d'assistants familiaux, depuis deux ans quand même. On a quand même une difficulté, et que les situations administratives dans l'ensemble, ne font pas l'objet de suivi, selon nous, suffisamment rigoureux. Donc, on a des mises à la retraite, des départs, des personnes qui sont parties, et les enfants, donc qui sont long à placer, et comment on gère cela? Donc, simplement quelques remarques. J'observe que sur le dossier, le Conseil Exécutif s'est prononcé depuis le 17 janvier 2019, ce n'est finalement qu'aujourd'hui, que l'assemblée est saisie, alors qu'il y a là, un besoin imminent. Il va falloir déplacer certains enfants, et donc, il faudra traiter cette question-là avec ante mesure. L'autre question, c'est qu'est-ce qui se passe en fait, pour les enfants dont la situation n'a pu être gérée convenablement? Est-ce qu'il n'y a pas un risque de les fragiliser, par rapport au fait qu'on n'aura pas trouvé une situation pour leur permettre d'être pris dans de bonnes conditions? Donc, il est inquiétant de constater que les mesures n'aient pas été prises plus en amont, compte tenu de la situation, puisqu'on a indiqué qu'il y a eu 25 départs d'assistantes à la retraite, pour anticiper cette situation qui concerne les enfants en difficulté. Cela dit, la commission en effet, a mis l'accent sur la nécessité de ce qu'il faille former ces personnes. Est-ce que cette disposition-là, elle est prévue ou pas ? Puisqu'il est indiqué dans le document, que la Collectivité conserve la garde administrative de l'enfant confié aux tiers; elle a ainsi l'obligation d'informer, d'accompagner et de contrôler ce tiers. Mais il n'apparait nulle part pas de notion de formation?

M. Francis CAROLE – S'il y a d'autres questions, je vais répondre en même temps.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres questions ? Oui. Collègue BIROTA.

M. Belfort BIROTA – Merci Président. Chers collègues, il est dit dans le rapport que ces enfants sont placés sous la tutelle du Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de la Martinique. Donc, je considère que ce sont nos enfants. Je voudrais donc vous inviter chers collègues, à reconnaître le travail fait par ces personnes bénévoles, qui, il faut dire, ont de l'amour à donner. D'autant que notre société est une société un petit peu, difficile, où l'intérêt, l'argent, prend le pas sur les vraies valeurs. Je suis bien aise de constater qu'il y a encore des gens, je suppose qu'il y a des hommes et des femmes, qui acceptent d'accueillir chez elles, ou chez eux, des enfants en difficulté. C'est pourquoi, personnellement, je les remercie, en mon nom personnel et je suppose également, chers collègues, si vous le permettez, en votre nom également. D'autant que ces personnes doivent, il n'est pas dit dans le rapport, parce que je ne vois pas d'indemnité concernant le

logement, ces personnes-là doivent loger, payer l'eau et l'électricité, le confort de l'enfant. Notre collectivité n'intervient qu'au niveau de l'habillement, de la rentrée scolaire, de l'argent de poche à l'occasion de Noël, et autres. Mais, la question que je me pose, cher collègue Conseiller Exécutif, que deviennent ces enfants-, là, après, non pas leur 21ème année comme il est rapporté, comme il est dit dans le rapport, puisque à ma connaissance la majorité c'est à 18 ans, à moins qu'il y ait un dispositif exceptionnel, leur permettant de rester sous la tutelle du PCE ? Deuxième question : Y a-t-il un suivi de leur évolution dans ces familles-, là, et un accompagnement plus tard, un accompagnement professionnel, notamment lorsqu'il s'agit de dossier d'enfant handicapé ? Parce que je suppose qu'il y a des enfants handicapés qui sont également concernés par ce dispositif. Voilà ce que j'avais à dire. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Il y a d'autres demandes ? Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est tenter de bien comprendre. Pour placer un enfant, il faut d'abord que l'enfant ne puisse pas être encadré par sa famille, donc il y a un problème. Et, il me semble que souvent c'est le juge qui décide de placer l'enfant, et confie un peu cet enfant-là à la Collectivité. Avant c'était le Conseil Général, et puis maintenant c'est nous. Et puis, étant donné que l'enfant est déjà hors de sa famille, on essaie de lui permettre quand même d'être dans une structure familiale, d'y être chaleureusement. Et puis, il y a des gens qui acceptent de recevoir ses enfants-là. C'est bien cela ? Qui acceptent de recevoir des enfants; d'ailleurs qui font même une formation, et il devait y avoir, je suppose qu'il y a, une visite dans la famille, une visite des lieux, et on voit si on peut accorder à cette femme-là, un agrément, pour une, deux, des fois trois personnes. Je ne sais pas si cela existe quand même. Mais dans la réalité, il me semble qu'il y avait une formation pour les gens pour les structures d'accueil, pour les gens qui accueillent. Et s'il y a des formés, si 25 partent on peut les embaucher; si la formation est faite, est terminée. Donc cela ne devrait pas, à mon sens, être un vide. Puisque la Collectivité n'a pas le choix. Si on prend une décision, et qu'il faut déplacer l'enfant pour une raison ou pour une autre, pupille ou pas pupille, retenue etc. la Collectivité n'a pas le choix. Or, il y a moins de structure d'accueil, il n'y a pas... je ne sais pas, à part, je dirais, des trucs de vieux quoi, de l'Abbé Morland, ou bien Rivière l'Or, un petit peu. Donc, dans la réalité, les familles viennent au secours de cette absence de structure, sans dire que l'on considérait qu'il fallait de beaucoup de structures non plus. Il appartient à la Collectivité de permettre à ces enfants-là d'être dans un cadre familial, donc favoriser la formation de structure d'accueil, et de gens pouvant les accueillir. C'est ce que je comprends. Est-ce qu'il y a un autre problème par rapport à cela?

M. Francis CAROLE — Non en fait c'est quelque chose d'assez simple. Nous avons, aujourd'hui, plusieurs dispositifs d'accueil des enfants. Nous avons des institutions, Gaschette, la Ruche, etc. Nous avons ce qu'on appelle les ASSFAM, ce sont ces personnes, dont tu parlais, qui reçoivent deux ou trois enfants maximums, peut-être par dérogation quatre, si c'est une fratrie, et qui sont en fait des employés de la Collectivité, qui sont aujourd'hui autour de 380. Ce sont donc des employés de la Collectivité, avec un statut particulier. Et ces gens-là, il y a tout un processus, parce que c'est très réglementé, de formation, d'accompagnement de ces personnes. Alors, tout cela n'a pas toujours été fait dans les règles de l'art, mais tout de même, enfin, nous essayons en tout cas, de faire en sorte que la personne soit formée avant, qu'elle soit correctement accompagnée. Alors, évidemment, pour cela il faut du personnel de la Collectivité qui puisse le faire. Ça, c'est une

affaire. Là, il s'agit d'un autre dispositif, qui est venu postérieurement dans la réglementation. C'est un dispositif qui a été décidé réglementairement en 2016. Son intérêt c'est de donner une possibilité supplémentaire, de permettre la prise en charge des enfants. Et contrairement aux ASSFAM, ce sont des gens qui ne sont pas des employés de la Collectivité, qui prennent, l'enfant, parce que bon, pour des raisons familiales, parce que c'est un voisin c'est parfois une tante. Donc, il y a une souplesse dans ce dispositif et peutêtre l'espoir que l'enfant connaissant en général cette personne se sente plus en sécurité. Néanmoins, la collectivité va accompagner, va accompagner financièrement. Il y a non seulement les indemnités dont nous avons parlé, mais il y a aussi une aide quotidienne qui est apportée, qui est évaluée autour de 9 € et qui permet finalement à la tierce personne de prendre en charge l'enfant et de l'accompagner. Donc, c'est une souplesse nouvelle qui a été introduite. Donc, disons que c'est un dispositif nouveau qui n'existait pas, puisque la décision date de 2016 et nous mettons en œuvre aujourd'hui. Donc, cela nous permettra d'avoir des possibilités supplémentaires. Alors, il y a une question qui a été posée par la commission par Madame TELLE. C'est la question de savoir s'il ne faut pas former ces gens. Oui il faut quand même les former, parce que justement, regardez bien le début du document. Nous disons ceci, lorsque l'enfant est pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, sur un autre fondement que l'assistance éducative, le Président du conseil départemental c'est-à-dire le Président du Conseil Exécutif peut décider si tel est l'intérêt de l'enfant, et après évaluation de la situation, de le confier à un tiers dans le cadre d'un accueil durable et bénévole, sans préjudice pour la responsabilité du Président du Conseil départemental, le service de l'aide sociale à l'enfance informe, accompagne, et contrôle le tiers à qui il confie l'enfant. Donc, il y a un accompagnement, social, il y a une formation. Alors, peut-être que vous avez raison de le souligner pour que cela apparaisse plus clairement. Parce que parfois nous nous heurtons, effectivement, à ces difficultés. Ensuite, il y a une question qui est posée, qui n'est pas liée directement à ce dispositif, qui est liée au dispositif de prise en charge des jeunes, d'une manière générale, soit en institution, soit par un tiers digne de confiance, soit par les ASSFAM. C'est-à-dire que nous accompagnons l'enfant jusqu'à l'âge de 18 ans, jusqu'à sa majorité, comme le rappelait le collègue BIROTA. Mais, il y a une possibilité que nous continuions d'accompagner l'enfant jusqu'à 21 ans et là, il y a un contrat jeune majeur qui nous permet d'accompagner cet enfant. Et même, là, même lorsque nous avons accompagné l'enfant et ce jeune jusqu'à 21 ans, nous observons finalement que ce n'est pas suffisant. Et nous retrouvons beaucoup de jeunes qui sont passés par l'ASE, mais qui sont les plus fragiles et parfois les premiers à se retrouver dans la rue. Donc c'est pourquoi nous sommes en train de réfléchir sur une manière d'accompagnement de ces jeunes après 21 ans. D'ailleurs dans le dispositif que vous avez voté récemment, qui est le dispositif d'accompagnement de 1 000 bénéficiaires du RSA, et de 100 jeunes majeurs, il s'agit seulement de ces 100 jeunes majeurs qui viennent de l'ASE. C'est une première réponse, elle n'est pas suffisante, mais je crois qu'il faut accompagner ces jeunes au-delà. D'autant que ces jeunes, souvent, demandent à rester chez la famille qui les accueille, au-delà de 21 ans. Mais la loi veut que ce soit jusqu'à 20 ans. Voilà les réponses que je pouvais apporter.

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est toujours délicat, je comprends il faut toujours chercher. La crainte. Même dans les structures, par exemple, comme Rivière l'Or et tout cela, les enfants qui ne sont pas dans leur famille, etc. relèvent de la compétence de la Collectivité. Même s'il y a un bénévole qui accepte, imaginons qu'un jour un parent aille chercher son

enfant le soir, le bénévole, l'enfant ou parent, ou bien dit non, il faut l'avis de l'AS, etc. Qu'est-ce qu'on fait dans ce cas précis ?

<u>M. Francis CAROLE</u> – Il y a un accompagnement, parce que la personne n'est pas lâchée dans la nature avec l'enfant. La Collectivité suit, elle suit, forme, informe, accompagne. Et il y a évidemment un contrat qui est signé.

M. Jean-Claude DUVERGER – Une convention.

M. Francis CAROLE – Oui bien sûr.

M. Le Président Claude LISE – Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Oui. Merci Président. Je voulais insister sur un point, c'est le contrôle. Le collègue CAROLE en a parlé, puisqu'il dit que la Collectivité se garde le droit d'informer, d'accompagner, de contrôler, mais est-ce que le contrôle, il est vraiment formalisé, en ce sens qu'il prévient, des fois, des cas de maltraitance par exemple ?

M. Francis CAROLE – Je te dirai en principe oui. En principe oui. La réalité, c'est qu'on ne sait jamais comment les choses peuvent se passer entre un parent et son enfant, à fortiori entre une autre personne et l'enfant en question. Donc on ne sait pas. Par contre, notre attention doit nous permettre de détecter le plus tôt possible les difficultés qui pourraient se poser, et de les réparer aussitôt. C'est cela, c'est détecter tôt et réparer rapidement. Mais, on ne peut pas préjuger au départ qu'il n'y aura pas de difficulté. Mais la question de la maltraitance c'est une question centrale dans la prise en charge des enfants, qui ne concerne pas seulement les familles qui accueillent, mais qui concerne parfois aussi les institutions.

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – C'est pour cela que j'ai parlé de formalisation des contrôles pour dire par exemple que sur les deux premières années, il y a une fréquence, un suivi des remontées, pour s'assurer justement que le dispositif il est bien mis en place. C'est dans ce sens-là;

M. Francis CAROLE — Oui, oui, oui, c'est cela. Et regardez bien aussi le document, je crois que c'est en page 3, vous avez les éléments suivants : on vous dit « pour permettre la sécurisation et la mise en place de ce mode d'accueil il y aura un référentiel, et des outils ». C'est-à-dire, contrat d'accueil, support d'évaluation, tout cela sera élaboré. Il y aura une évaluation globale de la situation du tiers ; on ne donne pas un enfant comme cela. Il y aura aussi une information préalable de l'enfant, de ses parents, ou d'autres du titulaire de l'autorité parentale. Il y aura une définition, c'est-à-dire une stratégie d'accompagnement à l'égard de cet enfant, un accompagnement un suivi du tiers, et des autres composantes de la famille ; et puis, une évaluation régulière, je crois que c'est Madame TELLE qui l'a soulevé tout à l'heure. Alors après, il nous faudra dans le détail, voir comment est la fréquence. Non seulement voir la fréquence, mais on peut définir une fréquence qui soit complètement abstraite, qui ne soit pas respectée, et faire en sorte surtout, que les fréquences que nous aurons décidées soient respectées. Et ça c'est encore un autre combat, ce n'est pas...

M. Le Président Claude LISE - Bien. Collègue BONNAIRE.

Mme Michelle BONNAIRE — Oui merci président. En réalité j'étais un peu dans le prolongement des interrogations du collègue NARCISSOT, notamment sur le suivi et le contrôle, et je voulais savoir si le Conseiller exécutif pouvait nous éclairer un petit peu même brièvement, sur les modalités de contrôle. Donc, il en a parlé déjà un petit peu, et je suppose comme cela a été noté, qu'il sera élaboré bien évidemment un dispositif sur les modalités de contrôle. Alors maintenant, c'est vrai qu'accueillir ce dispositif, en tout cas cette nouveauté dans le dispositif qui permet aux enfants d'être accueillis par d'autres personnes qui ne seraient pas éventuellement sous la coupe de la Collectivité, c'est une bonne chose puisque c'est vrai que parfois, il y a des familles qui peuvent être en mesure de prendre en charge leur neveu où leur nièce. Et souvent c'est vrai que ces enfants préfèrent rester dans le cocon familial. Mais ce que je voulais souligner c'était justement ne pas, je dirais, réduire le contrôle parce qu'on pense qu'ils sont dans leur famille et plus en sécurité. Donc tu as un petit peu... oui mais l'innovation dans ce dispositif, c'était le fait que les enfants soient...

M. Francis CAROLE — — il y aura des dispositifs d'accompagnement des enfants et...

Mme Michelle BONNAIRE – Voilà, exact. Merci.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Bien le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE a demandé à intervenir.

M. Daniel MARIE-SAINTE — C'était pour répondre, enfin, pour aider mon collègue, puisque j'ai eu à connaître cette semaine cette question. Parce qu'il y a une question qui a été opposée concernant la formation des personnes qui accueillent. C'est simplement pour informer l'Assemblée que le 28 décembre dernier un accord cadre à bon de commande, donc un marché d'un an reconductible trois fois a été passé, pour justement assurer la formation de ces professionnels de l'accueil. D'ailleurs c'est une fonction qui nécessite un agrément, donc il y a un texte de loi qui prévoit une formation obligatoire que la CTM prend en charge. C'est 120 heures, 60 heures préalables à tout accueil d'enfants et ensuite 60 heures après l'accueil du premier enfant. Donc pourquoi je répondais, c'est en tant que représentant de l'acheteur public. C'est une prestation qui a été traitée par un prestataire extérieur, donc on a fait un marché. Donc chacune de ces personnes... il nous a été indiqué que ce sont 90 professionnels qui vont aller en formation par tranche de 15, ce qui va représenter une dépense totale de 115 500 € pour former l'ensemble de ces professionnels. C'était pour porter l'information concernant cette affaire-là.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Alors Daniel MARIE-SAINTE a évoqué le cas des ASSFAM des assistants familiaux, effectivement, mais c'est un peu notre dispositif, qui ont droit à un certain nombre d'heures de formation en amont avant même de leur donner des enfants, on les forme avant de leur donner les enfants. Et cela concerne une catégorie particulière du dispositif, c'est-à-dire le dispositif des assistants familiaux.

M. Le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je pense que je vais féliciter cette démarche. Au moment où souvent, nous avons des familles volontaires qui ont envie d'accompagner des enfants, et souvent on n'avait pas de cadre juridique permettant de leur faciliter la tâche. Et je crois qu'il faut saluer cette initiative et puis se dire qu'encourager tous ceux qui sont de bonne volonté, qui ne viennent pas simplement parce qu'il faut avoir quelques sous au nom des

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

enfants parce qu'on veut faire de l'argent. Ce sont des gens qui vont venir parce qu'ils ont l'amour, ils ont envie de transmettre, ils ont envie de partager. Et c'est surtout cette dimension là qu'on doit continuer à renforcer. En tout cas, tous ceux qui ont travaillé sur cette initiative, félicitation au nom des parents martiniquais qui souvent n'ont pas la capacité de pouvoir encadrer, ou des enfants qui ont envie de ressentir la chaleur d'une famille, d'une famille qui le fait, je le dis, en toute conscience. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voudrais dire dans nos interventions ici et là, y compris moi ce ne sont pas des interventions pour remettre en cause et tout cela, c'est de la vigilance. D'autant plus que si on met en place une expérience, petit à petit ça va s'améliorer. On va découvrir s'il y a des problèmes. Mais simplement dire sur ce qui est de la maltraitance, la maltraitance, c'est travailler aussi avec les réseaux. Je crois que les travailleurs sociaux travaillent... les écoles font des signalements, le quartier aussi, les différents lieux de vie des enfants. C'est sûr cela que l'on peut compter. Des fois c'est une voisine qui nous dit qu'il y a tel et tel problème, et puis cela va s'améliorer avec les travailleurs sociaux. Mais, il faut féliciter qu'il y ait cette possibilité, que des gens acceptent de recueillir les enfants, cela se faisait avec des familles, mais ils acceptent de prendre les enfants, et dire à ces gens-là que si on peut les aider les encourager on va les aider et les encourager.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Mais, en même temps, on ne les laisse pas seul, on les accompagne surtout.

M. Le Président Claude LISE – Chers collègues je pense qu'il faut que nous passions au vote. Je veux attirer votre attention, un, sur le fait que nous recommençons à prendre du retard ; deux, nous sommes très juste question quorum, donc il ne faut plus que qui que ce soit s'en aille. Mais non, mais c'est pour cela qu'il faut accélérer un petit peu. Et j'ai envie de dire que de temps en temps, j'ai le sentiment que nous ne sommes pas en plénière mais en réunion de commission. Alors, il y a des commissions quand même qui existent pour qu'on entre dans certains détails etc. Bien.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Mais oui, on va un petit peu accélérer. Bien, mais on vote là maintenant. Quels sont ceux qui sont contre ? Tu voulais intervenir ?

<u>Mme Manuelle CLEM-BERTHOLO</u> — Une petite réflexion. C'est-à-dire qu'effectivement il y a une commission qui s'est prononcée, mais la situation d'enfant c'est un point qui touche un peu tout le monde en fait, et donc la population, je pense que c'est pour ça que beaucoup de nos collègues on voulut s'exprimer sur ce point.

M. Le Président Claude LISE – Mais non, c'est surtout pour ce qui qui vient, ce n'est pas pour ça. Bien.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0)

#### Pour?

#### Voté A l'unanimité.

Donc, nous sommes unanimes, ce que je pensais. Nous passons au 67.

## 67/ DEMANDES DE SUBVENTION FORMULÉES PAR DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES PERSONNES ÂGÉES – ÉDITION 2018

M. Francis CAROLE – Il s'agit de la semaine des personnes âgées que nous avons organisée, et dans ce cadre plusieurs associations qui ont participé à cette manifestation avaient fait des demandes de subvention. Alors nous avons, pour un montant de 31 500 € répartis entre les associations que vous avez dans le rapport, CCAS du Diamant CCAS du Basse-Pointe, ADARPA, etc.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Alors sur le principe, pour ma part, pour avoir un pris connaissance un peu du dossier je n'ai pas d'objection. Ceci étant, je tiens quand même à signaler que notre commission, sur ce point-là, que nous n'avons eu aucun administratif pour nous éclairer sur ces dossiers.

M. Le Président Claude LISE – Bien. La commission des Finances. Sinon, y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, collègue TELLE Patricia.

Mme Patricia TELLE – Merci monsieur le Président. Je serai brève. En fait, moi aussi, je suis bien d'accord et notre groupe l'est, sur ces subventions attribuées à des associations, et il y a deux CCAS. Juste en fait, une demande de précision. Je voulais savoir quels critères ont présidé à l'attribution des subventions. Je suppose qu'il n'y a pas eu que huit demandes. Donc les critères, pour le savoir. Et puis j'ai noté également qu'il y a une disparité dans le taux d'intervention. Donc on est entre 17, 86 %, et 75 % du budget total. Donc, cela fait entre 2 800 et 7 000 €. Je souhaiterais avoir des précisions sur la manière dont ces subventions ont été attribuées. Mais, en tout cas, tant mieux pour les associations qui ont pu en bénéficier.

M. Francis CAROLE – Alors en réalité comment nous possédons ? Nous avons tant dans le champ du handicap que dans le champ des personnes âgées, nous avons des réunions, et nous lançons la semaine. Et dans le cadre de la semaine, il y a un certain nombre d'associations qui nous font part d'un certain nombre de besoins particuliers. Et pour ces associations qui nous ont fait part de ces besoins, nous avons répondu de cette manière ; c'est-à-dire que nous avons donné une subvention qui ne répond pas à des critères particuliers, mais qui répond simplement à la demande de l'association. Parce que nous avons par exemple 20 à 30 associations, mais toutes les associations ne demandent pas une subvention. Oui, c'est dans la discussion avec...surtout que ce sont de petits montants. Nous avons dit que nous avons un total de 31 000 € environ. Ce sont de petits montants de 2 000 €...

M. Le Président Claude LISE –Bien. Nous pouvons passer au vote ?

Vote
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Pour ?
Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 68 qui est une demande de subvention formulée par l'association des clubs des ainés de la ville de Fort-de-France.

68/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DES CLUBS DES AINES DE LA VILLE DE FORT DE FRANCE POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS, PERIODE 2017 - 2019

M. Francis CAROLE – Alors il s'agit de plusieurs demandes du Club des aînés de la ville de Fort-de-France. Nous avons eu à traiter, en janvier 2019, deux demandes, la demande de 2017 et la demande de 2018, et en mars 2019, nous avons traité la demande de 2019. Donc, nous avons fait le choix de faire un dossier groupé avec les trois années 2017-2018 et 2019 à hauteur de 14 000 € en 2017, 14 000 € en 2018, à la demande d'ailleurs du club des aînés, et 25 000 € en 2019. Donc ce qui fait un total de 53 000 €, pour les trois années. Et dans cette situation nous répondons à la totalité des demandes qui sont faites par le club des aînés de Fort-de-France.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Alors pour nous, on a eu des administratifs donc on a pu avoir les éléments, sauf que nous émettons bien sûr un avis favorable. Mais, nous regrettons quandmême de ne pas avoir eu des bilans sur les années 2017 et 2018, parce que ce sont des actions qui sont a priori terminées, et connaître la participation des autres co-financeurs, puisqu'il n'y a pas eu que la Collectivité qui a été sollicitée, il y a eu d'autres participants. Donc malheureusement, dans les éléments qui nous ont été transmis, nous n'avons pas eu ces éléments de précision. Néanmoins nous émettons un avis favorable en faveur du Club des aînés sur les trois exercices.

M. Le Président Claude LISE — Bien. Je pense qu'il va falloir que l'on fasse remonter ces sortes de recommandations. Les commissions doivent être appuyées. On ne peut pas laisser les élus donner un avis sans appui technique. Alors, je constate que c'est très irrégulier d'une commission à une autre. Donc là, je plaide une fois de plus, et c'est toujours le même débat, dans le cadre des responsabilités de l'Assemblée, les commissions doivent pouvoir étudier les dossiers avec l'accompagnement nécessaire, et tous les dossiers nécessaires, et avec suffisamment de temps également. Voilà, donc il y a-t-il des demandes d'intervention ?

<u>Mme Manuelle CLEM-BERTHOLO</u> – Président, avant, je pense que la commission Finances peut donner son avis.

M. Le Président Claude LISE – Et bien oui ! Mais tout à l'heure elle était muette.

<u>Mme Manuelle CLEM-BERTHOLO</u> – Non mais, parce que je n'avais pas vu que le Président était absent, et c'est pour ça que je n'ai pas voulu...

M. Le Président Claude LISE – D'accord...Oui, mais oui...

Mme Manuelle CLEM-BERTHOLO – Donc là, je peux donner l'avis, et c'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Et bien j'en suis très heureux. Voilà. Et donc...

M. Francis CAROLE – Si tu permets Président.

M. Le Président Claude LISE – Oui.

M. Francis CAROLE – Alors, dans le rapport, je ne sais pas si on a tous le même rapport, mais dans le rapport je vois trois budgets prévisionnels, de 2019, 2018 et 2017. Et dans ces budgets prévisionnels il est fait état des participations des autres instances : REPOM, ville de Fort-de-France etc. Parce que chaque fois que les associations présentent quand même des demandes, le budget est présenté avec les montants prévisionnels de telle ou telle institution. Je ne sais pas s'il y a eu un problème. Deuxièmement, concernant la présence des administratifs dans les réunions, c'est une obligation que nous avons à maintes reprises rappelée ; donc je veillerai à ce que cela se fasse de manière systématique, mais les administratifs doivent participer pour donner un certain nombre d'éléments techniques.

M. Le Président Claude LISE – Oui, collègue NORCA.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – En fait, j'entends la réponse du Conseiller exécutif. La seule chose que je constate ce sont des budgets prévisionnels, c'est-à-dire qu'on n'a pas les éléments après les exercices, après les manifestations, le bilan avec ce qui a été réalisé. Pour 2019, je conçois parce que nous sommes dans l'année de l'exercice, mais sur les exercices précédents on devrait avoir des éléments sur la réalisation des actions qui ont eu lieu sur les années précédentes. C'est tout ce que je dis.

M. Francis CAROLE – Il y a deux aspects. Il y a l'aspect demande ; lorsque l'association fait une demande de subvention, vous avez eu raison de le rappeler, elle ne peut présenter qu'un bilan prévisionnel. Par contre, ce que nous demandons de manière systématique aux associations, c'est de présenter un bilan. Et ce que j'ai déjà rappelé ici, c'est qu'il faut que les éléments de bilan figurent dans le rapport aux élus, même si le rapport devient plus épais que nous ne l'aurions souhaité. Mais, il faut qu'il y ait des éléments de bilan et d'appréciation. Donc je demanderai simplement que ces éléments de bilan parviennent à l'ensemble des collègues, et singulièrement, à ceux de la commission Sociale.

M. Le Président Claude LISE – Bien, est-ce que nous pouvons passer au vote ? Oui.

Vote
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Pour ?
Voté A l'unanimité.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 69. Il d'agit d'une demande de subvention de l'association AMDOR, bien connue.

### 69/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AMDOR 2000 POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M. Francis CAROLE – Oui il s'agit d'une demande de subvention d'une association, que nous connaissons bien, il s'agit de l'AMDOR, pour son programme d'activités 2018 qui met en évidence un séminaire sur la loi 2005 concernant les mesures de protection juridique, d'un colloque en novembre 2018, des 28èmes rencontres gérontologiques, de voyage d'étude, de séminaires enfin, et d'une année d'activité de l'AMDOR. La demande de subvention faite est de 50 000 €. La proposition qui est avancée par le Conseil Exécutif est d'accorder 40 000 € à l'AMDOR. Etant entendu que l'AMDOR avait reçu en 2014 : 8000 €, en 2015 : 7 500 €, en 2018 : 36 725 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA – Pour nous, c'est un avis favorable Président.

M. Le Président Claude LISE –Commission des Finances.

Mme Manuelle CLEM-BERTHOLO – Avis favorable Président.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Non, simplement une remarque pour un peu rebondir. C'est vrai que cette notion bilancielle est parfois gênante, mais elle reste quand même importante. Puisque, bien des fois, nous dimensionnons l'octroi des subventions en prévoyant un pourcentage 70 % d'avance données au vote de la subvention, et souvent les 30 % restants sont conditionnés à la remise d'un bilan. Et donc, c'est important que nous soyons tous vigilant sur cet aspect parce que cela veut dire que si les bilans ne sont pas remis, on cumule des soldes de 30 % que nous aurions pu simplement réaffecter ou retrouver en matière de dynamisme budgétaire, si toutefois cette somme était trop importante par rapport aux éléments de bilan. C'est vrai que pour certaines commissions nous n'instruisons pas les demandes N+1 si nous n'avons pas le bilan N ou N -1; et je pense que là-dessus nous devrions avoir une vigilance par rapport à la rigidité budgétaire que nous connaissons. Donc, cela ne peut être qu'une bonne pratique, à mon sens, qui peut se généraliser.

M. Francis CAROLE — Simplement pour vous dire que concernant les paiements, il y a le paiement de l'acompte, et ensuite, il y a le paiement du reste de la subvention qui est attribuée, et cette subvention n'est pas attribuée, la dernière partie n'est pas attribuée sans justification des dépenses. La question qui est posée, aujourd'hui, à l'Assemblée ce n'est pas tellement cet aspect, c'est la question de l'information des élus sur la réalisation du programme qui a été défini par les uns et par les autres. C'est surtout cela qui pose des difficultés.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Nous passons au vote.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

A l'unanimité. Nous passons au 70 : Annulation des tranches des exercices 2012 et 2013 du programme d'investissement de l'association pour la promotion de la qualité de vie, en vue de la création d'un établissement pour personnes âgées dépendantes.

70/ ANNULATION DES TRANCHES DES EXERCICES 2012 ET 2013 DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE (A.PRO.QUA.VIE.) EN VUE DE LA CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (DELIBERATION CONSEIL GÉNÉRAL-CP/11-11 DU 6 JANVIER 2011)

M. Francis CAROLE - Alors effectivement, cette association l'APROQUAVIE avait reçu une autorisation pour mettre en place, construire un EHPAD recevant 72 personnes, 60 personnes âgées et 12 personnes Alzheimer. C'est ce qui avait été envisagé. Cette autorisation avait été donnée depuis 2010. Et il se trouve que les associations généralement, quand elles reçoivent une autorisation, elles doivent dans les trois ans montrer au moins le début d'exécution du projet. Tel n'a pas été le cas pour l'APROQUAVIE, parce que certainement la difficulté à trouver les finances nécessaires s'est posée ; même s'il y avait un accompagnement de la Collectivité, mais la Collectivité ne donne pas tout. Et donc, nous avions prévu, en fait nous, c'était au Conseil Général, 77 740 € en 2011, 1 000 000 en 2012, et 772 583, 46 € en 2013. Il se trouve, comme je le précisais, que le projet n'a pas pu être mis en place. Par contre, une partie du projet a été mise en place, c'est la partie accueil de jour, qui fonctionne et qui accueille des personnes, et c'est pourquoi une subvention avait été votée, et attribuée à l'APROQUAVIE, pour justement mettre en place cet accueil de jour. Et c'est pourquoi nous précisons, parce que la question sera certainement posée tout à l'heure, seule la somme de 77 740 € a fait l'objet d'un versement sous forme d'acompte, correspondant à 50 % du montant à la signature de la convention. Donc, il y a eu un acompte de 77 000 € qui a été attribuée, c'est durant l'exercice 2011 ; et le versement du solde de la subvention de l'année 2011 n'a été opéré qu'en 2015. C'est-à-dire qu'en 2015 il y a eu un solde qui a été voté, après un avenant de la prolongation de la durée de la convention a été signé par le promoteur. Donc, la décision que nous avons prise de rendre caduque l'autorisation tient à la non-réalisation du projet, mais tient aussi à la nécessité de lancer de nouveaux appels permettant de faire émerger surtout dans ce secteur de la Martinique, où il y a beaucoup de personnes âgées, mais très peu de structure d'accueil. Cela nous permet, par conséquent, de lancer de nouveaux appels pour qu'il y ait des structures qui soient créées.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Président comme le dossier numéro 67, malheureusement, il y a eu personne pour pouvoir nous éclairer sur ce dossier. Donc, nous ne l'avons pas étudié.

M. Le Président Claude LISE – Donc, la commission des Finances, est-ce qu'elle a vu le dossier ?

<u>Mme Manuelle CLEM-BERTHOLO</u> – La commission des Finances a donné un avis favorable. Effectivement nous avons eu des administratifs, mais surtout l'intérêt c'est d'avoir pu... comment dirais-je? Une gestion, je vais dire, responsable des fonds. C'est-à-dire qu'on ne peut pas non plus, de manière un peu aléatoire, laisser des fonds comme cela dans la nature.

M. Le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote ?

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. On passe au 71, demande de subvention formulée par le centre communal d'action sociale de la ville de trinité.

# 71/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE TRINITÉ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MFP

M. Francis CAROLE – La ville de Trinité a mis en place ce qu'on appelle la Maison de la Famille et de la Parentalité (MFP) qui est un service rattaché au CCAS de Trinité. C'est une structure qui a pour objectif de conforter la dimension humaine et sociale des administrés, de contribuer à l'insertion sociale des jeunes, de rompre l'isolement des plus âgées et de favoriser le lien social. Au titre de ses missions, la Maison de la Famille et de la Parentalité souhaite disposer d'un véhicule permettant de développer les activités qu'elle a prévu. C'est ainsi qu'une demande nous est faite d'aider à procéder à l'achat d'un véhicule qui pourrait servir à cet effet. La demande qui nous est faite est une demande de 15 600 € et la collectivité a décidé d'attribuer 15 400 € pour réaliser cet achat. Etant entendu que le prix global était de 26 000 € mais la Collectivité a trouvé d'autres institutions qui pouvaient l'aider. Et la demande qui nous est faite est une demande de 15 600 €, la décision est de 15 400 €.

#### M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission.

Mme Stéphanie NORCA – Pour nous, c'est un avis favorable, puisque notre commission a été sollicitée sur la question. Je vais laisser la parole à la collègue Louise TELLE juste après. Pour dire que pour nous c'est un avis favorable et que nous saluons, en tous les cas, les engagements du CCAS de Trinité qui a beaucoup d'actions innovantes en direction des plus fragiles, des solidarités notamment et particulièrement sur cet aspect-là sur les solidarités. Et nous saluons la participation de la Collectivité quand même à hauteur de 60 % du projet pour le financement de ce véhicule. Pour nous c'est un avis favorable.

Mme Louise TELLE – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE — Avis favorable aussi pour la commission Santé ASE. Bien. Commission des Finances.

Mme Manuelle CLEM-BERTHOLO — Un avis favorable avec une petite question, une interrogation sur le delta de 200 €.

M. Francis CAROLE – Alors, puis-je avouer que c'est un petit mystère pour moi.

Non, la demande était de 15 600 €, et nous avions dit que nous donnerions 15 600 €. Mais je pense qu'il y a peut-être eu une erreur technique ou matérielle. Mais je pense que Trinité ne nous en voudra pas pour les 200 €.

**M.** Le Président Claude LISE – Bien collègue essayons de ne pas... Ne reprenons pas une opération amendement...

M. Francis CAROLE – En fait la décision qui avait été prise c'est d'accorder la totalité des 15 600 €. Après je pense qu'il y a eu un problème d'écriture.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Francis CAROLE - Non on peut corriger et donner les 15 600 €.

M. Le Président Claude LISE – Comment ?

M. Francis CAROLE – On donne les 15 600, parce que c'était cela la décision de...

M. Le Président Claude LISE – Mais, si c'était cela, donc, on met 15 600. Et puis voilà. Pour ne pas compliquer.

M. Jean-Claude DUVERGER – Le vote ce sera sur cela ?

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Oui, le vote c'est sur …par conséquent 15 600. Bien, je crois que je vais demander à la collègue Patricia TELLE de nous quitter pour nous permettre de voter.

**Mme Patricia TELLE** – Je sors, je sors.

(Intervention hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Attendez, attendez, c'est vrai que... mais oui, oui, oui Donc collègue BARTHELERY veut s'exprimer.

M. Richard BARTHELERY – Il y a le petit écart de 200 €, et la collègue a eu le temps d'intervenir là-dessus avant moi, concernant l'attribution de la subvention. Je pense qu'il faudrait effectivement mettre 15 600 €. C'est vrai que la MFP de Trinité, la Maison de la Famille et de la Parentalité joue un rôle social extrêmement important concernant la dimension humaine et sociale des administrés, contribue également à l'insertion sociale, incite à rompre à l'isolement des séniors et à favoriser le lien social, la solidarité et le soutien à la parentalité. Mais je tiens également à dire qu'il ne s'agit pas seulement des populations trinitéennes, mais qu'il s'agit de toute la population du Nord Atlantique. Je rappelle que

c'est une population de près de 100 000 habitants qu'il y a dans le nord et quand on sait que c'est l'une des régions du pays Martinique qui est la plus « abandonnée », je pense que c'est vraiment un très bel effort que fait la Collectivité pour aider la MFP. Donc c'est un avis tout à fait favorable, et je vais voter pour cette subvention, à condition bien sûr que l'on porte, Monsieur le Conseiller exécutif, la correction de 15 600 €, et non 15 400 €.

M. Francis CAROLE – Ce n'est plus une condition, cela a été acté.

M. Richard BARTHELERY – Sans condition, sans condition.

M. Le Président Claude LISE – Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Alors...

M. Le Président Claude LISE – Chut....S'il vous plaît.

Mme Stéphanie NORCA — Juste pour informer les collègues, c'est-à-dire que dans les éléments qui... Je travaille beaucoup avec Webdélib, dans Webdélib c'est bien 15 600 sur la délibération ; alors je ne sais pas sur les documents papiers si c'est 15000 €, mais sur Webdélib c'est 15 600, donc notre commission s'est prononcée sur bien 15 600 ; donc il n'y a pas d'amendements à rajouter de 600 € supplémentaire.

M. Le Président Claude LISE – Non mais c'est déjà acquis ça, puisque le rapporteur a dit 15 600.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Richard BARTHELERY – Si tu permets Président.

M. Le Président Claude LISE – Oui

M. Richard BARTHELERY –Pourquoi j'insiste, « vous êtes invité à vous prononcer sur l'attribution d'une subvention, c'est écrit, en lettres 15 400, c'est cela.

M. Le Président Claude LISE – Mais le rapporteur a dit que c'est une erreur. Donc moi, je vous fais voter avec l'accord du rapporteur sur 15 600. Donc il n'y a pas de débat, collègues. N'entamons pas de débat sur un delta qui n'a plus d'existence. Bien, donc la collègue Patricia TELLE nous quitte une minute, et si j'ai bien compris, avec le delta corrigé, on à l'unanimité, c'est bien ça ?

Vote

Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ?

Voté à l'unanimité.

Bon, je vous remercie. La collègue peut rentrer. Et nous allons passer comme cela au 72, demande de subvention formulée par l'association société Saint-VINCENT DE PAUL, Conseil Départemental de la Martinique. Alors, c'est pour l'équipement d'une cuisine pédagogique.

72/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MARTINIQUE - CD 972 - SSVP – POUR L'EQUIPEMENT D'UNE CUISINE PÉDAGOGIQUE

M. Francis CAROLE – Alors il s'agit de l'équipement d'une cuisine pédagogique. La demande est de 35 000 €, la proposition du Conseil Exécutif est d'accorder 10 000 € à Saint-Vincent de Paul...

Monsieur le Président j'ai fait une présentation extrêmement brève. Donc voilà!

M. Le Président Claude LISE – Donc on va interroger la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Pour faire court Président, avis favorable de notre commission pour 10 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

Mme Manuelle CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Est-ce que nous pouvons passer au vote.

Vote

Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ?

Voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 73, demande de subvention formulée par le comité d'action sociale en faveur des originaires des départements d'Outre-Mer en métropole. C'est le CASODOM. Alors, c'est pour son programme d'actions au titre de l'exercice 2019.

73/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE COMITE D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ORIGINAIRES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER EN MÉTROPOLE (CASODOM) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE — Il s'agit là aussi d'une association connue des élus et d'une demande qui revient chaque année. Le CASODOM nous demande 30 000 €, comme nous avions accordé l'an dernier. Et, compte tenu de la situation de nos compatriotes en France, même si le CASODOM n'intervient pas seulement au niveau des martiniquais. Le CASODOM intervient au niveau des Martiniquais, des Guadeloupéens, des Guyanais. Et je crois que même du temps de la présidence du Docteur LISE au Conseil Général, je ne crois pas que les autres collectivités…elles ne donnent rien. Nous sommes pratiquement les seuls à donner.

Mais nous pensons qu'il faut faire cette action. Nous proposons donc que les 30 000 € leur soient accordés.

M. Le Président Claude LISE – Alors, je ne sais pas si récemment la Guadeloupe a peut-être commencé à donner. Il faudrait vérifier. Mais enfin, ... En tout cas à l'époque où je présidais le Conseil Général, on était les seuls.

M. Francis CAROLE – Nous avons été solidaires pour quatre.

M. Le Président Claude LISE – Bien, donc, avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Alors, pour nous Président, c'est un avis favorable pour la subvention de 30 000 € qui représente l'intégralité de ce qui a été demandé par le CASODOM.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Merci Président. Nous constatons en effet que... le rapporteur l'a indiqué que le CASODOM mène une action sociale soutenue, donc à la fois en direction de nos compatriotes et de nos frères de l'Outre-Mer, notamment sur les talents l'Outre-Mer et sur une action de plus en plus soutenue sur le plan social en matière de logement, de formation etc. Je voudrais puisque nous parlons d'action sociale profiter pour faire le lien sur une question qui est préoccupante, puisque nous avons également une démarche sociale au niveau de l'institution, au niveau donc de la Collectivité, et nous avons appris que le comité technique qui s'est tenu le 19 mars 2019, a eu à examiner un rapport proposant d'externaliser à l'Île-de-France, la gestion des prestations sociales, habituellement mise en œuvre au niveau local, donc je parlais des COS, et ceci depuis plus de 30 ans. Président, c'est sous ton règne, j'ai envie de dire, à l'époque, puisque tu as été le premier Président qui a créé le COS du département. Et donc, il apparaît aujourd'hui qu'il y a une décision d'externalisation. Alors on se pose la question, pourquoi cette externalisation? Quelles sont les raisons profondes de cette externalisation? Et puis, nous savons qu'il y a eu toute une série de péripéties au niveau de l'institution, s'agissant de la mise en place du COS, depuis le 18 avril 2018 ; et on se dit pour quelles raisons les choses n'ont pas été mises en place à ce moment-là par le PCE? Alors, est-ce que c'est le fait de la contestation des élections introduite devant le tribunal d'instance ? Or, devant le tribunal d'instance il n'y a plus d'objet de recours, puisque le recours a été rayé des rôles. Donc, la question qui se pose c'est que nous sommes complètement interpellés par cette question-là. externalise-t-on l'action sociale martiniquaise vers le CNAAS, donc le Centre National d'Assistance d'Aide Sociale, et le rattache-t-on à l'Île-de-France, donc pour Madame PÉCRESSE en quelque sorte, contre le cours de l'histoire, j'ai envie de dire, puisque nous sommes dans une dynamique de responsabilité aujourd'hui? Alors, pourquoi mobiliser 838 000 € confié au CNAAS, alors même que la CTM, jusqu'alors, n'a jamais doté les deux anciens COS d'un tel montant de financement? Alors nous sommes donc préoccupés puisqu'un certain nombre d'agents nous interpellent, s'interrogent, et donc nous ignorons les raisons pour lesquelles cette démarche est opérée. Etant entendu qu'au niveau du CNAAS, certaines prestations sont servies, mais cela ne répond pas nécessairement aux prestations que nous avons au niveau de l'institution à l'époque du Conseil Général, Conseil Régional, et donc qui était servi à l'attention des agents. Alors qu'en sera-t-il des actions ? En tout cas, peut-être que vous allez nous donner des précisions, liées au patrimoine culturel de la Martinique et de la Caraïbe, puisqu'il y a des actions qui vont dans cette direction-là, et du soutien en quelque sorte aux acteurs économiques locaux, puisque c'était l'un des éléments, à l'époque, que le Président soutenait, c'est-à-dire cet aspect de l'économie locale ainsi que du développement du lien social. Alors j'ajoute que c'est vrai que sous d'autres COS, d'autres comités de gestion de l'œuvre sociale, sous d'autres institutions, il y a en effet une relation avec le national, mais c'est plus dans le sens un peu d'affiliation ou de coopération, et non pas de gestion directe de l'ensemble des moyens d'organisation et de prise en charge au niveau donc de l'aspect œuvre sociale. De plus, il y a quand même une préoccupation puisque dans les propositions qui sont faites, nous observons d'ailleurs... mon collègue DUVERGER en a parlé hier, que les retraités sont exclus de ce projet, et donc c'est une régression, si on tient compte de ce qu'on faisait déjà dans l'institution. Donc la question, c'est quel sens donner à cette nouvelle orientation, au moment où on parle, évidemment, d'identification martiniquaise, de drapeau martiniquais, etc. Voilà un peu ce que je voulais dire, mais enfin sachez qu'il y a là une vraie préoccupation et que sur ce plan, la question c'est en effet comprendre pour quelle raison nous allons dans cette direction-là? Pour quelle raison le Président du Conseil Exécutif a pris une telle décision? Et nous pensons que là, il manque de la conservation avec les organisations syndicales du personnel sur ce sujet, puisque le comité technique paritaire a donné un avis défavorable.

M. Francis CAROLE – Oui merci collègue CATHERINE. Alors c'est vrai que le collègue CATHERINE a profité de l'externalisation de nos compatriotes pour parler de l'externalisation des œuvres sociales. C'est une question importante évidemment. Et je veux simplement rappeler, sans faire de débat de fond, le débat de fond aura lieu sur cela. Je veux rappeler simplement que de 2016 à aujourd'hui, le Président du Conseil Exécutif n'a eu de cesse de tenter d'unifier les deux COS. Il y a une guerre sans merci entre les deux COS. J'ai moi-même participé à des tentatives de conciliation. Le lundi, je me réjouissais du succès que j'avais obtenu, et le mardi je me désespérais de la rupture des accords. Et cela a duré en 2016, en 2017, en 2018, en 2019. Il y a même une élection pour désigner le nouveau COS. Aussitôt il y a eu un recours devant la justice pour le nouveau COS. Donc on est encaillés depuis trois ans et qui est-ce qui paie l'encaillage c'est le personnel. Je dis ceci, qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu concertation, puisque le comité technique de la collectivité, qui est l'organe par excellence de la concertation entre le personnel et les élus, s'est réuni. Il n'y a pas eu unanimité sur cette question, mais je dis simplement, c'est pourquoi je ne botte pas en touche, mais je dis simplement que ce débat aura lieu, puisque cette question viendra devant l'Assemblée. Il fallait d'abord qu'elle passe devant le comité technique, ce qui a été fait, et donc la question viendra devant l'Assemblée, et nous aurons l'opportunité d'en débattre sur le fond.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Non mais, je pense qu'on ne va pas entrer dans le débat. Personnellement, je suis pour qu'il y ait un débat de fond là-dessus et je vous dis d'ores et déjà, qu'en ce qui me concerne, j'essaierai de voir la cohérence entre les positions des uns et des autres. Si ceux qui demandent le contrôle des frontières, la maîtrise des pouvoirs du Préfet, etc. pensent que dans le même temps, on peut, dès qu'on a une difficulté, la renvoyer au niveau central, bien...problème de cohérence. Mais ça il faut un

débat là-dessus, et cela ne peut pas se régler comme cela à la faveur... bon le problème a été posé, il est posé on aura un débat là-dessus.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Oui tu as la parole.

M. Fred LORDINOT – Merci Président.

M. Le Président Claude LISE – Mais n'entame pas le débat.

M. Fred LORDINOT – Sur cette question, non, non. J'aimerais qu'on me donne la date du débat. Parce que depuis hier, on demande des informations, en tout cas, nous demandons, on me dit qu'on va m'envoyer... Sur une question aussi fondamentale, est-ce que débat-là aura lieu par exemple avant le 22 mai? Parce qu'on aura une plénière, est-ce qu'on peut nous donner le calendrier des plénières pour les trois mois à venir? Pour savoir si nous aurons... parce qu'en tant que Vice-président, je n'ai de cesse de te réclamer le calendrier des plénières pour pouvoir organiser mon propre travail aussi, puisque tous nous occupons un métier, nous avons des rendez-vous à prendre et on veut savoir comment s'organiser pour être présent au moment des plénières. Et donc, je demande qu'on me donne le calendrier des plénières et qu'on me dise quand est-ce qu'on aura ce débat-là? Et fondamental sur... d'ailleurs collègue je peux te dire que je ne partage pas trop ton terme sur l'externalisation de nos compatriotes. Je pense que ce sont des expressions qu'il ne faut pas trop, à mon avis, employer. Mais, je ne te fais pas de procès, je sais que tu es très soucieux du départ notamment des jeunes Martiniquais aujourd'hui en France, et des difficultés que cela nous pose. Donc je voudrais monsieur le Président, que tu me dises quand nous aurons ce débat? Est-ce que c'est avant le 22 mai, puisque pour le 22 mai par exemple, j'ai une proposition à faire, pour montrer comment la question identitaire est forte, c'est que, et cela vient juste avant les élections européennes qui ont lieu quelques jours après, c'est que tous les maires de Martinique, à l'image du maire du Prêcheur et d'autres, pavoisent les mairies avec naturellement le drapeau de la République française, la bannière étoilée de l'Union européenne et le drapeau rouge, vert, noir martiniquais. Pour le mois de mai, je demande à mes collègues qui sont maires et dans les conseils municipaux de voir si dans un maximum de mairies, nous ne mettons pas le drapeau rouge vert noir aux frontons de ces mairies, juste avant les élections européennes, pour bien marquer notre identité dans le cadre de la république française et de l'Union Européenne, pour bien marquer que nous voulons que des sommes qui concernent la collectivité de Martinique soit investies directement sur le territoire martiniquais.

M. Le Président Claude LISE – Bien, juste pour te dire que je ne peux pas, au moment où nous nous trouvons là, je ne peux pas te donner la date de la prochaine plénière. En revanche, il est clair que ce dossier arrivera à la prochaine plénière. Je pense que ce sera probablement en mai, probablement ?

M. Francis CAROLE – Pour la date je ne serai te dire, Président.

M. Le Président Claude LISE – Il n'y a pas encore de date.

M. Francis CAROLE – Tu es mieux placé que moi.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

M. Le Président Claude LISE – Il n'y a pas encore de date fixée. Mais voilà.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Mais écoute, on peut demander le calendrier aussi.

M. Francis CAROLE – Mais enfin, on peut répondre sur le principe.

M. Le Président Claude LISE – Une prévision, mais pour l'instant, on n'a pas ça.

M. Francis CAROLE – Non, on peut répondre sur le principe. En Général, quand une question est traitée en comité technique, si nous avons le temps en termes de date de la tenue du comité technique par rapport à la plénière, on met à la prochaine plénière. Donc c'est-à-dire que cette question qui a été discutée, il y a une semaine à peu près, donc devant la plénière. Par rapport au jeu de mots sur l'externalisation, très rapidement on n'aura pas le temps d'en discuter, mais je veux dire au collègue LORDINOT que la décision de déporter un certain nombre des nôtres en France pendant une période, des Guadeloupéens, des Guyanais, des Réunionnais, répond évidemment à une volonté politique très nette mais répond aussi à une volonté économique qui est vraiment de l'externalisation de main d'œuvre à un moment donné où la France en avait besoin. Donc on peut après en débattre. Mais je ne retire pas ce terme. Et on aura l'occasion de l'expliciter dans le débat quand tu voudras, je n'ai aucune difficulté sur cela.

M. Le Président Claude LISE – Donc, revenons au sujet. Nous votons le soutien au CASODOM. Il n'y a pas d'opposition là-dessus ?

Vote
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Pour ?
Qui ne prend pas part au vote ?
Voté à l'unanimité.

Donc, pour le CASODOM, unanimité. La subvention est votée. Donc nous passons maintenant aux 74 : Demande de subvention formulée par l'association Lumina pour l'organisation de la quatrième édition des « Luminas, les grands trophées de la jeunesse » et donc c'est en juillet 2019.

74/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION LUMINA POUR L'ORGANISATION DE LA QUATRIEME EDITION DES « LUMINAS - LES GRANDS TROPHEES DE LA JEUNESSE » EN JUILLET 2019

M. Francis CAROLE – Voilà, il s'agit d'une demande qui revient depuis 2016, d'organiser une grande manifestation fortement médiatisée avec comme objectif la jeunesse et avec l'idée de récompenser, de mettre à l'honneur des actions positives de la jeunesse martiniquaise qui se trouve en Martinique, en France, ou à l'étranger. Alors évidemment, il y a un plateau artistique autour de ces manifestations. Et cette année, l'objectif c'est de faire venir le champion du monde de football VARANE qui est originaire de notre pays. La demande de

l'association et 120 000 € sur un budget total de 150 000 €. La proposition du Conseil Exécutif est d'accorder des 35 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Jeunesse, Education.

M. Francis CAROLE – Alors c'est vrai que l'association nous a fourni un bilan qui est dans le document et ce qui est la bonne méthode.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Education, Jeunesse. Et commission des Finances.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Non, non...

M. Le Président Claude LISE – Oui, oui. Vas-y.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Je m'excuse. Nous avons naturellement donné un avis favorable.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon on passe au vote tout de suite.

#### Vote

Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Pour ?
Qui ne prend pas part au vote ?

#### Voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. On passe au 75. Demande de subvention formulée par l'association « Prospective » pour l'organisation de la manifestation « femmes et mosaïques, regards croisés sur les politiques publiques".

75/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION PROSPECTIVE POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « FEMMES ET MOSAIQUES - REGARDS CROISES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES"

<u>M. Francis CAROLE</u> – Donc l'association nous a sollicités pour l'organisation d'une manifestation intitulée « femmes et mosaïques regards - croisés sur les politiques publiques ». Cette manifestation s'est tenue les 18, 19 et 20 janvier 2019, donc très récemment. Il s'agit d'un temps de rencontre, d'échange, de partage avec plusieurs objectifs :

- D'abord faire découvrir la Martinique à des élus de la Caraïbe, de l'Europe ou d'Afrique ;
- Susciter des actions de coopération entre pays ;

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

- Favoriser l'interaction entre femmes élues, chefs d'entreprises, cadres territoriales d'horizon différent;
- Partager des expériences porteuses pour l'avenir ;
- Fédérer et accompagner des femmes élus pour une action collective,
- Mieux assumer le mandat électif, etc.

Donc ce sont les objectifs que cette association s'est donnée. Donc, il y a une demande de subvention qui a été faite. C'est une subvention de 18 766 € qui nous a été demandée. Alors, nous avons décidé d'accorder à l'association une subvention de 13 000 €. Etant entendu que nous avons aussi donné des locaux à cette association, notamment La Pagerie aux Trois - llets, et aussi le musée du père Pinchon ici sur la route de Didier. Donc nous avons accompagné matériellement en mettant des salles à leur disposition et financièrement avec la proposition d'accorder 13000 € pour cette manifestation à laquelle nous avons participé, et qui s'est très bien déroulée. Nous attendons donc le bilan de tout cela.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote.

Vote
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Pour ?
Voté à l'unanimité. On passe au 76.

M. Francis CAROLE – Président ?

M. Le Président Claude LISE – Comment ?

M. Francis CAROLE – Elle a demandé la parole.

M. Le Président Claude LISE - Pardon?

M. Francis CAROLE – Elle a demandé la parole.

<u>Mme Michelle MONROSE</u> – Oui je voulais poser une question, sans que cela remette en question le vote, je voulais la poser. En fait, concernant cette association, j'aimerais savoir si elle propose des formations en dehors de cet évènement qu'elle organise ? Est-ce qu'elle propose des formations ? Est-ce qu'elle a un agrément ? Enfin, comment elle fonctionne en fait ?

M. Francis CAROLE – Alors, c'est une association, évidemment, qui respecte les règles de l'art en matière de déclaration à la Préfecture etc. Et, elle nous a sollicités sur cette action. C'est une association qui existe, me semble-t-il, depuis trois ou quatre ans. Donc, elle nous a sollicités sur cette action et nous avons répondu à cette action parce que nous avons considéré que c'était une action qui permettait de faire avancer des actions en direction des

femmes, et donc cela a été un leitmotiv. Mais nous ne connaissons pas de manière...enfin, moi, je ne connais pas de manière pointue les différentes actions qui sont menées par cette association. Nous avons été sollicités sur une action. Comme cela arrive souvent d'ailleurs, nous sommes sollicités sur une action. Mais en général, nous intervenons sauf quand on nous présente un projet global pour l'année, souvent nous intervenons sur une action ou deux actions qui sont proposées. Alors 76 ?

M. Le Président Claude LISE – Demande de subvention formulée par l'association des sourds de la Martinique.

76/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DES SOURDS DE LA MARTINIQUE POUR LE « FESTIVAL SOURDS MATINIK » EN DECEMBRE 2018 MARTINIQUE

M. Francis CAROLE — L'association des sourds nous sollicite sur une action qui est le « festival sourds Matinik » pour les 30 ans de la structure. Cette manifestation s'est déroulée les 13, 14, et 15 décembre 2018, ici en Martinique. L'association nous sollicite à hauteur de 13 000 €, et la proposition a été de leur accorder 10 000 €. Alors vous avez évidemment le budget prévisionnel, et peut-être pas encore des éléments du bilan.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Culture.

(Interventions hors micro inaudibles)

M. Le Président Claude LISE – Mais oui, culture, Identité parce qu'il y a un festival.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – La commission Culture n'a pas été sollicitée.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Action sociale, Gérontologie.

(Interventions hors micro inaudibles)

Mme Stéphanie NORCA – Sur quel dossier Président ?

M. Le Président Claude LISE – 76.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Oui, c'est un avis favorable. Alors par contre, il y a juste une question qui avait été posée. En commission nous avions deux éléments tantôt on nous disait que c'était 8 000 qui avait été proposé ou 10 000. Alors résultat je ne sais pas. Alors le Conseiller exécutif va nous donner la précision. Est-ce que c'est 8 000 ou 10 000 qui avaient été validé. Parce que j'ai cru comprendre qu'il y avait un petit quiproquo sur ce dossier.

M. Francis CAROLE – Non, il n'y a pas eu, à ma connaissance de quiproquo. Peut-être qu'il y a eu un problème d'écriture certainement ou une transmission de mauvaises informations. Mais c'est la proposition qui avait été faite en Conseil Exécutif c'est 10 000 €, et que nous reprenons dans le document.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Je le dis pour quelle raison, parce que dans les éléments que nous avons reçu pour travailler dans notre commission, c'était 8 000 qui était affiché. Et c'est vrai

que l'administratif qui était présent à ce moment nous avait dit qu'apparemment c'était soit 8 000 ou 10 000 ; donc c'est la question que je pose au Conseiller exécutif à savoir est-ce qu'aujourd'hui c'est sur 8 000 ou 10 000 que nous nous prononçons ? C'est tout ce que je demande.

M. Francis CAROLE – Alors la réponse que je fais, c'est que… ce que j'ai dit. C'est-à-dire que l'administratif a dû se tromper parce que dès la réunion du Conseil Exécutif il avait été prévu de donner 10 000 € à l'association. Donc, c'est ce même chiffre que nous retrouvons dans le rapport, à savoir 10 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – D'abord je voudrais féliciter les aides qui ont été accordées. Mais je constate que sur le nombre de dossiers qu'il y a, c'est peut-être le dernier dossier social; les autres c'est autre chose. Je voudrais profiter, je me suis rapproché du collègue CAROLE pour une association, c'est une association qui doit s'appeler association 4 M, pas AM4 mais 4M, et qui a écrit ici pour parler; c'est une unité thérapeutique des cellules, un truc comme ça, et qui a écrit, avec le Docteur ESCARMANT et tout cela, c'était pour les maladies, et la Présidente qui m'avait demandé d'intervenir est morte. Je lui avais promis d'intervenir en plénière. Et je voudrais demander, au niveau de l'Exécutif et tout cela. C'était pour l'Unité de Thérapie Cellulaire, c'est pour s'attaquer à un certain nombre de maladies notamment les maladies du sang et tout cela. C'est pour faire des autographes de souche. Les gens disent que nous sommes forcés de partir, à ce qu'il paraît il y a au moins 20 Martiniquais, 5 Guadeloupéens, et un Guyanais. Est-ce qu'on ne peut pas revoir, peut-être sur les fonds européens, je ne sais pas, revoir cette position pour voir d'autant plus que nous nous battons déjà pour notre cyclotron. Alors les maladies, c'est le myélome, la leucémie, la drépanocytose, les lymphomes ; cela veut dire que c'est important. Si nous pouvons aider à mettre en place cet UTC, ce serait intéressant. Je voudrais que cela soit au procès-verbal que si tu t'engages à revoir avec le Conseil Exécutif que l'Assemblée aussi aide et nous aide par une position pour qu'on revienne sur cela.

M. Francis CAROLE – Donc il faut d'abord rendre hommage à cette dame, à cette Présidente qui avait été effectivement à l'origine de cette proposition.

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est Madame Henri MARTIAL.

M. Francis CAROLE – Madame Henri MARTIAL. Alors c'est un dossier sur lequel il y a deux Conseillers exécutifs qui se battent depuis un moment; à savoir mon collègue LAVENTURE et moi-même. Et c'est l'Unité de Thérapie Cellulaire, c'est une innovation; alors ils ne se battent pas l'un contre l'autre, ensemble, pour quelque chose. C'est l'Unité de Thérapie Cellulaire qui est portée par un certain nombre de gens extrêmement pointus. C'est un projet qui est utile et qui avait fait l'objet d'un projet de financement européen. Il se trouve que le mode de financement qui était prévu ne correspond pas. Nous avons exploré ailleurs, et même Miguel LAVENTURE, quand il est parti en Europe pour d'autres choses, en a profité pour voir si on pouvait trouver des moyens, avec des fonds européens pour financer ce

projet. Cela n'a pas été possible, et nous, sommes en train de voir si avec d'autres, nous ne pouvons pas aller dans ce sens. Je crois que le Docteur LISE, le Président LISE a été tenu au courant de cela aussi, l'Unité de Thérapie Cellulaire et nous nous battons pour que cela puisse aboutir. Mais nous avons du mal à avoir des financements européens, c'est pourquoi nous cherchons d'autres moyens de financer ce projet.

M. Le Président Claude LISE – Alors le collègue Miguel LAVENTURE, Conseiller Exécutif.

M. Miguel LAVENTURE – Alors très brièvement, pour confirmer et conforter ce que je viens de dire notre collègue Francis CAROLE. C'est un dossier sur lequel on est vraiment très mobilisé et très déterminé à voir comment on peut le faire avancer. On a regardé, effectivement, je dirais, les possibilités les plus naturelles susceptibles d'être mises en œuvre. Au moment où nous parlons, nous envisageons même d'obtenir que l'on puisse faire évoluer le programme à partir duquel nous fonctionnons pour voir si ce type d'intervention peut être mis comme éligible. Parce que dans l'état actuel des dispositifs, des programmes tels qu'ils ont été prévus pour la période 2014-2020, donc un dispositif que nous avons trouvé et sur lequel nous essayons de tirer le meilleur parti, ça n'est pas, je dirais, possible de le faire financer. Par conséquent, la réponse est une réponse de partage avec le collègue qui vient d'intervenir, le collègue DUVERGER, sur à la fois l'intérêt de l'opération et donc notre volonté de le faire aboutir, mais je répète, un objectif que nous espérons pouvoir atteindre assez rapidement. Très clairement il y a là, je répète, un dossier qu'on connait et un militantisme même sur lequel nous nous sommes déjà bien mobilisés, et nous continuons.

#### M. Le Président Claude LISE – Collègue BIROTA.

M. Belfort BIROTA – Oui, Président, merci. Alors chers collègues, je voudrais déjà saluer le Président et les membres de l'association des sourds de Martinique, pour le travail qu'ils font en direction de cette partie de la population. Je ne peux pas ne pas saluer et reconnaître le travail que font ici ces deux dames qui sont en face de nous, et qui nous accompagnent durant... qui retransmettent comme le ferait la télé, pour les entendants, et qui retransmettent en langage des signes tout ce que nous disons aux sourds et aux malentendants. C'est un moyen, d'ailleurs, Mesdames, je vous en remercie, de sortir nos sourds de leur isolement, et également de contribuer à leur insertion dans notre société. Je voudrais aussi reconnaître le travail fait par nos agents de la MMPH pour la diligence qu'ils font pour le traitement des dossiers concernant l'appareillage de nos sourds et de nos malentendants. Enfin, comme j'ai été dans une vie antérieure enseignant, je me permets d'insister sur le dépistage dès l'école primaire de cette maladie-là, puisqu'il y a des enfants qui naissent ou qui deviennent sourds pour plusieurs raisons. Mais ce monde-là connait, le monde des sourds connait un certain nombre de difficultés ici chez nous de divers ordres. Par exemple, prendre un rendez-vous chez un ORL, c'est déjà un parcours du combattant ; trouver un audioprothésiste, c'est encore un deuxième parcours du combattant ; être scolarisé en institution ou dans le milieu normal c'est encore un parcours du combattant. L'éducation à la langue des signes, il n'y a pas d'institution, ici à moins que je me trompe, Mesdames ; cela se fait à l'extérieur, donc nos sourds sont obligés de quitter leur famille pour aller se former à l'extérieur. Arrive leur formation et également leur insertion professionnelle. Je voudrais dire particulièrement à nos maires employeurs qu'il faudrait penser à laisser une petite place à nos malentendants qui sont formés. Parce qu'il y a une loi, celle de 2005, qui fait une obligation aux collectivités d'insérer dans la fonction publique territoriale, qu'elle soit d'état, qu'elle soit hospitalière ou autre, d'insérer les personnes porteuses de cette forme d'handicap-là. Enfin, je ne puis qu'être favorable à l'attribution de cette subvention demandée de 13 000 €, mais on propose 10 000, je suis prêt à me ranger pour les 10 000, à moins que, chers collègues, nous décidions, collègue Conseiller exécutif, compte tenu de la souffrance et compte tenu du fait que la vie a déjà pénalisé nos concitoyens sourds, à moins que nous acceptions de faire l'effort d'aller jusqu'à 13 000 €, ce qui permettrait à l'association de faire un meilleur travail en direction de ces personnes. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Merci collègues. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions. Sinon, je te passe... Pardon, collègue MARIE-SAINTE, oui.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non je voulais remercier le collègue pour ce qu'il a dit, mais en même temps, apporter une information complémentaire, puisque personnellement je tiens beaucoup à ce que dans nos programmes de formation nous mettions chaque année un programme pour former, en tout cas, tous ceux qui le souhaitent à la langue des signes françaises SF; c'est comme cela que ça s'appelle, c'est ce que font ces dames qui sont là. Et nous veillons à ce que ces formations soient territorialisées. C'est-à-dire qu'au moment où nous parlons là, nous avons une formation qui se fait dans le nord, une faite dans le centre, et une faite dans le sud. Alors évidemment, ça se fait à Ducos pour le sud, à Fort-de-France pour le centre, et à Basse-Pointe pour le Nord. Et nous avons l'intention de le répéter. Ce que nous souhaitons, ça c'est un appel que je profite pour lancer à tous les responsables des services où il y a des accueils, les mairies ou d'autres services, s'ils pouvaient faire en sorte qu'un ou deux de leurs collaborateurs à l'accueil puissent maîtriser cette langue des signes. Parce qu'effectivement, j'ai eu à vivre une situation à la mairie de Fort-de-France pendant que j'étais employé où un citoyen venu pour demander un renseignement... mais il faisait un tas de grands gestes, et les employés qui ne comprenaient pas ce qu'ils faisaient ont appelé la police pensant qu'il avait perdu la raison. Donc c'est depuis que j'ai pris conscience de cela, et je voulais donc passer le message, et nous allons continuer à mettre ces programmes de formation en place. Et en prenant en charge à 100 % de manière à ce que cela soit gratuit pour ceux qui veulent bien y participer.

M. Francis CAROLE — Oui, concernant l'augmentation de la subvention c'est vrai qu'on a toujours eu tendance à ...nous essaierons de, je l'ai dit à maintes reprises, à faire ce qui est le plus juste possible, d'autant que nous avons déjà une autre demande de subvention d'une autre association de personnes malentendantes, et donc nous nous sommes arrêtés à 10 000 €. Moi, je ne suis pas le gardien du temple financier, donc je ne peux pas défendre d'autres positions que celle qui a été arrêtée en Conseil Exécutif, de donner 10 000 €. Etant entendu que ce que Daniel MARIE-SAINTE vient de dire est extrêmement intéressant, c'est-à-dire que la formation des gens, et pourquoi pas aussi, on peut voir ça, dans les modules que nous pouvons avoir des modules scolaires, il pourrait y avoir des gens qui apprennent la langue des sourds parce que pour savoir, et cela peut être un élément aussi d'inclusion sociale. Il y a peut-être deux ou trois choses à faire. Je regarde par exemple, ces personnes ne savent pas ce qui se passe, parce que les journaux, notamment les journaux télévisés en Martinique, ne sont pas retransmis dans la langue des signes. Donc, il y a peut-être quelque chose à faire là aussi. Alors c'est en principe une obligation, mais elle est loin d'être respectée. Peut-être qu'on peut imaginer quelques initiatives à ce niveau ?

M. Le Président Claude LISE – Bien, je propose que nous passions au vote.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté à l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 77. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par l'association des victimes de la catastrophe aérienne du 16 août 2005. C'est l'AVCA. Et c'est pour la poursuite de ses actions. Donc association que nous avons reçue, il y a quelques semaines.

77/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE AÉRIENNE DU 16 AOUT 2005 - AVCA - POUR LA POURSUITE DES SES ACTIONS – EXERCICE 2019

M. Francis CAROLE – Alors il s'agit d'une demande d'aide dans un objectif qui est le même que s'est fixée l'association depuis des années, c'est la recherche de la vérité, et puis honorer aussi la mémoire des personnes disparues, puisque nous savons tous que cette catastrophe nous a tous touché à un niveau ou à un autre. La demande de l'AVCA est de 50 000 €, c'est la demande qui est faite. Et nous avons longuement discuté de cela, et compte tenu du poids de cette histoire, et puis de la volonté légitime de connaître la vérité sur cet accident, nous avons décidé d'accorder la totalité.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Avis de la commission des Finances.

**Mme Manuella CLEM-BERTHOLO** – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ?

M. Yan MONPLAISIR – Ici, Président, dans le fond.

M. Le Président Claude LISE – Ah! Pardon. Collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR — Oui. Je ne doute pas qu'évidemment, toutes ces informations nous ont été fournies, et sans que ça soit une mise en cause, mais, nous sommes responsables de fonds publics. On parle d'une somme importante. Est-ce que nous sommes bien assurés que cette association et au clair ? Est-ce que nous nous sommes bien assurés que cette association utilise ces fonds pour payer des avocats ? Puisque je crois avoir compris que c'est cela l'objet de l'aide que nous accordons. Et en clair, est-ce que vous pouvez assurer à l'Assemblée, et m'assurer au moment où je vais voter, que les choses effectivement sont tout à fait transparentes en ce qui concerne notre prise de décision ?

M. Le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER, et puis tu vas répondre globalement.

M. Jean-Claude DUVERGER – Ce n'est pas une question, mais peut-être que ça va dans le sens. Je voudrais remercier quand même le Président de l'Assemblée, et tous ceux qui ont pu répondre à ta demande de rencontrer l'association. Nous avons rencontré l'association

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

avec un dossier, et nous étions nombreux à penser qu'il y avait quelque part une espèce d'injustice, et il ne fallait pas que l'association se sente abandonnée, dans la réalité. Parce qu'il y a des démarches, et des démarches qui coûtent. C'est pourquoi d'ailleurs, au niveau du groupe, nous avons dit que nous allons voter cela, voter cette somme, parce que nous sommes conscients qu'il y a beaucoup de difficultés, il faut bouger beaucoup les gens. On a envie de l'autre côté de se débarrasser de cela, et je crois que nous avons cette souffrance-là, et il y a eu un document. Je ne sais pas Président, si les gens n'ont pas présenté après un petit film, ou quelque chose comme ça, mais enfin, peut-être que tu es mieux placé que moi pour dire ce qu'on a fourni comme élément qui permettrait de justifier cette aide.

M. Le Président Claude LISE – Oui nous les avons reçus. J'avais convoqué des collègues de différentes commissions, et nous avons tenu une réunion, oui, on peut dire qu'elle a été assez enrichissante par les échanges. Elle nous a rassurés sur le point que tu soulèves. Ils sont venus avec des dossiers, il y a eu une projection, et nous avons pu poser pas mal de questions. Mon sentiment c'est que vraiment il y a toujours une très forte attente des familles, que ces familles ont été victimes de pas mal de tracasseries, et qu'elles ont le sentiment qu'on leur cache la vérité, comme dans pas mal de catastrophes aériennes, nous en entendons parler régulièrement. Nous avons le sentiment, qu'effectivement, aujourd'hui, il faut qu'elle poursuive les démarches au plus haut niveau maintenant. Je pense qu'elles ont pratiquement épuisé toute une série de procédures, donc il me semble qu'elles vont désormais aller jusqu'au niveau européen. Alors cela demande évidemment des dépenses d'avocat. Et c'est essentiellement pour cela que nous sommes sollicités. Donc après, je pense que les services vont faire en sorte de vérifier, bien sûr, l'utilisation des fonds.

M. Francis CAROLE – Oui, absolument, il y a une convention avec l'association qui est signée. Prenez votre document à la page 6, l'article 7 "contrôle de l'utilisation des deniers publics" où on rappelle les principes, et on se donne aussi les outils de vérification. Donc la Collectivité va contrôler facture après facture l'effectivité et la nature des dépenses qui ont été faites, comme elle le fait habituellement. C'est vrai que cette association s'est déjà tellement battue pour que la vérité puisse, sinon se faire totalement, du moins avancer, parce que derrière cela aussi il y a un gros sentiment d'injustice, un sentiment d'injustice et une incompréhension. C'est-à-dire que le sentiment que l'État ne s'engage pas suffisamment pour que la vérité puisse éclater. Et donc, je crois qu'il est important que nous soyons solidaires avec les moyens que nous avons pour aider à cela. Evidemment tu as raison de le rappeler collège MONPLAISIR, comme nous le faisons pour toutes les associations nous allons vérifier chaque denier dépensé. Mais je pense que ce geste de la Collectivité est un geste important, parce qu'en quelque part, nous sommes solidaires de cela, de toute cette souffrance. Et je me rappelle très bien, la période où nous avons dû gérer cela. Nous avons dû gérer cette histoire avec une absence de préfet, donc ce sont les présidents des collectivités, à savoir du Conseil Général et du Conseil Régional, qui ont véritablement pris les choses en main, pour essayer de gérer une situation dans laquelle nous étions basculés, mais sans aucune espèce d'idée que cela pouvait arriver. Tant pour donner les informations aux gens, les accompagner, etc. C'est pourquoi cela reste une un moment essentiel de notre histoire, et que nous avons tenu, le Président MARIE-JEANNE l'a dit lui-même, nous avons tenu à accompagner cette association dans une recherche qui est difficile, extrêmement difficile, de la vérité.

M. Le Président Claude LISE — On les avait accompagnés, effectivement, en 2005. Je me rappelle aussi bien le Président MARIE-JEANNE que moi-même, nous étions allés sur les lieux. Je crois qu'on a beaucoup entouré les familles. Et puis, bon, au fil des années, le soutien à peut-être un peu faibli. Mais là, je veux ajouter qu'il y a aussi une manière de participer à la prévention des catastrophes de ce type. Parce que faire la vérité sur ce qui s'est passé là, c'est peut-être faire en sorte que cela ne se reproduise pas. Donc, il y a aussi cet aspect qui fait que cela mérite quand même, au-delà de la solidarité avec les familles, la réponse aux attentes qui sont très fortes, il y a aussi, à mon avis, cet élément-là, que la Collectivité contribue peut-être à rassurer les Martiniquais sur les voyages, les voyages à sécuriser au maximum.

M. Jean-Claude DUVERGER – Vérifier la qualité des appareils.

M. Le Président Claude LISE – Oui, et la qualité des appareils surtout pour les charters, qu'en faisant la vérité, on contribue à cela, à contraindre les autorités compétentes à sécuriser au maximum. C'est un aspect aussi.

M. Yan MONPLAISIR – Président ?

M. Le Président Claude LISE – Oui, oui, vas-y.

M. Yan MONPLAISIR – Je suis évidemment tout à fait à la fois solidaire et concerné, d'autant que la commune qui avait été la plus impactée était la commune de Saint-Joseph par le nombre de personnes qui avaient été... dont beaucoup de personnes que je connaissais, et qui étaient des amis. Je veux dire qu'à l'évocation simplement de cela nous sommes tous, je dirais, un peu bouleversés. Est-ce que je peux demander ? Cela signifie qu'à ce jour il n'y a pas eu de conclusion d'une commission d'enquête ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Les conclusions disent que c'est la faute au pilote.

M. Yan MONPLAISIR – Comment? Alors, nous allons demander la réouverture d'une enquête c'est cela? Enfin le but de leur action en justice c'est cela?

M. Le Président Claude LISE – c'est un appel, ils font appel quoi. Ils montent au plus haut niveau de l'appel. Et effectivement le collègue DUVERGER à raison, c'est le pilote qui est considéré comme responsable, mais avec une absence de preuve. Et il y a un certain nombre d'éléments qu'ont recueilli les familles, qui tendent à prouver qu'il y a des négligences dans la maintenance de l'appareil, et d'autres éléments qui restent à préciser. Voilà, donc

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté A l'unanimité.

Voilà, je vous remercie, et nous allons passer au 78 : il s'agit du programme d'insertion de la Collectivité, donc je te passe la parole.

#### 78/ PROGRAMME D'INSERTION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Francis CAROLE – Alors, évidemment, nous avons fait parvenir aux élus un document plus que consistant sur les différentes actions que nous envisageons, puisque c'est un document qui fait à peu près 150 pages, qui détaille le document. Je pense que tout le monde a lu les 150 pages avec une attention soutenue. Et nous avons donné aussi un rapport qui est un résumé. Alors, il s'agit du programme d'insertion 2019 de la Collectivité Territoriale de Martinique. Nous sommes en train de faire deux choses. Il y a ce programme d'insertion, en même temps nous sommes en train de rédiger un pacte territorial d'insertion qui est un document plus large et qui engage, non seulement, la Collectivité et tous les partenaires de la Collectivité en matière d'insertion, les communautés d'agglomération, Pôle Emploi, enfin, toute une série de partenaires, qui est un document plus important et dont nous espérons la rédaction définitive pour la fin de cette année. Et ce sera un document-cadre sur plusieurs années, sur cinq ans. Mais nous avons aussi l'obligation de faire un programme d'insertion de la Collectivité. Et, ce document porte sur le programme d'insertion de la Collectivité dans un contexte que nous connaissons tous, à savoir 53 450 demandeurs d'emploi, la persistance d'un nombre élevé des bénéficiaires du RSA, soit 34 320 personnes au 30 novembre 2018, et bien cela nous demande de mettre en place un certain nombre de dispositifs. Nous avons commencé à le faire à travers « Atout inclusion », à travers aussi le dispositif des 1000 bénéficiaires du RSA, et de 900 bénéficiaires du RSA dont la moitié de femmes, et 100 jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance. Donc, dans ce document nous rappelons à la fois le financement global dans l'opération qui sera de l'ordre de 18 314 455 €. Mais nous rappelons aussi les grands axes que nous avons résumés dans un tableau que vous avez en annexe au rapport. Il s'agit d'abord d'agir sur la définition et l'organisation des parcours des publics en insertion. Il faut donc garantir l'accès au droit des personnes en inclusion par un accompagnement individualisé; ça c'est un élément important, avec les dispositifs d'orientation des publics, la mise en parcours des bénéficiaires et le dispositif d'accompagnement à la santé. Cela demandera par exemple :

- Des diagnostics au niveau social, diagnostic personnalisé;
- L'élaboration de contrat d'engagement réciproque personnalisé et adapté aux besoins identifiés ;
- Des ateliers de remobilisation sociale ;
- Des actions pour l'inscription professionnelle, lever les freins professionnels à l'emploi ;
- L'action pour l'insertion sociale, lever les fonds sociaux aussi ;
- La prise en charge des conduites addictives, parce que beaucoup de jeunes qui sont dans ces situations de non-emploi sont des jeunes, pas tous évidemment, sont des jeunes qui sont dans des situations d'addiction et ça aussi c'est une difficulté qu'il faut lever.
- La question de l'accompagnement individuel pour la santé, c'est un élément dont on ne parle pas beaucoup, mais beaucoup de nos jeunes qui ne travaillent pas connaissent de grosses difficultés de santé, pas seulement dentaires mais aussi à d'autres niveaux. Le deuxième axe, c'est la mobilisation des dispositifs en faveur de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle. Il s'agit d'un dispositif

d'accompagnement à la création d'activité, l'aide individuelle à la reprise d'activité, d'un dispositif d'accompagnement vers l'emploi.

#### Par exemple:

- L'aide aux employeurs des bénéficiaires du RSA Ampec;
- Les dispositifs de soutien à l'économie sociale et solidaire que nous sommes en train de renforcer puisque nous avons tenu la première conférence de l'économie sociale et solidaire avec l'État, l'an dernier ;
- C'est l'accompagnement au développement des entreprises et des emplois de l'économie sociale et solidaire ;
- C'est le soutien à l'innovation sociale ;
- Et puis ce sont des dispositifs financiers d'accompagnement des SIAE;
- Enfin ce sont des dispositifs d'accompagnement des associations intervenant en direction des publics cibles.

Le troisième axe stratégique c'est la coordination et l'animation de l'offre d'insertion dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion. La CTM étant le chef de file des politiques d'insertion :

- Il convient donc de procéder au renforcement des moyens d'intervention des acteurs de l'insertion par l'élaboration d'outils d'ingénierie et de parcours ;
- La plateforme le travail collaboratif inter-opérable ;
- La formation des référents de parcours d'orientation et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ;
- Il s'agit aussi des questions de gouvernance de l'insertion;
- Le renfoncement de la transversalité des politiques d'insertion et d'emploi des publics cibles ;
- L'élaboration du PTI (pacte territorial d'insertion), dont j'ai fait état, il y a peu ;
- Et aussi de l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'insertion 2019 de la CTM.

Nous avons mis en face des opérations, le niveau d'engagement financier, et puis, bien entendu, des détails plus fins vont être retrouvés dans le document. Alors bien entendu, nous avons souhaité, pour se programmer ce sera fait aussi pour le pacte territorial d'insertion que l'on tienne compte de l'état des grandes parties du territoire. Il y a des parties du territoire qui sont en très grande difficulté. Alors, il y a, bien entendu, le Nord dont on parle beaucoup parce que c'est vrai, mais il n'y a pas que le Nord. Il y a une partie du Sud, notamment du côté de la côte atlantique, où on retrouve des phénomènes identiques, et il y a des quartiers du centre de la Martinique, où on retrouve aussi des phénomènes de situation d'abandon, de difficultés importantes des jeunes. Donc ce sont toutes ces questions qu'il nous faut à la fois identifier, et il nous faut aussi travailler dessus. Et moi, j'ai bon espoir que le pacte territorial d'insertion, parce que c'est un document avec un diagnostic partagé, avec des réflexions partagées, avec des ateliers de discussion, d'échange, de partage, et ce pacte permettra de trouver la bonne voie. Aujourd'hui nous sommes essentiellement sur le programme de la Collectivité pour l'année 2019. Voilà ce que je voulais dire en manière de présentation de cette question.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Insertion économique, sociale et solidaire.

Mme Josiane PINVILLE – Oui, merci Président. Donc ce dossier a été instruit en commission conjointe Formation et Insertion. En premier lieu, nous félicitons la méthodologie mise en place pour la réalisation de ce programme territorial d'insertion. Les services ont effectivement travaillé dans la transversalité et en co-construction. Nous soulignons par ailleurs la qualité est le caractère quasi exhaustif du programme. D'une part, tenant contre des axes stratégiques retenus, d'autre part, par le choix des objectifs opérationnels. A ce titre, il importe de souligner la volonté de la CTM de porter des réponses adaptées aux différents publics. Le collègue exécutif l'a dit, il convient de noter que la notion de parcours est prise en compte, que la notion d'inclusion supplante celle de l'insertion, que l'accompagnement individualisé est une priorité. Enfin, nous notons que la CTM s'inscrit dans une démarche globale puisqu'elle intègre dans ce programme le champ sanitaire, en proposant notamment l'accompagnement individuel pour la santé pour un montant de 100 000 € et la prise en charge des conduites addictives pour un montant de 45 000 €. Nous savons effectivement, comme l'a souligné Monsieur notre collègue de l'Exécutif, que les problèmes de santé peuvent être un frein à l'insertion. Nous relevons en outre le montant non négligeable, soit 1 750 000 €, prévu pour l'accompagnement des structures pour la prise en charge de ces publics. Ça c'est dans l'axe 2. Pour terminer, nous relevons que la Collectivité joue pleinement son rôle de chef de file des politiques d'insertion, en investissant dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Et nous avons donc un montant, un coût total estimé à 18 314 455 €. En conséquence, nous adoptons, non seulement ce programme, mais nous inscrivons comme « partenaire » pour prendre part, aux côtés des services, des travaux de ce programme territorial de santé, mais nous serons aussi aux côtés de notre Exécutif, pour le pacte territorial d'insertion.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission des Finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Alors, c'est un avis favorable. Effectivement, on constate que l'effort de la collectivité dans ce domaine est conséquent. Mais je voudrais également rappeler que tout à l'heure nous avons quand même, en dehors des subventions sur le plan économique, sur le plan culturel sportif et social pour les associations, nous avons également au niveau de la Collectivité, accordé plus de 500 000 € de subventions il y a peu de temps.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Qui demande la parole ? Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Merci Président. Alors, il faut faire un PDI, on le fait. Je ne partagerai pas tout en étant... tout en disant qu'il faut faire le PDI. Mais ça n'est pas nouveau, c'est quelque chose qui date depuis un certain nombre de temps. Mais ce n'est pas tellement sûr cela que je veux m'arrêter. Je veux m'arrêter sur quelques éléments le premier élément sur lequel je veux m'arrêter, c'est le nombre de bénéficiaires, potentiellement pressentis, pour pouvoir bénéficier des dispositifs. Alors, peut-être que le Conseiller exécutif apportera des réponses tout à l'heure, je constate simplement que le nombre de bénéficiaires du RSA s'élève à 34 320 au 30 novembre 2018. Le nombre de personnes potentiellement qui seront bénéficiaires du déploiement, si c'est bien ce que j'ai compris, c'est 1 000 personnes. C'est bien cela ? Donc, cela veut dire que sur 34 320 personnes bénéficiaires du RSA, il y a 1 000

personnes qui vont bénéficier du déploiement de l'ensemble des actions qui sont portées dans le PDI. Et dans les 1 000 personnes, il y a 100 jeunes, à priori, potentiellement suivis par les missions locales. Cela veut dire qu'en enlevant les 100 jeunes, il reste 900 personnes qui seront effectivement bénéficiaires du dispositif sur 34 320 bénéficiaires du RSA. Cela représente à peu près, si je fais un calcul rapide, entre 2 peut-être, voire 3 % à peine. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, j'ai regardé, mais vraiment attentivement, le document qui nous a été transmis et je vais faire quelques remarques, mais je ne vais pas intervenir sur tout le document. Je vais m'arrêter simplement sur le volet formation. Dans le document, à la page 70, j'ai regardé les formations qui étaient potentiellement programmées pour être déployées. Il y a des formations dans des domaines multiples; installateur sanitaire plombier, des formations dans le domaine pour être jardinier, pour être architecte d'intérieur, aménagement paysage; mais vous savez ce qui m'a frappé, technicien boucher; vous savez ce qui m'a frappé, et le Conseiller exécutif, tout à l'heure, Daniel MARIE-SAINTE, à juste titre, a abordé la question de l'apprentissage de langue des signes, que je trouve très bien. Le problème que j'ai, le vrai problème que j'ai, c'est que quand on regarde le déploiement de toutes les formations qui sont là... alors Francis CAROLE a dit, « il y a le Nord, mais il n'y a pas que le Nord ». Mais je serai quand même curieux d'aller regarder dans la répartition des 34 320 bénéficiaires, où ils sont majoritairement situés. Je serais curieux de voir. Et je serais curieux également de vérifier si statistiquement, mais je pense qu'on peut le faire puisque dans le cadre du PTI ça a été fait dans le cadre du diagnostic. Mais, je reviens à la problématique des formations. J'ai pris le temps d'aller regarder les formations qui seront déployées au titre du PDI, la quasi-totalité des formations sont réalisées dans le centre et dans le sud, la quasi-totalité. La seule formation, la seule formation, oui, et Daniel MARIE-SAINTE a raison, la seule formation programmée dans le Nord, c'est une formation d'apprenti d'apprentissage à la langue des signes française, la seule. Toutes les autres sont programmées dans le centre et dans le sud. Et quand je dis ça, c'est ce qui est écrit dans le document. Je n'invente pas. Alors j'ai cherché, j'ai recherché, j'ai vérifié pour m'assurer que je ne me trompais pas. Mais, à la lumière de ce que je vois dans le document, je me dis comment on peut, dans le cadre d'un plan départemental d'insertion, programmer des actions pour des publics qui sont dans le cadre du territoire, tous préoccupés, concernés par des questions d'insertion, et n'en déplaise peut-être à certains, oui dans le Nord, ils sont particulièrement touchés, ils sont particulièrement touchés. Donc, je ne comprends pas, je ne comprends pas que dans le document, que je ne puisse avoir que cette formation-là. D'autant que, et les collègues peuvent aller regarder page 84, territoire Martinique, zone centre Fort-de-France, Lamentin Saint-Joseph, Schælcher, le Robert, ça c'est une formation de technicien boucher. Vous pouvez aller regarder. Brevet professionnel aménagement paysager, territoire Martinique zone sud, et ainsi de suite. Donc est-ce qu'il y a moyen encore, c'est une demande, est-ce qu'il y a moyen encore d'inverser la tendance ? C'est-à-dire de faire en sorte que dans l'organisation et la programmation de formation qu'on puisse changer la donne. Parce que, mettez-vous à la place de quelqu'un qui habite Macouba, qui habite Grand-Rivière, qui habite Ajoupa-Bouillon, et qui a envie de faire une formation de technicien boucher, apparemment la formation se déroule, soit peut-être à Rivière-Salée, ou je ne sais pas où ; il va sortir de Macouba pour aller à Rivière-Salée. Cela veut dire que dans le Nord, on ne peut pas prétendre à une formation pour devenir boucher, ou technicien, ou architecte technicien d'intérieur? Ça c'est une chose. Donc moi, ce que je souhaite simplement, à la lumière de ce que je lis là, question : y a-t-il moyen de faire en sorte que l'offre de formation pour les publics bénéficiaires du RSA puisse être des formations, dans le document, qui puissent sur le territoire Nord, davantage concerner ces publics-là ? Ça c'est une chose l'autre chose. L'autre chose, dans le champ de l'IAE, évidemment, l'IAE est structurée autour de l'URSIA qui permet effectivement au réseau de s'organiser, et de structurer. Il me semble que la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire n'existe plus. Et de mémoire, pour avoir été un artisan et un acteur dans ce domaine-là, là aussi pareil, je vais parler sur le contrôle du Président de l'Assemblée, le Président LISE, il m'a semblé, il me semble qu'en 2010 ou en 2011, à l'époque où la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire existait, la Chambre avait un vrai travail d'animation de l'économie sociale et solidaire. Et, je me souviens que la Chambre avait lancé, à l'époque, un appel un projet ou un appel à candidature qui avait permis l'émergence d'un certain nombre de projets dans le champ de l'économie sociale et solidaire, et qui avait pu bénéficier d'une mesure qui était une mesure financée sur les fonds européens la mesure 3B de mémoire, et qui a permis d'animer sur l'ensemble du territoire des actions, ensuite la mesure a dû changer de sigle, mais c'était de mémoire la mesure 3B; et qui avait pu animer beaucoup d'actions sur le territoire dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Tout cela pour dire que la question de l'économie sociale et solidaire, telle qu'elle est, telle que c'est abordé dans le dossier, très bien, mais elle ne peut pas être abordée que par l'État. La question de l'économie sociale et solidaire doit être également abordée par nous. Question : est-ce qu'il y a de prévu, la réflexion, l'idée de restructurer, relancer, aider à la création d'une Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, pour permettre que les structures de l'économie sociale et solidaire puissent avoir un organisme tête de réseau qui puisse leur permettre de poursuivre le travail qu'il faisait à l'époque auprès du Conseil Général auprès du Conseil Régional, et qui était véritablement un animateur du territoire dans ce champ? Donc sur le champ de la formation, je dis bien, ma demande est : peut-on rééquilibrer l'offre de formation sur le territoire en direction des publics bénéficiaires du RSA?

#### M. Le Président Claude LISE – Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Oui merci Président. Il se fait tard je ne serai pas long, mais je veux tout simplement saluer le travail qui est fait à travers cette présentation, et féliciter le collègue CAROLE et ses équipes pour cette présentation, qui, pour moi, est le véritable plan d'action du schéma territorial de développement économique d'internationalisation et d'innovation. C'est le vrai plan d'action, la traduction même de la stratégie d'insertion de la collectivité. Et, je crois que nous ne devons pas justement nous éloigner de ces schémas que nous avons mis en place, et au fur et à mesure qui se réalisent à travers ces plans d'actions qui nous sont soumis par les collègues de l'exécutif. Et la deuxième chose, c'est qu'il a pour avantage aussi de nous permet de recentrer, parce que le social, le périmètre d'intervention du social est tellement vaste, que cela nous permet effectivement de nous retrouver et d'avoir une lisibilité. À nous maintenant, de contribuer à la promotion de ce document pour le faire vivre. Et on entend très bien la frust... je ne parle pas de frustration mais en tout cas la demande du collègue PAMPHILE, et je crois que dans le schéma territorial de développement économique, où justement on avait bien identifié des fractures sociales et ce besoin de territorialisation. Donc je considère que c'est déjà une première une première réponse qui est là, qui est lisible, et je crois que les équipes mettront tout en œuvre pour continuer justement ce travail, et faire en sorte que l'ensemble du territoire puisse trouver réponse à ses attentes. En tout cas, bravo pour ce travail et merci pour tout ce que vous faites pour le social.

#### M. Le Président Claude LISE – Le collègue Daniel MARIE-SAINTE a demandé la parole.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Merci Président. Non, c'est pour pouvoir faire, toujours comme d'habitude faire une communication. Je veux un peu répondre aussi à l'interpellation du collègue sur le problème de la formation. Alors, je veux rappeler quand même que ce document PTI n'est pas le seul document de planification concernant la formation. Evidemment, il y a un volet de formation, puisqu'il y a aussi de l'insertion par la formation. Mais, je rappelle que chaque année nous votons, nous vous soumettons un plan territorial de formation professionnelle. Puisque de par la loi, nous avons l'obligation de mettre en place ce plan pour que des formations totalement gratuites soient mises à la disposition de tous les demandeurs d'emploi, ceux qui bénéficient du RSA, évidemment, sont aussi demandeurs d'emploi. Deuxièmement, et je vais parler sous le contrôle de Daniel ROBIN, eh oui, et il va pouvoir témoigner que j'ai été celui qui s'est toujours battu pour une territorialisation du lieu des formations. Evidemment, comme beaucoup de nos formations, comme s'est rappelé d'ailleurs dans le document, sont cofinancées par le fonds social européen, l'Europe considère que les formations sont des prestations et nous, une obligation de faire des appels d'offres, ce qui dans le rapport s'appelle des MAPA donc des Marchés à Procédure Adaptée. Eh bien, chaque année nous délimitons la Martinique en 6 territoires géographiques, l'un au Nord Caraïbes, c'est le lot 1, un lot 2 au Nord Atlantique, Centre Atlantique, Centre Caraïbes, Sud Atlantique et Sud Caraïbes. L'idée, c'est que les formations doivent être basées dans ces centres-là, pour justement limiter le déplacement, la durée de déplacement, la durée de trajet pour les bénéficiaires. Pour arriver à ce résultat nous avons fait faire des études pour un peu caractériser chacun des territoires, et d'ailleurs ces études ont inspiré également les rédacteurs de ce document pour la partie formation. Il fallait d'abord étudier le profil des personnes, ceux qui peuvent avoir besoin de formation. Je vais vous dire une anecdote qui s'est passée. Nous avons voulu mettre dans le Nord Caraïbes, il y a deux ans de cela, des BTS, en particulier pour l'accueil touristique, pour la restauration, puisque nous bénéficions d'un lycée qui a des équipements à Bellefontaine. Nous bénéficions d'un centre de formation au Carbet, pour les BTS agricoles, et puis il y a un GRETA en Martinique qui peut travailler sur tout le territoire. Mais, figurez-vous que nous avons dû faire l'amer constat que plus le niveau de formation est élevé moins les centres arrivent à remplir leurs formations. Donc, nous avons décidé d'adapter les formations, c'est pour cela que nous avons fait faire l'étude pour la nature des publics, et le Pôle Emploi nous porte beaucoup d'informations là-dessus, c'est pour connaître le niveau des demandeurs d'emploi, puisque ceux qui vont s'inscrire doivent donner ces niveaux, etc. Et nous cherchons à faire des formations adaptées. L'autre deuxième problème que nous avons, puisque leur collègue a pris l'exemple justement du CQP des bouchers, c'est-à-dire certificat de qualification professionnelle des bouchers, il y a un drame que nous vivons c'est que nous avons lancé des appels d'offres en 2018, 2017 d'abord puis 2018, les lots sont restés infructueux. C'est-à-dire que sur notre territoire, et je profite pour lancer un appel à tous ceux qui nous écoute au-delà de cette salle, il faut qu'il y ait des professionnels de la formation qui créent des centres de formation dans ce domaine-là. Parce que nous vivons un paradoxe, il y a des emplois offerts dans le domaine de la boucherie, par exemple dans les rayons des grandes surfaces, des gens pour faire des découpes, et nous ne trouvons pas de centre de formation sur place. Nous avons été obligés de financer de la formation à l'extérieur, avec le concours et à la demande du syndicat des bouchers de Martinique. Donc il y a des besoins de formation, il y a des offres d'emploi dans certains domaines, ce qui manque ce sont les heures de formation. Mais, rassurez-vous collègues, nous essayons de

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

faire en sorte qu'il y ait des offres de formation gratuites pour nos demandeurs d'emploi, donc y compris pour ceux qui sont titulaires et bénéficiaires du RSA sur toutes les parties du territoire. Alors, au Nord, puisque ça intéresse, il y a un centre avec leguel nous travaillons beaucoup. Il l'obtient, par appel d'offre, ce ne sont pas des cadeaux qu'on lui fait, c'est C Cédille qui est à Basse-Pointe. Sur le territoire du Lorrain, il y a deux intervenants, à la fois le GRETA qui intervient en utilisant les bâtiments scolaires, et le CFPPA du Lorrain. Et il arrive parfois que pour certaines formations... c'était du temps de l'ancien directeur de l'AMEP qui pouvait louer des locaux pour apporter de la formation. Et c'était les formateurs qui se déplaçaient au lieu que ça soit les stagiaires qui avaient à faire les longs trajets. Donc, nous avons toujours ce souci d'essayer d'irriguer tout le territoire avec l'offre de formation. Voilà les éléments que je voulais apporter et j'en profite aussi pour faire passer un autre message. Il y a des demandeurs d'emploi qui ne sont pas bénéficiaires du RSA donc ils n'ont pas de revenu. Et bien toutes les formations que nous faisons nous les agréons à la rémunération. Donc, ils reçoivent une rémunération, ils reçoivent une aide à la mobilité si le déplacement entre leur domicile et le lieu de formation dépasse une certaine distance, et ils reçoivent aussi l'aide à la restauration. Donc l'aide à la mobilité, l'aide à la restauration, et aussi la rémunération. Et pour cela, je rappelle que nous avons passé une convention avec Pôle Emploi, et c'est Pôle Emploi qui liquide pour nous ces différentes aides. Voilà la contribution que je voulais apporter par rapport aux informations que j'ai entendues.

#### M. Le Président Claude LISE – Merci. Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Je vais remercier Daniel MARIE-SAINTE, Conseiller exécutif, du complément d'information qu'il a porté. Par contre, je veux préciser et resituer mon intervention. Mon intervention ne porte pas sur les offres de formation que développe la CTM. Je sais que cela existe, il n'y a pas de problème, il n'y a pas de difficulté sur cela. Je vais même rajouter Monsieur MARIE-SAINTE, IMFPA à Trinité. Parce qu'il y a à Trinité, l'IMFPA qui permet à des jeunes du territoire, à des personnes du territoire de pouvoir faire des formations à Trinité. Donc sur cela, je n'ai pas de problème. Bien au contraire, je me réjouis et me félicite de cela. Ma problématique c'est ça, mon intervention c'est cela. Mon intervention c'est : les bénéficiaires du RSA, qui dans le cadre du PDI, en regardant le document, en regardant le champ d'intervention, j'ai des formations pour ce public-là, en particulier dans le document, sur toutes les formations qui sont programmées, j'en ai qu'une seule dans le Nord, et c'est celle qui concerne le langage des signes, c'est tout. Et ma demande, c'est factuel, effectivement, ma demande simplement au Conseiller exécutif Francis CAROLE et avec son équipe qui est autour de lui, est-ce qu'il y a moyen d'amender le document pour permettre effectivement que pour les bénéficiaires du RSA concernés par le PDI, qu'il y a des formations en direction de ce public-là, pour permettre que la dimension territoriale dont on parle depuis tout à l'heure, parce que ce n'est pas moi qui en parle, c'est le document qu'il exprime ; puisque le document quand on regarde la déclinaison pose les formations par territoire, et par territoire la seule formation que j'ai, dans le document, c'est cette formation-là. Donc, j'invite une bonne fois tous les bénéficiaires du RSA à ne pas hésiter à aller dans les centres de formation, tel que le Conseil Exécutif l'a présenté. Par contre si ce document est un document d'intervention spécifique, je souhaite que dans l'intervention spécifique, et bien, qu'il y a des choses précises pour les publics du territoire.

#### M. Le Président Claude LISE – Bien, donc tu conclues.

M. Francis CAROLE - Je remercie le collègue PAMPHILE et les autres collègues qui ont apporté des questionnements ou des réponses. Alors, d'abord il convient de dire que le plan qui est ici soumis à votre réflexion ne concerne pas que 1 000 bénéficiaires du RSA. Il concerne l'ensemble des bénéficiaires du RSA, puisque ces bénéficiaires du RSA signent avec nous des contrats. Mais dans l'ensemble du dispositif, il y a, ce qu'on appelle, le dispositif concernant les 1 000, il y a le dispositif concernant les 1 000, que nous allons accompagner vers l'emploi. La deuxième chose, concernant la formation, il est évident qu'étant une Collectivité unique, dans la réflexion sur la formation, nous nous appuyons sur ce que nous faisons en matière de formation dans la Collectivité. C'est l'intérêt d'ailleurs d'une Collectivité unique. Nous n'allons pas imaginer des formations, or, c'est la logique globale qui est développée par l'équipe de Daniel MARIE-SAINTE. Alors, est-ce qu'il faut pour certaines formations, trouver un moyen, mais ça c'est une question concrète, d'organiser certaines formations au plus près des gens dans le Nord? Personnellement, je n'ai pas de difficulté avec cela. Et tu l'as dit tout à l'heure, le plan c'est un plan pour une année, normalement il y avait un plan pour 2015-2018, mais le PTI va nous aider peut-être à mieux structurer les choses. Donc c'est dans l'attente du PTI que nous avons décidé de nous limiter uniquement à 2019, mais s'il y a des possibilités très concrètes, parce que cela répond chez nous, en même temps, à une volonté de rapprocher les formations des personnes. Donc, je n'ai aucun problème à répondre favorablement à cela. Il n'y a aucune difficulté. Concernant la CRESS, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire qui n'existe pas au moment où nous parlons, qui n'existe plus, qui a connu un certain nombre de difficultés. Je tiens à rappeler que les CRESS reçoivent un agrément non pas de la Collectivité Territoriale de Martinique mais de l'État. C'est l'État qui donne les agréments. Alors c'est vrai que lorsque nous avons commencé à préparer la conférence de l'économie sociale et solidaire, en avril 2018, nous espérions nous appuyer sur la CRESS. Il se trouve que la CRESS a connu un certain nombre de difficultés dont je ne suis pas à l'origine, ni la CTM, ni vous-mêmes ici, et l'État a pris la décision d'enlever l'agrément à la CRESS et l'État est en train de préparer un nouvel agrément, enfin pour une nouvelle CRESS. Pourtant c'est vraiment une volonté de l'État. Ceci étant, je vais rencontrer le Sous-Préfet qui s'occupe de ces questions monsieur DEBONS, j'ai demandé à le voir pour que nous discutions de la question de l'existence d'une CRESS en Martinique et dans quelles conditions. Parce que tout cela aussi, il ne faut pas se cacher les choses, tout cela c'est aussi le théâtre d'affrontements divers et variés. Donc, nous allons nous entretenir de cela avec la préfecture, étant entendu que c'est le Préfet qui donne l'agrément et pas la Collectivité. L'État n'est pas le seul à s'occuper de l'économie sociale et solidaire. L'organisation de la Conférence de l'économie sociale et solidaire a été une organisation collective, c'est-à-dire Etat et CTM. D'ailleurs, cette Conférence de l'économie sociale et solidaire était un vrai serpent des mers. On en parlait depuis des années. L'idée revient, nous l'avons concrétisée, et nous avons tenu la première conférence de l'économie sociale et solidaire en Martinique. Il faut aller beaucoup plus loin, et c'est la raison pour laquelle dans le Schéma territorial de développement économique d'innovation et d'internalisation, nous avons inclus une partie qui concerne l'économie sociale et solidaire. Nous avons fait en sorte aussi que tout ce qui est insertion par l'économique, les structures, que nous puissions mieux les accompagner, mieux les aider. Les choses vont mieux et nous allons, dans les jours qui viennent, revoir complètement le cadre d'appui. Le cadre d'appui que nous utilisons pour l'IAE, de sorte que nous puissions donner à l'IAE plus de moyens qu'aujourd'hui en particulier, à travers les fonds européens. Et puis, ce n'est pas par hasard que nous avons appelé la direction de l'insertion, direction de l'économie sociale

et solidaire et de l'insertion. Parce que nous avons considéré que l'économie sociale et solidaire était un élément plus important que le simple mot « insertion » parce que nous voulons intégrer ces jeunes dans une activité économique. Et nous allons explorer toutes les pistes de l'insertion, pas seulement d'aller couper les herbes, de peindre les bâtiments etc. Mais aussi dans ce qu'on appelle l'économie bleue, l'économie verte, et nous allons, au cours de l'année, lancer des appels à projets et renforcer la structuration de l'économie sociale et solidaire qui représente 14 % des emplois privés aujourd'hui, mais dont nous pensons que c'est un élément qui nous permettra de répondre à la nécessité de mettre nos jeunes, notre jeunesse et le pays, au travail et c'est un effort puissant que nous allons renforcer au cours de l'année 2019 et au cours de l'année 2020. Il y a dans l'économie sociale et solidaire des niches de travail mais il y a aussi des espaces d'innovation que nous devons occuper totalement. Et le pacte territorial d'insertion nous donnera des éléments supplémentaires mais nous devons surtout travailler en transversalité. Parce que l'économie sociale et solidaire ce n'est pas seulement le social, nous nous trompons si nous pensons que c'est uniquement du social ; c'est vrai que le social est très engagé dans l'économie sociale et solidaire mais l'économie sociale et solidaire c'est partout, dans tous les domaines, c'est plus un mode de production que quelque chose qui soit circonscrit à l'action dans le secteur social. Donc cela demandera à notre niveau que nous ayons davantage de cohésion entre les différentes dimensions de l'action économique et dans la Collectivité. C'est ce que nous sommes en train de construire. Là je peux vous le dire pour conclure par rapport aux questions posées. Mais j'ai bien noté la sollicitation du collègue PAMPHILE.

#### M. Le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

Vote
Abstentions ? 4
Contre ? (0)
Pour ?
Voté à l'unanimité moins 4 abstentions.

Donc quatre abstentions avec les procurations. Donc, je vous remercie. Nous passons aux deux dernières questions qui concernent le logement, l'habitat. Question 79, donc ce sont les perspectives d'intervention du FRAFU et principe d'une programmation pluriannuelle.

M. Francis CAROLE – Donc, nous allons...Apparemment nous avons une coquetterie à gérer. Comment ? Oui, alors je regarde le dernier dossier avec vous. C'est le 80.

M. Le Président Claude LISE – Mais oui, on pourrait examiner le 80 : Demande de subvention de fonctionnement de l'ALS, l'association pour le logement social au titre de l'exercice 2018.

## 80/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL (ALS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M. Francis CAROLE – Donc l'ALS, c'est l'association pour le logement social que nous connaissons. C'est une association qui a été créée à l'initiative de SMHLM et de la SIMAR, afin de mettre en place une démarche d'accompagnement social pour les locataires. Alors, les actions menées, sont des actions souvent individuelles :

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE – Assemblée de Martinique – procès-verbal des 4 et 5 avril 2019

- Gestion du budget et des impayés ;
- Soutien à la parentalité;
- Gestion du logement;
- Orientation et accompagnement vers les soins ;
- Analyse et accompagnement dans le cadre de l'ouverture des droits sociaux ;
- Gestion des troubles du comportement.

Il y a aussi des accompagnements collectifs:

- Gestion de la livraison des logements très sociaux ;
- Gestion de la vacance des logements très sociaux etc.

Donc, cette structure a traité, en 2017 : 2 080 dossiers, ce qui est quand même important. Dans le Nord 712, dans le centre CACEM 817 dossiers, dans le Sud 424 dossiers, et 127 réunions collectives qui concernent globalement l'ensemble du territoire. Le budget total de l'ALS pour l'exercice 2018 s'élève à 693 802 €. La subvention sollicitée auprès de la Collectivité Territoriale de Martinique pour ces actions représente environ 16,2 % de ce budget. Alors il faut rappeler, on l'a fait dans le tableau, rappeler les aides qui étaient données par le passé. Donc l'ALS nous sollicite pour un montant de 50 000 € et la proposition que nous avons faite est d'accorder à l'ALS pour l'année 2018, 40 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Avis de la commission Logement Habitat.

Mme Stéphanie NORCA – C'est moi qui donne l'avis de la commission. Alors pour la proposition de 40 000 €, la commission a émis un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Un avis favorable également, Président.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Qui demande la parole sur l'ALS ? Il n'y a pas de question ? Donc, on passe au vote tout de suite.

Vote
Abstentions ? (0)
Contre ? (0)
Pour ?
Voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Donc, il nous reste une dernière question. C'est la précédente, c'est la 79, perspectives d'intervention du FRAFU et principe d'une programmation pluriannuelle.

### 79/ PERSPECTIVES D'INTERVENTION DU FRAFU ET PRINCIPE D'UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

<u>M. Francis CAROLE</u> – Alors dans l'histoire du monde, il y a toujours eu des bugs, là c'est un bug informatique. Donc je vais simplement, sauf si cela se met en marche entre-temps, résumer ce donc il est question. Alors, il s'agit donc des perspectives d'intervention du

FRAFU et les moyens financiers qui correspondent à ses interventions. Nous allons donc voir le dispositif FRAFU, rappeler rapidement l'historique et le contexte. L'étude bilan qui a été réalisée en 2015, qui évalue le dispositif et se projette vers l'avenir, les mesures additionnelles d'intervention issues de l'étude, la gouvernance et le partenariat élargi proposé par l'étude, et enfin les besoins de financement, sans oublier la conclusion. Je ne sais pas si DUVERGER a connu à l'époque le cinéma bourgeois non ? Le cinéma bourgeois de Redoute, tu n'as pas connu cela ? Il y avait des coupures régulières...

Bien, alors, les choses étant réparées, nous pouvons y aller... ce sera très synthétique, parce que vous avez eu le dossier, mais il faut simplement rappeler les choses. Alors d'abord le dispositif FRAFU, historique, contexte, mise en œuvre. Le fonds d'aménagement foncier et urbain date de 1999, et cela a été fait par la volonté des institutionnels locaux, Etat, Région, Département, en mobilisant des fonds européens. Ce dispositif a été validé par l'ALUM en 2004 : les objectifs consistaient en deux points essentiels, apporter des réponses aux problèmes de logement social; surcoût de production et déficit de foncier aménagé; et dynamiser l'offre de logement social ; apporter des subventions complémentaires et coordonnées les interventions. Le dispositif FRAFU a connu plusieurs protocoles successifs. Un protocole entre 1999 et 2003, un second entre 2004 et 2010, et le dernier à partir de 2011 qui a tout même cours jusqu'à maintenant puisque nous n'avons pas changé. Que nous montre l'étude bilan, évaluation et perspectives qui a été réalisée en 2015 ? D'une part que le FRAFU a été un instrument qui a montré une certaine efficacité pour régler les problèmes de logement sociaux. Trois perspectives, il faut d'abord adapter le dispositif aux nouvelles organisations. Il y a de nouvelles organisations territoriales, notamment la création de la CTM, et puis le transfert de la compétence logement aux établissements publics de coopération intercommunale. Ce sont deux événements majeurs qui demandent, par conséquent, que nous puissions réviser ce dispositif. Mais, il y a aussi des partenaires qui ont évolué. Notamment, il faut par conséquent, envisager les EPCI, la CAF, l'ODE (l'Office de l'eau), et l'Etablissement Public Foncier, puisqu'entre-temps, depuis cette époque, nous avons vu qu'il y a quand même l'émergence de différents acteurs, et du fait souvent de la loi. Deuxième point important, prendre en compte les stratégies de la CTM. Ainsi il faut prendre en considération les orientations d'aménagement global du SAR (Schéma d'Aménagement Régional), du PADMA qui est le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Martinique); l'approche du logement social; le nouveau dispositif cadre qui a été voté en juin 2018, et cela en lien avec l'activité économique, et aussi les déplacements. Il faut prendre en considération aussi les besoins du territoire, les SCOT, schéma de cohérence territoriale et aussi le PLH programme local de l'habitat ainsi que les principes d'intervention de l'État, avec lequel nous partageons un certain nombre d'obligations. Il faut, en 3, tenir compte des politiques et choix d'intervention des partenaires, notamment, la diminution globale des montants et taux de subvention, nécessité donc d'optimiser les interventions ; l'inéligibilité du FRAFU au FEDER, ce qui était le cas au début, mais ce qui n'est plus le cas, FEDER (Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020).

Parmi les mesures et pistes d'intervention issues de l'étude, il faut encadrer la production de logements sociaux, en subventionnant des mesures et en cherchant une pluralité des financeurs sur les études des acquisitions foncières des équipements primaires, secondaires et de proximité, mais surtout de construction, ainsi que l'introduction du financement de l'aménagement foncier. Il faut donc intégrer les nouveaux financeurs, comme nous disions

et modifier la gouvernance du FRAFU. Concernant l'aménagement foncier, le code de l'urbanisme vise les projets d'aménagement dans leur globalité. Or, les coûts sont très importants. Pistes possibles :

- Financer l'aménagement exemplaire et solidaire en lien avec les communautés d'agglomération;
- Choix d'un ou de deux opérations d'aménagement avec les EPCI, les critères seraient :
  - O Une forte présence de logements sociaux, et la définition d'un nombre d'opérations à inscrire dans la durée ;
  - o Des documents de planification, programme opérationnel ou encore contrat de plan Etat- Région aujourd'hui contrat de convergence.
  - o Les anciennes mesures à maintenir ou à adapter ;
  - Il faut favoriser les études globales pour les projets d'aménagement et les avants projets de maîtrise-d'œuvre;
  - o Maintien des PIF, ce qu'on appelle des plans d'intervention foncière ;
  - Le portage foncier;
  - La prise en charge des frais financiers et des frais de portage, par exemple l'EPF de Martinique;
  - o L'acquisition foncière des terrains bâtis;
  - o Démolition ou réhabilitation du lieu;
  - Les équipements primaires et secondaires ;
  - o Les équipements de proximité;
  - L'évolution des taux de subventions et des critères d'intervention;
  - La surcharge foncière ;
  - Et supprimer la surcharge foncière, éventuellement en renforçant la LBU, ou modifier son champ d'application en limitant son intervention, notamment dans les zones centres.

Et à chaque fois nous avons aligné les montants qui concernent ces différentes questions.

Concernant la gouvernance et le partenariat, avant d'en venir aux considérations financières, il faut, comme on l'a dit, élargir le partenariat. C'est ce qui a été proposé par l'étude. Gouvernance et organisation : rendre plus lisible et efficient le dispositif par de nouvelles organisations et gouvernances. Nouveaux partenariats, en complément de la CTM et de l'État qui sont aujourd'hui les seuls, puisqu'il y a eu le Conseil Général et l'État, aujourd'hui avec le regroupement des deux institutions, c'est uniquement l'État et la CTM. Il faut en plus les trois communautés d'agglomération sur leur territoires respectifs, on l'a

rappelé, qui ont la compétence logement, la CAF dans certains champs du FRAFU, l'ODE, l'intervention générale sur les équipements de viabilisation, et l'EPF sur la base d'un accordcadre avec le FRAFU. Il faut aussi réintégrer le FRAFU dans les documents de programmation pluriannuelle en tant qu'outil d'aménagement structure. Concernant les besoins financiers, l'engagement actuel de la CTM pour le FRAFU est de 5M. Pour l'exercice 2019, il faut augmenter la ligne FRAFU dans l'AP habitat logement social, et les besoins globaux en termes de crédit d'engagement sont de l'ordre de 10M. Ces 10M permettront d'engager les dossiers de 2016, 2017, 2018 et 2019, et sur ces 10M les besoins en termes de crédit de paiement s'élèvent à 6M€. Il faut donc liquider les acomptes sur les dossiers de 2016 à 2019. Pour les exercices 2020/2021, il faut maintenir la pluri-annualité des financements. En 2020 nous avons besoin comme crédit d'engagement 5M €, pour engager les dossiers de 2019 et 2020. En Crédits de paiement 6 M pour solder les dossiers de 2016-2017 et 2018, et verser les acomptes des dossiers de 2019 et de 2020. Et en 2021, il nous faut 3M€ en AP, pour l'engagement des 6M€ en crédit de paiement. Donc, en Conclusion, l'avenir du FRAFU prend en considération les questions, bien entendu d'orientation qu'il nous faut voir, les questions de gouvernance, les questions d'organisation, et bien entendu, les questions budgétaires. Ce qui nous a demandé aujourd'hui c'est d'acter les principes de la nouvelle organisation tels que définis dans la délibération, acter les principes de la nouvelle gouvernance, et donner les moyens budgétaires au dispositif. Donc sur la programmation budgétaire, un avis sur les crédits en AP pour 2019, 2020 et 2021 sur la base de 18M€ en crédit d'engagement, et 18M€ en crédit de paiement. Vous avez dans le rapport la délibération qui précise les points sur lesquels l'Assemblée doit se prononcer aujourd'hui. Voilà donc, résumée, la réflexion sur le FRAFU, à la fois les orientations, les questions de gouvernance, et aussi les questions financières qui sont un élément extrêmement important. Voilà.

#### M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Logement Habitat

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Pour la commission Habitat Logement, ça a été un avis favorable, Président. Et c'est vrai que nous avons eu l'occasion de travailler avec Madame DARSOULAN qui est là en appui technique, et vraiment on a fait un bon travail avec elle. Elle nous a bien expliqué le dispositif, et tous les éléments de modernisation qui nous ont permis en tous les cas d'apprécier les évolutions de ce dispositif. Donc encore merci.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT

M. Fred LORDINOT — Oui en fin de la séance chacun est un peu fatigué, moi aussi. Je n'ai pas retrouvé ma petite note sur les autorisations de programme et les crédits de paiement, mais je vais demander au collègue, en espérant qu'il n'y aura pas la même réaction que le Conseiller exécutif d'hier, qui est monté sur je ne sais pas quel animal, quel grand cheval, quand je lui ai demandé tout simplement de me donner les autorisations de programme. Je n'arrive pas à me retrouver dans le document qui a été remis sur le chapitre 905 sur Habitat et Logement. Je vois qu'on a regroupé toutes les sommes dans une seule AP pour 35 M€. Est-ce que le collègue peut me donner l'assurance puisque, comme il n'y a pas de déclinaison, je le répète, et je souhaite qu'on l'ait, parce que cela va nous aider à faire notre

travail, en tant que membre de l'Assemblée, à contrôler l'exécution budgétaire ; est-ce qu'il peut nous donner de manière plus précise l'autorisation de programme avec sa déclinaison sur chaque année et les montants ? Parce que là dans le document qui a été remis hier je ne m'y retrouve pas.

#### M. Le Président Claude LISE – Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – J'aurais bien aimé qu'on revienne sur la dernière diapositive, parce que sur la dernière diapositive il y a des interrogations que je souhaiterais clarifier. Alors j'ai vu que l'avenir du FRAFU, si c'est bien ce que j'ai lu, l'avenir du FRAFU dépend d'un certain nombre de choix. Parmi les choix, c'est le choix de la gouvernance, voilà, acter donc les principes de la gouvernance, acter les principes de la nouvelle organisation de la gouvernance, et les moyens budgétaires donnés au dispositif. Les questions que je pose à partir du moment où on va voter là tout à l'heure, cela veut dire qu'on aura acté, à la fois l'organisation et le choix de gouvernance ? Si c'est bien ce que j'ai compris. Ça c'est une première chose la deuxième chose ; est-ce que cela veut dire, qu'au moment où on parle aujourd'hui, sur la question des moyens budgétaires, j'ai compris qu'il y a de nouveau partenaires qui vont potentiellement être concernés par... ils vont se retrouver dans la gouvernance. Et j'ai compris également qu'on va demander à ces partenaires-là de participer au pot commun. Moi, mon inquiétude c'est que, est-ce que si les partenaires nouveaux que l'on veut associer à l'avenir du FRAFU ne peuvent pas participer au pot commun, quid, question, que va-t-il se passer? Ils peuvent très bien vouloir contribuer à la gouvernance, et puis dire bon, mwen pa ni lagen. Et je ne peux pas financièrement participer. Donc, est-ce que tout ce qui est là est suspensif? Et toutes ces interrogations? On est en face de quelque chose de suspensif, et qui risquerait, si tous les éléments ne sont pas favorables de poser une difficulté de l'avenir et du devenir du FRAFU. C'est cela que je voudrais qu'on clarifie. Et puis dernière question, c'est, à quel stade vous en êtes aujourd'hui dans les discussions, dans les négociations potentiellement avec les nouveaux partenaires sur les questions d'organisation, sur les questions budgétaires, pour que l'on sache si on est dans la bonne voie. Et puis dernière, dernière question, est-ce que cela veut dire qu'au moment où on parle aujourd'hui, si une demande de subvention arrivait et que cette demande de subvention était fléchée FRAFU, est-ce que cela veut dire que potentiellement, par exemple j'ai quelques opérations de logement qui sont en train de sortir, est-ce que si ces dossiers sont présentés, le FRAFU pourrait encore, tant que le nouveau dispositif n'est pas validé, participer et financer ces opérations-là?

M. Le Président Claude LISE – Pas d'autre demande, donc, je passe la parole au rapporteur et on passera au vote ensuite.

M. Francis CAROLE – Alors, concernant les questions posées par le collègue PAMPHILE sur l'organisation, donc ce que nous voulons aujourd'hui valider ce sont les principes d'organisation. Parce que, prenons un exemple très simple, les EPCI ne participaient pas au FRAFU or la loi leur donne une compétence particulière sur leur territoire en matière de logement. Donc, il faudra par conséquent que nous puissions élargir la gouvernance aux EPCI. Ensuite, où en est la discussion avec les partenaires ? Les partenaires sont d'accord sur les conclusions parce que nous avons évoqué... Toutes ces propositions viennent de l'étude de 2015, donc les partenaires sont preneurs de ces conclusions et récemment nous

avons été interpellés par l'État pour qu'on commence... Je ne sais pas si tu as... On avait été interpellé par l'État pour commencer à travailler sur ce sujet. Alors évidemment, est-ce que les partenaires pressentis et identifiés ici seront tous présents dans la dernière monture? On verra, on verra dans la discussion. Mais ce que nous voulons, c'est véritablement, faire en sorte qu'il y ait une organisation qui soit conforme au changement de paysage, le paysage a changé, le paysage institutionnel, les enjeux, tout cela a changé, et il faut par conséquent que cela se fasse. Alors, est-ce que dans le cas où des demandes parviendraient aujourd'hui, comment seraient-elles traitées ? Est-ce qu'elles seraient traitées sous l'angle de ces propositions nouvelles, où sous l'angle des anciennes dispositions? Il y a une gouvernance qui existe du FRAFU aujourd'hui et ce sera à cette gouvernance d'évaluer les dossiers et de voir comment répondre à des situations. Bon, aujourd'hui, compte tenu qu'il n'y a pas de changement approuvé par tous collectivement, mais ce qui prévaut c'est ce qui existait, même si nous en connaissons les limites. C'est-à-dire que la gouvernance actuelle du FRAFU a toute latitude pour décider et nous, nous aurons, bien entendu en tant que CTM, nous aurons notre mot à dire dedans. Mais tant qu'on n'a pas changé les choses avec la gouvernance, et bien, on va continuer à appliquer les règles même si sur certaines questions on sera peut-être réservés. Alors, sur les questions de financement, nous avons défini des financements généraux c'est-à-dire sur les AP, les engagements que j'ai rappelés dans le document pour ne pas rentrer dans trop de détails. Donc, on sera en mesure de faire parvenir par écrit des choses beaucoup plus précises, mais on ne peut pas faire cela maintenant.

M. Fred LORDINOT – Puisque j'ai cherché, je te dis, je n'ai pas trouvé, s'il y a quelqu'un qui a trouvé parce que tu as... chapitre 905, dans deux parties, la partie « Service habitat et logement », et dans la partie « Aménagement politique territoriale », il y a du 905, tu trouves le FRAFU à deux endroits. Eh, bon, il y a un regroupement des autorisations de programme, mais là où tu as du FRAFU, les crédits sont quasiment épuisés. Vous allez reprendre les documents comme moi-même, pour voir ; c'est page 13 du document FRAFU 1, il y a plusieurs lignes, et je vois 6 233 000 en crédit voté, mais je vois qu'il y a déjà 6 millions en crédit affecté. De l'autre côté sur du FRAFU, en aménagement, tu as un regroupement, tu as 71 millions tu as 71 000... C'est-à-dire que je t'avoue que, quand j'ai ce document je ne m'y retrouve pas. Alors, je dis la même chose qu'hier, moi j'aurais aimé avoir, comme tout le monde, un document simple, comme celui qu'on a fait à la deuxième page tu sais, du rapport 14, il y a le petit tableau pour l'environnement, pareil, on me donne le même tableau avec le montant de l'engagement et la répartition des crédits par année. Et comme ça, nous, nous pouvons te poser la question au moment du compte administratif, en fonction du réalisé. Mais si nous n'avons pas l'outil de pilotage et d'analyse, tu pourras toujours me faire le reproche de critiquer, et moi je pourrais toujours te faire le reproche de noyer le poisson.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Non, il n'y aura pas de poisson noyé, il n'y aura pas de critiques, mais tu es libre de poser tes questions, tes interrogations et tes critiques. Alors, ce que je m'engage à faire c'est de constituer un tableau beaucoup plus lisible pour que les élus puissent en disposer.

M. Le Président Claude LISE – Bien, avec cette promesse, je mets aux voix.

Vote Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? Voté à l'unanimité.

Donc adopter à l'unanimité. Bien, mes chers collègues nous avons épuisé l'ordre du jour, et je sais que vous êtes épuisés également, mais je pense qu'on a tenu une plénière très riche, on a abordé beaucoup de sujets. Donc, je vous souhaite une bonne fin de soirée et la séance est levée.

Séance levée à 20h50

### INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1/	APPROBATION DU PROCES VERBAL DES SEANCES DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018, 30 ET 31 OCTOBRE 2018, 28 et 29 NOVEMBRE 2018
2/	PROPOSITION DE DENOMINATION DU GRAND HALL DU REZ-DE-CHAUSSEE D BATIMENT DE L'ATRIUM : "ESPACE CHRISTIANE EDA PIERRE"14
3/	DENOMINATION DE LA SALLE DE LECTURE DES ARCHIVES "SALLE LILIANE CHAULEAU"1
4/	LIQUIDATION DE LA SEMAM ET CREATION DE LA REGIE ABATTOIR DE MARTINIQUE18
5/	DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ALLOUEES AUX CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) POUR L'EXERCICE 2019
6/	APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION PORTANT SUR TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU DROIT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES TERRITORIALE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE DU GALION
7/	MODIFICATION DU PLAN DE FINACNEMENT PREVISIONNEL DEL'OPERATION CONCERNANT DES TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE CONSTRUCTION DU BATIMENT G DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE "LA JETEE" DE LA VILLE DU FRANCOIS
8/	MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DEL'OPERATION DE RENFORCEMENT PARASISMIQUE DE LA CITE SCOLAIRE " BEAUSEJOUR FRANTZ FANON" SUR LA COMMUNE DE TRINITE
9/	PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLLE ENTRE LA CTM ET L'ENTREPRISE SGTPM POUR LE DEDOMMAGEMENT DES TRAVAUX DE DEGAGEMENT, DEBLAIEMENT ET DEMISE EN SECURITE REALISES SUR LA RD 10 ENTRE SAINT-PIERRE ET LE PRECHEUR
10/	PASSATION DE CONVENTIONS TRANSACTIONNELLES AVEC LES SOCIETES59
11/	COMPTE-RENDU DE L'EXECUTION DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE MARCHES PUBLICS
12/	COMMUNICATION SUR L'AVIS n°2019 – 0016 RENDU LE 16 FEVRIER 2019 PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA MARTINIQUE

13/	DECISION MODIFICATIVE n°1 DU BUDGET 2019 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE72
14/	GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT95
15/	CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (INFORMATION)96
16/	PARTICIPATION DE LA CTM AU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)103
17/	DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FORMULEE PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS SITUE SUR LE TERRITOIRE DU DIAMANT
18/	OCTROI DE SUBVENTION A l'AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES DE MARTINIQUE POUR L'OPERATION DE RESORPTION D'HABITAT SPONTANE (RHS) DES QUARTIERS CROCHEMORT ET REDOUTE LORRAIN
19/	DEMANDE DE MODIFICATION TRAVAUX DE REFECTION DE L'AIRE DE JEU DE LA CITE VILLE DU MARIGOT106
20/	DEMANDE DE MODIFICATION VILLE DE SAINTE-MARIE106
21/	CONVENTION DAPPLICATION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'OFFICE DE L'EAU PLAN D'EAU DU BARRAGE DE LA MANZO107
22/	PROJET D'ECOTOURISME ET DE PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL MARIN SUR LA COMMUNE DU CARBET PHASE 2 (ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT)107
23/	PROPOSITION DEXTENSION DU PERIMETRE DE PREMEPTION DES ESPACES NATURELL107
24/	DEMANDE DE SUBEVENTION FORMULEE PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL POUR L'ORGANISATION DU CONSEIL DES RIVAGES FRANCAIS d'AMERIQUE 2018108
25/	ETAT D'AVANCEMENT DE LA FILIERE EOLIENNE EN MARTINIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE (PPE). 109

26/	PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE PROMOTION DE L'AQUACULTURE MARTINIQUAISE D'EAU DOUCE ET D'EAU DE MER113
27/	DEMANDE DE PARTICIPATION D LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (PAR LE SEA) AUX PROJETS RITA DANS LE CADRE DEL'APPEL A PROJET FEADER 161-2017-02 : MADIN'BIOSEM – RESYMAR MADIN'RUM117
28/	DEMANDE DE REPORT DE LA REALISATION DU PROGRAMME 2018 DE SUIVI DES CETACES EN 2019 PELAGOS 972 (SEPANMAR)118
29/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR COULEUR CAFÉ PRODUCTION AU TITR D'UNE AIDE A LA PRODUCTION DE MAGAZINE TELEVISE "COTE MER"118
30/	AIDE EXCEPTIONNELLE A MONSIEUR R.A. POUR SA PERTE DE PRODUCTION AQUACOLE DE LOUP DES CARAIBES119
31/	COMPLÉMENT DE REMUNERATION DE LA TONNE DE CANNE LIVRÉE EN DISTILLERIE AGRICOLES : CAMPAGNE 2018135
32/	PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE A L'AIDE A LA BALANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2019
33/	DEMANDES DE SUBVENTIONS DE LA SAEM-PSRM DU GALION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019144
34/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA SCA ANANAS MARTINIQUE POUR LA RELANDE CE LA FILIERE ANANAS145
35/	DEMANDE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL CYCLISTE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 2018-2019
36/	DEMANDE DEMANDES D'AIDES INDIVIDUELLES SAISON SPORTIVE 2018-2019 (CYCLISME)
37/	DEMANDES D'AIDES INDIVIDUELLES POUR LA PRATIQUE DE SPORTS MECANIQUES 153
38/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA VILLE DE FORT-DE-FRANCE A TITRE DE CONTRIBUTION À L'ORGANISATION DE LA 34ÈME ÉDITION DU SEMI-MARATHON INTERNATIONAL (EDITION 2018)

39/	DEMANDES DE SUBVENTIONS FORMULÉE PAR LE CLUB BOULISTE DE SAINT-PIERRE (C.B.S.P.) A TITRE DE CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2018-2019154
40/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR. M. HUGUES-EMMANUEL ROGES POUR LA RÉALISATION DE SA SAISON SPORTIVE 2018-2019155
41/	REGLEMENT TERRITORIAL D'AGREMENT DES FORMATIONS EN TRAVAIL SOCIAL180
42/	DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS181
43/	DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF AUX CONDITIONS D'APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2018-937 du 30 OCTOBRE 2018 VISANT A FACILITER LA REALISATION DE PROJETS DE CONSTRUCTION ET A FAVORISER L'INNOVATION
44/	DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF AUX CONDITIONS DE NOMINATION ET DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE GREFFIER DE TRIBUNAL DE COMMERCE
45/	DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET N° 2012-432 DU 30 MARS 2012 RELATIF A L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'EXPERTISE COMPTABLE193
46/	DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET N°2018-1159 DU 14 DECEMBRE 2018 PRIS POUR L'APPLICATION DE LA LOI N °2018-778 DU 10 SEPTEMBRE 2018 POUR UNE IMMIGRATION MAITRISEE, UN DROIT D'ASILE EFFECTIF ET UNE INTEGRATION REUSSIE ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRREGULIERE AU TRAITEMENT DE LA DEMANDE D'ASILE
47/	DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET N°2019-38 DU 23 JANVIER 2019 RELATIF AUX COMPETENCES DES PREFETS EN MATIERE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE D'ASILE ET DE LA MISE EN OEUVRE DES PROCEDURES RELEVANT DU REGLEMENT DU 26 JUIN 2013 DIT « DUBLIN III » –
48/	DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF A L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES DOCUMENTS D'URBANISME202
49/	COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLAGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIFUX

50/	À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 2 019 480,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS DE TYPE PLS SITUES QUARTIER BOIS CARRE AU LAMENTIN
51/	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE SAINT-MARTIN (SEMSAMAR) A HAUTEUR DE 50 % DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 13 545 839,22 € DESTINÉ À L'ACQUISITION EN VEFA DE 112 LOGEMENTS SOCIAUX DONT 78 LLS ET 34 LLTS « RÉSIDENCE LES CYLADES », HABITATION GRANDE SAVANE VILLE DE DUCOS – ANNULATION DÉLIBÉRATION N°18-97-1 DU 4 AVRIL 2018
52/	PROPOSITION D'ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EVALUATION (SFE)
53/	MISE EN PLACE D'UN RÉGIME PORTANT EXONÉRATION DE L'OCTROI DE MER POUR LES IMPORTATIONS DESTINÉES À L'ACCOMPLISSEMENT DES MISSIONS RÉGALIENNES DE L'ETAT
54/	SOUTIEN AU RENFORCEMENT DU SECTEUR DES EXCURSIONS NAUTIQUES130
55/	ACTUALISATION DU MINIMUM DE PERCEPTION SUR LES CIGARETTES VENDUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE
56/	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – VILLE DES TROIS-ILETS – AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE : PREMIÈRE PHASE DE L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – N° MQ0014175 »
57/	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – « DISTILLERIE DILLON SAS –MODERNISATION DE LA LIGNE D'EMBOUTEILLAGE DU SITE DE FORT DE FRANCE, CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CHAI SUR LE SITE DE SAINT PIERRE ET RÉNOVATION DE LA BOUTIQUE DEPAZ – N° MQ0014101 »
58/	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DUPROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 – SAS BRASSERIE LORRAINE – ACQUISITIOND'UNE LIGNE DE CONDITIONNEMENT DE BOUTEILLES ET CANETTES ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU DÉPÔT – MQ0019224171
59/	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DUPROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – EARL SOPRODA -AMÉNAGEMENT ET MODERNISATION D'UNE EXPLOITATION EN ÉLEVAGE -RMAR040118DA0970001

60/	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DUPROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – SARL EXPLOITATIONBANANE DU GALION - PLANTATION DE VITROPLANTS DE BANANE SUR 7,99 HA ET MÉCANISATION2018 - RMAR040117DA097005
61/	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – SCEA MASSY BE – MODERNISATION ET AMÉLIORATION D'UNE UNITÉ D'ÉLEVAGE – RMAR040117DA970124172
62/	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE ETAT MARTINIQUE 2014-2020 – « POLE EMPLOI MARTINIQUE DIRECTION REGIONALE » - MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR L'INSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI » - « N° MDFSE 201804756 »
63/	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE ETAT MARTINIQUE 2014-2020 – « COMMUNAUTE, D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE POUR LES OPERATIONS 2018-2020 DU PLIE DE CAP NORD MARTINIQUE – N° MDFSE 201805105 »
64/	SAS HABITATION PECOUL - DEMANDE D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°18-46-15 DU 31 OCTOBRE 2018 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE EUROPEENNEDANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - "PLANTATION DE CANNES ET BANANES ET ACQUISITION AGRICOLES - LANCEMENT DE L'ACTIVITE CACAO 2016 ET 2017 - RMAR040116DA0970238
65/	ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE A N° 492 APPARTENANT A LA COMMUNE DU MORNE-ROUGE SISE « RUE LUCIE » AU MORNE ROUGE – CONSTRUCTION NOUVEAU COLLÈGE
66/	MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DURABLE ET BENEVOLE PAR UN TIERS D'UN ENFANT CONFIE À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE PREVU PAR L'ARTICLE L 221-2-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES204
67/	DEMANDES DE SUBVENTION FORMULÉES PAR DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES PERSONNES ÂGÉES – ÉDITION 2018213
68/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DES CLUBS DES AINES DE LA VILLE DE FORT DE FRANCE POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS, PERIODE 2017 - 2019214

69/	DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AMDOR 2000 POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018216
70/	ANNULATION DES TRANCHES DES EXERCICES 2012 ET 2013 DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE (A.PRO.QUA.VIE.) EN VUE DE LA CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (DELIBERATION CONSEIL GÉNÉRAL-CP/11-11 DU 6 JANVIER 2011)
71/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE TRINITÉ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MFP218
72/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MARTINIQUE - CD 972 - SSVP – POUR L'EQUIPEMENT D'UNE CUISINE PÉDAGOGIQUE221
73/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE COMITE D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ORIGINAIRES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER EN MÉTROPOLE (CASODOM) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019221
74/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION LUMINA POUR L'ORGANISATION DE LA QUATRIEME EDITION DES « LUMINAS - LES GRANDS TROPHEES DE LA JEUNESSE » EN JUILLET 2019
75/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION PROSPECTIVE POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « FEMMES ET MOSAIQUES - REGARDS CROISES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES"
76/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DES SOURDS DE LA MARTINIQUE POUR LE « FESTIVAL SOURDS MATINIK » EN DECEMBRE 2018 MARTINIQUE
77/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE AÉRIENNE DU 16 AOUT 2005 - AVCA - POUR LA POURSUITE DES SES ACTIONS – EXERCICE 2019232
78/	PROGRAMME D'INSERTION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE235
79/	PERSPECTIVES D'INTERVENTION DU FRAFU ET PRINCIPE D'UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE244



#### COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

Téléphone: 0596 59 63 00 | Fax: 0596 72 68 10 | Courriel: <a href="mailto:courrier@collectivitedemartinique.mg">courrier@collectivitedemartinique.mg</a>

www.collectivitedemartinique.mq